



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



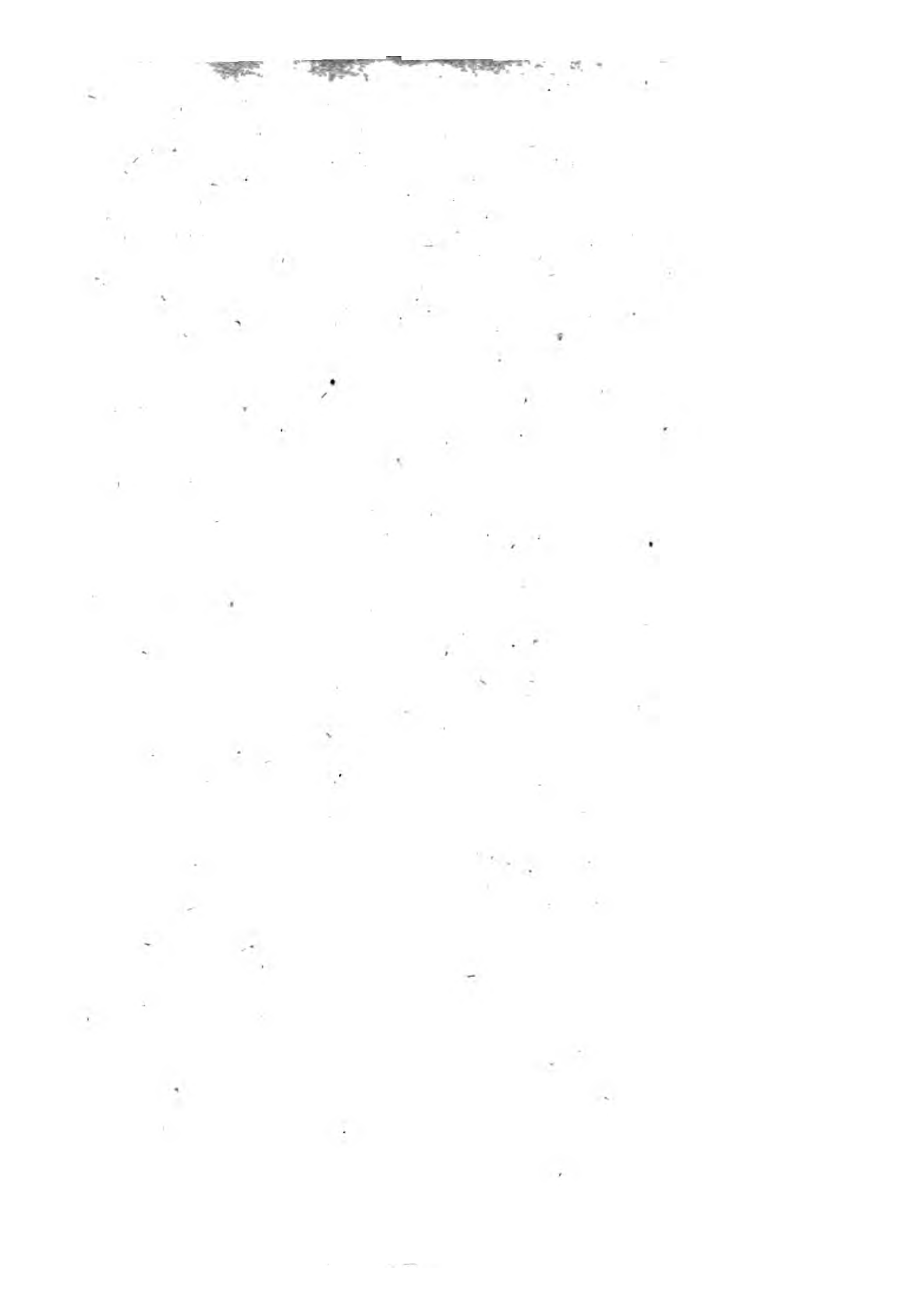
This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



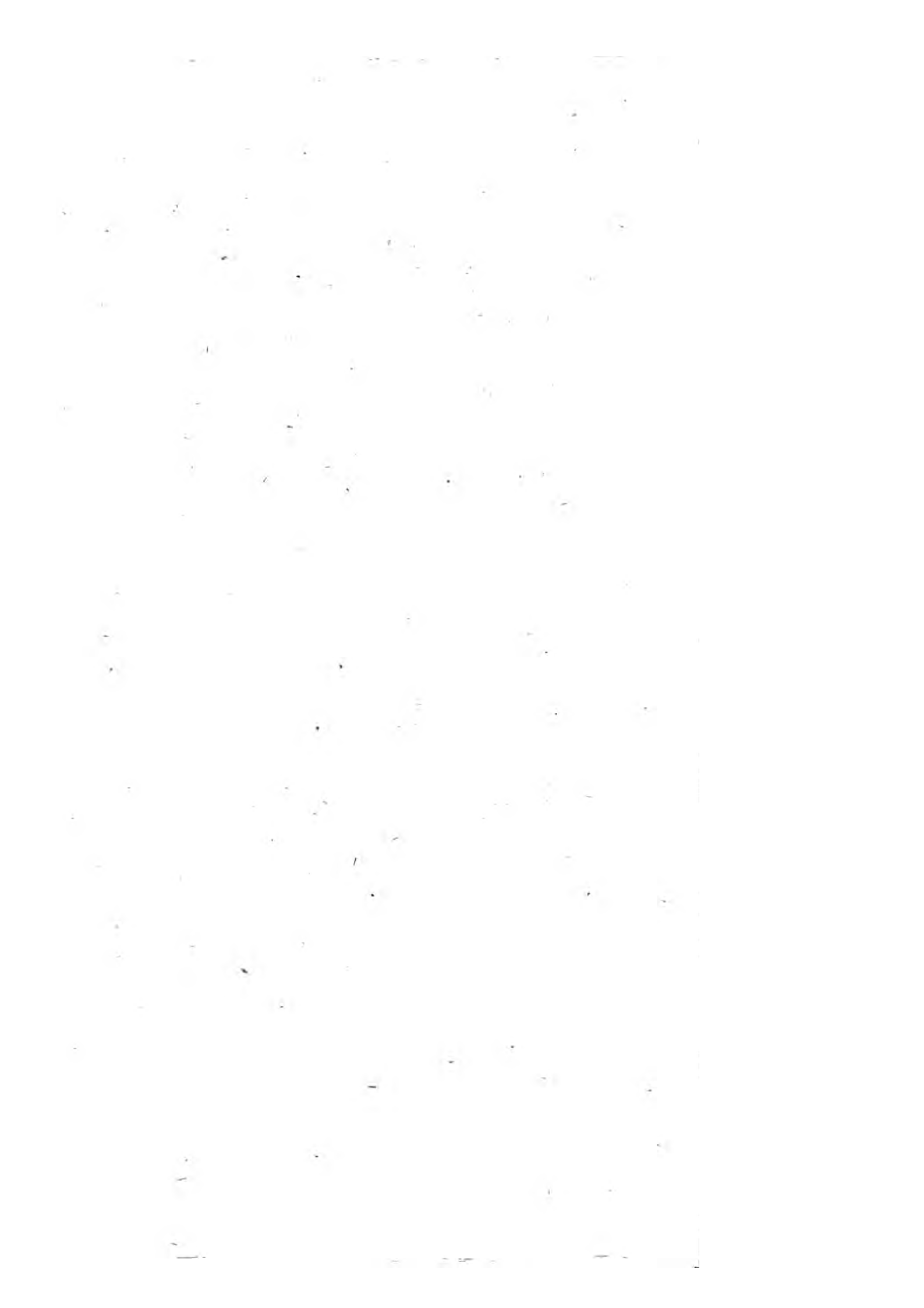


VI. 1785/1(24)

~~3-66~~







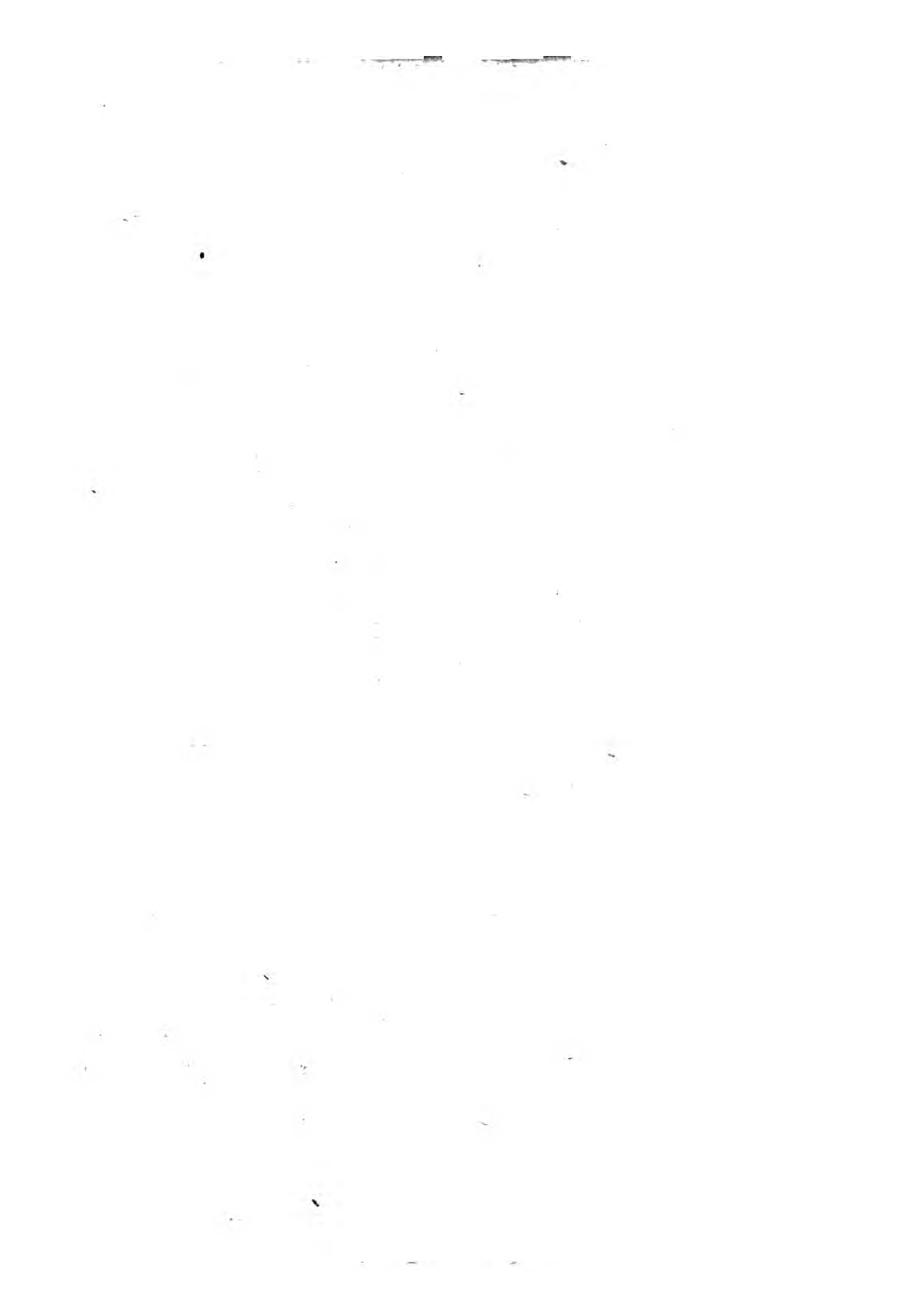
O E U V R E S

C O M P L E T E S

D E

V O L T A I R E.

*



O E U V R E S

C O M P L E T E S

D E

V O L T A I R E.

TOME VINGT-QUATRIEME.

24

DE L'IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE-
TYPOGRAPHIQUE.

1 7 8 5.



S I E C L E

D E

L O U I S X I V .

*Siècle de Louis XIV. Tome III. * A*

S I E C L E

D E

L O U I S X I V .

C H A P I T R E X X V .

Particularités et anecdotes du règne de Louis XIV.

LES anecdotes sont un champ resserré où l'on glane après la vaste moisson de l'histoire ; ce sont de petits détails long-temps cachés , et de-là vient le nom d'*anecdotes* ; ils intéressent le public quand ils concernent des personnages illustres.

Il faut se
défier des
anecdotes

Les vies des grands hommes , dans *Plutarque* , sont un recueil d'anecdotes plus agréables que certaines : comment aurait-il eu des mémoires fidèles de la vie privée de *Thésée* et de *Licurgue* ? Il y a dans la plupart des maximes qu'il met dans la bouche de ses héros plus d'utilité de morale que de vérité historique.

L'histoire secrète de *Justinien* par *Procopé* , est une satire dictée par la vengeance ; et quoique la vengeance puisse dire la vérité , cette satire , qui contredit l'histoire publique de *Procopé* , ne paraît pas toujours vraie.

4 PARTICULARITÉS

Il n'est pas permis aujourd'hui d'imiter *Plutarque*, encore moins *Procopé*. Nous n'admettons pour vérités historiques que celles qui sont garanties. Quand des contemporains, comme le cardinal de *Retz* et le duc de *la Rochefoucauld*, ennemis l'un de l'autre, confirment le même fait dans leurs mémoires, ce fait est indubitable ; quand ils se contredisent, il faut douter : ce qui n'est point vraisemblable ne doit point être cru, à moins que plusieurs contemporains dignes de foi ne déposent unanimement.

Les anecdotes les plus utiles et les plus précieuses sont les écrits secrets que laissent les grands princes, quand la candeur de leur âme se manifeste dans ces monumens ; tels sont ceux que je rapporte de *Louis XIV.* (*)

Les détails domestiques amusent seulement la curiosité ; les faiblesses qu'on met au grand jour ne plaisent qu'à la malignité, à moins que ces mêmes faiblesses n'instruisent, ou par les malheurs qui les ont suivies, ou par les vertus qui les ont réparées.

Les mémoires secrets des contemporains sont suspects de partialité ; ceux qui écrivent une ou deux générations après, doivent user de la plus grande circonspection, écarter le

(*) Chapitre XXVIII de cette histoire.

frivole , réduire l'exagéré , et combattre la satire.

Louis XIV mit dans sa cour , comme dans son règne , tant d'éclat et de magnificence , que les moindres détails de sa vie semblent intéresser la postérité , ainsi qu'ils étaient l'objet de la curiosité de toutes les cours de l'Europe et de tous les contemporains. La splendeur de son gouvernement s'est répandue sur ses moindres actions. On est plus avide , sur-tout en France , de savoir les particularités de sa cour que les révolutions de quelques autres Etats. Tel est l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui se passait dans le cabinet et dans la cour d'*Auguste* que le détail des conquêtes d'*Attila* ou de *Tamerlan*.

Voilà pourquoi il n'y a guère d'historiens qui n'aient publié les premiers goûts de *Louis XIV* pour la baronne de *Beauvais* , pour mademoiselle d'*Argencourt* , pour la nièce du cardinal *Mazarin* , qui fut mariée au comte de *Soissons* , père du prince *Eugène* ; sur-tout pour *Marie Mancini* , sa sœur , qui épousa ensuite le comte de *Colonne*.

Ses premières amours , sujet de plusieurs méchants livres.

Il ne régnait pas encore quand ces amusemens occupaient l'oïveté où le cardinal *Mazarin* , qui gouvernait despotiquement , le laissait languir. L'attachement seul pour *Marie Mancini* fut une affaire importante , parce qu'il

6 PARTICULARITÉS

l'aima assez pour être tenté de l'épouser , et fut assez maître de lui-même pour s'en séparer. Cette victoire , qu'il remporta sur sa passion , commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte et plus difficile , en laissant le cardinal *Mazarin* maître absolu. La reconnaissance l'empêcha de secouer le joug qui commençait à lui peser. C'était une anecdote très-connue à la cour , qu'il avait dit après la mort du cardinal :
" Je ne fais pas ce que j'aurais fait s'il avait vécu plus long-temps. " (a)

Comment
il se for-
mait l'es-
prit et le
goût.

Il s'occupait à lire des livres d'agrément dans ce loisir ; il lisait sur-tout avec le connétable *Colonne* , qui avait de l'esprit ainsi que toutes ses sœurs. Ils se plaisait aux vers et aux romans qui , en peignant la galanterie et la grandeur , flattaient en secret son caractère. Il lisait les tragédies de *Corneille* , et se formait le goût , qui n'est que la suite d'un sens droit , et le sentiment prompt d'un esprit bien fait. La conversation de sa mère et des dames de sa cour ne contribua pas peu à lui faire goûter

(a) Cette anecdote est accréditée par les mémoires de *la Porte* , pages 255 et suiv. On y voit que le roi avait de l'aversion pour le cardinal ; que ce ministre , son parrain et surintendant de son éducation , l'avait très-mal élevé , et qu'il le laissa souvent manquer du nécessaire. Il ajoute même des accusations beaucoup plus graves , et qui rendraient la mémoire du cardinal bien infame ; mais elles ne paraissent pas prouvées , et toute accusation doit l'être.

cette fleur d'esprit, et à le former à cette politeffe fingulière qui commençait dès-lors à caractériser la cour. *Anne d'Autriche* y avait apporté une certaine galanterie noble et fière, qui tenait du génie espagnol de ces temps-là, et y avait joint les grâces, la douceur et une liberté décente qui n'étaient qu'en France. (1) Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens, depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les sciences, sous son précepteur, l'abbé de *Beaumont*, depuis archevêque de Paris. On ne lui avait presque rien appris. Il eût été à désirer qu'au moins on l'eût instruit de l'histoire, et sur-tout de l'histoire moderne, mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triste qu'on n'eût encore réuffi que dans les romans inutiles, et que ce qui était nécessaire fût rebutant. On fit imprimer, sous son nom, une traduction des commentaires de *César*, et une de *Florus* sous le nom de son frère : mais ces princes n'y eurent d'autre

Traductions imprimées sous son nom.

(1) Cette galanterie et quelques imprudences dans sa conduite furent la cause et des malheurs qu'elle éprouva sous le gouvernement de *Richelieu*, et des bruits injurieux répandus contre elle par les frondeurs. *Richelieu* voulait la perdre, et il eût réuffi, sans la fidélité et le courage de ses amis et de quelques-uns de ses domestiques. On trouve dans des mémoires non imprimés du duc de *la Rochefoucauld* qu'elle avait formé le projet de se retirer à Bruxelles ; quoique très-jeune, il était à la tête de ce complot, et s'était chargé de l'enlever et de la conduire.

8 P A R T I C U L A R I T É S

part , que celle d'avoir eu inutilement pour leurs thèmes quelques endroits de ces auteurs.

Celui qui présidait à l'éducation du roi , sous le premier maréchal de *Villeroi* , son gouverneur , était tel qu'il le fallait , savant et aimable : mais les guerres civiles nuisirent à cette éducation , et le cardinal *Mazarin* souffrait volontiers qu'on donnât au roi peu de lumières. Lorsqu'il s'attacha à *Marie Mancini* , il apprit aisément l'italien pour elle ; et dans le temps de son mariage , il s'appliqua à l'espagnol moins heureusement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ses précepteurs , au sortir de l'enfance , une timidité qui venait de la crainte de se compromettre , et l'ignorance où le tenait le cardinal *Mazarin* , firent penser à toute la cour qu'il serait toujours gouverné comme *Louis XIII* , son père.

Il n'y eut qu'une occasion , où ceux qui savent juger de loin prévirent ce qu'il devait être ; ce fut lorsqu'en 1655 , après l'extinction des guerres civiles , après sa première campagne et son sacre , le parlement voulut encore s'assembler au sujet de quelques édits ; le roi partit de Vincennes , en habit de chasse , suivi de toute sa cour ; entra au parlement en grosses bottes , le fouet à la main ; et prononça ces propres mots : „ On fait les malheurs qu'ont „ produits vos assemblées ; j'ordonne qu'on

Son
discours
au parle-
ment.

„ cesse celles qui sont commencées sur mes
 „ édits. Monsieur le premier président, je vous
 „ défends de souffrir des assemblées, et à pas
 „ un de vous de les demander. „ (b)

Sa taille déjà majestueuse, la noblesse de ses traits, le ton et l'air de maître dont il parla, imposèrent plus que l'autorité de son rang, qu'on avait jusque-là peu respectée. Mais ces prémices de sa grandeur semblèrent se perdre le moment d'après; et les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

La cour, depuis le retour triomphant de *Mazarin*, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie qui, à peine née en France, n'était pas encore un art, et de la tragédie qui était devenue un art sublime entre les mains de *Pierre Corneille*. Un curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui penchait vers les idées rigoureuses des jansénistes, avait écrit souvent à la reine contre ces spectacles, dès les premières années de la régence. Il prétendit que l'on était

Un curé a l'impertinence de vouloir abolir les spectacles

(b) Ces paroles, fidèlement recueillies, sont dans les mémoires authentiques de ce temps-là : il n'est permis ni de les omettre, ni d'y rien changer dans aucune histoire de France.

L'auteur des mémoires de *Maintenon* s'avise de dire au hasard dans sa note : „ Son discours ne fut pas tout à fait „ si beau, et ses yeux en dirent plus que sa bouche. „ Où a-t-il pris que le discours de *Louis XIV* ne fut pas tout à fait si beau, puisque ce furent-là ses propres paroles? Il ne fut ni plus ni moins beau : il fut tel qu'on le rapporte.

damné pour y assister ; il fit même signer cet anathême par sept docteurs de sorbonne : mais l'abbé de *Beaumont*, précepteur du roi, se munit de plus d'approbations de docteurs, que le rigoureux curé n'avait apporté de condamnations. Il calma ainsi les scrupules de la reine ; et quand il fut archevêque de Paris, il autorisa le sentiment qu'il avait défendu étant abbé. Vous trouverez ce fait dans les mémoires de la sincère madame de *Motteville*.

Il faut observer que depuis que le cardinal de *Richelieu* avait introduit à la cour les spectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athènes, non-seulement il y eut toujours un banc pour l'académie, qui possédait plusieurs ecclésiastiques dans son corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal *Mazarin*, en 1646 et en 1654, fit représenter sur le théâtre du palais royal et du petit bourbon près du louvre, des opéra italiens, exécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce spectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favorisée de la fortune comme de la nature, et à laquelle on doit la reproduction de plusieurs arts anéantis pendant des siècles, et la création de quelques-uns. C'était en France un reste de l'ancienne barbarie, de s'opposer à l'établissement de ces arts.

Les jansénistes, que les cardinaux de *Richelieu* et de *Mazarin* voulurent réprimer, s'en vengèrent contre les plaisirs que ces deux ministres procuraient à la nation. Les luthériens et les calvinistes en avaient usé ainsi du temps du pape *Léon X*. Il suffit d'ailleurs d'être novateur pour être austère. Les mêmes esprits, qui bouleverseraient un Etat pour établir une opinion souvent absurde, anathématisent les plaisirs innocens nécessaires à une grande ville, et des arts qui contribuent à la splendeur d'une nation. L'abolition des spectacles serait une idée plus digne du siècle d'*Attila* que du siècle de *Louis XIV*.

La danse, qui peut encore se compter parmi les arts. (c) parce qu'elle est asservie à des règles, et qu'elle donne de la grâce au corps, était un des plus grands amusemens de la cour. *Louis XIII* n'avait dansé qu'une fois dans un ballet, en 1625; et ce ballet était d'un goût grossier qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. *Louis XIV* excellait dans les danses graves qui convenaient à la majesté de sa figure, et qui ne bleffaient pas celle de son rang. Les courtes de

Louis XIV,
ainsi que
Louis XIII,
danse en
public.

(c) Le cardinal de *Richelieu* avait déjà donné des ballets, mais ils étaient sans goût, comme tout ce qu'on avait eu de spectacles avant lui. Les Français, qui ont aujourd'hui porté la danse à la perfection, n'avaient dans la jeunesse de *Louis XIV* que des danses espagnoles, comme la farabande, la pavane, &c.

bagues , qu'on fe fait quelquefois , et où l'on étalait déjà une grande magnificence , fe faient paraître avec éclat fon adresse à tous les exercices. Tout respirait les plaisirs et la magnificence qu'on connaissait alors. C'était peu de chose en comparaison de ce qu'on vit quand le roi régna par lui-même ; mais c'était de quoi étonner , après les horreurs d'une guerre civile , et après la tristesse de la vie sombre et retirée de *Louis XIII*. Ce prince , malade et chagrin , n'avait été servi , ni logé , ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent mille écus de pierrieres appartenantes à la couronne. Le cardinal *Mazarin* n'en laissa que pour douze cents mille ; et aujourd'hui il y en a pour environ vingt millions de livres.

1660. Tout prit , au mariage de *Louis XIV* , un caractère plus grand de magnificence et de goût qui augmenta toujours depuis. Quand il fit son entrée avec la reine , son épouse , Paris vit avec une admiration respectueuse et tendre cette jeune reine , qui avait de la beauté , portée dans un char superbe d'une invention nouvelle , le roi à cheval , à côté d'elle , paré de tout ce que l'art avait pu ajouter à sa beauté mâle et héroïque qui arrêtait tous les regards.

On prépara au bout des allées de Vincennes un arc de triomphe dont la base était de pierre ;

mais le temps qui pressait ne permit pas qu'on l'achevât d'une matière durable : il ne fut élevé qu'en plâtre ; et il a été depuis totalement démoli. *Claude Perrault* en avait donné le dessin. La porte Saint - Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie ; monument d'un goût moins noble , mais orné d'assez beaux morceaux de sculpture. Tous ceux qui avaient vu , le jour de la bataille de Saint-Antoine , rapporter à Paris , par cette porte alors garnie d'une herse , les corps morts ou mourans de tant de citoyens , et qui voyaient cette entrée , si différente , béniffaient le ciel , et rendaient grâces d'un si heureux changement.

Le cardinal *Mazarin* , pour solenniser ce mariage , fit représenter au louvre l'opéra italien intitulé *Ercole amante*. Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaisir que le roi et la reine qui y dansèrent. Le cardinal voulut se signaler par un spectacle plus au goût de la nation. Le secrétaire d'Etat de *Lionne* se chargea de faire composer une espèce de tragédie allégorique , dans le goût de celle de l'*Europe* , à laquelle le cardinal de *Richelieu* avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand *Corneille* qu'il ne fût pas choisi pour remplir ce mauvais canevas. Le sujet était *Lisis* et *Hespérie*. *Lisis* signifiait la France , et *Hespérie* l'Espagne. *Quinault* fut chargé d'y travailler.

Opéra introduit en France.

Il venait de se faire une grande réputation par la pièce du *Faux Tiberinus*, qui, quoique mauvaise, avait eu un prodigieux succès. Il n'en fut pas de même du *Lisis*. On l'exécuta au Louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de *Sourdiac*, du nom de *Rieux*, à qui l'on dut depuis l'établissement de l'opéra en France, fit exécuter dans ce temps-là même, à ses dépens, dans son château de Neubourg, la *Toison d'or* de *Pierre Corneille*, avec des machines. *Quinault*, jeune et d'une figure agréable, avait pour lui la cour : *Corneille* avait son nom et la France. Il en résulte que nous devons en France l'opéra et la comédie à deux cardinaux.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaisirs, de galanteries depuis le mariage du roi. Elles redoublèrent à celui de *Monsieur*, frère du roi, avec *Henriette d'Angleterre*, sœur de *Charles II*; et elles n'avaient été interrompues qu'en 1661, par la mort du cardinal *Mazarin*.

Quel était
l'homme
aumasque
de fer ?

Quelques mois après la mort de ce ministre, il arriva un événement qui n'a point d'exemple; et ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoya dans le plus grand secret au château de l'île Sainte-Marguerite, dans la mer de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au-dessus de

l'ordinaire , jeune et de la figure la plus belle et la plus noble. Ce prisonnier, dans la route, portait un masque dont la mentonnière avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de manger avec le masque sur son visage. On avait ordre de le tuer s'il se découvrait. Il resta dans l'île jusqu'à ce qu'un officier de confiance, nommé *Saint-Mars*, gouverneur de Pignerol, ayant été fait gouverneur de la bastille, l'an 1690, l'alla prendre à l'île Sainte-Marguerite, et le conduisit à la bastille toujours masqué. Le marquis de *Louvois* alla le voir dans cette île avant la translation, et lui parla debout et avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans le château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire, et pour les dentelles. Il jouait de la guitare. On lui faisait la plus grande chère, et le gouverneur s'asseyait rarement devant lui. Un vieux médecin de la bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue et le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin; sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul ton de sa voix, ne se plaignant

jamais de son état , et ne laissant point entre-voir ce qu'il pouvait être. (d)

Mort du
masque
de fer.

Cet inconnu mourut en 1703, et fut enterré, la nuit , à la paroisse de Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement , c'est que quand on l'envoya dans l'île Sainte-Marguerite , il ne disparut dans l'Europe aucun homme considérable. Ce prisonnier l'était , sans doute ; car voici ce qui arriva les premiers jours qu'il était dans l'île. Le gouverneur mettait lui-même les plats sur la table , et ensuite se retirait après l'avoir enfermé. Un jour le prisonnier écrivit avec un couteau sur une assiette d'argent , et jeta l'assiette par la fenêtre vers un bateau qui était au rivage presque au pied de la tour. Un pêcheur , à qui ce bateau appartenait , ramassa l'assiette , et la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné demanda au pêcheur : „ Avez-
vous lu ce qui est écrit sur cette assiette , et
quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? Je
ne fais pas lire , répondit le pêcheur. Je
viens de la trouver , personne ne l'a vue. „
Ce paysan fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu , et que l'assiette n'avait été vue de personne.

(d) Un fameux chirurgien , gendre du médecin dont je parle , et qui a appartenu au maréchal de Richelieu , est témoin de ce que j'avance ; et M. de Bernaville , successeur de Saint-Mars , me l'a confirmé. (Voyez le *Dictionnaire philosophique* , articles ANA , ANECDOTES.)

Allez ,

Allez , lui dit-il , vous êtes bien heureux de ne savoir pas lire. Parmi les personnes qui ont eu une connaissance immédiate de ce fait , il y en a une très-digne de foi qui vit encore. (*) M. de *Chamillart* fut le dernier ministre qui eut cet étrange secret. Le second maréchal de *la Feuillade* , son gendre , m'a dit qu'à la mort de son beau-père , il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme , qu'on ne connut jamais que sous le nom de *l'homme au masque de fer*. *Chamillart* lui répondit que c'était le secret de l'Etat , et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais. Enfin il reste encore beaucoup de mes contemporains qui déposent de la vérité de ce que j'avance , et je ne connais point de fait ni plus extraordinaire ni mieux constaté.

Louis XIV cependant partageait son temps entre les plaisirs qui étaient de son âge , et les affaires qui étaient de son devoir. Il tenait conseil tous les jours , et travaillait ensuite secrètement avec *Colbert*. Ce travail secret fut l'origine de la catastrophe du célèbre *Fouquet* , dans laquelle furent enveloppés le secrétaire d'Etat *Guenegaud* , *Pélisson* , *Gourville* et tant d'autres. La chute de ce ministre , à qui on avait bien moins de reproches à faire qu'au

Fête
de Vaux.

(*) Ceci a été écrit en 1760.

cardinal *Mazarin*, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déjà résolue quand le roi accepta la fête magnifique que ce ministre lui donna dans sa maison de Vaux. Ce palais et les jardins lui avaient coûté dix-huit millions, qui en valent aujourd'hui environ trente-cinq. (e) Il avait bâti le palais deux fois, et acheté trois hameaux, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenses, plantés en partie par *le Nôtre*, et regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jaillissantes de Vaux, qui parurent depuis au-dessous du médiocre après celles de Versailles, de Marli et de Saint-Cloud, étaient alors des prodiges. Mais quelque belle que soit cette maison, cette dépense de dix-huit millions, dont les comptes existent encore, prouve qu'il avait été servi avec aussi peu d'économie qu'il servait le roi. Il est vrai qu'il s'en fallait beaucoup que Saint-Germain et Fontainebleau, les seules maisons de plaisance habitées par le roi, approchassent de la beauté de Vaux. *Louis XIV* le sentit, et fut irrité. On voit par-tout, dans cette maison,

(e) Les comptes qui le prouvent étaient à Vaux, aujourd'hui à Villars, en 1718, et doivent y être encore. M. le duc de *Villars*, fils du maréchal, confirme ce fait. Il est moins singulier qu'on ne pense. Vous voyez dans les mémoires de l'abbé de *Choisi*, que le marquis de *Louvois* lui disait en lui parlant de Meudon : Je suis sur le quatorzième million.

les armes et la devise de *Fouquet*. C'est un écureuil avec ces paroles : *Quò non ascendam ? Où ne monterai-je point ?* Le roi se les fit expliquer. L'ambition de cette devise ne servit pas à apaiser le monarque. Les courtisans remarquèrent que l'écureuil était peint par-tout poursuivi par une couleuvre , qui était les armes de *Colbert* : la fête fut au-deffus de celles que le cardinal *Mazarin* avait données , non-seulement pour la magnificence , mais pour le goût. On y représenta , pour la première fois , les *Fâcheux* de *Molière*. *Péliston* avait fait le prologue qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers , que , sans la reine-mère , le surintendant et *Péliston* auraient été arrêtés dans *Vaux* , le jour de la fête. Ce qui augmentait le ressentiment du roi , c'est que mademoiselle de *la Vallière* , pour qui le prince commençait à sentir une vraie passion , avait été un des objets des goûts passagers du surintendant qui ne ménageait rien pour les satisfaire. Il avait offert à mademoiselle de *la Vallière* deux cents mille livres ; et cette offre avait été reçue avec indignation , avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du roi. Le surintendant , s'étant aperçu depuis quel puissant rival il avait , voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le possesseur ; et cela même irritait encore.

Le roi qui, dans un premier mouvement d'indignation, avait été tenté de faire arrêter le surintendant, au milieu même de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire. On eût dit que ce monarque, déjà tout puissant, eût craint le parti que *Fouquet* s'était fait.

Il était procureur général du parlement; et cette charge lui donnait le privilège d'être jugé par les chambres assemblées; mais, après que tant de princes, de maréchaux et de ducs avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat, puisqu'on voulait se servir de ces voies extraordinaires qui, sans être injustes, laissent toujours un soupçon d'injustice.

Colbert l'engagea par un artifice peu honorable à vendre sa charge. On lui en offrit jusqu'à dix-huit cents mille livres, qui vaudraient trois millions et demi de nos jours, et par un mal-entendu il ne la vendit que quatorze cents mille francs. Le prix excessif des places au parlement, si diminué depuis, prouve quel reste de considération ce corps avait conservé dans son abaissement même. Le duc de *Guise*, grand chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de *Bouillon* que huit cents mille livres.

C'était la fronde, c'était la guerre de Paris

qui avait mis ce prix aux charges de judicature. Si c'était un des grands défauts et un des grands malheurs d'un gouvernement longtemps obéré , que la France fut l'unique pays de la terre où les places de juges fussent vénales ; c'était une suite du levain de la sédition , et c'était une espèce d'insulte faite au trône , qu'une place de procureur du roi coûtât plus que les premières dignités de la couronne.

Fouquet , pour avoir dissipé les finances de l'Etat , et pour en avoir usé comme des siennes propres , n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient été que des licences et des libéralités. Il fit porter à l'épargne le prix de sa charge ; et cette belle action ne le sauva pas. On attira avec adresse à Nantes un homme qu'un exempt et deux gardes pouvaient arrêter à Paris. Le roi lui fit des carettes avant sa disgrâce. Je ne fais pour quoi la plupart des princes affectent d'ordinaire de tromper , par de fausses bontés , ceux de leurs sujets qu'ils veulent perdre. La diffimulation alors est l'opposé de la grandeur. Elle n'est jamais une vertu , et ne peut devenir un talent estimable que quand elle est absolument nécessaire. *Louis XIV* parut sortir de son caractère ; mais on lui avait fait entendre que *Fouquet* fesait de grandes fortifications à Belle-Isle , et qu'il pouvait avoir trop de liaisons au dehors et au

Belle
action de
Fouquet
inutile.

1661.

Diffimu-
lation de
Louis XIV,
peu hono-
rable.

dedans du royaume. Il parut bien , quand il fut arrêté et conduit à la bastille et à Vincennes , que son parti n'était autre chose que l'avidité de quelques courtisans et de quelques femmes , qui recevaient de lui des pensions , et qui l'oublièrent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il lui resta d'autres amis , et cela prouve qu'il en méritait. L'illustre madame de Sévigné , Pélisson , Gourville , mademoiselle Scudéri , plusieurs gens de lettres se déclarèrent hautement pour lui , et le servirent avec tant de chaleur qu'ils lui sauvèrent la vie.

Colbert
persecu-
teur de
Fouquet.

On connaît ces vers de *Hénault* , le traducteur de *Lucrèce* , contre *Colbert* , le persecuteur de *Fouquet* :

Ministre avare et lâche , esclave malheureux ,
Qui gémit sous le poids des affaires publiques ;
Victime dévouée aux chagrins politiques ,
Fantôme révéré sous un titre onéreux ;

Vois combien des grandeurs le comble est dangereux ;
Contemple de Fouquet les funestes reliques ;
Et , tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques ,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux :

Sa chute quelque jour te peut être commune.
Crains ton poste , ton rang , la cour et la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son supplice ;
Et, près d'avoir besoin de toute sa bonté ,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

M. *Colbert*, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le roi y était offensé ? On lui dit que non : „ Je ne le suis donc pas „ répondit le ministre. „

Il ne faut jamais être la dupe de ces réponses méditées, de ces discours publics que le cœur défavoue. *Colbert* paraissait modéré, mais il poursuivait la mort de *Fouquet* avec acharnement. On peut être bon ministre et vindicatif. Il est triste qu'il n'ait pas su être aussi généreux que vigilant.

Un des plus implacables de ses persécuteurs était *Michel le Tellier*, alors secrétaire d'Etat, et son rival en crédit. C'est celui-là même qui fut depuis chancelier. Quand on lit son oraison funèbre, et qu'on la compare avec sa conduite, que peut-on penser, sinon qu'une oraison funèbre n'est qu'une déclamation ? Mais le chancelier *Séguier*, président de la commission, fut celui des juges de *Fouquet* qui poursuivit sa mort avec le plus d'acharnement, et qui le traita avec le plus de dureté.

Le chan-
celier
Séguier
méchant.

Il est vrai que faire le procès du surintendant, c'était accuser la mémoire du cardinal *Mazarin*. Les plus grandes déprédations dans

Mazarin les finances étaient son ouvrage. Il s'était beaucoup approprié en souverain plusieurs branches des plus coupables que revenus de l'État. Il avait traité en son nom *Fouquet.* et à son profit des munitions des armées. Il imposait (dit *Fouquet* dans ses défenses) par lettres de cachet, des sommes extraordinaires sur les généralités; ce qui ne s'était jamais fait que par lui et pour lui, et ce qui est punissable de mort par les ordonnances. C'est ainsi que le cardinal avait amassé des biens immenses, que lui-même ne connaissait plus.

J'ai entendu conter à feu M. de *Caumartin*, intendant des finances, que dans sa jeunesse, quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais *Mazarin*, où logeait le duc, son héritier, et la duchesse *Hortense*; qu'il y vit une grande armoire de marqueterie, fort profonde, qui tenait du haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clefs en avaient été perdues depuis long-temps, et l'on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. M. de *Caumartin*, étonné de cette négligence, dit à la duchesse de *Mazarin* qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit: elle était toute remplie de quadruples, de jetons et de médailles d'or. Madame de *Mazarin* en jeta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours. (f)

(f) J'ai retrouvé depuis cette même particularité dans *Saint-Evremond*.

L'abus

L'abus que le cardinal *Mazarin* avait fait de sa puissance despotique ne justifiait pas le surintendant ; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui , la longueur de son procès , l'acharnement odieux du chancelier *Séguier* contre lui , le temps qui éteint l'envie publique et qui inspire la compassion pour les malheureux , enfin les sollicitations , toujours plus vives en faveur d'un infortuné , que les manœuvres pour le perdre ne sont pressantes ; tout cela lui sauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans , en 1664. De vingt-deux juges qui opinèrent , il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort ; et les treize autres , (g) parmi lesquels il y en avait à qui *Gourville* avait fait accepter des présens , opinèrent à un bannissement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Cette sévérité n'était conforme ni aux anciennes lois du royaume , ni à celles de l'humanité. Ce qui révolta le plus l'esprit des citoyens , c'est que le chancelier fit exiler l'un des juges , nommé *Roquesante* , qui avait le plus déterminé la chambre de justice à l'indulgence. (h) *Fouquet* fut enfermé au château de

Arrêt
contre
Fouquet.

(g) Voyez les mémoires de *Gourville*.

(h) *Racine* assure dans ses fragmens historiques que le roi dit chez mademoiselle *la Vallière* : *S'il avait été condamné à mort , je l'aurais laissé mourir*. S'il prononça ces paroles , on ne peut les excuser : elles paraissent trop dures et trop ridicules.

Pignerol. Tous les historiens disent qu'il y mourut, en 1680, mais *Gourville* assure dans ses mémoires qu'il sortit de prison quelque temps avant sa mort. La comtesse de *Vaux*, sa belle-fille, m'avait déjà confirmé ce fait; cependant on croit le contraire dans sa famille. Ainsi on ne fait pas où est mort cet infortuné, dont les moindres actions avaient de l'éclat quand il était puissant.

Le secrétaire d'Etat, *Guénégaud*, qui vendit sa charge à *Colbert*, n'en fut pas moins poursuivi par la chambre de justice, qui lui ôta la plus grande partie de sa fortune. Ce qu'il y eut de plus singulier dans les arrêts de cette chambre, c'est qu'un évêque d'Avranches fut condamné à une amende de douze mille francs. Il s'appelait *Bolève*, c'était le frère d'un partisan dont il avait partagé les concussions. (i)

Saint-Evremond,

Saint-Evremond, attaché au surintendant, fut enveloppé dans sa disgrâce. *Colbert*, qui cherchait par-tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit saisir des papiers confiés à madame du *Plessis-Bellièvre*; et dans ces papiers on trouva la lettre manuscrite de *Saint-Evremond* sur la paix des Pyrénées. On lut au roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'Etat. *Colbert*, qui dédaignait de se venger de *Hénault*, homme obscur, persécuta,

(i) Voyez *Gui Patin* et les mémoires du temps.

dans *Saint-Evremond* , l'ami de *Fouquet* qu'il haïssait , et le bel-esprit qu'il craignait. Le roi eut l'extrême sévérité de punir une raillerie innocente , faite il y avait long-temps contre le cardinal *Mazarin* qu'il ne regrettait pas , et que toute la cour avait outragé , calomnié et proscriit impunément pendant plusieurs années. De mille écrits faits contre ce ministre , le moins mordant fut le seul puni , et le fut après sa mort.

Saint-Evremond , retiré en Angleterre , vécut et mourut en homme libre et philosophe. Le marquis de *Miremont* , son ami , me disait autrefois à Londres qu'il y avait une autre cause de sa disgrâce , et que *Saint-Evremond* n'avait jamais voulu s'en expliquer. Lorsque *Louis XIV* permit à *Saint-Evremond* de revenir dans sa patrie , sur la fin de ses jours , ce philosophe dédaigna de regarder cette permission comme une grâce ; il prouva que la patrie est où l'on vit heureux , et il l'était à Londres.

Le nouveau ministre des finances , sous le simple titre de contrôleur général , justifia la sévérité de ses poursuites , en rétablissant l'ordre que ses prédécesseurs avaient troublé , et en travaillant sans relâche à la grandeur de l'Etat.

La cour devint le centre des plaisirs et le modèle des autres cours. Le roi se piqua de donner des fêtes qui fissent oublier celles de Vaux.

Splendeur
de la cour.

Il semblait que la nature prît plaisir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts , et à rassembler à la cour ce qu'il y avait jamais eu de plus beau et de mieux fait en hommes et en femmes. Le roi l'emportait sur tous ses courtisans , par la richesse de sa taille et par la beauté majestueuse de ses traits. Le son de sa voix , noble et touchant , gagnait les cœurs qu'intimidait sa présence. Il avait une démarche qui ne pouvait convenir qu'à lui et à son rang , et qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras qu'il inspirait à ceux qui lui parlaient , flattait en secret la complaisance avec laquelle il sentait sa supériorité. Ce vieil officier , qui se troublait , qui bégayait en lui demandant une grâce , et qui , ne pouvant achever son discours , lui dit : „ Sire , je ne tremble pas „ ainsi devant vos ennemis , „ n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Intrigues
du roi
avec sa
belle-
sœur.

Le goût de la société n'avait pas encore reçu toute sa perfection à la cour. La reine-mère , *Anne d'Autriche* , commençait à aimer la retraite. La reine régnante savait à peine le français , et la bonté se faisait son seul mérite. La princesse d'Angleterre , belle-sœur du roi , apporta à la cour les agrémens d'une conversation douce et animée , soutenue bientôt par la lecture des bons ouvrages et par un goût sûr et délicat. Elle se perfectionna dans la connaissance de la

langue, qu'elle écrivait malencore au temps de son mariage. Elle inspira une émulation d'esprit nouvelle, et introduisit à la cour une politesse et des grâces dont à peine le reste de l'Europe avait l'idée. *Madame* avait tout l'esprit de *Charles II*, son frère, embelli par les charmes de son sexe, par le don et par le désir de plaire. La cour de *Louis XIV* respirait une galanterie que la décence rendait plus piquante. Celle qui régnait à la cour de *Charles II* était plus hardie, et trop de grossièreté en déshonorait les plaisirs.

Il y eut d'abord entre *Madame* et le roi beaucoup de ces coquetteries d'esprit et de cette intelligence secrète qui se remarquèrent dans de petites fêtes souvent répétées. Le roi lui envoyait des vers; elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi et de *Madame* dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de *Dangeau*. Le roi le chargeait d'écrire pour lui; et la princesse l'engageait à répondre au roi. Il les servit ainsi tous deux, sans laisser soupçonner à l'un qu'il fût employé par l'autre; et ce fut une des causes de sa fortune.

Cette intelligence jeta des alarmes dans la famille royale. Le roi réduisit l'éclat de ce commerce à un fonds d'estime et d'amitié qui ne s'altéra jamais. Lorsque *Madame* fit depuis

travailler *Racine* et *Corneille* à la tragédie de *Bérénice*, elle avait en vue non-seulement la rupture du roi avec la connétable *Colonne*, mais le frein qu'elle-même avait mis à son propre penchant, de peur qu'il ne devînt dangereux. *Louis XIV* est assez désigné dans ces deux vers de la *Bérénice* de *Racine* :

Qu'en quelque obscurité que le ciel l'eût fait naître,
Le monde, en le voyant, eût reconnu son maître.

Ces amusemens firent place à la passion plus sérieuse et plus suivie qu'il eut pour mademoiselle de *la Vallière*, fille d'honneur de *Madame*. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amusemens galans, et de toutes les fêtes que le roi donnait. Un jeune valet de chambre du roi, nommé *Belloc*, composa plusieurs récits, qu'on mêlait à des danses, tantôt chez la reine, tantôt chez *Madame*; et ces récits exprimaient, avec mystère, le secret de leurs cœurs, qui cessa bientôt d'être un secret.

Fêtes magnifiques.

Tous les divertissemens publics que le roi donnait, étaient autant d'hommages à sa maîtresse. On fit, en 1662, un carrousel vis-à-vis les Tuileries, (k) dans une vaste enceinte,

(k) Non dans la place royale, comme le dit l'histoire de *la Hode*, sous le nom de *la Martinière*.

qui en a retenu le nom de la *place du carrousel*. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains ; son frère , des Persans ; le prince de *Condé*, des Turcs ; le duc d'*Enghien* , son fils , des Indiens ; le duc de *Guise* , des Américains. Ce duc de *Guise* était petit-fils du *Balafré*. Il était célèbre dans le monde par l'audace malheureuse avec laquelle il avait entrepris de se rendre maître de Naples. Sa prison , ses duels , ses amours romanesques , ses profusions , ses aventures , le rendaient singulier en tout. Il semblait être d'un autre siècle. On disait de lui , en le voyant courir avec le grand *Condé* : *Voilà les héros de l'histoire et de la fable.*

La reine-mère , la reine régnante, la reine d'Angleterre, veuve de *Charles I* , oubliant alors ses malheurs , étaient sous un dais à ce spectacle. Le comte de *Saulx* , fils du duc de *Lefdiguières* , remporta le prix , et le reçut des mains de la reine-mère. Ces fêtes ranimèrent , plus que jamais le goût des devises et des emblèmes que les tournois avaient mis autrefois à la mode , et qui avaient subsisté après eux.

Un antiquaire , nommé d'*Ouvrier* , imagina 1662. dès-lors pour *Louis XIV* , l'emblème d'un soleil dardant ses rayons sur un globe , avec ces mots : *nec pluribus impar*. L'idée était un peu imitée d'une devise espagnole faite pour *Philippe II* , et plus convenable à ce roi qui possédait la plus

Devise du
soleil,
assez ridi-
cule.

belle partie du nouveau monde et tant d'Etats dans l'ancien , qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encore que des espérances. Cette devise eut un succès prodigieux. Les armoiries du roi , les meubles de la couronne , les tapisseries , les sculptures en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ses carroufels. On a reproché injustement à *Louis XIV* , le faite de cette devise , comme s'il l'avait choisie lui-même ; et elle a été peut-être plus justement critiquée pour le fond. Le corps ne représente pas ce que la légende signifie , et cette légende n'a pas un sens assez clair et assez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de plusieurs manières ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les devises , ce reste de l'ancienne chevalerie , peuvent convenir à des fêtes , et ont de l'agrément quand les allusions sont justes , nouvelles et piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir que d'en souffrir de mauvaises et de basses , comme celle de *Louis XII* ; c'était un porc-épic avec ces paroles : *Qui s'y frotte s'y pique*. Les devises sont , par rapport aux inscriptions , ce que sont des mascarades en comparaison des cérémonies augustes.

La fête de Versailles , en 1664 , surpassa celle du carroufel , par sa singularité , par sa magnificence et les plaisirs de l'esprit qui , se mêlant à la splendeur de ces divertissemens , y ajoutaient un goût et des grâces dont aucune fête

n'avait encore été embellie. Versailles commençait à être un séjour délicieux , sans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

Le 5 mai , le roi y vint avec la cour , 1664. composée de six cents personnes , qui furent défrayées avec leur suite , aussi-bien que tous ceux qui servirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes que des monumens construits exprès pour les donner, tels qu'en élevèrent les Grecs et les Romains : mais la promptitude avec laquelle on construisit des théâtres , des amphithéâtres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoutait à l'illusion , et qui , diversifiée depuis en mille manières, augmentait encore le charme de ces spectacles.

Il y eut d'abord une espèce de carroufel. Ceux qui devaient courir parurent le premier jour comme dans une revue ; ils étaient précédés de hérauts d'armes, de pages, d'écuyers, qui portaient leurs devises et leurs boucliers ; et sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par *Périgni* et par *Benferade*. Ce dernier sur-tout , avait un talent singulier pour ces pièces galantes , dans lesquelles il faisait toujours des allusions délicates et piquantes aux caractères des personnes , aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait , et aux passions qui animaient la cour. Le roi

représentait *Roger* : tous les diamans de la couronne brillèrent sur son habit et sur le cheval qu'il montait. Les reines et trois cents dames, sous des arcs de triomphe, voyaient cette entrée.

Le roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguait que ceux de mademoiselle de *la Vallière*. La fête était pour elle seule; elle en jouissait confondue dans la foule.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du soleil. Les quatre âges d'or, d'argent, d'airain et de fer, les signes célestes, les Saisons, les Heures suivaient à pied ce char. Tout était caractérisé. Des bergers portaient les pièces de la barrière qu'on ajustait au son des trompettes, auxquelles succédaient par intervalle les mufettes et les violons. Quelques personnages, qui suivaient le char d'*Apollon*, vinrent d'abord réciter aux reines des vers convenables au lieu, au temps, au roi et aux dames. Les courses finies, et la nuit venue, quatre mille gros flambeaux éclairèrent l'espace où se donnaient les fêtes. Des tables y furent servies par deux cents personnages, qui représentaient les Saisons, les Faunes, les Sylvains, les Dryades avec des pasteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. *Pan* et *Diane* avançaient sur une montagne

mouvante , et en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes et les forêts produisent de plus délicieux. Derrière les tables, en demi-cercle , s'éleva tout d'un coup un théâtre chargé de concertans. Les arcades qui entouraient la table et le théâtre, étaient ornées de cinq cents girandoles vertes et argent, qui portaient des bougies; et une balustrade dorée fermait cette vaste enceinte.

Ces fêtes, si supérieures à celles qu'on invente dans les romans, durèrent sept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux , et laissa disputer ensuite aux autres chevaliers les prix qu'il avait gagnés , et qu'il leur abandonnait.

La comédie de la princesse d'Elide , quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de *Molière*, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux , par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du temps , et par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes , mais qui sont perdus pour la postérité. On était encore très-entêté, à la cour , de l'astrologie judiciaire : plusieurs princes pensaient, par une superstition orgueilleuse , que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. Le duc de Savoie, *Victor-Amédée*, père de la duchesse de Bourgogne , eut un astrologue auprès de lui , même après son abdication. *Molière* osa attaquer cette illusion dans les *Amans magnifiques*, joués dans une autre fête , en 1670.

Fous de
cour,
divertisse-
menthon-
teux.

On y voit aussi un fou de cour, ainsi que dans la Princesse d'Elide. Ces misérables étaient encore fort à la mode. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus long-temps en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusemens, l'impuissance de s'en procurer d'agréables et d'honnêtes dans les temps d'ignorance et de mauvais goût avaient fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. Le fou qui était alors auprès de *Louis XIV*, avait appartenu au prince de *Condé* : il s'appelait l'*Angeli*. Le comte de *Grammont* disait que de tous les fous qui avaient suivi M. le Prince, il n'y avait que l'*Angeli* qui eût fait fortune. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit qu'*il n'allait pas au sermon, parce qu'il n'aimait pas le brailler, et qu'il n'entendait pas le raisonner.*

1664. La farce du Mariage forcé fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la première représentation des trois premiers actes du *Tartuffe*. Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéresser la terre et le ciel pour le supprimer; et il subsistera, comme on l'a déjà dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût et des hypocrites.

La plupart de ces solennités brillantes ne sont souvent que pour les yeux et les oreilles.

Ce qui n'est que pompe et magnificence passe en un jour; mais quand des chefs-d'œuvre de l'art, comme le Tartuffe, font l'ornement de ces fêtes, elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encore de plusieurs traits de ces allégories de *Benserade*, qui ornaient les ballets de ce temps-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi représentant le soleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton

De Daphné ni de Phaëton.

Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine :

Il n'est point là de piège où vous puissiez donner ;

Le moyen de s'imaginer

Qu'une femme vous fuie, et qu'un homme vous mène?

La principale gloire de ces amusemens, qui perfectionnaient en France le goût, la politesse et les talens, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux continuels du monarque. Sans ces travaux il n'aurait su que tenir une cour, il n'aurait pas su régner; et si les plaisirs magnifiques de cette cour avaient insulté à la misère du peuple, ils n'eussent été qu'odieux: mais le même homme qui avait donné ces fêtes, avait donné du pain au peuple dans la disette de 1662. Il avait fait venir des grains, que les riches achetèrent à vil prix, et dont il fit des dons aux pauvres familles, à la porte du Louvre:

il avait remis au peuple trois millions de tailles : nulle partie de l'administration intérieure n'était négligée. Son gouvernement était respecté au dehors , le roi d'Espagne obligé de lui céder la préférence , le pape forcé de lui faire satisfaction , Dunkerque ajouté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur et honteux pour le vendeur ; enfin toutes ses démarches , depuis qu'il tenait les rênes , avaient été ou nobles ou utiles : il était beau après cela de donner des fêtes.

Le légat
vient de-
mander
pardon.

Autre
fête.

1664.

Le légat à *latere* , *Chigi* , neveu du pape *Alexandre VII* , venant au milieu de toutes les réjouissances de Versailles faire satisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape , étala à la cour un spectacle nouveau. Ces grandes cérémonies sont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit rendaient la satisfaction plus éclatante. Il reçut , sous un dais , les respects des cours supérieures , du corps de ville , du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon , ayant le grand *Condé* à sa droite et le fils de ce prince à sa gauche , et vint dans cet appareil s'humilier , lui , Rome et le pape , devant un roi qui n'avait pas encore tiré l'épée. Il dîna avec *Louis XIV* après l'audience ; et on ne fut occupé que de le traiter avec magnificence , et de lui procurer des plaisirs. On traita depuis le doge de Gènes avec moins d'honneurs , mais

avec ce même empressement de plaire , que le roi concilia toujours avec ses démarches altières.

Tout cela donnait à la cour de *Louis XIV* un air de grandeur qui effaçait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat , attaché à sa personne , réjaillit sur tout ce qui l'environnait ; que tous les grands fussent honorés , et qu'aucun ne fût puissant , à commencer par son frère et par M. le Prince. C'est dans cette vue qu'il jugea , en faveur des pairs , leur ancienne querelle avec les présidens du parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opiner avant les pairs , et s'étaient mis en possession de ce droit. Il régla dans un conseil extraordinaire que les pairs opineraient aux lits de justice , en présence du roi , avant les présidens , comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à sa présence ; et il laissa subsister l'ancien usage dans les assemblées qui ne sont pas des lits de justice.

Pour distinguer les principaux courtisans , il avait inventé des casques bleues , brodées d'or et d'argent. La permission de les porter était une grande grâce pour des hommes que la vanité mène. On les demandait presque comme le collier de l'ordre. On peut remarquer , puisqu'il est ici question de petits détails , qu'on portait alors des casques par-dessus un pourpoint orné de rubans , et sur cette casaque

Querelles
des pairs.

Habits
à brevet.

passait un baudrier auquel pendait l'épée. On avait une espèce de rabat à dentelles, et un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'en l'année 1684, devint celle de toute l'Europe, excepté de l'Espagne et de la Pologne. On se piquait déjà presque par-tout d'imiter la cour de *Louis XIV.*

Magnificence et ordre dans sa maison.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore ; régla les rangs et les fonctions ; créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de grand maître de sa garde-robe. Il rétablit les tables instituées par *François I.*, et les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commensaux, servies avec autant de propreté et de profusion que celles de beaucoup de souverains : il voulait que les étrangers y fussent tous invités : cette attention dura pendant tout son règne. Il en eut une autre plus recherchée et plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli, en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complète ; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voyage pouvait donner des repas dans son appartement : on y était servi avec la même délicatesse que le maître. Ces petites choses n'acquièrent du prix que quand elles sont soutenues par les grandes. Dans tout ce qu'il faisait, on voyait de la splendeur et de

la

la générosité. Il faisait présent de deux cents mille francs aux filles de ses ministres , à leur mariage. (2)

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'exemple. L'idée lui en vint d'un discours du duc de *Saint-Aignan*, qui lui conta que le cardinal de *Richelieu* avait envoyé des présens à quelques savans étrangers, qui avaient fait son éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué; mais sûr de mériter de l'être, il recommanda à ses ministres, *Lionne* et *Colbert*, de choisir un nombre de français et d'étrangers distingués dans la littérature, auxquels il donnerait des marques de sa générosité. *Lionne* ayant écrit dans les pays étrangers, et s'étant fait instruire autant qu'on le peut dans cette matière si délicate, où il s'agit de donner des préférences aux contemporains, on fit d'abord une liste de soixante personnes : les unes eurent des présens, les autres des pensions, selon leur rang, leurs besoins et leur mérite. Le bibliothécaire du vatican ; *Allazzi*, le comte *Gratiani*, secrétaire 1663.

Présens et
pensions
aux gens
de lettres
de l'Europe.

(2) Ces profusions faites avec l'argent du peuple étaient une véritable injustice, et certes un beaucoup plus grand péché, excepté aux yeux des jésuites, que ceux qu'il pouvait commettre avec ses maîtresses. Cette foule de charges inutiles, d'abus de tout genre, a fait un mal plus durable. Une grande partie de ces abus a subsisté long-temps, et subsiste même encore, quoiqu'aucun des princes qui lui ont succédé n'ait hérité de son goût pour le faste.

d'Etat du duc de Modène; le célèbre *Viviani*, mathématicien du grand duc de Florence; *Vossius*, l'historiographe des Provinces-Unies; l'illustre mathématicien *Huyghens*; un résident hollandais en Suède, enfin jusqu'à des professeurs d'Altorf et de Helmstadt, villes presque inconnues des Français, furent étonnés de recevoir des lettres de M. *Colbert*, par lesquelles il leur mandait que si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes; et toutes étaient accompagnées, ou de gratifications considérables, ou de pensions.

Parmi les Français, on fut distinguer *Racine*, *Quinault*, *Fléchier*, depuis évêque de Nîmes, encore fort jeunes; ils eurent des présens. Il est vrai que *Chapelain* et *Cotin* eurent des pensions; mais c'était principalement *Chapelain* que le ministre *Colbert* avait consulté. Ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la poésie, n'étaient pas sans mérite. *Chapelain* avait une littérature immense; et, ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût, et qu'il était un des critiques les plus éclairés. Il y a une grande distance de tout cela au génie. La science et l'esprit conduisent un artiste, mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputation de son temps que *Ronsard* et

Chapelain. C'est qu'on était barbare dans le temps de *Ronsard*, et qu'à peine on sortait de la barbarie dans celui de *Chapelain*. *Costar*, le compagnon d'étude de *Balzac* et de *Voiture*, appelle *Chapelain* le premier des poètes héroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités, il n'avait encore fait que des satires; et l'on fait que ses satires attaquaient les mêmes savans que le ministre avait consultés. Le roi le distingua quelques années après, sans consulter personne.

Les présens faits dans les pays étrangers furent si considérables, que *Viviani* fit bâtir à Florence une maison des libéralités de *Louis XIV*. Il mit en lettres d'or sur le frontispice, *Ædes à Deo date*: allusion au surnom de *Dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince, à sa naissance.

Maison
bâtie à
Florence
des libé-
ralités.

On se figure aisément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire; et si l'on considère tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les esprits les plus sévères, et les plus difficiles doivent souffrir les éloges immodérés qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les seuls qui le louèrent. On prononça douze panégyriques de *Louis XIV*, en diverses villes d'Italie; hommage qui n'était rendu ni par la crainte ni par l'espérance, et que le marquis *Zampieri* envoya au roi.

Il continua toujours à répandre ses bienfaits sur les lettres et sur les arts. Des gratifications particulières d'environ quatre mille louis à *Racine*, la fortune de *Despréaux*, celle de *Quinault*, sur-tout celle de *Lulli*, et de tous les artistes qui lui consacrerent leurs travaux, en font des preuves. Il donna même mille louis à *Benferade*, pour faire graver les tailles douces de ses métamorphoses d'*Ovide* en rondeaux : libéralité mal appliquée, qui prouve seulement la générosité du souverain. Il récompensait dans *Benferade* le petit mérite qu'il avait eu dans ses ballets.

Plusieurs écrivains ont attribué, uniquement à *Colbert*, cette protection donnée aux arts, et cette magnificence de *Louis XIV* : mais il n'eut d'autre mérite en cela que de seconder la magnanimité et le goût de son maître. Ce ministre qui avait un très-grand génie pour les finances, le commerce, la navigation, la police générale, n'avait pas dans l'esprit ce goût et cette élévation du roi ; il s'y prêtait avec zèle, et était loin de lui inspirer ce que la nature donne.

On ne voit pas, après cela, sur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avare à ce monarque. Un prince, qui a des domaines absolument séparés des revenus de l'Etat, peut être avare comme un particulier ;

mais un roi de France , qui n'est réellement que le dispensateur de l'argent de ses sujets , ne peut guère être atteint de ce vice. L'attention et la volonté de récompenser peuvent lui manquer; mais c'est ce qu'on ne peut reprocher à *Louis XIV.*

Dans le temps même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits , l'usage que le comte de *Bussy* fit des siens fut rigoureusement puni. On le mit à la bastille, en 1665. Les *Amours des Gaules* furent le prétexte de sa prison. La véritable cause était cette chanson, où le roi était trop compromis , et dont alors on renouvela le souvenir pour perdre *Bussy* à qui on l'imputait :

Que Deodatus est heureux
De baiser ce bec amoureux ,
Qui d'une oreille à l'autre va !
Alleluia.

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons pour compenser le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement sa langue : il avait du mérite , mais plus d'amour propre encore ; et il ne se servit guère de ce mérite que pour se faire des ennemis. *Louis XIV* aurait agi généreusement s'il lui avait pardonné : il vengea son injure personnelle , en paraissant céder au cri public. Cependant le comte de *Bussy* fut relâché au

bout de dix-huit mois ; mais il fut privé de ses charges, et resta dans la disgrâce tout le reste de sa vie , protestant en vain à *Louis XIV* une tendresse que ni le roi ni personne ne croyait sincère.

CHAPITRE XXVI.

Suite des particularités et anecdotes.

A LA gloire, aux plaisirs, à la grandeur, à la galanterie qui occupaient les premières années de ce gouvernement, *Louis XIV* voulut joindre les douceurs de l'amitié ; mais il est difficile à un roi de faire des choix heureux. De deux hommes auxquels il marqua le plus de confiance , l'un le trahit indignement, l'autre abusa de sa faveur. Le premier était le marquis de *Vardes*, confident du goût du roi pour madame de *la Vallière*. On fait que des intrigues de cour le firent chercher à perdre madame de *la Vallière*, qui par sa place devait avoir des jalouses, et qui par son caractère ne devait point avoir d'ennemis. On fait qu'il osa, de concert avec le comte de *Guiche* et la comtesse de *Soissons*, écrire à la reine régnante une lettre contre-faite, au nom du roi d'Espagne, son père. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, et ce

qui ne pouvait que troubler la paix de la maison royale. Il ajouta à cette perfidie la méchanceté de faire tomber les soupçons sur les plus honnêtes gens de la cour, le duc et la duchesse de Navailles. Ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de *Vardes* fut trop tard connue, et *Vardes*, tout criminel qu'il était, ne fut guère plus puni que les innocens qu'il avait accusés, et qui furent obligés de se défaire de leurs charges, et de quitter la cour. 1665.

L'autre favori était le comte depuis duc de *Lauzun*, tantôt rival du roi dans ses amours passagers, tantôt son confident, et si connu depuis par ce mariage qu'il voulut contracter trop publiquement avec *Mademoiselle*, et qu'il fit ensuite secrètement malgré sa parole donnée à son maître.

Le roi, trompé dans ses choix, dit qu'il avait cherché des amis, et qu'il n'avait trouvé que des intrigans. Cette connaissance malheureuse des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faisait dire aussi : *Toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontents et un ingrat.*

Ni les plaisirs, ni les embellissemens des maisons royales et de Paris, ni les soins de la police du royaume, ne discontinuèrent pendant la guerre de 1666.

48 MESDAMES DE LA VALLIÈRE

Le roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670
Il avait alors trente-deux ans. On joua de van
lui, à Saint-Germain, la tragédie de *Britannicus* ;
il fut frappé de ces vers :

Pour mérite premier, pour vertu singulière,
Il excelle à traîner un char dans la carrière,
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

! Racine est
cause que
Louis XIV
ne danse
plus sur le
théâtre. Dès-lors il ne dansa plus en public : et le
poète réforma le monarque. Son union avec
madame la duchesse de *la Vallière* subsistait
toujours, malgré les infidélités fréquentes qu'il
lui faisait. Ces infidélités lui coûtaient peu de
soins. Il ne trouvait guère de femmes qui lui
résistassent, et revenait toujours à celle qui,
par la douceur et par la bonté de son caractè-
re, par un amour vrai, et même par les
chaînes de l'habitude, l'avait subjugué sans
art. Mais, dès l'an 1669, elle s'aperçut que
madame de *Montespan* prenait de l'ascendant ;
elle combattit avec sa douceur ordinaire ;
elle supporta le chagrin d'être témoin long-
temps du triomphe de sa rivale, et sans pres-
que se plaindre ; elle se crut encore heureuse,
dans sa douleur, d'être considérée du roi
qu'elle aimait toujours, et de le voir sans en
être aimée.

Enfin,

Enfin, en 1675, elle embrassa la ressource des ames tendres, auxquelles il faut des sentimens vifs et profonds qui les subjuguent. Elle crut que DIEU seul pouvait succéder dans son cœur à son amant. Sa conversion fut aussi célèbre que sa tendresse. Elle se fit carmélite à Paris, et persévéra. Se couvrir d'un cilice, marcher pieds nus, jeûner rigoureusement, chanter, la nuit, au chœur dans une langue inconnue; tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoutumée à tant de gloire, de mollesse et de plaisirs. Elle vécut dans ces austérités depuis 1675 jusqu'en 1710, sous le nom seul de *sœur Louise de la miséricorde*. Un roi qui punirait ainsi une femme coupable serait un tyran; et c'est ainsi que tant de femmes se sont punies d'avoir aimé. Il n'y a presque point d'exemples de politiques qui aient pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique sembleraient cependant exiger plus d'expiations que les faiblesses de l'amour; mais ceux qui gouvernent les ames n'ont guère d'empire que sur les faibles.

On fait que quand on annonça à *sœur Louise de la miséricorde* la mort du duc de Vermandois qu'elle avait eu du roi, elle dit; *Je dois pleurer sa naissance encore plus que sa mort*. Il lui resta une fille, qui fut de tous

les enfans du roi la plus ressemblante à son père , et qui épousa le prince *Armand de Conti*, neveu du grand *Conde*

Cependant la marquise de *Montespan* jouissait de sa faveur, avec autant d'éclat et d'empire que madame de *la Vallière* avait eu de modestie.

Tandis que madame de *la Vallière* et madame de *Montespan* se disputaient encore la première place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. *Louvois* même était sensible. Parmi plusieurs maîtresses qu'eut ce ministre dont le caractère dur semblait si peu fait pour l'amour, il y eut madame du *Frénoi*, femme d'un de ses commis, pour laquelle il eut depuis le crédit de faire ériger une charge chez la reine; on la fit dame du lit: elle eut les grandes entrées. Le roi, en favorisant ainsi jusqu'aux goûts de ses ministres voulait justifier les siens.

C'est un grand exemple du pouvoir des préjugés et de la coutume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, et qu'il ne le fût pas à la petite-fille de *Henri IV* d'avoir un mari. *Mademoiselle*, après avoir refusé tant de souverains, après avoir eu l'espérance d'épouser *Louis XIV*, voulut faire à quarante-quatre ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permission d'épouser *Péguillin*, du nom de *Caumont*, comte de

Lauzun, le dernier qui fut capitaine d'une compagnie de cent gentilshommes au bec-de-corbin qui ne subsiste plus, et le premier pour qui le roi avait créé la charge de colonel général des dragons. Il y avait cent exemples de princesses qui avaient épousé des gentilshommes : les empereurs romains donnaient leurs filles à des sénateurs : les filles des souverains de l'Asie, plus puissans et plus despotiques qu'un roi de France, n'épousent jamais que des esclaves de leurs pères.

Mademoiselle donnait tous ses biens, estimés vingt millions, au comte de *Lauzun* ; quatre duchés, la souveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne se réservait rien, abandonnée toute entière à l'idée flatteuse de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune qu'aucun roi n'en a faite à aucun sujet. Le contrat était dressé : *Lauzun* fut un jour duc de *Montpensier*. Il ne manquait plus que la signature. Tout était prêt, lorsque le roi affaibli par les représentations des princes, des ministres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira sa parole, et défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangères pour annoncer le mariage ; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis ; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre

Mariage
du comte
de *Lauzun*
avec la
petite-
fille de
Henri IV.
1669.

Mis en
prison
pour ce
mariage.

Mademoiselle malheureuse. Mais ce même prince qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer *Lauzun*, en novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épousé en secret la princesse qu'il lui avait permis, quelques mois auparavant, d'épouser en public. Il fut enfermé dix années entières. Il y a plus d'un royaume où un monarque n'a pas cette puissance : ceux qui l'ont sont plus chéris quand ils n'en font pas d'usage. Le citoyen qui n'offense point les lois de l'équité doit-il être puni si sévèrement par celui qui représente l'Etat ? N'y a-t-il pas une très-grande différence entre déplaire à son souverain, et trahir son souverain ? Un roi doit-il traiter un homme plus durement que la loi ne le traiterait ?

Ceux qui ont écrit (a) que madame de *Montespan*, après avoir empêché le mariage, irritée contre le comte de *Lauzun* qui éclatait en reproches violens, exigea de *Louis XIV* cette vengeance, ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eu à la fois de la tyrannie et de la pusillanimité à sacrifier à la colère d'une femme un brave homme, un favori qui, privé par lui de la plus grande

(a) L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'historiens, vient du *Ségraisiana*. C'est un recueil posthume de quelques conversations de *Ségrais*, presque toutes falsifiées. Il est plein de contradictions ; et l'on fait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de croyance.

fortune , n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de *Montespan*. Qu'on pardonne ces réflexions , les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même temps l'équité veut que *Louis XIV* n'ayant fait dans tout son règne aucune action de cette nature , on ne l'accuse pas d'une injustice si cruelle. C'est bien assez qu'il ait puni avec tant de sévérité un mariage clandestin , une liaison innocente , qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer sa faveur était très-juste ; la prison était trop dure.

Ceux qui ont douté de ce mariage secret n'ont qu'à lire attentivement les mémoires de *Mademoiselle*. Ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princesse , qui s'était plainte si amèrement au roi de la rupture de son mariage , n'osa se plaindre de la prison de son mari. Elle avoue qu'on la croyait mariée ; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas : et quand il n'y aurait que ces paroles : *Je ne puis ni ne dois changer pour lui* , elles seraient décisives.

Lauzun et *Fouquet* furent étonnés de se rencontrer dans la même prison ; mais *Fouquet* sur-tout , qui dans sa gloire et dans sa puissance avait vu de loin *Péguillin* dans la foule , comme un gentilhomme de province sans fortune , le crut fou , quand celui-ci lui

54 MORT DE MADÉMOISELLE.

conta qu'il avait été le favori du roi, et qu'il avait eu la permission d'épouser la petite-fille de *Henri IV* avec tous les biens et les titres de la maison de *Montpensier*.

Après avoir languï dix ans en prison, il en sortit enfin; mais ce ne fut qu'après que madame de *Montespan* eut engagé *Mademoiselle* à donner la souveraineté de Dombes et le comté d'Eu au duc du Maine encore enfant, qui les posséda après la mort de cette princesse. Elle ne fit cette donation que dans l'espérance que M. de *Lauzun* serait reconnu pour son époux; elle se trompa: le roi lui permit seulement de donner à ce mari secret et infortuné les terres de Saint-Fargeau et de Thiers, avec d'autres revenus considérables que *Lauzun* ne trouva pas suffisans. Elle fut réduite à être secrètement sa femme, et à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuse à la cour, malheureuse chez elle, ordinaire effet des passions, elle mourut en 1693. (b)

(b) On a imprimé à la fin de ses mémoires une histoire des amours de *Mademoiselle* et de M. de *Lauzun*. C'est l'ouvrage de quelque valet de chambre. On y a joint des vers dignes de l'histoire, et de toutes les inepties qu'on était en possession d'imprimer en Hollande.

On doit mettre au même rang la plupart des contes qui se trouvent dans les mémoires de madame de *Maintenon*, faits par le nommé *la Beaumelle*: il y est dit qu'en 1681, un des ministres du duc de Lorraine vint déguisé en mendiant se présenter dans une église à *Mademoiselle*, lui montra une paire d'heures sur lesquelles il était écrit: *De la part du duc*

Pour le comte de *Lauzun*, il passa en Angleterre, en 1688. Toujours destiné aux aventures extraordinaires, il conduisit en France la reine, épouse de *Jacques II*, et son fils au berceau. Il fut fait duc. Il commanda en Irlande avec peu de succès, et revint avec plus de réputation attachée à ses aventures que de considération personnelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé et oublié, comme il arrive à tous ceux qui n'ont eu que de grands événemens sans avoir fait de grandes choses.

Cependant madame de *Montespan* était toute puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athénais de Mortemar, femme du marquis de *Montespan*; sa sœur aînée, la marquise de *Thiange*, et sa cadette pour qui elle obtint l'abbaye de *Fontevraud*, étaient les plus belles

de Lorraine: et qu'ensuite il négocia avec elle pour l'engager à déclarer le duc son héritier. Tome II, page 204. Cette fable est prise de l'aventure vraie ou fausse de la reine *Clotilde*. *Mademoiselle* n'en parle point dans ses mémoires, où elle n'omet pas les petits faits. Le duc de Lorraine n'avait aucun droit à la succession de *Mademoiselle*; de plus elle avait fait, en 1679, le duc du Maine et le comte de Toulouse ses héritiers.

L'auteur de ces misérables mémoires dit, page 207, que le duc de *Lauzun*, à son retour, ne vit dans *Mademoiselle* qu'une fille brûlante d'un amour impur: elle était sa femme, il l'avoue. Il est difficile d'écrire plus d'impostures dans un style plus indécent.

femmes de leur temps ; et toutes trois joignaient à cet avantage des agrémens singuliers dans l'esprit. Le duc de *Vivonne*, leur frère, maréchal de France, était aussi un des hommes de la cour qui avait le plus de goût et de lecture. C'était lui à qui le roi disait un jour : *Mais à quoi sert de lire ?* Le duc de *Vivonne*, qui avait de l'embonpoint et de belles couleurs, répondit : „ La lecture fait à l'esprit ce que „ vos perdrix font à mes joues. „

Ces quatre personnes plaisaient universellement par un tour singulier de conversation mêlée de plaisanterie, de naïveté et de finesse, qu'on appelait l'esprit des *Mortemar*. Elles écrivaient toutes avec une légèreté et une grâce particulière. On voit par-là combien est ridicule ce conte que j'ai entendu encore renouveler, que madame de *Montespan* était obligée de faire écrire ses lettres au roi par madame *Scarron* ; et que c'est-là ce qui en fit sa rivale, et sa rivale heureuse.

Madame *Scarron*, depuis madame de *Maintenon*, avait, à la vérité, plus de lumières acquises par la lecture ; sa conversation était plus douce ; plus insinuante. Il y a des lettres d'elle où l'art embellit le naturel, et dont le style est très-élégant. Mais madame de *Montespan* n'avait besoin d'emprunter l'esprit de personne ; elle fut long-temps favorite, avant que madame de *Maintenon* lui fût présentée.

Le triomphe de madame de *Montespan* éclata au voyage que le roi fit en Flandre , en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voyage , au milieu des plaisirs. Ce fut une fête continuelle dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi , qui fit tous ses voyages de guerre à cheval , fit celui-ci pour la première fois dans un carrosse à glaces. Les chaises de poste n'étaient point encore inventées. La reine , *Madame* sa belle - sœur , la marquise de *Montespan* , étaient dans cet équipage superbe , suivi de beaucoup d'autres ; et quand madame de *Montespan* allait seule , elle avait quatre gardes du corps aux portières de son carrosse. Le dauphin arriva ensuite avec sa cour , *Mademoiselle* avec la sienne ; c'était avant la fatale aventure de son mariage : elle partageait en paix tous ces triomphes , et voyait avec complaisance son amant , favori du roi , à la tête de sa compagnie des gardes. On faisait porter dans les villes où l'on couchait les plus beaux meubles de la couronne. On trouvait dans chaque ville un bal masqué ou paré , ou des feux d'artifice. Toute la maison de guerre accompagnait le roi , et toute la maison de service précédait ou suivait. Les tables étaient tenues comme à Saint-Germain. La cour visita dans cette pompe toutes les villes

conquises. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à sa table; il leur faisait des présens pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garnison recevaient des gratifications. Il en coûta plusieurs fois quinze cents louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages étaient pour madame de *Montespan*, excepté ce que le devoir donnait à la reine. Cependant cette dame n'était pas du secret. Le roi savait distinguer les affaires d'Etat des plaisirs.

Mademoiselle de Kéroual va gouverner le roi d'Angleterre.

Madame, chargée seule de l'union des deux rois et de la destruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque sur la flotte du roi d'Angleterre, *Charles II*, son frère, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle mademoiselle de *Kéroual*, depuis duchesse de Portsmouth, dont la beauté égalait celle de madame de *Montespan*. Elle fut depuis en Angleterre ce que madame de *Montespan* était en France, mais avec plus de crédit. Le roi *Charles* fut gouverné par elle jusqu'au dernier moment de sa vie; et, quoique souvent infidèle, il fut toujours maîtrisé. Jamais femme n'a conservé plus long-temps sa beauté; nous lui avons vu, à l'âge de près de soixante et dix ans, une figure encore noble et agréable, que les années n'avaient point flétrie.

Madame alla voir son frère à Cantorbéri, et revint avec la gloire du succès. Elle en jouissait, lorsqu'une mort subite et douloureuse l'enleva, à l'âge de vingt-six ans, le 30 juin 1670. La cour fut dans une douleur et dans une consternation que le genre de mort augmentait. Cette princesse s'était crue empoisonnée. L'ambassadeur d'Angleterre, *Montaignu*, en était persuadé; la cour n'en doutait pas; et toute l'Europe le disait. Un des anciens domestiques de la maison de son mari m'a nommé celui qui (selon lui) donna le poison. » Cet homme, me disait-il, qui n'était pas » riche, se retira immédiatement après en » Normandie, où il acheta une terre, dans » laquelle il vécut long-temps avec opulence. Ce poison (ajoutait-il) était de » la poudre de diamant mise au lieu de sucre » dans des fraises. » La cour et la ville pensèrent que *Madame* avait été empoisonnée dans un verre d'eau de chicorée, (c) après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, et bientôt les convulsions de la mort. Mais la malignité humaine et l'amour de l'extraordinaire furent les seules raisons de cette persuasion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoisonné, puisque madame de *la Fayette* et une autre

On croit
Madame,
sœur de
Charles II,
empoisonnée.

(c) Voyez l'histoire de madame *Henriette d'Angleterre*, par madame la comtesse de *la Fayette*, page 171, édition de 1742.

personne burent le reste sans ressentir la plus légère incommodité. La poudre de diamant n'est pas plus un venin (*d*) que la poudre de corrail. Il y avait long-temps que *Madame* était malade d'un abcès qui se formait dans le foie. Elle était très-mal-saine, et même avait accouché d'un enfant absolument pourri. Son mari, trop soupçonné dans l'Europe, ne fut, ni avant ni après cet événement, accusé d'aucune action qui eût de la noirceur; et on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain serait trop malheureux, s'il était aussi commun de commettre des choses atroces que de les croire.

On prétendit que le chevalier de *Lorraine*, favori de *Monsieur*, pour se venger d'un exil et d'une prison que sa conduite coupable auprès de *Madame* lui avait attirés, s'était porté à cette horrible vengeance. On ne fait pas attention que le chevalier de *Lorraine* était alors à Rome, et qu'il est bien difficile à un chevalier de Malthe de vingt ans, qui est à Rome, d'acheter à Paris la mort d'une grande princesse.

(*d*) Des fragmens de diamant et de verre pourraient par leurs pointes percer une tunique des entrailles, et la déchirer : mais aussi on ne pourrait les avaler, et on serait averti tout d'un coup du danger par l'excoriation du palais et du gosier. La poudre impalpable ne peut nuire. Les médecins qui ont rangé le diamant au nombre des poisons, auraient dû distinguer le diamant réduit en poudre impalpable du diamant grossièrement pilé.

Il n'est que trop vrai qu'une faiblesse et une indiscretion du vicomte de *Turenne* avaient été la première cause de toutes ces rumeurs odieuses qu'on se plaît encore à réveiller. Il était à soixante ans l'amant de madame de *Coatquen*, et sa dupe, comme il l'avait été de madame de *Longueville*. Il révéla à cette dame le secret de l'Etat, qu'on cachait au frère du roi. Madame de *Coatquen*, qui aimait le chevalier de *Lorraine*, le dit à son amant : celui-ci en avertit *Monsieur*. L'intérieur de la maison de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amer les reproches et les jalousies. Ces troubles éclatèrent avant le voyage de *Madame*. L'amertume redoubla à son retour. Les emportemens de *Monsieur*, les querelles de ses favoris avec les amis de *Madame*, remplirent sa maison de confusion et de douleur. *Madame*, quelque temps avant sa mort, reprochait avec des plaintes douces et attendrissantes, à la marquise de *Coatquen*, les malheurs dont elle était cause. Cette dame, à genoux auprès de son lit, et arrosant ses mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de *Venceslas* :

Indiscretion de
Turenne,
causes des
malheurs
de
Madame,
et de tous
ces bruits
odieux.

J'allais... j'étais... l'amour a sur moi tant d'empire...
Je m'égare, Madame, et ne puis que vous dire.....

Le chevalier de *Lorraine*, auteur de ces dissensions, fut d'abord envoyé par le roi à

Pierre-en-Scize ; le comte de *Marfan* , de la maison de *Lorraine* , et le marquis , depuis maréchal de *Villeroi* , furent exilés. Enfin on regarda comme la fuite coupable de ces démêlés , la mort naturelle de cette malheureuse princesse. (1)

(1) Dans un recueil de pièces extraites du porte-feuille de M. *Duclos* , et imprimées en 1781 , on trouve qu'un maître d'hôtel de *Monsieur* , nommé *Morel* , avait commis ce crime ; qu'il en fut soupçonné ; que *Louis XIV* le fit amener devant lui , que l'ayant menacé de le livrer à la rigueur des lois , s'il ne disait pas la vérité , et lui ayant promis la liberté et la vie s'il avouait tout , *Morel* avoua son crime ; que le roi lui ayant demandé si *Monsieur* était instruit de cet horrible complot , *Morel* lui répondit : *Non , il n'y aurait point consenti.* M. de *Voltaire* était instruit de cette anecdote ; mais il n'a jamais voulu paraître croire à aucun empoisonnement , à moins qu'il ne fût absolument impossible d'en nier la réalité. Dans le même ouvrage que nous venons de citer , on donne pour garant de cette anecdote mademoiselle de *la Chausseraie* , amie subalterne de madame de *Maintenon*. On a demandé comment , quarante ans après cet événement , *Louis XIV* aurait confié des détails si affligeans à se rappeler , à une personne qui n'avait et ne pouvait avoir avec lui aucune liaison intime. Mais mademoiselle de *la Chausseraie* expliquait elle-même cette difficulté. Elle racontait que , se trouvant seule avec le roi chez madame de *Maintenon* qui était sortie pour quelques momens , *Louis XIV* laissa échapper des plaintes sur les malheurs où il s'était vu condamné ; elle attribuait ces plaintes aux revers de la guerre de la succession , et cherchait à le consoler. *Non , dit le roi , c'est dans ma jeunesse , c'est au milieu de mes succès que j'ai éprouvé les plus grands malheurs ;* et il cita la mort de *Madame*. Mademoiselle de *la Chausseraie* répondit par un lieu commun de consolation. *Ah , Mademoiselle , dit le roi , ce n'est point cette mort , ce sont ses affreuses circonstances que je pleure ;* et il se tut. Peu de temps après madame de *Maintenon* rentra ; au bout de quelques momens de silence , le roi s'approcha de mademoiselle de *la Chausseraie* , et lui dit : *J'ai commis une indiscretion que je me reproche ; ce qui m'est échappé a pu vous donner des soupçons*

Ce qui confirma le public dans le soupçon de poison, c'est que vers ce temps on commença à connaître ce crime en France. On n'avait point employé cette vengeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singulière, infecta la France dans le temps de la gloire et des plaisirs qui adouçifiaient les mœurs, ainsi qu'il se glissa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Origine
des frè-
quens
empoison-
nemens
dont on se
plaignit
alors.

Deux italiens, dont l'un s'appelait *Exili*, travaillèrent long-temps avec un apothicaire allemand, nommé *Glafer*, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philosophale*. Les deux italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, et voulurent, par le crime, réparer le tort de leur folie. Ils vendirent secrètement des poisons. La confession, le plus grand frein de la méchanceté humaine, mais dont on abuse en croyant pouvoir faire des crimes qu'on croit expier, la confession, dis-je, fit connaître au grand pénitencier de Paris, que quelques personnes étaient mortes empoisonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux italiens soupçonnés furent mis à la

contre mon frère, et ils seraient injustes; je ne puis les dissiper que par une confiance entière: et alors il lui raconta ce qu'on vient de lire. Nous avons appris ces détails d'un homme très-digne de foi, qui les tient immédiatement des personnes qui avaient avec mademoiselle de la Chausseraie, les relations les plus intimes.

bastille ; l'un des deux y mourut. *Exili* y resta sans être convaincu ; et du fond de sa prison, il répandit dans Paris ces funestes secrets, qui coûtèrent la vie au lieutenant civil, d'*Aubrai*, et à sa famille, et qui firent enfin ériger la chambre des poisons, qu'on nomme *la chambre ardente*.

L'amour fut la première source de ces horribles aventures. Le marquis de *Brinvilliers*, gendre du lieutenant civil d'*Aubrai*, logea chez lui *Sainte-Croix*, (e) capitaine de son régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les conséquences. Le mari s'obstina à faire demeurer ce jeune homme avec sa femme, jeune, belle et sensible. Ce qui devait arriver arriva : ils s'aimèrent. Le lieutenant civil, père de la marquise, fut assez sévère et assez imprudent pour solliciter une lettre de cachet, et pour faire envoyer à la bastille le capitaine, qu'il ne fallait envoyer qu'à son régiment. *Sainte-Croix* fut mis malheureusement dans la chambre où était *Exili*. Cet italien lui apprit à se venger : on en fait les suites qui font frémir. La marquise n'attenta point à la vie de son mari, qui avait eu de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cause ; mais la

(e) L'histoire de *Louis XIV*, sous le nom de *la Martinière*, le nomme l'abbé de *la Croix*. Cette histoire, fautive en tout, confond les noms, les dates et les événemens.

fureur de la vengeance la porta à empoisonner son père , ses deux frères et sa sœur. Au milieu de tant de crimes , elle avait de la religion : elle allait souvent à confesse ; et même lorsqu'on l'arrêta dans Liège , on trouva une confession générale écrite de sa main , qui servit non pas de preuve contre elle , mais de présomption. Il est faux qu'elle eût essayé ses poisons dans les hôpitaux , comme le disait le peuple , et comme il est écrit dans les *Causes célèbres* , ouvrage d'un avocat sans cause , et fait pour le peuple ; mais il est vrai qu'elle eut , ainsi que *Sainte-Croix* , des liaisons secrètes avec des personnes accusées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée , en 1676 , après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670 , qu'*Exili* avait commencé à faire des poisons , jusqu'en 1680 , ce crime infecta Paris. On ne peut dissimuler que *Penautier* , le receveur général du clergé , ami de cette femme , fut accusé quelque temps après d'avoir mis ses secrets en usage , et qu'il lui en coûta la moitié de son bien pour supprimer les accusations.

La *Voisin* , la *Vigoureux* , un prêtre , nommé Prétendus
fortilèges. *le Sage* , et d'autres , trafiquèrent des secrets d'*Exili* , sous prétexte d'amuser les ames curieuses et faibles par des apparitions d'esprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'arsenal , près

de la bastille , en 1680. Les plus grands seigneurs y furent cités , entre autres deux nièces du cardinal *Mazarin* , la (f) duchesse de *Bouillon* et la comtesse de *Soissons* , mère du prince *Eugène*.

La duchesse de *Bouillon* ne fut décrétée que d'ajournement personnel , et n'était accusée que d'une curiosité ridicule trop ordinaire alors , mais qui n'est pas du ressort de la justice. L'ancienne habitude de consulter des devins , de faire tirer son horoscope , de chercher des secrets pour se faire aimer , subsistait encore parmi le peuple , et même chez les premiers du royaume.

Nous avons déjà remarqué qu'à la naissance de *Louis XIV* , on avait fait entrer l'astrologue *Morin* dans la chambre même de la reine-mère , pour tirer l'horoscope de l'héritier de la couronne. Nous avons vu même le duc d'Orléans , régent du royaume , curieux de cette charlatanerie qui séduisit toute l'antiquité ; et toute la philosophie du célèbre comte de *Boulinvilliers* , ne put jamais le guérir de cette chimère. Elle était bien pardonnable à la duchesse de *Bouillon* , et à toutes les dames qui eurent les mêmes

(f) L'histoire de *Reboulet* dit que la duchesse de *Bouillon* fut décrétée de prise de corps , et qu'elle parut devant les juges avec tant d'amis qu'elle n'avait rien à craindre , quand même elle eût été coupable. Tout cela est très-faux ; il n'y eut point de décret de prise de corps contre elle , et alors nuls amis n'auraient pu la soustraire à la justice.

faibleffes. Le prêtre *le Sage*, la *Voisin* et la *Vigoureux* s'étaient fait un revenu de la curiosité des ignorans qui étaient en très-grand nombre. Ils prédisaient l'avenir ; ils feisaient voir le diable. S'ils s'en étaient tenus là , il n'y aurait eu que du ridicule dans eux et dans la chambre ardente.

La Reynie, l'un des présidens de cette chambre , fut assez mal-avisé pour demander à la duchesse de *Bouillon* si elle avait vu le diable ; elle répondit qu'elle le voyait dans ce moment, qu'il était fort laid et fort vilain , et qu'il était déguisé en conseiller d'Etat. L'interrogatoire ne fut guère poussé plus loin.

L'affaire de la comtesse de *Soissons* et du maréchal de *Luxembourg* fut plus sérieuse. *Le Sage*, la *Voisin*, la *Vigoureux* et d'autres complices étaient en prison, accusés d'avoir vendu des poisons qu'on appelait *la poudre de succession*; ils chargèrent tous ceux qui les étaient venus consulter. La comtesse de *Soissons* fut du nombre. Le roi eut la condescendance de dire à cette princesse que , si elle se sentait coupable , il lui conseillait de se retirer. Elle répondit qu'elle était très-innocente , mais qu'elle n'aimait pas à être interrogée par la justice. Ensuite elle se retira à Bruxelles , où elle est morte , sur la fin de 1708 , lorsque le prince *Eugène*, son fils , la vengeait par tant de victoires, et triomphait de *Louis XIV.*

Maréchal
de *Luxem-
bourg* à la
bastille.

François-Henri de Montmorenci-Boutteville, duc, pair et maréchal de France, qui unissait le grand nom de *Montmorenci* à celui de la maison impériale de *Luxembourg*, déjà célèbre en Europe par des actions de grand capitaine, fut dénoncé à la chambre ardente. Un de ses gens d'affaires, nommé *Bonard*, voulant recouvrer des papiers importants qui étaient perdus, s'adressa au prêtre *le Sage* pour les lui faire retrouver. *Le Sage* commença par exiger de lui qu'il se confessât, et qu'il allât ensuite pendant neuf jours en trois différentes églises, où il réciterait trois psaumes.

Malgré la confession et les psaumes les papiers ne se trouvèrent point; ils étaient entre les mains d'une fille, nommée *Dupin*. *Bonard*, sous les yeux de *le Sage*, fit, au nom du maréchal de *Luxembourg*, une espèce de conjuration, par laquelle la *Dupin* devait devenir impuissante en cas qu'elle ne lui rendit pas les papiers. La *Dupin* ne rendit rien, et n'en eut pas moins d'amans.

Bonard, désespéré, se fit donner un nouveau plein pouvoir par le maréchal, et entre ce plein pouvoir et la signature, il se trouva deux lignes d'une écriture différente, par lesquelles le maréchal se donnait au diable.

Le Sage, *Bonard*, la *Voisin*, la *Vigoureux*, et plus de quarante accusés ayant été enfermés à la bastille, *le Sage* déposa que le maréchal s'était

adressé au diable et à lui pour faire mourir cette *Dupin*, qui n'avait pas voulu rendre les papiers; leurs complices ajoutaient qu'ils avaient affaîné la *Dupin* par son ordre, qu'ils l'avaient coupée en quartiers, et jetée dans la rivière.

Ces accusations étaient aussi improbables qu'atroces. Le maréchal devait comparaître devant la cour des pairs; le parlement et les pairs devaient revendiquer le droit de le juger; ils ne le firent pas. L'accusé se rendit lui-même à la bastille; démarche qui prouvait son innocence sur cet affaînat prétendu.

Le secrétaire d'Etat, *Louvois*, qui ne l'aimait pas, le fit enfermer dans une espèce de cachot de six pas et demi de long, où il tomba très-malade. On l'interrogea le second jour, et on le laissa ensuite cinq semaines entières sans continuer son procès; injustice cruelle envers tout particulier, et plus condamnable encore envers un pair du royaume. Il voulut écrire au marquis de *Louvois* pour s'en plaindre, on ne le lui permit pas. Il fut enfin interrogé. On lui demanda s'il n'avait pas donné des bouteilles de vin empoisonnées pour faire mourir le frère de la *Dupin*, et une fille qu'il entretenait.

Il paraissait bien absurde qu'un maréchal de France, qui avait commandé des armées, eût voulu empoisonner un malheureux bourgeois et sa maîtresse, sans tirer aucun avantage d'un si grand crime.

Enfin on lui confronta *le Sage*, et un autre prêtre, nommé d'*Avaux*, avec lesquels on l'accusait d'avoir fait des sortilèges pour faire périr plus d'une personne.

Tout son malheur venait d'avoir vu une fois *le Sage*, et de lui avoir demandé des horoscopes.

Parmi les imputations horribles qui se faisaient la base du procès, *le Sage* dit que le maréchal duc de *Luxembourg* avait fait un pacte avec le diable, afin de pouvoir marier son fils à la fille du marquis de *Louvois*. L'accusé répondit : *Quand Mathieu de Montmorenci épousa la veuve de Louis le gros, il ne s'adressa point au diable, mais aux états généraux, qui déclarèrent que pour acquiescer au roi mineur l'appui des Montmorenci, il fallait faire ce mariage.*

Cette réponse était fière, et n'était pas d'un coupable. Le procès dura quatorze mois. Il n'y eut de jugement ni pour ni contre lui. La *Voisin*, la *Vigoureux*, et son frère le prêtre, qui s'appelaient aussi *Vigoureux*, furent brûlés avec *le Sage*, à la grève. Le maréchal de *Luxembourg* alla quelques jours à la campagne, et revint ensuite à la cour faire les fonctions de capitaine des gardes, sans voir *Louvois*, et sans que le roi lui parlât de tout ce qui s'était passé.

Nous avons vu comment il eut depuis le commandement des armées qu'il ne demanda pas, et par combien de victoires il imposa silence à ses ennemis.

On peut juger quelles rumeurs affreuses toutes ces accusations excitaient dans Paris. Le supplice du feu , dont la *Voisin* et ses complices furent punis , mit fin aux recherches et aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers , et ne corrompit point les mœurs douces de la nation ; mais elle laissa dans les esprits un penchant funeste à soupçonner des morts naturelles d'avoir été violentes.

Ce qu'on avait cru de la destinée malheureuse de madame *Henriette d'Angleterre* , on le crut ensuite de sa fille *Marie-Louise* , qu'on maria , en 1679 , au roi d'Espagne , *Charles II*. Cette jeune princesse partit à regret pour Madrid. *Mademoiselle* avait souvent dit à *Monsieur* , frère du roi : *Ne menez pas si souvent votre fille à la cour , elle sera trop malheureuse ailleurs*. Cette jeune princesse voulait épouser *Monseigneur*. *Je vous fais reine d'Espagne* , lui dit le roi , *que pourrais-je de plus pour ma fille ?* Ah ! répondit-elle , vous pourriez plus pour votre nièce. Elle fut enlevée au monde , en 1689 , au même âge que sa mère. Il passa pour constant que le conseil autrichien de *Charles II* voulait se défaire d'elle , parce qu'elle aimait son pays , et qu'elle pouvait empêcher le roi son mari de se déclarer pour les alliés contre la France. (2) On lui

On croit la reine d'Espagne, nièce de Louis XIV, empoisonnée.

(2) On voit dans les mémoires de *Saint-Philippe* , qu'on

envoya même de Versailles de ce qu'on croit du contre-poison ; précaution très-incertaine , puisque ce qui peut guérir une espèce de mal peut envenimer l'autre , et qu'il n'y a point d'antidote général. Le contre-poison prétendu arriva après sa mort. Ceux qui ont lu les mémoires compilés par le marquis de *Dangeau* , trouveront que le roi dit en soupant : „ La reine „ d'Espagne est morte empoisonnée dans une „ tourte d'anguille : la comtesse de *Pernitz* , „ les caméristes *Zapata* et *Nina* , qui en ont „ mangé après elle , sont mortes du même „ poison. „

Après avoir lu cette étrange anecdote dans ces mémoires manuscrits , qu'on dit faits avec soin par un courtisan qui n'avait presque point quitté *Louis XIV* pendant quarante ans , je ne laissai pas d'être encore en doute : je m'informai à d'anciens domestiques du roi , s'il était vrai que ce monarque , toujours retenu dans ses discours , eût jamais prononcé des paroles si imprudentes. Ils m'assurèrent tous que rien n'était plus faux. Je demandai à madame la duchesse de *Saint-Pierre* , qui arrivait d'Espagne , s'il était vrai que ces trois personnes fussent mortes avec la reine ; elle me donna des

croyait en Espagne qu'elle avait averti *Louis XIV* de l'impuissance de *Charles II* , seul secret d'Etat dont cette reine infortunée pût être instruite.

attestations

attestations que toutes trois avaient survécu long-temps à leur maîtresse. Enfin je sus que ces mémoires du marquis de *Dangeau*, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que des *nouvelles à la main*, écrites quelquefois par un de ses domestiques ; et je puis répondre qu'on s'en aperçoit souvent au style, aux inutilités et aux faussetés dont ce recueil est rempli. Après toutes ces idées funestes, où la mort de *Henriette d'Angleterre* nous a conduits, il faut revenir aux événemens de la cour qui suivirent sa perte.

La princesse palatine lui succéda, un an après, et fut mère du duc d'Orléans, régent du royaume. Il fallut qu'elle renonçât au calvinisme pour épouser *Monsieur* ; mais elle conserva toujours pour son ancienne religion un respect secret qu'il est difficile de secouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine, en 1673, donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur est connu par le sonnet de *l'Avorton*, dont les vers ont été tant cités.

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
Funeste ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeste victime . . . &c.

*Siècle de Louis XIV. Tome III. * G*

Plus de
filles
d'hon-
neur chez
la reine.

Les dangers attachés à l'état de fille, dans une cour galante et voluptueuse, déterminèrent à substituer aux douze filles d'honneur, qui embellissaient la cour de la reine, douze dames du palais ; et depuis, la maison des reines fut ainsi composée. Cet établissement rendait la cour plus nombreuse et plus magnifique, en y fixant les maris et les parens de ces dames, ce qui augmentait la société, et répandait plus d'opulence.

La princesse de Bavière, épouse de *Monseigneur*, ajouta, dans les commencemens, de l'éclat et de la vivacité à cette cour. La marquise de *Montespan* attirait toujours l'attention principale : mais enfin elle cessait de plaire ; et les emportemens altiers de sa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toujours à la cour par une grande charge, étant surintendante de la maison de la reine ; et au roi, par ses enfans, par l'habitude et par son ascendant.

Trois
femmes se
disputent
le cœur de
Louis XIV.

On lui conservait tout l'extérieur de la considération et de l'amitié, qui ne la consolait pas ; et le roi, affligé de lui causer des chagrins violens, et entraîné par d'autres goûts, trouvait déjà dans la conversation de madame de *Maintenon* une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de son ancienne maîtresse. Il se sentait à la fois partagé entre madame de *Montespan*

qu'il ne pouvait quitter , mademoiselle de *Fontange* qu'il aimait , et madame de *Maintenon* , de qui l'entretien devenait nécessaire à son ame tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en suspens. Il paraît assez honorable pour *Louis XIV* qu'aucune de ces intrigues n'influât sur les affaires générales , et que l'amour , qui troublait la cour , n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux , ce me semble , que *Louis XIV* avait une ame aussi grande que sensible.

Je croirais même que ces intrigues de cour , étrangères à l'Etat , ne devraient point entrer dans l'histoire , si le grand siècle de *Louis XIV* ne rendait tout intéressant , et si le voile de ces mystères n'avait été levé par tant d'historiens , qui pour la plupart les ont défigurés.

C H A P I T R E X X V I I .

Suite des particularités et anecdotes.

LA jeunesse , la beauté de mademoiselle de *Fontange* , un fils qu'elle donna au roi , en 1680 , le titre de duchesse dont elle fut décorée , écartaient madame de *Maintenon* de la première place qu'elle n'osait espérer , et qu'elle eut

Mort de
mademoi-
selle de
Fontange.

depuis : mais la duchesse de *Fontange* et son fils moururent en 1681.

Faveur de
madame
de *Main-
tenon*.

La marquise de *Montespan*, n'ayant plus de rivale déclarée, n'en posséda pas plus un cœur fatigué d'elle et de ses murmures. Quand les hommes ne sont plus dans leur jeunesse, ils ont presque tous besoin de la société d'une femme complaisante; le poids des affaires rend sur-tout cette consolation nécessaire. La nouvelle favorite, madame de *Maintenon*, qui sentait le pouvoir secret qu'elle acquérait tous les jours, se conduisait avec cet art si naturel aux femmes, et qui ne déplait pas aux hommes. Elle écrivait un jour à madame de *Frontenac*, sa cousine, en qui elle avait une entière confiance : „ Je „ le renvoie toujours affligé, et jamais déses- „ péré. „ Dans ce temps où sa faveur croissait, où madame de *Montespan* touchait à sa chute, ces deux rivales se voyaient tous les jours, tantôt avec une aigreur secrète, tantôt avec une confiance passagère, que la nécessité de se parler et la lassitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens. (a) Elles convinrent de faire chacune de leur côté, des

(a) Les mémoires donnés sous le nom de madame de *Maintenon* rapportent qu'elle dit à madame de *Montespan*, en parlant de ses rêves : *J'ai rêvé que nous étions sur le grand escalier de Versailles : je montais, vous descendiez : je m'élevais jusqu'aux nues, vous allâtes à Fontevraud.* Ce conte est renouvelé d'après le fameux duc d'*Epornon*, qui rencontra le cardinal de

mémoires de tout ce qui se passait à la cour. L'ouvrage ne fut pas poussé fort loin. Madame de *Montespan* se plaisait à lire quelque chose de ces mémoires à ses amis, dans les dernières années de sa vie. La dévotion, qui se mêlait à toutes ses intrigues secrètes, affermissait encore la faveur de madame de *Maintenon*, et éloignait madame de *Montespan*. Le roi se reprochait son attachement pour une femme mariée, et sentait sur-tout ce scrupule depuis qu'il ne sentait plus d'amour. Cette situation embarrassante subsista jusqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voyait alors des scènes bien différentes : d'un côté, le désespoir et la fuite d'une partie de la nation ; de l'autre, de nouvelles fêtes à Versailles ; Trianon et Marli bâtis ; la nature forcée dans tous ces lieux de délices, et des jardins où l'art était épuisé. Le mariage du petit-fils du grand *Condé* avec mademoiselle de *Nantes*, fille du roi et de madame de *Montespan*, fut le dernier triomphe de cette maîtresse, qui commençait à se retirer de la cour.

Richelieu sur l'escalier du Louvre, l'année 1624. Le cardinal lui demanda s'il n'y avait rien de nouveau ? *Non*, lui dit le duc, *sinon que vous montez, et je descends*. Ce conte est gâté en ajoutant que d'un escalier on s'éleva jusqu'aux nues. Il faut remarquer que dans presque tous les livres d'anecdotes, dans les *ana*, on attribue presque toujours à ceux qu'on fait parler des choses dites un siècle et même plusieurs siècles auparavant.

Faux
bruits
réfutés.

Fêtes bril-
lantes.
1685.

Le roi maria depuis deux enfans qu'il avait eus d'elle ; mademoiselle de *Blois* avec le duc de *Chartres*, que nous avons vu depuis régent du royaume ; et le duc du *Maine*, à *Louise-Bénédicté de Bourbon*, petite-fille du grand *Condé*, et sœur de *M. le Duc*, princesse célèbre par son esprit et par le goût des arts. Ceux qui ont seulement approché du palais royal et de *Sceaux* savent combien sont faux tous les bruits populaires recueillis dans tant d'histoires concernant ces mariages. (*b*)

Avant la célébration du mariage de *M. le Duc* avec mademoiselle de *Nantes*, le marquis de *Seignelai*, à cette occasion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de *Sceaux*, plantés par *le Nôtre* avec autant de goût que ceux de *Versailles*. On y exécuta l'idylle de la paix, composée par *Racine*. Il y eut dans *Versailles* un nouveau carroufel ; et après le mariage, le roi étala une magnificence singulière, dont le cardinal *Mazarin* avait donné la

(*b*) Il y a plus de vingt volumes dans lesquels vous verrez que la maison d'Orléans et la maison de *Condé* s'indignèrent de ces propositions ; vous lirez que la princesse, mère du duc de *Chartres*, menaça son fils ; vous lirez même qu'elle le frappa. Les anecdotes de la constitution rapportent sérieusement que le roi s'étant servi de l'abbé *du Bois*, sous-précepteur du duc de *Chartres*, pour faire réussir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, et qu'il demanda pour récompense le chapeau de cardinal. Tout ce qui regarde la cour est écrit ainsi dans beaucoup d'histoires.

première idée, en 1656. On établit dans le fallon de Marli quatre boutiques, remplies de ce que l'industrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche et de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations superbes, qui représentaient les quatre saisons de l'année. Madame de *Montespan* en tenait une avec *Monseigneur*. Sa rivale, madame de *Maintenon*, en tenait une autre avec le duc du *Maine*. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur; M. le Duc avec madame de *Thiange*; et madame la Duchesse, à qui la bienfaisance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme, à cause de sa grande jeunesse, était avec la duchesse de *Chevreuse*. Les dames et les hommes nommés du voyage tiraient au fort les bijoux dont les boutiques étaient garnies. Ainsi le roi fit des présens à toute la cour, d'une manière digne d'un roi. La loterie du cardinal *Mazarin* fut moins ingénieuse et moins brillante. Ces loteries avaient été mises en usage autrefois par les empereurs romains; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de sa fille, madame de *Montespan* ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais ~~vijager~~ ^{Dernières années de madame de Montespan.}; et le roi lui fit payer toujours une pension de mille louis d'or

par mois. (*) Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon , et y mariait des filles du voisinage qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frappée par de vives impressions envoie aux carmélites. Elle mourut à Bourbon, en 1707.

Mort
du grand
Condé.

Un an après le mariage de mademoiselle de Nantes avec M. le Duc, mourut à Fontainebleau le prince de Condé , à l'âge de soixante-six ans, d'une maladie qui empira dans l'effort qu'il fit d'aller voir madame la Duchesse qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empressement qui lui coûta la vie, s'il avait eu de la répugnance au mariage de son petit-fils avec cette fille du roi et de madame de Montespan, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de mensonges, dont la Hollande était alors infectée. On trouve encore dans une histoire du prince de Condé , sortie de ces mêmes bureaux d'ignorance et d'imposture , que le roi se plaisait , en toute occasion, à mortifier ce prince , et qu'au mariage de la princesse de Conti , fille de madame de la Vallière , le secrétaire d'Etat lui refusa le titre de *haut et puissant seigneur*, comme si ce titre était celui qu'on donne aux princes du sang. L'écrivain qui a composé l'histoire de Louis XIV dans Avignon, en partie sur ces malheureux mémoires, pouvait-il assez ignorer

(*) Environ vingt mille de nos livres.

le monde et les usages de notre cour, pour rapporter des fauffetés pareilles ?

Cependant, après le mariage de madame *la Duchesse*, après l'éclipse totale de la mère, madame de *Maintenon* victorieuse, prit un tel ascendant, et inspira à *Louis XIV* tant de tendresse et de scrupule, que le roi, par le conseil du père *la Chaise*, l'épousa secrètement, au mois de janvier 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'appartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'archevêque de Paris, *Harlai de Chanvalon*, leur donna la bénédiction; le confesseur y assista; *Montchevreuil* (c) et *Bontems* premier valet de chambre y furent comme témoins. Il n'est plus permis de supprimer ce fait rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs se sont trompés sur les noms, sur le lieu et sur les dates. *Louis XIV* était alors dans sa quarante-huitième année, et la personne qu'il épousait,

Mariage
de
Louis XIV
avec ma-
dame de
Maintenon.

(c) Et non pas le chevalier de *Fourbin*, comme le disent les mémoires de *Choisi*. On ne prend, pour confidens d'un tel secret, que des domestiques affidés, et des hommes attachés par leur service à la personne du roi. Il n'y eut point d'acte de célébration: on n'en fait que pour constater un état; et il ne s'agissait ici que de ce qu'on appelle un mariage de conscience. Comment peut-on rapporter qu'après la mort de l'archevêque de Paris, *Harlai*, en 1695, près de dix ans après le mariage, ses laquais trouvèrent dans ses vieilles culottes l'acte de célébration? Ce conte, qui n'est pas même fait pour des laquais, ne se trouve que dans les mémoires de *Maintenon*.

§ 2 MADAME DE MAINTENON.

dans sa cinquante-deuxième. Ce prince , comblé de gloire , voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée : ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de son rang : il fut toujours problématique à la cour. Si madame de *Maintenon* était mariée , on respectait en elle le choix du roi , sans la traiter en reine.

Son
histoire.

La destinée de cette dame paraît , parmi nous , fort étrange , quoique l'histoire fournisse beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes et plus marquées , qui ont eu des commencemens plus petits. La marquise de *Saint-Sébastien* , que le roi de Sardaigne , *Victor-Amédée* , épousa , n'était pas au-dessus de madame de *Maintenon* : l'impératrice de Russie , *Catherine* , était fort au-dessous ; et la première femme de *Jacques II* , roi d'Angleterre , lui était bien inférieure , selon les préjugés de l'Europe , inconnus dans le reste du monde.

Elle était d'une ancienne maison , petite-fille de *Théodore-Agrippa d'Aubigné* , gentilhomme ordinaire de la chambre de *Henri IV*. Son père , *Constant d'Aubigné* , ayant voulu faire un établissement à la Caroline , et s'étant adressé aux Anglais , fut mis en prison au château Trompette , et en fut délivré par la fille du gouverneur , nommé *Cardillac* , gentilhomme bordelais. *Constant d'Aubigné* épousa sa bien-

faitrice , en 1627 , et la mena à la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années , tous deux furent enfermés à Niort en Poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prison de Niort que naquit , en 1635 , *Françoise d'Aubigné* , destinée à éprouver toutes les rigueurs et toutes les faveurs de la fortune. Menée , à l'âge de trois ans , en Amérique , laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage , prête à y être dévorée d'un serpent , ramenée orpheline , à l'âge de douze ans , élevée avec la plus grande dureté chez madame de *Neuillant* , mère de la duchesse de *Navailles* , sa parente , elle fut trop heureuse d'épouser , en 1651 , *Paul Scarron* , qui logeait auprès d'elle dans la rue d'Enfer. *Scarron* était d'une ancienne famille du parlement , illustrée par de grandes alliances ; mais le burlesque dont il faisait profession , l'avilissait en le faisant aimer. Ce fut pourtant une fortune pour mademoiselle d'*Aubigné* d'épouser cet homme disgracié de la nature , impotent , et qui n'avait qu'un bien très-médiocre. Elle fit , avant ce mariage , abjuration de la religion calviniste , qui était la sienne comme celle de ses ancêtres. Sa beauté et son esprit la firent bientôt distinguer. Elle fut recherchée avec empressement de la meilleure compagnie de Paris : et ce temps de sa jeunesse fut sans doute le plus heureux de sa

vie. (d) Après la mort de son mari , arrivé en 1660 , elle fit long-temps solliciter auprès du roi une petite pension de quinze cents livres , dont *Scarron* avait joui. Enfin , au bout de quelques années , le roi lui en donna une de deux mille , en lui disant : „ Madame , „ je vous ai fait attendre long-temps ; mais „ vous avez tant d'amis que j'ai voulu avoir „ seul ce mérite auprès de vous. „

Ce fait m'a été conté par le cardinal de *Fleuri* , qui se plaissait à le rapporter souvent , parce qu'il disait que *Louis XIV* lui avait fait le même compliment , en lui donnant l'évêché de *Fréjus* .

Cependant il est prouvé par les lettres mêmes de madame de *Maintenon* , qu'elle dut à madame de *Montespan* ce léger secours qui la tira de la misère. On se ressouvint d'elle quelques années

(d) Il est dit dans les prétendus mémoires de *Maintenon* , tome I , page 216 , qu'elle n'eut long-temps qu'un même lit avec la célèbre *Ninon Lenclos* , sur les oui-dire de l'abbé de *Châteauneuf* et de l'auteur du *Siècle de Louis XIV* . Mais il ne se trouve pas un mot de cette anecdote chez l'auteur du *Siècle de Louis XIV* , ni dans tout ce qui nous reste de M. l'abbé de *Châteauneuf* . L'auteur des mémoires de *Maintenon* ne cite jamais qu'au hasard. Ce fait n'est rapporté que dans les mémoires du marquis de *la Fare* , page 190 , édition de *Rotterdam* . C'était encore la mode de partager son lit avec ses amis : et cette mode , qui ne subsiste plus , était très-ancienne , même à la cour. On voit dans l'histoire de France que *Charles IX* , pour sauver le comte de *la Rochefoucauld* des massacres de la Saint-Barthélemi , lui proposa de coucher au louvre dans son lit ; et que le duc de *Guise* et le prince de *Condé* avaient long-temps couché ensemble.

après , lorsqu'il fallut élever en secret le duc du *Maine* , que le roi avait eu , en 1670 de la marquise de *Montespan*. Ce ne fut certainement qu'en 1672 , qu'elle fut choisie pour présider à cette éducation secrète : elle dit dans une de ses lettres : *Si les enfans sont au roi, je le veux bien ; car je ne me chargerais pas, sans scrupule, de ceux de madame de Montespan : (1) ainsi il faut que le roi me l'ordonne ; voilà mon dernier mot.*

Madame de *Montespan* n'avait deux enfans qu'en 1672 , le duc du *Maine* et le comte de *Vexin*. Les dates des lettres de madame de *Maintenon* , de 1670 , dans lesquelles elle parle de ces deux enfans , dont l'un n'était pas encore né , sont donc évidemment fausses. Presque toutes les dates de ces lettres imprimées sont erronées. Cette infidélité pourrait donner des violens soupçons sur l'authenticité de ces lettres , si d'ailleurs on n'y reconnaissait pas un caractère de naturel et de vérité qu'il est presque impossible de contrefaire.

Il n'est pas fort important de savoir en quelle

(1) On peut , par vanité , ne point vouloir être gouvernante des enfans d'un particulier , et consentir à élever ceux d'un roi ; mais le mot de *scrupule* est absurde ; il ne peut rien y avoir de contraire aux principes de la morale à se charger de l'éducation d'un enfant quel qu'il soit. Le bâtard d'un roi et celui d'un particulier sont égaux devant la conscience. Cette lettre prouve que , même avant d'être à la cour , madame de *Maintenon* savait parler le langage de l'hypocrisie.

année cette dame fut chargée du soin des enfans naturels de *Louis XIV* ; mais l'attention à ces petites vérités fait voir avec quel scrupule on a écrit les faits principaux de cette histoire.

Le duc du Maine était né avec un pied difforme. Le premier médecin, d'*Aquin*, qui était dans la confiance, jugea qu'il fallait envoyer l'enfant aux eaux de Barège. On chercha une personne de confiance, qui pût se charger de ce dépôt. (e) Le roi se souvint de madame *Scarron*. M. de *Louvois* alla secrètement à Paris lui proposer ce voyage. Elle eut soin depuis ce temps-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi, et non point par madame de *Montespan*, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement ; ses lettres plurent beaucoup. Voilà l'origine de sa fortune : son mérite fit tout le reste.

Le roi, qui ne pouvait d'abord s'accoutumer à elle, passa de l'aversion à la confiance, et de la confiance à l'amour. Les lettres que nous avons d'elle font un monument bien plus précieux qu'on ne pense : elles découvrent ce mélange de religion et de galanterie, de dignité

(e) L'auteur du roman des mémoires de madame de *Maintenon* lui fait dire à la vue du château Trompette : *Voilà où j'ai été élevée, &c.* Cela est évidemment faux ; elle avait été élevée à Niort.

et de faiblesse , qui se trouve si souvent dans le cœur humain ; et qui était dans celui de *Louis XIV.* Celui de madame de *Maintenon* paraît à la fois plein d'une ambition et d'une dévotion qui ne se combattent jamais. Son confesseur, *Gobelin* , approuve également l'une et l'autre ; il est directeur et courtisan ; sa pénitente , devenue ingrate envers madame de *Montespan* , se dissimule toujours son tort. Le confesseur nourrit cette illusion ; elle fait venir , de bonne foi , la religion au secours de ses charmes usés , pour supplanter sa bienfaitrice devenue sa rivale.

Ce commerce étrange de tendresse et de scrupule de la part du roi , d'ambition et de dévotion de la part de la nouvelle maîtresse , paraît durer depuis 1681 jusqu'à 1686 , qui fut l'époque de leur mariage.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son appartement qui était de plain-pied à celui du roi , elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle : encore les voyait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner , avant et après le souper , et y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses ministres , pendant que madame de *Maintenon* s'occupait à la lecture , ou à quelque ouvrage des mains ; ne s'empressant jamais de parler d'affaires

d'Etat, paraissant souvent les ignorer ; rejetant bien loin tout ce qui avait la plus légère apparence d'intrigue et de cabale ; beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, et ménageant son crédit en ne l'employant qu'avec une circonspection extrême. Elle ne profita point de sa place pour faire tomber toutes les dignités et tous les grands emplois dans sa famille. Son frère, le comte d'*Aubigné*, ancien lieutenant-général ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu, et quelques parts secrètes (f) dans les fermes générales furent sa seule fortune ; aussi, disait-il au maréchal de *Vivonne*, frère de madame de *Montespan*, qu'il avait eu son bâton de maréchal en argent comptant.

Le marquis de *Villette*, son neveu, ou son cousin, ne fut que chef d'escadre. Madame de *Caylus*, fille de ce marquis de *Villette*, n'eut en mariage qu'une pension modique donnée par *Louis XIV*. Madame de *Maintenon*, en mariant sa nièce d'*Aubigné* au fils du premier maréchal de *Noailles*, (g) ne lui donna que

(f) Voyez les lettres à son frère. „ Je vous conjure de vivre commodément, et de manger les dix-huit mille francs de l'affaire que nous avons faite : et nous en ferons d'autres. „

(g) Le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon* dit, tome IV, page 200. *Rousseau*, vipère acharnée contre ses bienfaiteurs, fit des couplets satiriques contre le maréchal de *Noailles*. Cela n'est pas vrai : il ne faut calomnier personne. *Rousseau*,

deux cents mille francs : le roi fit le reste. Elle n'avait elle-même que la terre de Maintenon qu'elle avait achetée des bienfaits du roi. Elle voulut que le public lui pardonnât son élévation en faveur de son désintéressement. La seconde femme du marquis de *Villette*, depuis madame de *Bolingbroke*, ne put jamais rien obtenir d'elle. Je lui ai souvent entendu dire qu'elle avait reproché à sa cousine le peu qu'elle faisait pour sa famille ; et qu'elle lui avait dit en colère : „ Vous voulez jouir de „ votre modération , et que votre famille „ en soit la victime. „ Madame de *Maintenon* oubliait tout quand elle craignait de choquer les sentimens de *Louis XIV*. Elle n'osa pas même soutenir le cardinal de *Noailles* contre le père *le Tellier*. Elle avait beaucoup d'amitié pour *Racine* ; mais cette amitié ne fut pas assez courageuse pour le protéger contre un léger reffentiment du roi. Un jour , touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la misère du peuple , en 1698 , misère toujours exagérée , mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable , elle engagea son ami à faire un mémoire qui montrât le mal et le remède. Le roi le lut ; et en ayant

L'illustre
Racine
assez faible pour mourir de douleur de ce qu'il a un peu déplu au roi.

très-jeune alors , ne connaissait pas le premier maréchal de *Noailles*. Les chansons fatiriques dont il parle , étaient d'un gentilhomme nommé de *Cabanac* , qui les avouait hautement.

témoigné du chagrin , elle eut la faiblesse d'en nommer l'auteur , et celle de ne le pas défendre. *Racine* , plus faible encore , fut pénétré d'une douleur qui le mit depuis au tombeau. (h)

Du même fonds de caractère dont elle était incapable de rendre service , elle l'était aussi de nuire. L'abbé de *Choisi* rapporte que le ministre *Louvois* s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour l'empêcher d'épouser la veuve *Scarron*. Si l'abbé de *Choisi* savait ce fait , madame de *Maintenon* en était instruite ; et non-seulement elle pardonna à ce ministre , mais elle apaisa le roi dans les mouvemens de colère que l'humeur brusque du marquis de *Louvois* inspirait quelquefois à son maître. (i)

(h) Ce fait a été rapporté par le fils de l'illustre *Racine* , dans la vie de son père.

(i) Qui croirait que dans les mémoires de madame de *Maintenon* , tome III , page 273 , il est dit que ce ministre craignait que le roi ne l'empoisonnât. Il est bien étrange qu'on débite à Paris des horreurs si insensées , à la suite de tant de contes ridicules.

Cette sottise atroce est fondée sur un bruit populaire qui courut à la mort du marquis de *Louvois*. Ce ministre prenait des eaux que *Séron* , son médecin , lui avait ordonnées , et que *la Ligerie* , son chirurgien , lui faisait boire. C'est ce même *la Ligerie* qui a donné au public le remède qu'on nomme aujourd'hui *la poudre des chartreux*. Ce *la Ligerie* m'a souvent dit qu'il avait averti M. de *Louvois* qu'il risquait sa vie s'il travaillait en prenant des eaux. Le ministre continua son travail : il mourut presque subitement , le 16 juillet 1691 , et non pas en 1692 ; comme le dit l'auteur des faux mémoires. *La Ligerie* l'ouvrit , et ne trouva d'autre cause de sa mort que celle qu'il avait prédite. On s'avisa de soupçonner le médecin

Louis XIV, en épousant madame de *Maintenon*, ne se donna donc qu'une compagne agréable et soumise. La seule distinction publique qui

Séron d'avoir empoisonné une bouteille de ces eaux. Nous avons vu combien ces funestes soupçons étaient alors communs. On prétendit qu'un prince voisin, que *Louvois* avait extrêmement irrité et maltraité, avait gagné le médecin *Séron*. On trouve une partie de ces anecdotes dans les mémoires du marquis de *la Fare*, page 249. La famille même de *Louvois* fit mettre en prison un favoyard qui frottait dans la maison; mais ce pauvre homme, très-innocent, fut bientôt relâché. Or, si l'on soupçonna, quoique très-mal à-propos, un prince ennemi de la France d'avoir voulu attenter à la vie d'un ministre de *Louis XIV*, ce n'était pas certainement une raison pour en soupçonner *Louis XIV* lui-même.

Le même auteur, qui dans les mémoires de *Maintenon* a rassemblé tant de faussetés, prétend, au même endroit, que le roi dit qu'il avait été défait la même année de trois hommes qu'il ne pouvait souffrir, le maréchal de *la Feuillade*, le marquis de *Seignelai* et le marquis de *Louvois*. Premièrement, M. de *Seignelai* ne mourut point la même année 1691, mais en 1690. En second lieu, à qui *Louis XIV*, qui s'exprimait toujours avec circonspection et en honnête homme, a-t-il dit des paroles si imprudentes et si odieuses? à qui a-t-il développé une ame si ingrate et si dure? à qui a-t-il pu dire qu'il était bien-aïse d'être défait de trois hommes qui l'avaient servi avec le plus grand zèle? Est-il permis de calomnier ainsi, sans la plus légère preuve, sans la moindre vraisemblance, la mémoire d'un roi connu pour avoir toujours parlé sagement? Tout lecteur sensé ne voit qu'avec indignation ces recueils d'impostures, dont le public est surchargé; et l'auteur des mémoires de *Maintenon* mériterait d'être châtié, si le mépris dont il abuse ne le sauvait de la punition.

N. B. On a prétendu que ce médecin *Séron* était mort empoisonné lui-même peu de temps après, et qu'on l'avait entendu répéter plus d'une fois pendant son agonie: *Je n'ai que ce que j'ai mérité*. Ces bruits sont dénués de preuves; et si le prince, qui en était l'objet, eut souvent une politique artificieuse, jamais il ne fut accusé d'aucun crime particulier. Mais la crainte d'être empoisonné par l'ordre du roi, que *la Beaumelle* attribue à *Louvois*, est une véritable absurdité.

se faisait sentir son élévation secrète, c'est qu'à la messe elle occupait une de ces petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne semblaient faites que pour le roi et la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inspirée au roi, et qui avait servi à son mariage, devint peu à peu un sentiment vrai et profond, que l'âge et l'ennui fortifièrent. Elle s'était déjà donné, à la cour et auprès du roi, la considération d'une fondatrice, en rassemblant à Noisy plusieurs filles de qualité; et le roi avait affecté déjà les revenus de l'abbaye de Saint-Denis à cette communauté naissante. Saint-Cyr fut bâti au bout du parc de Versailles, en 1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, en fit les réglemens avec *Godet Desmarets*, évêque de Chartres, et fut elle-même supérieure de ce couvent. Elle y allait souvent passer quelques heures; et quand

Louis XIV était fatigué du caractère dur et impérieux de *Louvois*; et l'ascendant qu'il avait laissé prendre à ce ministre, lui était devenu insupportable. L'indignation que les violences ordonnées par *Louvois*, et sur-tout le deuxième incendie du Palatinat, avaient excitée en Europe contre *Louis XIV*, lui avaient rendu odieux un ministre dont les conseils le faisaient haïr. On a dit aussi que *Louis XIV* avait promis à *Louvois*, confident de son mariage, de ne jamais reconnaître madame de *Maintenon* pour reine, qu'il eut la faiblesse de vouloir oublier sa parole, et que *Louvois* la lui rappela avec une fermeté et une hauteur que ni le roi ni madame de *Maintenon* ne purent lui pardonner.

Le chagrin et l'excès du travail accélérèrent sa mort.

je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations , je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle écrit à madame de *la Maisonfort* , dont il est parlé dans le chapitre du quiétisme :

„ Que ne puis-je vous donner mon expérience ! quene puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands , et la peine qu'ils ont à remplir leurs journées ! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait peine à imaginer ? J'ai été jeune et jolie ; j'ai goûté les plaisirs ; j'ai été aimée par-tout. Dans un âge plus avancé , j'ai passé des années dans le commerce de l'esprit ; je suis venue à la faveur , et je vous proteste , ma chère fille , que tous les états laissent un vide affreux. „ (*k*)

Vanité
des grands
deurs dé-
montrée
par
l'exemple
de mada-
me de
Maintenon

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition , ce ferait assurément cette lettre. Madame de *Maintenon* , qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand roi , disait un jour au comte d'*Aubigné* , son frère : „ Je n'y puis plus tenir , je voudrais être morte. „ On fait quelle réponse il lui fit : *Vous avez donc parole d'épouser Dieu le père ?*

A la mort du roi , elle se retira entièrement à Saint-Cyr. Ce qui peut surprendre , c'est que le roi ne lui avait presque rien assuré. Il la

(*k*) Cette lettre est authentique , et l'auteur l'avait déjà vue en manuscrit avant que le fils du grand *Racine* l'eût fait imprimer.

recommanda seulement au duc d'Orléans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingts mille livres , qui lui fut exactement payée jusqu'à sa mort , arrivée en 1719 , le 15 d'avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de *Scarron* : ce nom n'est point avilissant ; et l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être.

Le roi
attaqué
de la
fistule.

La cour fut moins vive et plus sérieuse , depuis que le roi commença à mener avec madame de *Maintenon* une vie plus retirée ; et la maladie considérable qu'il eut , en 1686 , contribua encore à lui ôter le goût de ces fêtes galantes qui avaient jusque-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie , qui fit sous ce règne plus de progrès en France que dans tout le reste de l'Europe , n'était pas encore familiarisé avec cette maladie. Le cardinal de *Richelieu* en était mort , faute d'avoir été bien traité. Le danger du roi émut toute la France. Les églises furent remplies d'un peuple innombrable qui demandait la guérison de son roi , les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce que nous avons vu , lorsque son successeur fut en danger de mort à Metz , en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois ce qu'ils doivent à une nation qui fait aimer ainsi.

Dès que *Louis XIV* ressentit les premières atteintes de ce mal , son premier chirurgien *Félix* , alla dans les hôpitaux chercher des malades qui fussent dans le même péril ; il consulta les meilleurs chirurgiens ; il inventa , avec eux , des instrumens qui abrégèrent l'opération , et qui la rendaient moins douloureuse. Le roi la souffrit sans se plaindre. Il fit travailler les ministres auprès de son lit , le jour même ; et , afin que la nouvelle de son danger ne fit aucun changement dans les cours de l'Europe , il donna audience le lendemain aux ambassadeurs. A ce courage d'esprit se joignait la magnanimité avec laquelle il récompensa *Félix* ; il lui donna une terre qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Depuis ce temps le roi n'alla plus aux spectacles. La dauphine de Bavière , devenue mélancolique et atteinte d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir , en 1690 , se refusa à tous les plaisirs , et resta obstinément dans son appartement. Elle aimait les lettres ; elle avait même fait des vers ; mais dans sa mélancolie ; elle n'aimait plus que la solitude.

Mort de la
dauphine
de Bavière.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr qui ranima le goût des choses d'esprit. Madame de *Maintenon* pria *Racine* , qui avait renoncé au théâtre pour le jansénisme et pour la cour , de faire une tragédie qui pût être représentée par ses élèves.

Elle voulut un sujet tiré de la Bible. *Racine* composa *Esther*. Cette pièce, ayant d'abord été jouée dans la maison de Saint-Cyr, le fut ensuite plusieurs fois à Versailles devant le roi, dans l'hiver de 1689. Des prélats, des jésuites s'empresaient d'obtenir la permission de voir ce singulier spectacle. Il paraît remarquable que cette pièce eut alors un succès universel; et que deux ans après, *Athalie*, jouée par les mêmes personnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire quand on joua ces pièces à Paris, long-temps après la mort de l'auteur, et après le temps des partialités. *Athalie*, représentée en 1717, fut reçue comme elle devait l'être, avec transport; et *Esther*, en 1721, n'inspira que de la froideur, et ne reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtisans qui reconnussent, avec flatterie, *Esther* dans madame de *Maintenon*; et avec malignité, *Vasthi* dans madame de *Montespan*, *Aman* dans M. de *Louvois*, et sur-tout les huguenots persécutés par ce ministre dans la proscription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure sans intérêt et sans vraisemblance; un roi insensé, qui a passé six mois avec sa femme sans savoir, sans s'informer même qui elle est; un ministre assez ridiculement barbare pour demander au roi qu'il extermine toute une nation, vieillards, femmes,

Esther, et
Athalie.

femmes , enfans , parce qu'on ne lui a pas fait la révérence ; ce même ministre assez bête pour signifier l'ordre de tuer tous les juifs dans onze mois , afin de leur donner apparemment le temps de s'échapper ou de se défendre : un roi imbécille qui sans prétexte signe cet ordre ridicule , et qui sans prétexte fait pendre subitement son favori : tout cela , sans intrigue , sans action , sans intérêt , déplut beaucoup à quiconque avait du sens et du goût. (1) Mais malgré le vice du sujet , trente vers d'Esther valent mieux que beaucoup de tragédies qui ont eu de plus grands succès.

(1) Il est dit dans les mémoires de *Maintenon* que *Racine* , voyant le mauvais succès d'Esther dans le public , s'écria : *Pourquoi m'y suis-je exposé ? pourquoi m'a-t-on détourné de me faire chartreux ? Mille louis le consolèrent.*

1°. Il est faux qu'Esther fut alors mal reçue.

2°. Il est faux et impossible que *Racine* ait dit qu'on l'avait empêché alors de se faire chartreux , puisque sa femme vivait. L'auteur , qui a tout écrit au hasard et tout confondu , devait consulter les mémoires sur la vie de *Jean Racine* , par *Louis Racine* , son fils ; il y aurait vu que *Jean Racine* voulait se faire chartreux avant son mariage.

3°. Il est faux que le roi lui eût donné alors mille louis. Cette fausseté est encore prouvée par les mêmes mémoires. Le roi lui fit présent d'une charge de gentilhomme ordinaire de sa chambre , en 1590 , après la représentation d'*Athalie* à Versailles. Ces minuties acquièrent quelque importance quand il s'agit d'être aussi grand homme que *Racine*. Les fausses anecdotes sur ceux qui illustrèrent le beau siècle de *Louis XIV* sont répétées dans tant de livres ridicules , et ces livres sont en si grand nombre , tant de lecteurs oisifs et mal instruits prennent ces contes pour des vérités , qu'on ne peut trop les prémunir contre tous ces mensonges. Et si l'on dément souvent l'auteur des mémoires de *Maintenon* , c'est que jamais auteur n'a plus menti que lui.

Ces amusemens ingénieux recommencèrent pour l'éducation d'*Adélaïde de Savoie*, duchesse de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

La duchesse de Bourgogne joue la comédie.

C'est une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laissé un reste d'infamie attaché aux spectacles publics, et que de l'autre on ait regardé ces représentations comme l'exercice le plus noble et le plus digne des personnes royales. On éleva un petit théâtre dans l'appartement de madame de *Maintenon*. La duchesse de Bourgogne, le duc d'Orléans y jouaient avec les personnes de la cour qui avaient le plus de talens. Le fameux acteur *Baron* leur donnait des leçons, et jouait avec eux. La plupart des tragédies de *Duché*, valet de chambre du roi, furent composées pour ce théâtre; et l'abbé *Genêt*, aumônier de la duchesse d'Orléans, en faisait pour la duchesse du Maine, que cette princesse et sa cour représentaient.

Ces occupations formaient l'esprit, et animaient la société. (*m*)

(*m*) Comment le marquis de *la Fare* peut-il dire dans ses mémoires que depuis la mort de *Madame*, ce ne fut que jeu, confusion et impolitesse? On jouait beaucoup dans les voyages de Marli et de Fontainebleau, mais jamais chez madame de *Maintenon*; et la cour fut, en tout temps, le modèle de la plus parfaite politesse. La duchesse d'Orléans, alors duchesse de Chartres, la princesse de Conti, madame la Duchesse, démentaient bien ce que le marquis de *la Fare* avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a

Aucun de ceux qui ont trop censuré *Louis XIV* ne peut disconvenir qu'il ne fût , jusqu'à la journée d'Hochstet , le seul puissant , le seul magnifique , le seul grand presque en tout genre. Car , quoiqu'il y eût des héros , comme *Jean Sobieski* , et des rois de Suède , qui effaçassent en lui le guerrier , personne n'effaça le monarque. Il faut avouer encore qu'il soutint ses malheurs , et qu'il les répara. Il a eu des défauts ; il a fait de grandes fautes ; mais ceux qui le condamnent , l'auraient-ils égalé s'ils avaient été à sa place ?

La duchesse de Bourgogne croissait en grâces et en mérite. Les éloges qu'on donnait à sa sœur en Espagne , lui inspirèrent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite ; mais elle avait le regard tel que son fils ; un grand air , une taille noble. Ces avantages étaient embellis par son esprit , et plus encore par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde. Elle était , comme *Henriette d'Angleterre* , l'idole et le modèle de la cour , avec un plus haut rang : elle touchait au trône : la France attendait , du duc de Bourgogne , un gouver-

presque écrit qu'une satire. Il était mécontent du gouvernement il passait sa vie dans une société qui se faisait un mérite de condamner la cour ; et cette société fit , d'un homme très-aimable , un historien quelquefois injuste.

nement tel que les sages de l'antiquité en imaginèrent , mais dont l'austérité serait tempérée par les grâces de cette princesse , plus faites encore pour être senties que la philosophie de son époux. Le monde fait comme toutes ces espérances furent trompées. Ce fut le sort de *Louis XIV* de voir périr en France toute sa famille par des morts prématurées , sa femme à quarante-cinq ans , son fils unique à cinquante ; (*n*) et un an après que nous eûmes perdu son fils , nous vîmes son petit-fils , le dauphin duc de Bourgogne , la dauphine sa femme , leur fils aîné , le duc de Bretagne , portés à Saint-Denis au même tombeau , au mois d'avril 1712 ; tandis que le dernier de

Louis XIV voit mourir presque toute sa famille.

(*n*) L'auteur des mémoires de madame de Maintenon , tome IV , dans un chapitre intitulé *Mademoiselle Choin* , dit que *Monseigneur* fut amoureux d'une de ses propres sœurs , et qu'il épousa ensuite mademoiselle *Choin*. Ces contes populaires sont reconnus pour faux chez tous les honnêtes gens. Il faudrait être non-seulement contemporain , mais être muni de preuves pour avancer de telles anecdotes. Il n'y a jamais eu le moindre indice que *Monseigneur* eût épousé mademoiselle *Choin*. Renouveler ainsi , au bout de soixante ans , des bruits de ville , si vagues , si peu vraisemblables , si décriés , ce n'est point écrire l'histoire , c'est compiler au hasard des scandales pour gagner de l'argent. Sur quel fondement cet écrivain a-t-il le front d'avancer , page 244 , que madame la duchesse de Bourgogne dit au prince , son époux : *Si j'étais morte , auriez-vous fait le troisième tome de votre famille ?* Il fait parler *Louis XIV* , tous les princes , tous les ministres , comme s'il les avait écoutés. On trouve peu de pages dans ce mémoire qui ne soient remplies de ces mensonges hardis qui soulevaient tous les honnêtes gens.

leurs enfans, monté depuis sur le trône, était dans son berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frère du duc de Bourgogne, les suivit deux ans après; et sa fille, dans le même temps, passa du berceau au cercueil.

Ce temps de désolation laissa dans les cœurs une impression si profonde, que, dans la minorité de *Louis XV*, j'ai vu plusieurs personnes qui ne parlaient de ces pertes qu'en versant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts précipitées, était celui qui semblait devoir hériter bientôt du royaume.

Ces mêmes soupçons qu'on avait eus à la mort de *Madame* et à celle de *Marie-Louise*, reine d'Espagne, se réveillèrent avec une fureur singulière. L'excès de la douleur publique aurait presque excusé la calomnie, si elle avait été excusable. Il y avait du délire à penser qu'on eût pu faire périr par un crime tant de personnes royales, en laissant vivre le seul qui pouvait les venger. La maladie qui emporta le dauphin duc de Bourgogne, sa femme et son fils, était une rougeole pourprée épidémique. C'en fut à Paris, en moins d'un mois, plus de cinq cents personnes. M. le duc de *Bourbon*, petit-fils du prince de *Condé*, le duc de *la Trimouille*, madame de *la Vrillière*, madame de *Listenai*, en furent attaqués à la cour. Le marquis de *Gondrin*, fils

Soupçons
de poison,
et calom-
nies.

du duc d'*Antin*, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comtesse de Toulouse, fut l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine, *François*, destiné à être un jour empereur, et à relever la maison d'Autriche.

Cependant ce fut assez qu'un médecin, nommé *Boudin*, homme de plaisir, hardi et ignorant, eût proféré ces paroles : „ Nous n'entendons rien à de pareilles maladies : „ c'en fut assez, dis-je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Philippe, duc d'Orléans, neveu de *Louis XIV*, avait un laboratoire, et étudiait la chimie, ainsi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve sans réplique. Le cri public était affreux ; il faut en avoir été témoin pour le croire. Plusieurs écrits et quelques malheureuses histoires de *Louis XIV* éterniseraient les soupçons, si des hommes instruits ne prenaient soin de les détruire. J'ose dire que, frappé de tout temps de l'injustice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour savoir la vérité. Voici ce que m'a répété plusieurs fois le marquis de *Canillac*, l'un des plus honnêtes hommes du royaume, intimement attaché à ce prince soupçonné, dont il eut depuis beaucoup à se plaindre. Le marquis de *Canillac*, au milieu de cette clameur

publique, va le voir dans son palais. Il le trouve étendu à terre, versant des larmes, aliéné par le désespoir. Son chimiste, *Humbert*, court se rendre à la bastille pour se constituer prisonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuse. Le prince (qui le croirait ?) demande lui-même, dans l'excès de sa douleur, à être mis en prison ; il veut que des formes juridiques éclaircissent son innocence ; sa mère demande avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet s'expédie ; mais elle n'est point signée : et le marquis de *Canillac*, dans cette émotion d'esprit, conserva seul assez de sang-froid pour sentir les conséquences d'une démarche si désespérée. Il fit que la mère du prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse. Le monarque qui l'accordait, et son neveu qui la demandait, étaient également malheureux. (o)

(o) L'auteur de la vie du duc d'Orléans est le premier qui ait parlé de ces soupçons atroces : c'était un jésuite nommé *la Motte*, le même qui prêcha à Rouen contre ce prince, pendant sa régence, et qui se réfugia ensuite en Hollande sous le nom de *la Hode*. Il était instruit de quelques faits publics. Il dit, tome I, page 112, que le prince si injustement soupçonné demanda à se constituer prisonnier ; et ce fait est très-vrai. Ce jésuite n'était pas à la portée de savoir comment M. de *Canillac* s'opposa à cette démarche trop injurieuse à l'innocence du prince. Toutes les autres anecdotes qu'il rapporte sont fausses. *Reboulet*, qui l'a copié, dit d'après lui, page 143, tome VIII, que le dernier enfant du duc et de la duchesse de Bourgogne fut sauvé par du contre-poison de Venise. Il n'y a point de contre-poison de Venise qu'on donne ainsi au hasard. La médecine ne connaît point

C H A P I T R E X X V I I I .

Suite des anecdotes.

LOUIS XIV dévorait sa douleur en public ; il se laissa voir à l'ordinaire ; mais en secret les ressentimens de tant de malheurs le pénétraient, et lui donnaient des convulsions. Il éprouvait toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assuré de la paix, et dans un temps où la misère désolait le royaume. On ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions.

d'antidotes généraux qui puissent guérir un mal dont on ne connaît point la source. Tous les contes qu'on a répandus dans le public en ces temps malheureux ne sont qu'un amas d'erreurs populaires.

C'est une fausseté de peu de conséquence, dans le compilateur des mémoires de madame de *Maintenon*, de dire que le duc du Maine fût alors à l'agonie ; c'est une calomnie puérile de dire que l'auteur du *Siècle de Louis XIV* accrédite ces bruits plus qu'il ne les détruit.

Jamais l'histoire n'a été déshonorée par de plus absurdes mensonges que dans ces prétendus mémoires. L'auteur feint de les écrire en 1753. Il s'avise d'imaginer que le duc et la duchesse de Bourgogne, et leur fils aîné, moururent de la petite vérole ; il avance cette fausseté pour se donner un prétexte de parler de l'inoculation, qu'on a faite au mois de mai 1756. Ainsi dans la même page il se trouve qu'il parle en 1753 de ce qui est arrivé en 1756.

La littérature a été infectée de tant de fortes d'écrits calomnieux, on a débité en Hollande tant de faux mémoires, tant d'impostures sur le gouvernement et sur les citoyens, que c'est un devoir de précautionner les lecteurs contre cette foule de libelles.

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entière pour le jésuite *le Tellier*, homme trop violent, acheva de les révolter. C'est une chose très-remarquable que le public, qui lui pardonna toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son confesseur. Il perdit, les trois dernières années de sa vie, dans l'esprit de la plupart de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand et de mémorable.

Le jésuite
le Tellier
flétrit la
fin de ce
règne.

Privé de presque tous ses enfans, sa tendresse qui redoublait pour le duc du Maine et pour le comte de Toulouse, ses fils légitimés, le porta à les déclarer héritiers de la couronne, eux et leurs descendans, au défaut des princes du sang, par un édit qui fut enregistré sans aucune remontrance, en 1714. Il tempérant ainsi, par la loi naturelle, la sévérité des lois de convention qui privent les enfans, nés hors du mariage, de tous droits à la succession paternelle. Les rois dispensent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour son sang ce qu'il avait fait en faveur de plusieurs de ses sujets. Il crut sur-tout pouvoir établir pour deux de ses enfans ce qu'il avait fait passer au parlement, sans opposition, pour les princes de la maison de Lorraine. Il égala ensuite le rang de ses bâtards à celui des princes du sang, en 1715. Le procès que les princes du sang intentèrent depuis aux

princes légitimés est connu. Ceux-ci ont conservé pour leurs personnes et pour leurs enfans les honneurs donnés par *Louis XIV*. Ce qui regarde leur postérité dépendra du temps , du mérite et de la fortune.

Dernière
maladie
du roi.

Louis XIV fut attaqué, vers le milieu du mois d'auguste 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ses jours. Ses jambes s'enflèrent; la gangrène commença à se manifester. Le comte de *Stair*, ambassadeur d'Angleterre, paria, selon le génie de sa nation, que le roi ne passerait pas le mois de septembre. Le duc d'Orléans, qui au voyage de Marli avait été absolument seul, eut alors toute la cour auprès de sa personne. Un empyrique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ses forces. Il mangea, et l'empyrique assura qu'il guérirait. La foule qui entourait le duc d'Orléans diminua dans le moment. „ Si le roi mange une seconde fois, „ dit le duc d'Orléans, nous n'aurons plus „ personne. „ Mais la maladie était mortelle. Les mesures étaient prises pour donner la régence absolue au duc d'Orléans. Le roi ne la lui avait laissée que très-limitée par son testament déposé au parlement, ou plutôt il ne l'avait établi que chef d'un conseil de régence, dans lequel il n'aurait eu que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : *Je vous ai*

conservé tous les droits que vous donne votre naissance. (a) C'est qu'il ne croyait pas qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du royaume. Cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse ; mais l'autorité partagée l'est encore davantage. Il crut qu'ayant été si bien obéi pendant sa vie, il le serait après sa mort, et ne se souvenait pas qu'on avait cassé le testament de son père. (1)

D'ailleurs personne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, disant à madame de Maintenon : *J'avais cru qu'il était plus difficile de mourir ; et à ses domestiques ; Pourquoi pleurez-vous ? m'avez-vous cru immortel ?* Il meurt avec courage, sans ostentation. 1 septembre 1715, donnant tranquillement ses ordres sur beaucoup de choses, et même sur sa pompe funèbre. Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort meurt toujours avec courage. Louis XIII, dans sa dernière maladie, avait mis en musique le *De profundis*, qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa

(a) Les mémoires de madame de Maintenon, tome V, page 194, disent que Louis XIV voulait faire le duc du Maine lieutenant-général du royaume. Il faut avoir des garans authentiques pour avancer une chose aussi extraordinaire et aussi importante. Le duc du Maine eût été au-dessus du duc d'Orléans : c'eût été tout bouleverser : aussi le fait est-il faux.

(1) Le maréchal de Berwick dit, dans ses mémoires, qu'il tient de la reine d'Angleterre, que cette princesse ayant félicité Louis XIV sur la sagesse de son testament : *On a voulu absolument que je le fisse*, répondit-il, *mais, dès que je serai mort, il n'en sera ni plus ni moins.*

fin fut dépouillé de cette ostentation répandue sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a toujours conservé écrites au chevet de son lit les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant sur son lit entre ses bras : ces paroles ne sont point telles qu'elles sont rapportées dans toutes les histoires. Les voici fidèlement copiées :

Ses dernières paroles au dauphin.

„ Vous allez être bientôt roi d'un grand
 „ royaume. Ce que je vous recommande plus
 „ fortement, est de n'oublier jamais les obligations, que vous avez à DIEU. Souvenez-vous que vous lui devez tout ce que vous êtes. Tâchez de conserver la paix avec vos voisins. J'ai trop aimé la guerre ; ne m'imitiez pas en cela, non plus que dans les trop grandes dépenses que j'ai faites. Prenez conseil en toutes choses, et cherchez à connaître le meilleur pour le suivre toujours. Soulagez vos peuples, le plus tôt que vous le pourrez, et faites ce que j'ai eu le malheur de ne pouvoir faire moi-même, &c.

Ce discours est très-éloigné de la petitesse d'esprit, qu'on lui impute dans quelques mémoires.

On lui a reproché d'avoir porté sur lui des reliques, les dernières années de sa vie. Ses sentimens étaient grands, mais son confesseur, qui ne l'était pas, l'avait assujéti à ces

pratiques peu convenables , et aujourd'hui déusitées , pour l'affujettir plus pleinement à ses insinuations. Et d'ailleurs ces reliques , qu'il avait la faiblesse de porter , lui avaient été données par madame de *Maintenon*.

Quoique la vie et la mort de *Louis XIV* eussent été glorieuses , il ne fut pas aussi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté , l'approche d'un temps de minorité , où chacun se figurait une fortune , la querelle de la *Constitution* qui aigrissait les esprits ; tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui allait plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple , qui , en 1686 , avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade , suivre son convoi funèbre avec des démonstrations bien différentes. On prétend que la reine sa mère lui avait dit un jour dans sa grande jeunesse : *Mon fils , ressemblez à votre grand-père , et non pas à votre père*. Le roi en ayant demandé la raison : *C'est*, dit-elle , *qu'à la mort de Henri IV , on pleurait , et qu'on a ri à celle de Louis XIII*. (b)

Moins
regretté
qu'il ne
devait
l'être.

(b) J'ai vu de petites tentes dressées sur le chemin de Saint-Denis. On y buvait , on y chantait , on riait. Les sentimens des citoyens de Paris avaient passé jusqu'à la populace. Le jésuite *le Tellier* était la principale cause de cette joie universelle. J'entendis plusieurs spectateurs dire qu'il fallait mettre le feu aux maisons des jésuites avec les flambeaux qui éclairaient la pompe funèbre.

Sa réputation.

Quoiqu'on lui ait reproché des petiteffes , des duretés dans son zèle contre le jansénisme, trop de hauteur avec les étrangers dans ses succès, de la faiblesse pour plusieurs femmes, de trop grandes sévérités, dans des choses personnelles, des guerres légèrement entreprises, l'embrasement du Palatinat, les persécutions, contre les réformés ; cependant ses grandes qualités et ses actions, mises enfin dans la balance, l'ont emporté sur ses fautes. Le temps qui mûrit les opinions des hommes, a mis le sceau à sa réputation ; et malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect, et sans concevoir à ce nom, l'idée d'un siècle éternellement mémorable. Si l'on considère ce prince dans sa vie privée, on le voit, à la vérité, trop plein de sa grandeur, mais affable ; ne donnant point à sa mère de part au gouvernement, mais remplissant avec elle tous les devoirs d'un fils, et observant avec son épouse tous les dehors de la bienséance ; bon père, bon maître, toujours décent en public, laborieux dans le cabinet, exact dans les affaires, pensant juste, parlant bien, et aimable avec dignité.

Sa conduite et ses paroles.

J'ai remarqué ailleurs qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorsque le premier gentilhomme de la chambre et le

grand-maître de la garde-robe se disputaient l'honneur de le servir ; *Qu'importe lequel de mes valets me serve ?* Un discours si grossier ne pouvait partir d'un homme aussi poli et aussi attentif qu'il l'était , et ne s'accordait guère avec ce qu'il dit un jour au duc de *la Rochefoucauld* , au sujet de ses dettes : *Que ne parlez vous à vos amis ?* Mot bien différent , qui par lui-même valait beaucoup , et qui fut accompagné d'un don de cinquante mille écus.

Il n'est pas même vrai qu'il ait écrit au duc de *la Rochefoucauld* : „ Je vous fais mon compliment , comme votre ami , sur la charge „ de grand-maître de la garde-robe , que je „ vous donne comme votre roi. „ Les historiens lui font honneur de cette lettre. C'est ne pas sentir combien il est peu délicat , combien même il est dur de dire à celui dont on est le maître , qu'on est son maître. Cela serait à sa place , si on écrivait à un sujet qui aurait été rebelle : c'est ce que *Henri IV* aurait pu dire au duc de *Mayenne* avant l'entière réconciliation. Le secrétaire du cabinet , *Rose* , écrivit cette lettre ; et le roi avait trop de bon goût pour l'envoyer. C'est ce bon goût qui lui fit supprimer les inscriptions fastueuses dont *Charpentier* , de l'académie française , avait chargé les tableaux de *le Brun* , dans la galerie de Versailles ; *l'incroyable passage du Rhin ; la*

Son bon
goût.

merveilleuse prise de Valenciennes , &c. Le roi sentit que la prise de Valenciennes , le passage du Rhin disaient davantage. *Charpentier* avait eu raison d'orne[r] d'inscriptions en notre langue les monumens de sa patrie ; la flatterie seule avait nui à l'exécution.

On a recueilli quelques réponses , quelques mots de ce prince , qui se réduisent à très-peu de chose. On prétend que , quand il résolut d'abolir en France le calvinisme , il dit : „ Mon „ grand père aimait les huguenots , et ne les „ craignait pas ; mon père ne les aimait point , „ et les craignait ; moi , je ne les aime , ni „ ne les crains. „

Ayant donné , en 1668 , la place de premier président du parlement de Paris à M. de *Lamoignon* , alors ministre des requêtes , il lui dit : „ Si j'avais connu un plus homme de „ bien et un plus digne sujet , je l'aurais „ choisi. „ Il usa à peu-près des mêmes termes avec le cardinal de *Noailles* , lorsqu'il lui donna l'archevêché de Paris. Ce qui fait le mérite de ces paroles , c'est qu'elles étaient vraies , et qu'elles inspiraient la vertu.

Paroles
mémora-
bles.

On prétend qu'un prédicateur indiscret le désigna un jour à Versailles : témérité qui n'est pas permise envers un particulier , encore moins envers un roi. On assure que *Louis XIV* se contenta de lui dire : *Mon père , j'aime bien*

à

à prendre ma part d'un sermon , mais je n'aime pas qu'on me la fasse. Que ce mot ait été dit ou non , il peut servir de leçon.

Il s'exprimait toujours noblement et avec précision , s'étudiant en public à parler comme à agir en souverain. Lorsque le duc d'Anjou partit pour aller régner en Espagne , il lui dit , pour marquer l'union qui allait désormais joindre les deux nations : *Il n'y a plus de Pyrénées.*

Rien ne peut assurément faire mieux connaître son caractère que le mémoire suivant qu'on a tout entier écrit de sa main. (c)

» Les rois sont souvent obligés à faire des
 » choses contre leur inclination , et qui
 » blessent leur bon naturel. Ils doivent aimer
 » à faire plaisir , et il faut qu'ils châtient sou-
 » vent , et perdent des gens à qui naturelle-
 » ment ils veulent du bien. L'intérêt de l'Etat
 » doit marcher le premier. On doit forcer son
 » inclination , et ne pas se mettre en état de
 » se reprocher , dans quelque chose d'import-
 » tance , qu'on pouvait faire mieux. Mais
 » quelques intérêts particuliers , m'en ont
 » empêché , et ont déterminé les vues que je
 » devais avoir pour la grandeur , le bien et
 » la puissance de l'Etat. Souvent il y a des

Ecrits de
 sa main ,
 où il rend
 compte
 de sa con-
 duite.

(c) Il est déposé à la bibliothèque du roi depuis quelques années.

» endroits qui font peine ; il y en a de déli-
» cats qu'il est difficile de démêler : on a des
» idées confuses. Tant que cela est , on peut
» demeurer sans se déterminer ; mais , dès
» que l'on se fixe l'esprit à quelque chose , et
» qu'on croit voir le meilleur parti , il le faut
» prendre. C'est ce qui m'a fait réussir souvent
» dans ce que j'ai entrepris. Les fautes que
» j'ai faites , et qui m'ont donné des peines
» infinies , ont été par complaisance , et pour
» me laisser aller trop nonchalamment aux
» avis des autres. Rien n'est si dangereux que
» la faiblesse , de quelque nature qu'elle soit.
» Pour commander aux autres , il faut s'éle-
» ver au-dessus d'eux ; et après avoir entendu
» ce qui vient de tous les endroits , on se doit
» déterminer par le jugement qu'on doit faire
» sans préoccupation , et pensant toujours à
» ne rien ordonner , ni exécuter , qui soit indigne
» de soi , du caractère qu'on porte ; ni de la
» grandeur de l'Etat. Les princes qui ont de
» bonnes intentions et quelque connaissance
» de leurs affaires , soit par expérience , soit
» par étude et une grande application à se
» rendre capables , trouvent tant de diffé-
» rentes choses par lesquelles ils se peuvent
» faire connaître , qu'ils doivent avoir un
» soin particulier , et une application univer-
» selle à tout. Il faut se garder contre soi-même,

„ prendre garde à son inclination , et être
 „ toujours en garde contre son naturel. Le
 „ métier de roi est grand , noble , flatteur ,
 „ quand on se sent digne de bien s'acquitter
 „ de toutes les choses auxquelles il engage ;
 „ mais il n'est pas exempt de peines , de fatigues ,
 „ d'inquiétude. L'incertitude défespère quel-
 „ quefois ; et quand on a passé un temps rai-
 „ sonnable à examiner une affaire , il faut se
 „ déterminer , et prendre le parti qu'on croit
 „ le meilleur. (d)

„ Quand on a l'Etat en vue , on travaille
 „ pour soi ; le bien de l'un fait la gloire de
 „ l'autre : quand le premier est heureux ,
 „ élevé et puissant , celui qui en est cause en
 „ est glorieux , et par conséquent doit plus
 „ goûter que ses sujets , par rapport à lui et à
 „ eux , tout ce qu'il y a de plus agréable dans
 „ la vie. Quand on s'est mépris , il faut répa-
 „ rer la faute le plus tôt qu'il est possible , et

(d) L'abbé *Castel de Saint-Pierre* , connu par plusieurs ouvrages singuliers , dans lesquels on trouve beaucoup de vues philosophiques et très-peu de praticables , a laissé des *Annales politiques* depuis 1658 jusqu'à 1739. Il condamne sévèrement en plusieurs endroits l'administration de *Louis XIV.* Il ne veut pas sur-tout qu'on l'appelle *Louis le grand*. Si *grand* signifie *parfait* , il est sûr que ce titre ne lui convient pas : mais par les mémoires écrits de la main de ce monarque , il paraît qu'il avait d'aussi bons principes de gouvernement , pour le moins , que l'abbé de *Saint-Pierre*. Les mémoires de l'abbé de *Saint-Pierre* n'ont rien de curieux que la bonnetoi grossière avec laquelle cet homme se croit fait pour gouverner.

» que nulle considération n'en empêche, pas
 » même la bonté.

» En 1671, un homme mourut qui avait la
 » charge de secrétaire d'Etat, ayant le départe-
 » ment des étrangers. Il était homme capa-
 » ble, mais non pas sans défauts: il ne laiffait
 » pas de bien remplir ce poste qui est très-
 » important.

» Je fus quelque temps à penser à qui je
 » ferais avoir cette charge; et après avoir bien
 » examiné, je trouvai qu'un homme, qui
 » avait long-temps servi dans des ambassades,
 » était celui qui la remplirait le mieux. (e)

» Je lui fis mander de venir. Mon choix fut
 » approuvé de tout le monde; ce qui n'arrive
 » pas toujours. Je le mis en possession de cette
 » charge à son retour. Je ne le connaissais
 » que de réputation, et par les commissions
 » dont je l'avais chargé, et qu'il avait bien
 » exécutées; mais l'emploi que je lui ai donné
 » s'est trouvé trop grand et trop étendu pour
 » lui. Je n'ai pas profité de tous les avantages
 » que je pouvais avoir, et tout cela par com-
 » plaisance et bonté. Enfin il a fallu que je
 » lui ordonne de se retirer, parce que tout
 » ce qui passait par lui, perdait de la grandeur
 » et de la force qu'on doit avoir en exécutant
 » les ordres d'un roi de France. Si j'avais pris

(e) M. de Pomponne.

» le parti de l'éloigner plus tôt, j'aurais évité
 » les inconvéniens qui me sont arrivés, et je
 » ne me reprocherais pas que ma complai-
 » sance pour lui a pu nuire à l'Etat. J'ai fait
 » ce détail pour faire voir un exemple de ce
 » que j'ai dit ci-devant. »

Ce monument si précieux, et jusqu'à présent inconnu, dépose à la postérité en faveur de la droiture et de la magnanimité de son ame. On peut même dire qu'il se juge trop sévèrement, qu'il n'avait nul reproche à se faire sur M. de *Pompe*, puisque les services de ce ministre et sa réputation avaient déterminé le choix du prince, confirmé par l'approbation universelle, et s'il se condamne sur le choix de M. de *Pompe*, qui eut au moins le bonheur de servir dans les temps les plus glorieux, que ne devait-il pas se dire sur M. de *Chamillart*, dont le ministère fut si infortuné, et condamné si universellement ?

Il avait écrit plusieurs mémoires dans ce goût, soit pour se rendre compte à lui même, soit pour l'instruction du dauphin, duc de Bourgogne. Ces réflexions vinrent après les événemens. Il eût approché davantage de la perfection où il avait le mérite d'aspirer, s'il eût pu se former une philosophie supérieur à la politique ordinaire et aux préjugés ; philosophie que dans le cours de tant de siècles, on

voit pratiquée par si peu de souverains , et qu'il est bien pardonnable aux rois de ne pas connaître , puisque tant d'hommes privés l'ignorent.

Conseils à son petit-fils , roi d'Espagne. Voici une partie des instructions qu'il donne à son petit-fils *Philippe V* partant pour l'Espagne. Il les écrit à la hâte , avec une négligence qui découvre bien mieux l'ame qu'un discours étudié. On y voit le père et le roi.

» Aimez les Espagnols et tous vos sujets
 » attachés à vos couronnes et à votre per-
 » sonne. Ne préférez pas ceux qui vous flatte-
 » ront le plus ; estimez ceux qui , pour le bien,
 » hafarderont de vous déplaire. Ce sont-là
 » vos véritables amis.

» Faites le bonheur de vos sujets ; et dans
 » cette vue n'ayez de guerre que lorsque vous
 » y serez forcé , et que vous en aurez bien
 » considéré et bien pesé les raisons dans votre
 » conseil.

» Essayez de remettre vos finances ; veillez
 » aux Indes et à vos flottes ; pensez aux com-
 » merce ; vivez dans une grande union avec
 » la France ; rien n'étant si bon pour nos deux
 » puissances , que cette union , à laquelle rien
 » ne pourra résister. (f)

» Si vous êtes contraint de faire la guerre ,
 » mettez-vous à la tête de vos armées.

(f) On voit qu'il se trompa dans cette conjecture.

» Songez à rétablir vos troupes par-tout, et
» commencez par celles de Flandre.

» Ne quittez jamais vos affaires pour votre
» plaisir ; mais faites-vous une sorte de règle
» qui vous donne des temps de liberté et de
» divertissement.

» Il n'y en a guère de plus innocens, que la
» chasse et le goût de quelque maison de cam-
» pagne , pourvu que vous n'y fassiez pas trop
» de dépense.

» Donnez une grande attention aux affaires
» quand on vous en parle ; écoutez beaucoup
» dans le commencement , sans rien décider.

» Quand vous aurez plus de connaissance ,
» souvenez-vous que c'est à vous à décider ;
» mais quelque expérience que vous ayez ,
» écoutez toujours tous les avis , et tous les
» raisonnemens de votre conseil , avant que
» de faire cette décision.

» Faites tout ce qui vous sera possible pour
» bien connaître les gens les plus importans ,
» afin de vous en servir à propos.

» Tâchez que vos vice-rois et gouverneurs
» soient toujours espagnols.

» Traitez bien tout le monde ; ne dites
» jamais rien de fâcheux à personne ; mais
» distinguez les gens de qualité et de mérite.

» Témoignez de la reconnaissance pour le
» feu roi , et pour tous ceux qui ont été d'avis
» de vous choisir pour lui succéder.

„ Ayez une grande confiance au cardinal
 „ *Porto-Carrero* , et lui marquez le gré que
 „ vous lui savez de la conduite qu'il a tenue.

„ Je crois que vous devez faire quelque
 „ chose de considérable pour l'ambassadeur
 „ qui a été assez heureux pour vous demander,
 „ et pour vous saluer le premier en qualité de
 „ sujet.

„ N'oubliez pas *Bedmar* qui a du mérite,
 „ et qui est capable de vous servir.

„ Ayez une entière créance au duc d'*Har-*
 „ *court* ; il est habile homme , et honnête
 „ homme , et ne vous donnera des conseils
 „ que par rapport à vous.

„ Tenez tous les Français dans l'ordre.

„ Traitez bien vos domestiques , mais ne
 „ leur donnez pas trop de familiarité , et
 „ encore moins de créance. Servez-vous d'eux
 „ tant qu'ils seront sages : renvoyez-les à la
 „ moindre faute qu'ils feront , et ne les sou-
 „ tenez jamais contre les Espagnols.

„ N'ayez de commerce avec la reine douai-
 „ rière que celui dont vous ne pouvez vous
 „ dispenser. Faites en sorte qu'elle quitte
 „ Madrid , et qu'elle ne sorte pas d'Espagne.
 „ En quelque lieu qu'elle soit , observez sa
 „ conduite , et empêchez qu'elle ne se mêle
 „ d'aucune affaire. Ayez pour suspects ceux
 „ qui auront trop de commerce avec elle.

„ Aimez

» Aimez toujours vos parens. Souvenez-
 » vous de la peine qu'ils ont eue à vous
 » quitter. Conservez un grand commerce avec
 » eux dans les grandes choses et dans les peti-
 » tes. Demandez - nous ce que vous auriez
 » besoin ou envie d'avoir qui ne se trouve pas
 » chez vous ; nous en userons de même avec
 » vous.

» N'oubliez jamais que vous êtes français ,
 » et ce qui peut vous arriver. Quand vous aurez
 » assuré la succession d'Espagne par des enfans ,
 » visitez vos royaumes , allez à Naples et en
 » Sicile , passez à Milan , et venez en Flan-
 » dre ; (g) ce sera une occasion de nous revoir :
 » en attendant visitez la Catalogne , l'Aragon
 » et autres lieux. Voyez ce qu'il y aura à faire
 » pour Ceuta.

» Jetez quelque argent au peuple quand
 » vous serez en Espagne , et sur-tout en entrant
 » à Madrid.

» Ne paraissez pas choqué des figures extra-
 » ordinaires que vous trouverez. Ne vous en
 » moquez point. Chaque pays a ses manières.

(g) Cela seul peut servir à confondre tant d'historiens qui , sur la foi des mémoires infidèles écrits en Hollande , ont rapporté un prétendu traité , (signé par Philippe V avant son départ) par lequel traité ce prince céda à son grand-père la Flandre et le Milanais.

» particulières ; et vous ferez bientôt accou-
 » tumé à ce qui vous paraîtra d'abord le plus
 » surprenant.

» Evitez , autant que vous pourrez , de faire
 » des grâces à ceux qui donnent de l'argent
 » pour les obtenir. Donnez à propos et libé-
 » ralement ; et ne recevez guère de présens,
 » à moins que ce ne soit des bagatelles. Si
 » quelquefois vous ne pouvez éviter d'en rece-
 » voir , faites-en de plus considérables à ceux
 » qui vous en auront donné , après avoir laissé
 » passer quelques jours.

» Ayez une cassette pour mettre ce que vous
 » aurez de particulier , dont vous aurez seul
 » la clef.

» Je finis par un des plus importans avis
 » que je puisse vous donner. Ne vous laissez
 » pas gouverner. Soyez le maître ; n'ayez
 » jamais de favori ni de premier ministre. (2)
 » Ecoutez , consultez votre conseil , mais
 » décidez. DIEU , qui vous a fait roi , vous
 » donnera les lumières qui vous sont nécessai-
 » res , tant que vous aurez de bonnes inten-
 » tions. » (h)

(2) *Philippe V* était trop jeune et trop peu instruit pour se passer de premier ministre ; et en général l'unité de vues , de principes , si nécessaire dans un bon gouvernement , doit obliger tout prince qui ne gouverne point réellement par lui-même , à mettre un seul homme à la tête de toutes les affaires.

(h) Le roi d'Espagne profita de ces conseils : c'était un prince vertueux.

Louis XIV avait dans l'esprit plus de justesse et de dignité que de faillies ; et d'ailleurs on n'exige pas qu'un roi dise des choses mémorables, mais qu'il en fasse. Ce qui est nécessaire à tout homme en place , c'est de ne laisser sortir personne mécontent de sa présence , et de se rendre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment ; mais on peut toujours dire des choses qui plaisent. Il s'en était fait une heureuse habitude. C'était entre lui et sa cour un commerce continuel de tout ce que la majesté peut avoir de grâces , sans jamais se dégrader , et de tout ce que l'empressement de servir et de plaire peut avoir de finesse , sans l'air de la bassesse. Il était , sur-tout avec les femmes, d'une attention et d'une politesse qui augmentait encore

Sa poli-
tesse.

L'auteur des mémoires de *Maintenon* , tome V , pages 200 et suiv. l'accuse d'avoir fait un *souper scandaleux avec la princesse des Ursins* , le lendemain de la mort de sa première femme , et d'avoir voulu épouser cette dame qu'il charge d'opprobres. Remarquez que *Anne-Marie de la Trimouille* , princesse des *Ursins* , dame d'honneur de la feuë reine , avait alors plus de soixante ans , et que c'était cinquante-cinq ans après son premier mariage , et quarante après le second. Ces contes populaires , qui ne méritent que l'oubli , deviennent des calomnies punissables quand on les imprime , et qu'on veut flétrir les noms les plus respectés sans rapporter la plus légère preuve.

N. B. Philippe V est un des princes les plus chastes dont l'histoire ait fait mention. Cette chasteté portée à l'excès a été regardée comme une des principales causes de la mélancolie qui s'empara de lui dès les premières années de son règne , et qui finit par le rendre incapable d'application pendant des intervalles de temps considérables.

celle de ses courtifans ; et il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses qui flattent l'amour-propre en excitant l'émulation , et qui laissent un long souvenir.

Un jour madame la duchesse de Bourgogne encore fort jeune, voyant à souper un officier qui était très-laid , plaisanta beaucoup et très-haut sur sa laideur. » Je le trouve , Madame , » dit le roi encore plus haut , un des plus beaux hommes de mon royaume ; car c'est » un des plus braves. »

Un officier général , homme un peu brusque , et qui n'avait pas adouci son caractère dans la cour même de *Louis XIV* , avait perdu un bras dans une action , et se plaignait au roi qui l'avait pourtant récompensé autant qu'on peut le faire pour un bras cassé : » Je voudrais avoir » perdu aussi l'autre , dit-il , et ne plus servir » votre majesté. » *J'en serais bien fâché pour vous et pour moi* , lui répondit le roi : et ce discours fut suivi d'une grâce qu'il lui accorda. Il était si éloigné de dire des choses défagréables , qui sont des traits mortels dans la bouche d'un prince , qu'il ne se permettait pas même les plus innocentes et les plus douces railleries ; tandis que des particuliers en font tous les jours de si cruelles et de si funestes.

Amuse-
mens. Il se plaisait et se connaissait à ces choses ingénieuses , aux impromptus , aux chansons

agréables ; et quelquefois même il fe fait fur le champ de petites parodies fur les airs qui étaient en vogue , comme celle-ci :

Chez mon cadet de frère
 Le chancelier Serrant
 N'est pas trop nécessaire ;
 Et le sage Boifranc
 Est celui qui fait plaire.

et cette autre qu'il fit en congédiant un jour le confeil :

Le confeil à fes yeux a beau fe présenter ;
 Sitôt qu'il voit fa chienne , il quitte tout pour elle :

Rien ne peut l'arrêter ,
 Quand la chaffe l'appelle.

Ces bagatelles fervent au moins à faire voir que les agrémens de l'esprit fe faient un des plaifirs de la cour, qu'il entrait dans ces plaifirs, et qu'il favait dans le particulier vivre en homme , auffi-bien que représenter en monarque fur le théâtre du monde.

Sa lettre à l'archevêque de Reims , au Sageffe ,
 circon-
 pection et
 bonté. fujet du marquis de *Barbefieux* , quoiqu'écrite d'un ftyle extrêmement négligé , fait plus d'honneur à fon caractère que les pensées les plus ingénieufes n'en auraient fait à fon esprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de

secrétaire d'Etat de la guerre , qu'avait eue le marquis de *Louvois* , son père. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau secrétaire d'Etat , il veut le corriger sans le trop mortifier. Dans cette vue , il s'adresse à son oncle , l'archevêque de Reims ; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout , c'est un père qui parle.

„ Je fais , dit-il , ce que je dois à la mémoire
 „ de M. de *Louvois* ; (i) mais si votre neveu ne
 „ change de conduite , je serai forcé de pren-
 „ dre un parti. J'en serai fâché ; mais il en
 „ faudra prendre un. Il a des talens ; mais il
 „ n'en fait pas un bon usage. Il donne trop
 „ souvent à souper aux princes au lieu de
 „ travailler ; il néglige les affaires pour ses
 „ plaisirs ; il fait attendre trop long-temps les
 „ officiers dans son antichambre : il leur parle
 „ avec hauteur , et quelquefois avec dureté. „

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre , que j'ai vue autrefois en original. Elle fait bien voir que *Louis XIV* n'était pas gouverné par ses ministres , comme on l'a cru , et qu'il savait gouverner ses ministres.

(i) Ces mots démentent bien l'infame calomnie de *la Beaumelle* , qui ose dire que le marquis de *Louvois* avait craint que *Louis XIV* ne l'empoisonnât.

Au reste , cette lettre doit être encore parmi les manuscrits laissés par M. le garde des sceaux , *Chauvelin*.

Il aimait les louanges ; et il est à fouhaiter qu'un roi les aime , parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais *Louis XIV* ne les recevait pas toujours , quand elles étaient trop fortes. Lorsque notre académie , qui lui rendait toujours compte des sujets qu'elle proposait pour ses prix , lui fit voir celui-ci : *Quelle est de toutes les vertus du roi , celle qui mérite la préférence ?* Le roi rougit , et ne voulut pas qu'un tel sujet fût traité. Il souffrit les prologues de *Quinault* ; mais c'était dans les beaux jours de sa gloire , dans le temps où l'ivresse de la nation excusait la fiènné. *Virgile* et *Horace* par reconnaissance , et *Ovide* par une indigne faiblesse , prodiguèrent à *Auguste* des éloges plus forts , et , si on songe aux proscriptions , bien moins mérités.

Amour
deslouan-
ges , mais
envie de
les méri-
ter.

Si *Corneille* avait dit dans la chambre du cardinal de *Richelieu* à quelqu'un des courtisans : Dites à M. le cardinal que je me connais mieux en vers que lui ; jamais ce ministre ne lui eût pardonné ; c'est pourtant ce que *Despréaux* dit tout haut du roi dans une dispute qui s'éleva sur quelques vers que le roi trouvait bons , et que *Despréaux* condamnait. *Il a raison*, dit le roi ; *il s'y connaît mieux que moi*.

Le duc de *Vendôme* avait auprès de lui *Villiers* , un de ces hommes de plaisirs qui se font un mérite d'une liberté cynique. Il le logeait à Versailles dans son appartement. On

Indul- l'appelait communément *Villiers-Vendôme*. Cet
gence, homme condamnait hautement tous les goûts
de *Louis XIV*, en musique, en peinture, en archi-
tecture, en jardins. Le roi plantait-il un bosquet,
meublait-il un appartement, construisait-il une
fontaine, *Villiers* trouvait tout mal entendu, et
s'exprimait en termes peu mesurés. Il est étrange,
dit le roi, que *Villiers* ait choisi ma maison
pour venir s'y moquer de tout ce que je fais.
L'ayant rencontré un jour dans les jardins :
Hé bien, lui dit-il, en lui montrant un de
ses nouveaux ouvrages, cela n'a donc pas le
bonheur de vous plaire ? Non, répondit
Villiers. Cependant, reprit le roi, il y a bien
des gens qui n'en font pas si mécontents. Cela
peut être, répartit *Villiers*, chacun a son avis.
Le roi en riant, répondit : on ne peut pas
plaire à tout le monde.

Un jour *Louis XIV* jouant au trictrac, il y
eut un coup douteux. On disputait ; les cour-
tifans demeuraient dans le silence. Le comte
de *Grammont* arrive. Jugez-nous, lui dit le roi.
Sire, c'est vous qui avez tort, dit le comte.
Et comment pouvez-vous me donner le tort
avant de savoir ce dont il s'agit ? Eh ! Sire,
ne voyez-vous pas que, pour peu que la chose
eût été seulement douteuse, tous ces messieurs
vous auraient donné gain de cause ?

Le duc d'*Antin* se distingua dans ce siècle

par un art fingulier, non pas de dire des choses flatteuses, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-bourg; il y critique une grande allée d'arbres qui cachait la vue de la rivière, Le duc d'*Antin* la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à son réveil, est étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condamnés. *C'est parce que votre majesté les a condamnés, qu'elle ne les voit plus*, répond le duc.

Galante-
ries singu-
lières.

Nous avons aussi rapporté ailleurs que le même homme ayant remarqué qu'un bois assez grand, au bout du canal de Fontainebleau, déplaisait au roi, prit le moment d'une promenade, et tout étant préparé, il se fit donner un ordre de couper ce bois, et on le vit dans l'instant abattu tout entier. Ces traits font d'un courtisan ingénieux, et non pas d'un flatteur.

On a accusé *Louis XIV* d'un orgueil insupportable, parce que la base de sa statue, à la place des Victoires, est entourée d'esclaves enchaînés. Mais ce n'est point lui qui fit ériger cette statue, ni celle qu'on voit à la place de Vendôme. Celle de la place des Victoires est le monument de la grandeur d'ame et de la reconnaissance du premier maréchal de *la Feuillade* pour son souverain. Il y dépensa cinq cents mille livres, qui font près d'un million aujourd'hui; et la ville en ajouta autant pour rendre la place régulière. Il paraît qu'on

Le maré-
chal de *la*
Feuillade
lui érige
une sta-
tue.

a eu également tort d'imputer à *Louis XIV* la faute de cette statue, et de ne voir que de la vanité et de la flatterie dans la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre esclaves ; mais ils figurent des vices domptés, aussi-bien que des nations vaincues ; le duel aboli, l'hérésie détruite ; les inscriptions le témoignent assez. Elles célèbrent aussi la jonction des mers, la paix de Nimègue ; elles parlent de bienfaits plus que d'exploits guerriers. D'ailleurs c'est un ancien usage des sculpteurs de mettre des esclaves aux pieds des statues des rois. Il vaudrait mieux y représenter des citoyens libres et heureux. Mais enfin on voit des esclaves aux pieds du clément *Henri IV* et de *Louis XIII*, à Paris ; on en voit à Livourne sous la statue de *Ferdinand de Médicis*, qui n'enchaîna assurément aucune nation ; on en voit à Berlin sous la statue d'un électeur qui repoussa les Suédois, mais qui ne fit point de conquêtes.

Les voisins de la France, et les Français eux-mêmes, ont rendu très-injustement *Louis XIV* responsable de cet usage. L'inscription *Viro immortalis*, *A l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie ; comme si ce mot signifiait autre chose que l'immortalité de sa gloire. L'inscription de *Viviani*, à sa maison de Florence, *Ædes à Deo datæ*, *Maison donnée par un Dieu*, serait

bien plus idolâtre : elle n'est pourtant qu'une allusion au surnom de *Dieu-donné*, et au vers de *Virgile*, *Deus nobis hæc otia fecit*.

A l'égard de la statue de la place de Vendôme, c'est la ville qui l'a érigée. Les inscriptions latines, qui remplissent les quatre faces de la base, sont des flatteries plus grossières que celles de la place des Victoires. On y lit que *Louis XIV* ne prit jamais les armes que malgré lui. Il démentit bien solennellement cette adulation, au lit de la mort, par des paroles dont on se souviendra plus long-temps que de ces inscriptions ignorées de lui, et qui ne sont que l'ouvrage de la bassesse de quelques gens de lettres.

Le roi avait destiné les bâtimens de cette place pour sa bibliothèque publique. La place était plus vaste; elle avait d'abord trois faces qui étaient celles d'un palais immense, dont les murs étaient déjà élevés, lorsque le malheur des temps, en 1701, força la ville de bâtir des maisons de particuliers sur les ruines de ce palais commencé. Ainsi le Louvre n'a point été fini; ainsi la fontaine et l'obélisque que *Colbert* voulait faire élever vis-à-vis le portail de *Perrault*, n'ont paru que dans les dessins; ainsi le beau portail de Saint-Gervais est demeuré offusqué; et la plupart des monumens de Paris laissent des regrets.

La nation désirait que *Louis XIV* eût préféré son louvre et sa capitale au palais de Versailles, que le duc de *Créqui* appelait un favori sans mérite. La postérité admire avec reconnaissance ce qu'on a fait de grand pour le public ; mais la critique se joint à l'admiration , quand on voit ce que *Louis XIV* a fait de superbe et de défectueux pour sa maison de campagne.

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter que ce monarque aimait en tout la grandeur et la gloire. Un prince , qui , ayant fait d'aussi grandes choses que lui , serait encore simple et modeste , serait le premier des rois , et *Louis XIV* le second.

S'il se repentit en mourant d'avoir entrepris légèrement des guerres , il faut convenir qu'il ne jugeait point par les événemens : car de toutes ses guerres , la plus juste et la plus indispensable , celle de 1701 , fut la seule malheureuse.

Il eut de son mariage , outre *Monseigneur* , deux fils et trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ses enfans naturels qui moururent au berceau ; huit autres vécurent légitimés , et cinq eurent postérité. Il eut encore d'une demoiselle attachée à madame de *Montespan* , une fille non reconnue , qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Versailles , nommé de *la Quettié*.

On soupçonna , avec beaucoup de vraisemblance , une religieuse de l'abbaye de Moret , d'être sa fille. Elle était extrêmement bafanée , et d'ailleurs lui ressemblait. (k) Le roi lui donna vingt mille écus de dot , en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de sa naissance lui donnait un orgueil dont ses supérieures se plainquirent. Madame de *Maintenon* , dans un voyage de Fontainebleau , alla au couvent de Moret ; et voulant inspirer plus de modestie à cette religieuse , elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nourrissait sa fierté. » Madame , lui dit cette personne , la peine » que prend une dame de votre élévation , » de venir exprès ici me dire que je ne suis » pas fille du roi , me persuade que je le suis. » Le couvent de Moret se souvient encore de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebuter un philosophe : mais la curiosité , cette faiblesse si commune aux hommes , cesse presque d'en être une , quand elle a pour objet des temps et des hommes qui attirent les regards de la postérité.

(k) L'auteur l'a vue avec M. de *Caumartin* , l'intendant des finances , qui avait le droit d'entrer dans l'intérieur du couvent.

C H A P I T R E X X I X .

*Gouvernement intérieur. Justice. Commerce.
Police. Lois. Discipline militaire. Marine, &c.*

O N doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siècle , de regarder le point dont ils sont partis , pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des exemples qu'ils ont donnés , lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima *Louis XIV*, lorsque , commençant à gouverner par lui-même , il voulut réformer son royaume , embellir sa cour , et perfectionner les arts.

Son affi-
dité au
travail.

Non-seulement il s'imposa la loi de travailler régulièrement avec chacun de ses ministres , mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audience particulière , et tout citoyen avait la liberté de lui présenter des requêtes et des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes , qui les rendait apostillés ; ils furent dans la suite renvoyés aux bureaux des ministres. Les projets étaient examinés dans le conseil , quand ils méritaient de l'être : et leurs auteurs furent admis plus d'une fois à

discuter leurs propositions avec les ministres , en présence du roi. Ainsi on vit entre le trône et la nation une correspondance qui subsista , malgré le pouvoir absolu.

Louis XIV se forma et s'accoutuma lui-même au travail ; et ce travail était d'autant plus pénible qu'il était nouveau pour lui , et que la séduction des plaisirs pouvait aisément le distraire. Il écrivit les premières dépêches à ses ambassadeurs. Les lettres les plus importantes furent souvent depuis minutées de sa main : et il n'y en eut aucune écrite en son nom , qu'il ne se fît lire.

A peine *Colbert* , après la chute de *Fouquet* , Finances. Libéralités au peuple. eut-il rétabli l'ordre dans les finances , que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impôts , depuis 1647 jusqu'en 1656 , et surtout trois millions de tailles. (1) On abolit pour cinq cents mille écus par an de droits onéreux. Ainsi l'abbé de *Choisi* paraît , ou bien mal instruit , ou bien injuste , quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il est certain qu'elle fut diminuée par ces remises , et augmentée par le bon ordre.

Les soins du premier président de *Bellièvre* , Hôpitaux aidés des libéralités de la duchesse d'*Aiguillon* ,

(1) Ces arrérages des tailles n'étaient dus que par des gens qu'il était impossible de faire payer. Si le retranchement de 500000 écus de droits ne fut pas remplacé sur le champ par un autre impôt , ce qui est très-douteux , il ne tarda point à l'être.

de plusieurs citoyens , avaient établi l'hôpital-général. Le roi l'augmenta , et en fit élever dans toutes les villes principales du royaume.

Chemins. Les grands chemins jusqu'alors impraticables , ne furent plus négligés , et peu à peu devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous *Louis XV* , l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris , on voyage à présent environ cinquante à soixante lieues , à quelques endroits près , dans des allées fermes , bordées d'arbres. Les chemins construits par les anciens Romains étaient plus durables , mais non pas si spacieux et si beaux. (2)

Commer-
ce. Le génie de *Colbert* se tourna principalement vers le commerce , qui était faiblement cultivé , et dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais , et encore plus les Hollandais , se faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France. Les Hollandais sur-tout changeaient dans nos ports nos denrées , et les distribuaient dans l'Europe. Le roi commença , dès 1662 , à exempter ses sujets d'une imposition , nommée *le droit de fret* , que payaient tous les vaisseaux étrangers ; et il donna aux

(2) La véritable beauté des grands chemins consiste , non dans leur largeur , qui nuit à l'agriculture , mais dans leur solidité , et sur-tout dans l'art de les diriger à travers les montagnes , en conciliant la commodité avec l'économie. Cet art s'est perfectionné de nos jours , sur-tout dans les pays où la corvée a été abolie.

Français toutes les facilités de transporter eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce maritime naquit. Le conseil de commerce, qui subsiste aujourd'hui, fut établi; et le roi y présidait tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque et de Marseille furent déclarés francs; et bientôt cet avantage attira le commerce du Levant à Marseille, et celui du Nord à Dunkerque. Ports.

On forma une compagnie des Indes occidentales, en 1664, et celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce temps, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'industrie hollandaise. Les partisans de l'ancienne économie timide, ignorante et resserrée, déclamèrent en vain contre un commerce, dans lequel on échange sans cesse de l'argent qui ne périrait pas, contre des effets qui se consomment. Ils ne faisaient pas réflexion que ces marchandises de l'Inde devenues nécessaires, auraient été payées plus chèrement à l'étranger. Il est vrai qu'on porte aux Indes orientales plus d'espèces qu'on n'en retire, et que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces espèces viennent du Pérou et du Mexique; elles font le prix de nos denrées portées à Cadix; et il reste plus de cet argent en France, que les Indes orientales n'en absorbent. Compagnies.

Le roi donna plus de six millions de notre monnaie d'aujourd'hui à la compagnie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les reines, les princes et toute la cour fournirent deux millions numéraires de ce temps-là. Les cours supérieures donnèrent douze cents mille livres; les financiers deux millions; le corps des marchands, six cents cinquante mille livres. Toute la nation secondait son maître.

Cette compagnie a toujours subsisté. Car encore que les Hollandais eussent pris Pondichéry, en 1694, et que le commerce des Indes languît depuis ce temps, il reprit une force nouvelle sous la régence du duc d'Orléans. Pondichéry devint alors la rivale de Batavia; et cette compagnie des Indes, fondée avec des peines extrêmes par le grand *Colbert*, reproduite de nos jours par des secousses singulières, fut pendant quelques années une des plus grandes ressources du royaume. (3) Le roi forma encore une compagnie du Nord, en 1669: il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge

(3) Il a été prouvé depuis, que la compagnie des Indes n'avait jamais fait qu'un commerce défavorable qu'elle n'avait pu soutenir qu'aux dépens du trésor public. Toute compagnie, même lorsqu'elle est florissante, dépense plus en frais de commerce que les particuliers, et rend les denrées, dont elle a le privilège, plus chères que si le commerce était resté libre.

pas , puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissemens , à l'exemple du monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixième de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation , et quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume , reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir. (4)

Encouragemens dans le commerce maritime.

On ne peut encore trop s'étonner que l'abbé de *Choisi* ait censuré ces établissemens , dans ses

(4) Les sommes employées à payer les primes sont levées sur la nation , ce qu'il ne faut point perdre de vue. L'effet d'une prime est d'augmenter pour le commerçant l'intérêt des fonds qu'il met dans le commerce ; il peut donc se contenter d'un moindre profit. Ainsi l'effet de ces primes est d'augmenter le prix des denrées pour le vendeur , ou de les diminuer pour l'acheteur , ou plutôt de produire à la fois les deux effets. Lorsqu'elles ont lieu seulement pour le commerce d'un lieu à un autre , leur effet est donc d'augmenter le prix au lieu de l'achat , et de le diminuer au lieu de la vente. Ainsi , proposer une prime d'exportation , c'est forcer tous les citoyens à payer pour que les consommateurs d'une denrée l'achètent plus cher , et que ceux qui la récoltent la vendent aussi plus cher.

Proposer une prime d'importation , c'est forcer tous les citoyens à payer pour que ceux qui ont besoin de certaines denrées puissent les acheter à meilleur marché.

L'établissement de ces primes ne peut donc être ni juste ni utile que pour des temps très-courts et dans des circonstances particulières. Si elles sont perpétuelles et générales , elles ne servent qu'à rompre l'équilibre qui , dans l'état de liberté , s'établit naturellement entre les productions et les besoins de chaque espèce.

Injustice
envers
Colbert.

mémoires qu'il faut lire avec défiance. (a) Nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre *Colbert* fit pour le bien du royaume ; mais alors on ne le sentait pas : il travaillait pour des ingrats. On lui fut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel-de-ville acquises à vil prix , depuis 1656, et du décri où tombèrent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent ministère, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait. (5) Il y avait plus de bourgeois que de citoyens. Peu de personnes portaient leurs vues sur l'avantage public. On fait combien l'intérêt particulier fascine les yeux, et retrécit l'esprit ; je ne dis pas seulement l'intérêt d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossière d'un marchand , nommé

(a) L'abbé *Castel de Saint-Pierre* s'exprime ainsi , page 105 de son manuscrit intitulé , *Annales politiques : Colbert, grand travailleur , en négligeant les compagnies de commerce maritime , pour avoir plus de soin des sciences curieuses et des beaux arts , prit l'ombre pour le corps. Mais Colbert fut si loin de négliger le commerce maritime , que ce fut lui seul qui l'établit : jamais ministre ne prit moins l'ombre pour le corps. C'est contredire une vérité reconnue de toute la France et de l'Europe.*

Cette note a été écrite au mois d'août 1756.

(5) Nous ne pouvons diffimuler ici que ces plaintes étaient justes. Le retranchement des rentes était une banqueroute ; et toute banqueroute est un véritable crime , lorsqu'une nécessité absolue n'y contraint point. La morale des Etats n'est pas différente de celle des particuliers ; et jamais un homme qui fraude ses créanciers ne fera digne d'estime , quelque bienfaisant qu'il paraisse dans le reste de sa conduite.

Hazon, qui, consulté par ce ministre, lui dit : *Vous avez trouvez la voiture renversée d'un côté, et vous l'avez renversée de l'autre*, était encore citée avec complaisance dans ma jeunesse ; et cette anecdote se retrouve dans *Moréri*. (6) Il a fallu que l'esprit philosophique, introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendit enfin une justice entière à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même exactitude que le duc de *Sulli*, et des vues beaucoup plus étendues. L'un ne savait que ménager ; l'autre savait faire de

(6) Un autre négociant, consulté par lui sur ce qu'il devait faire pour encourager le commerce, lui répondit : *Laisser faire, et laisser passer* ; et il avait raison. *Colbert* fit précisément le contraire ; il multiplia les droits de toute espèce, prodigua les réglemens en tout genre. Quelques artistes instruits lui ayant donné des mémoires sur la méthode de fabriquer différentes espèces de tissus, sur l'art de la teinture, &c. il imagina d'ériger en lois ce qui n'était que la description des procédés usités dans les meilleures manufactures ; comme s'il n'était pas de la nature des arts de perfectionner sans cesse leurs procédés ; comme si le génie d'invention pouvait attendre pour agir la permission du législateur ; comme si les produits des manufactures ne devaient pas changer, suivant les différentes modes de se vêtir, de se meubler. On condamnait à des peines infamantes les ouvriers qui s'écarteraient des réglemens établis pour fixer la largeur d'une étoffe, le nombre des fils de la chaîne, la nature de la soie, du fil qu'on devait employer ; et on a long-temps appelé ces réglemens ridicules et tyranniques, une protection accordée aux arts. On doit pardonner à *Colbert* d'avoir ignoré des principes inconnus de son temps, et même long-temps après lui ; mais ces condamnations rigoureuses, cette tyrannie qui érige en crimes des actions légitimes en elles-mêmes, ne peuvent être excusées.

grands établissemens. *Sulli*, depuis la paix de Vervins, n'eut d'autre embarras que celui de maintenir une économie exacte et sévère; et il fallut que *Colbert* trouvât des reffources promptes et immenses pour la guerre de 1667, et pour celle de 1672. *Henri IV* secondait l'économie de *Sulli*: les magnificences de *Louis XIV* contrarièrent toujours le systême de *Colbert*.

Cependant presque tout fut réparé, ou créé de son temps. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du roi et des particuliers, fut la preuve sensible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France, et la peupler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés par une exemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui s'établiraient à l'âge de vingt ans; et tout père de famille qui avait dix enfans était exempt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'Etat par le travail de ses enfans, qu'il n'eût pu donner en payant la taille. Ce règlement aurait dû demeurer à jamais sans atteinte.

Manufac-
tures.

Depuis l'an 1663 jusqu'en 1672, chaque année de ce ministère fut marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furent fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre les gratifica-

tions considérables. On compta, dans l'année 1669, quarante-quatre mille deux cents métiers en laine dans le royaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante millions de ce temps-là ; et non-seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au-dessous de l'achat des soies nécessaires ; mais la culture des muriers mit les fabriquans en état de se passer des soies étrangères pour la trame des étoffes.

On commença, dès 1666, à faire d'aussi belles glaces qu'à Venise, qui en avait toujours fourni toute l'Europe ; et bientôt on en fit, dont la grandeur et la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie et de Perse furent surpassés à la Savonnerie. Les tapisseries de Flandre cédèrent à celles des Gobelins. Le vaste enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit cents ouvriers ; il y en avait trois cents qu'on y logeait. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou sur leurs propres dessins, ou sur ceux des anciens maîtres d'Italie. C'est dans cette enceinte des Gobelins qu'on fabriquait encore des ouvrages de rapport, espèce de mosaïque admirable : et l'art de la marqueterie fut poussé à sa perfection.

Outre cette belle manufacture de tapisseries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut six cents

Gobelins,
Savonnerie, gla-
ces, &c.

ouvriers dans cette ville; et le roi lui fit présent de soixante mille livres.

Seize cents filles furent occupées aux ouvrages de dentelles; on fit venir trente principales ouvrières de Venise, et deux cents de Flandre; et on leur donna trente-fix mille livres pour les encourager.

Sédan,
Aubuffon,
&c. &c.

Les fabriques de draps de Sédan, celles des tapisseries d'Aubuffon, dégénérées et tombées, furent rétablies. Les riches étoffes, où la soie se mêle avec l'or et l'argent, se fabriquèrent à Lyon, à Tours, avec une industrie nouvelle.

On fait que le ministre acheta, en Angleterre, le secret de cette machine ingénieuse, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promptement qu'à l'aiguille. Le fer-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés, qu'on avait toujours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des calvinistes, qui avaient le secret du fer-blanc et de l'acier, emportèrent, en 1686, ce secret avec eux, et firent partager cet avantage et beaucoup d'autres à des nations étrangères.

Le roi achetait tous les ans pour environ huit cents mille de nos livres de tous les ouvrages de goût qu'on fabriquait dans son royaume, et il en faisait des présens.

Paris
embelli.

Il s'en fallait beaucoup que la ville de Paris fût ce qu'elle est aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté,

clarté, ni sûreté, ni propreté. Il fallut pourvoir à ce nettoïement continuel des rues, à cette illumination que cinq mille fanaux forment toutes les nuits, paver la ville toute entière, y construire deux nouveaux ports, rétablir les anciens, faire veiller une garde continuelle, à pied et à cheval, pour la sûreté des citoyens. Le roi se chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenses nécessaires. Il créa, en 1667, un magistrat, uniquement pour veiller à la police. La plupart des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces exemples longtemps après; et aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavée comme Paris; et Rome même n'est pas éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le second lieutenant de police qu'eut Paris acquit dans cette place une réputation qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siècle; aussi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le ministère; et il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au-dessous de sa naissance et de son mérite; et cependant cette place lui fit un bien plus grand nom que le ministère gêné et passager qu'il obtint sur la fin de sa vie.

On doit observer ici que M. d'Argenson ne fut pas le seul, à beaucoup près, de l'ancienne

chevalerie, qui eût exercé la magistrature. La France est presque l'unique pays de l'Europe où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de la robe. Presque tous les autres États, par un reste de barbarie gothique, ignorent encore qu'il y ait de la grandeur dans cette profession. (7)

Bâtimens. Le roi ne cessa de bâtir au Louvre, à Saint-Germain, à Versailles, depuis 1661. Les particuliers, à son exemple, élevèrent dans Paris mille édifices superbes et commodes. Le nombre s'en est accru tellement que, depuis les environs du Palais royal et ceux de Saint-Sulpice, il se forma dans Paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne. Ce fut en ce temps-là qu'on inventa la commodité magnifique de ces carrosses ornés de glaces, et suspendus par des ressorts; de sorte qu'un citoyen de Paris se promenait dans cette grande ville avec plus de luxe que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au Capitole. Cet usage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe; et, devenu commun, il n'est plus un luxe.

(7) Cette assertion a besoin d'être expliquée. M. de Voltaire n'ignorait pas que dans les républiques aristocratiques, comme Venise, comme la Pologne, le droit d'exercer les magistratures supérieures est un de ceux de la noblesse; qu'en Angleterre les pairs sont de vrais magistrats, et y forment seuls la noblesse. Il ne veut parler que des monarchies qui se sont élevées sur les débris du gouvernement féodal; et son observation est vraie pour tous ces pays.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la sculpture; et ce goût était en tout dans le grand et dans le noble. Dès que le contrôleur général *Colbert* eut, en 1664, la direction des bâtimens, qui est proprement le ministère des arts, (b) il s'appliqua

(b) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ses *Annales politiques*, page 104 de son manuscrit, dit que ces choses prouvent le nombre des fainéans; leur goût pour la fainéantise, qui suffit à entretenir et à nourrir d'autres espèces de fainéans: que c'est présentement ce qu'est la nation italienne où ces arts sont portés à une haute perfection; ils sont gueux, fainéans, paresseux, vains, occupés de vanités, &c.

Ces réflexions grossières, et écrites grossièrement, n'en font pas plus justes. Lorsque les Italiens réussirent le plus dans ces arts, c'était sous les *Médicis*, pendant que Venise était la plus guerrière et la plus opulente. C'était le temps où l'Italie produisit de grands hommes de guerre, et des artistes illustres en tout genre; et c'est de même dans les années florissantes de *Louis XIV* que les arts ont été le plus perfectionnés. L'abbé de *Saint-Pierre* s'est trompé dans beaucoup de choses, et a fait regretter que la raison n'ait pas secondé en lui de bonnes intentions.

N. B. Cette différence d'opinion, entre les deux hommes des temps modernes qui ont consacré leur vie entière à plaider la cause de l'humanité avec le plus de constance et le zèle le plus pur, mérite de nous arrêter.

La magnificence dans les monumens publics est une suite de l'industrie et de la richesse d'une nation. Si la nation n'a point de dettes, si tous les impôts onéreux sont supprimés, si le revenu public n'est en quelque sorte que le superflu de la richesse publique, alors cette magnificence n'a rien qui blesse la justice. Elle peut même devenir avantageuse, parce qu'elle peut servir, soit à former des ouvriers utiles à la société, soit à occuper ceux qui ne peuvent vivre que d'une espèce de travail, dans le temps où, par des circonstances particulières, ce travail vient à leur manquer. Les beaux arts adoucissent les mœurs, servent à donner des charmes à la raison, à inspirer le goût de l'instruction. Ils peuvent devenir, entre les mains d'un gouvernement éclairé, un des

Munifi-
cence
envers
Bernini.

à seconder les projets de son maître. Il fallut d'abord travailler à achever le louvre. *François Mansard*, l'un des plus grands architectes qu'ait eus la France, fut choisi pour construire les vastes édifices qu'on projetait. Il ne voulut pas s'en charger sans avoir la liberté de refaire ce qui paraîtrait défectueux dans l'exécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenses, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier *Bernini*, dont le nom était célèbre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la statue équestre de *Constantin*, et

meilleurs moyens d'adoucir ou d'élever les ames, de rendre les mœurs moins féroces ou moins grossières, de répandre des principes utiles.

Mais surcharger le peuple d'impôts, pour étonner les étrangers par une vaine magnificence; obérer le trésor public, pour embellir des jardins; bâtir des théâtres, lorsqu'on manque de fontaines; élever des palais, lorsqu'on n'a point de fonds pour creuser des canaux nécessaires à l'abondance publique, ce n'est point protéger les arts, c'est sacrifier un peuple entier à la vanité d'un seul homme.

Offrir un asile à ceux qui ont versé leur sang pour leur patrie; élever, aux dépens du public, les enfans de ceux qui ont servi leur pays, c'est remplir un devoir de reconnaissance, c'est acquitter une dette sacrée pour la nation même: qui pourrait blâmer de tels établissemens? Mais si l'on y déploie une magnificence inutile, si l'on emploie à secourir cent familles ce qui en eût soulagé deux cents, si ce qu'on sacrifie pour la vanité excède ce qu'on a dépensé en bienfaisance, alors ces mêmes établissemens méritent une juste critique. C'est sur-tout en ce point que l'amour de la justice l'emporte sur l'amour de la gloire. L'un et l'autre inspirent également le bien: mais l'amour de la justice apprend seul à le bien faire. Ainsi M. de *Voltaire* et l'abbé de *Saint-Pierre* avaient tous deux raison; et on ne peut leur reprocher que d'avoir exagéré leurs opinions.

par la fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour son voyage. Il fut conduit à Paris en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y resta, un présent de cinquante mille écus, avec une pension de deux mille, et une de cinq cents pour son fils. Cette générosité de *Louis XIV* envers le *Bernin* fut encore plus grande que la magnificence de *François I* pour *Raphaël*. Le *Bernin*, par reconnaissance, fit depuis à Rome la statue équestre du roi, qu'on voit à Versailles. Mais, quand il arriva à Paris avec tant d'appareil, comme le seul homme digne de travailler pour *Louis XIV*, il fut bien surpris de voir le dessin de la façade du Louvre, du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'exécution un des plus augustes monumens d'architecture qui soient au monde. *Claude Perrault* avait donné ce dessin, exécuté par *Louis de Vau* et *Dorbay*. Il inventa les machines avec lesquelles on transporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le fronton de ce majestueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez soi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on est redevable à ce *Perrault*, que *Boileau* osa vouloir rendre ridicule. Ces vignes si renommées sont, de l'aveu des voyageurs, très-inférieures

Perrault
fait mieux
que
Bernini.

au seul château de Maisons , qu'avait bâti *François Mansard* à si peu de frais. *Bernini* fut magnifiquement récompensé , et ne mérita pas ses récompenses : il donna seulement des dessins qui ne furent pas exécutés.

Fonda-
tions.

Le roi, en faisant bâtir ce louvre, dont l'achèvement est tant désiré, en faisant une ville à Versailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtissant Trianon, Marli, et en faisant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'observatoire, commencé en 1666, dès le temps qu'il établit l'académie des sciences. Mais le monument le plus glorieux par son utilité, par sa grandeur et par ses difficultés, fut ce canal du Languedoc, qui joint les deux mers, et qui tombe dans le port de Cette, construit pour recevoir ses eaux. Tout ce travail fut commencé dès 1663, et on le continua sans interruption jusqu'en 1684. La fondation des invalides et la chapelle de ce bâtiment, la plus belle de Paris, l'établissement de Saint-Cyr, le dernier de tant d'ouvrages construits par ce monarque, suffiraient seuls pour faire bénir sa mémoire. (c) Quatre mille soldats et un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolation dans leur vieillesse, et des secours pour leurs blessures

(c) L'abbé de *Saint-Pierre* critique cet établissement que presque toutes les nations ont imité.

et pour leurs besoins , deux cents cinquante filles nobles qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles , sont autant de voix qui célèbrent *Louis XIV*. L'établissement de Saint-Cyr sera surpassé par celui que *Louis XV* vient de former pour élever cinq cents gentils-hommes ; mais , loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait souvenir : c'est l'art de faire du bien qui s'est perfectionné.

Louis XIV voulut en même temps faire des choses plus grandes et d'une utilité plus générale , mais d'une exécution plus difficile ; c'était de réformer les lois. Il y fit travailler le chancelier *Séguier*, les *Lamoignon*, les *Talon*, les *Bignon*, et sur-tout le conseiller d'Etat *Puffort*. Il assistait quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premières lois et de ses conquêtes. L'ordonnance civile parut d'abord ; ensuite le code des eaux et forêts ; puis des statuts pour toutes les manufactures ; l'ordonnance criminelle ; le code du commerce ; celui de la marine : tout cela suivit presque d'année en année. Il y eut même une jurisprudence nouvelle , établie en faveur des nègres de nos colonies ; espèce d'hommes qui n'avait pas encore joui des droits de l'humanité. (8)

Lois.

(8) Tous ces codes sont des monumens de l'ignorance où la France , et toute l'Europe , à l'exception de l'Angleterre , étaient plongées sur les objets qui intéressent le plus

Une connaissance approfondie de la jurisprudence n'est pas le partage d'un souverain. Mais le roi était instruit des lois principales; il en possédait l'esprit et savait ou les soutenir ou les mitiger à propos. Il jugeait souvent les causes de ses sujets, non-seulement dans le conseil des secrétaires d'Etat, mais dans celui qu'on appelle le *conseil des parties*. Il y a de lui deux jugemens célèbres, dans lesquels sa voix décida contre lui-même.

Beaux
jugemens
rendus
par
Louis XIV.

Dans le premier, en 1680, il s'agissait d'un procès entre lui et des particuliers de Paris qui avaient bâti sur son fonds. Il voulut que les maisons leur demeurassent avec le fonds qui lui appartenait, et qu'il leur ceda.

L'autre regardait un persan, nommé *Roupli*, dont les marchandises avaient été saisies par les commis de ses fermes, en 1687. Il opina que tout lui fût rendu, et y ajouta un présent de trois mille écus. *Roupli* porta dans sa patrie son admiration et sa reconnaissance. Lorsque nous avons vu depuis à Paris l'ambassadeur persan, *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé

les hommes. *Puffort*, loué par *Despréaux*, n'avait d'autre mérite que d'être parent de *Colbert*, et d'avoir montré autant de barbarie que de bassesse dans l'affaire de *Fouquet*. Le code criminel est une preuve du mépris que des hommes, qui se croient au-dessus des lois, osent quelquefois montrer pour le peuple; le code noir n'a servi qu'à montrer que les gens de loi, consultés par *Louis XIV*, n'avaient aucune idée des droits de l'humanité.

instruit dès long-temps de ce fait par la renommée.

L'abolition des duels fut un des plus grands services rendus à la patrie. Ces combats avaient été autorisés autrefois par les parlemens mêmes, et par l'Eglise; et, quoiqu'ils fussent défendus depuis *Henri IV*, cette funeste coutume subsistait plus que jamais. Le fameux combat de *la Frette*, de quatre contre quatre, en 1663, fut ce qui détermina *Louis XIV* à ne plus pardonner. Son heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nation, et même les nations voisines qui se conformèrent à nos sages coutumes, après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duels aujourd'hui que du temps de *Louis XIII*. (9)

Duel
aboli.

Législateur de ses peuples, il le fut de ses armées. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui qui, la première année de son administration, ordonna que chaque

(9) La douceur des mœurs, l'habitude de vivre dans la société ont plus contribué que les lois à diminuer la fureur des duels. *Louis XIV* n'a réellement détruit que l'usage d'appeler des seconds. Ses lois n'ont pas empêché que, de Stockholm à Cadix, tout gentilhomme qui refuse un appel, ou qui souffre une injure, ne soit déshonoré. *Louis XIV* lui-même n'eût ni osé, ni voulu forcer un régiment à conserver un officier qui eût obéi à ses édits. Etablir la peine de mort contre un homme qui a prouvé qu'il préférerait la mort à l'infamie est une loi également absurde et barbare, digne en un mot de la superstition qui l'avait inspirée.

régiment fût distingué par la couleur des habits ou par différentes marques ; règlement adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui (d) qui institua les brigadiers, et qui mit les corps dont la maison du roi est formée sur le pied où ils sont aujourd'hui. Il fit une compagnie de mousquetaires des gardes du cardinal *Mazarin*, et fixa à cinq cents hommes le nombre des deux compagnies, auxquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Règle-
mens mi-
litaires.

Sous lui plus de connétable ; et après la mort du duc d'*Epernon*, plus de colonel général de l'infanterie ; ils étaient trop maîtres ; il voulait l'être, et le devait. Le maréchal de *Grammont*, simple mestre-de-camp des gardes françaises sous le duc d'*Epernon*, et prenant l'ordre de ce colonel général, ne le prit plus que du roi, et fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il installait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de sa main un hausse-col doré avec une pique, et ensuite un esponton, quand l'usage des piques fut aboli. Il institua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi, qui est de sa création ; ensuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment

(d) L'abbé de *Saint-Pierre*, dans ses *Annales*, ne parle que de cette institution de brigadiers, et oublie tout ce que *Louis XIV* fit pour la discipline militaire.

d'infanterie ; il en donna deux aux gardes françaises ; maintenant il y en a dans toute l'infanterie une par bataillon. Il augmenta beaucoup le corps des dragons , et leur donna un colonel général. Il ne faut pas oublier l'établissement des haras , en 1667. Ils étaient absolument abandonnés auparavant ; et ils furent d'une grande ressource pour remonter la cavalerie. Ressource importante , depuis trop négligée. (10)

L'usage de la baïonnette au bout du fusil est de son institution. Avant lui on s'en servait quelquefois ; mais il n'y avait que quelques compagnies qui combatissent avec cette arme. Point d'usage uniforme , point d'exercice ; tout était abandonné à la volonté du général. Les piques passaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment qui eut des baïonnettes , et qu'on forma à cet exercice , fut celui des fusiliers , établi en 1671.

La manière dont l'artillerie est servie aujourd'hui lui est due toute entière. Il en fonda Artillerie.

(10) Pour qu'un pays produise des chevaux , il faut que les propriétaires de terres , ou les cultivateurs qui les représentent , trouvent du profit à en élever ; il faut de plus que les impôts permettent aux cultivateurs de faire les avances qu'exige ce commerce. Il est aisé de voir que des haras régis pour le compte du roi ne peuvent produire que des chevaux à un prix exorbitant ; et que les réglemens pour les étalons distribués dans les provinces n'étaient , comme tant d'autres , qu'un impôt déguisé sous la forme d'un établissement de police.

des écoles à Douai , puis à Metz et à Strasbourg ; et le régiment d'artillerie s'est vu enfin rempli d'officiers presque tous capables de bien conduire un siège. Tous les magasins du royaume étaient pourvus , et on y distribuait tous les ans huit cents milliers de poudre. Il y forma un régiment de bombardiers et un de houffards : avant lui on ne connaissait les houffards que chez les ennemis.

Il établit , en 1688 , trente régimens de milice , fournis et équipés par les communautés. Ces milices s'exerçaient à la guerre , sans abandonner la culture des campagnes. (11)

Des compagnies de cadets furent entretenues dans la plupart des places frontières :

(11) Ces milices étaient tirées au fort ; ainsi on forçait des hommes à s'exposer malgré eux aux dangers de la guerre , sans leur permettre de racheter leur service personnel par de l'argent ; sans que les motifs de devoir qui pouvaient les attacher à leur pays fussent écoutés ; sans qu'aucune paye les dédommageât de la perte réelle à laquelle on les condamnait ; car un homme , qui peut d'un moment à l'autre être enlevé à ses travaux , par un ordre , trouve plus difficilement de l'emploi qu'un homme libre.

Les tirages forcés jetaient la désolation dans les villages , faisaient abandonner tous les travaux , excitaient entre ceux qui cherchaient à se dérober au fort , et ceux qui voulaient les contraindre à le subir , des haines durables , et souvent des querelles sanglantes. Ce fardeau tombait principalement sur les habitans des campagnes , qui les quittaient pour aller chercher dans les villes des emplois qui les missent à l'abri de ce fléau. M. de *Voltaire* n'avait jamais été le témoin d'un tirage de milice. Si ce spectacle , également horrible et déchirant , eût une fois frappé ses regards , il n'eût pu se résoudre à citer avec éloge cet établissement de *Louis XIV.*

ils y apprenaient les mathématiques, le dessin et tous les exercices, et faisaient les fonctions de soldats. Cette institution dura dix années. On se lassa enfin de cette jeunesse trop difficile à discipliner : mais le corps des ingénieurs, que le roi forma, et auquel il donna les réglemens qu'il fut encore, est un établissement à jamais durable. Sous lui, l'art de fortifier les places fut porté à la perfection par le maréchal de *Vauban* et ses élèves, qui surpassèrent le comte de *Pagan*. Il construisit ou répara cent cinquante places de guerre.

Pour soutenir la discipline militaire, il créa des inspecteurs généraux, ensuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes; et on voyait par leur rapport, si les commissaires des guerres avaient fait leur devoir.

Il institua l'ordre de Saint-Louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la fortune. L'hôtel des invalides mit le comble aux soins qu'il prit pour mériter d'être bien servi.

Ordre
de Saint-
Louis.

C'est par de tels soins que, dès l'an 1672, il eut cent quatre-vingts mille hommes de troupes réglées, et qu'augmentant ses forces à mesure que le nombre et la puissance de ses ennemis augmentaient, il eut enfin jusqu'à quatre cents cinquante mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vu de si fortes armées. Ses ennemis lui en opposèrent à peine d'aussi considérables ; mais il fallait qu'ils fussent réunis. Il montra ce que la France seule pouvait ; et il eut toujours , ou de grands succès , ou de grandes ressources.

Il fut le premier qui , en temps de paix , donna une image et une leçon complète de la guerre. Il assembla à Compiègne soixante et dix mille hommes , en 1698. On y fit toutes les opérations d'une campagne. C'était pour l'instruction de ses trois petits-fils. Le luxe fit une fête somptueuse de cette école militaire.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses et bien disciplinées , même avant d'être en guerre , il l'eut à se donner l'empire de la mer. D'abord le peu de vaisseaux que le cardinal *Mazarin* avait laissés pourrir dans les ports font réparés. On en fait acheter en Hollande , en Suède ; et , dès la troisième année de son gouvernement , il envoie ses forces maritimes s'essayer à Gigeri , sur la côte d'Afrique. Le duc de *Beaufort* purge les mers de pirates , dès l'an 1665 ; et , deux ans après , la France a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Ce n'est-là qu'un commencement ; mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens et de nouveaux efforts , il sent déjà

toute sa force. Il ne veut pas consentir que ses vaisseaux baissent leur pavillon devant celui d'Angleterre. En vain le conseil du roi *Charles II* insiste sur ce droit que la force, l'industrie et le temps avaient donné aux Anglais; *Louis XIV* écrit au comte d'*Estrade*, son ambassadeur : „ Le roi d'Angleterre et son chancelier peuvent voir quelles sont mes forces ; mais ils ne voient pas mon cœur. Tout ne m'est rien à l'égard de l'honneur. „

Hauteur
de
Louis XIV
avec l'An-
gleterre.

Il ne disait que ce qu'il était résolu de soutenir; et en effet, l'usurpation des Anglais céda au droit naturel et à la fermeté de *Louis XIV*. Tout fut égal entre les deux nations sur la mer. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il soutient sa supériorité avec l'Espagne. Il fait baisser le pavillon aux amiraux espagnols devant le sien, en vertu de cette préférence solennelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établissement d'une marine capable de justifier ces sentimens de hauteur. On bâtit la ville et le port de Rochefort, à l'embouchure de la Charente. On enrôle, on enclasse des matelots qui doivent servir, tantôt sur les vaisseaux marchands, tantôt sur les flottes royales. Il s'en trouve bientôt soixante mille d'enclassés.

Nou-
veaux
ports.

Des conseils de construction sont établis

dans les ports , pour donner aux vaisseaux
 Marine. la forme la plus avantageuse. Cinq arsenaux
 de marine font bâtis à Brest , à Rochefort ,
 à Toulon , à Dunkerque , au Havre-de-Grâce.
 Dans l'année 1672 , on a soixante vaisseaux
 de ligne et quarante frégates. Dans l'année
 1681 , il se trouve cent quatre-vingt-dix-huit
 vaisseaux de guerre , en comptant les allèges ;
 et trente galères font dans le port de Toulon ,
 ou armées , ou prêtes à l'être. Onze mille
 hommes de troupes réglées servent sur les
 vaisseaux ; les galères en ont trois mille. Il y a
 cent soixante-six mille hommes d'enclassés ,
 pour tous les services divers de la marine. On
 compta , les années suivantes , dans ce service
 mille gentilshommes ou enfans de famille ,
 faisant la fonction de soldats sur les vaisseaux ,
 et apprenant dans les ports tout ce qui pré-
 pare à l'art de la navigation et à la manœuvre :
 ce sont les gardes - marines ; ils étaient sur mer
 ce que les cadets étaient sur terre. On les avait
 institués , en 1672 , mais en petit nombre. Ce
 corps a été l'école d'où sont sortis les meilleurs
 officiers de vaisseaux.

Il n'y avait point eu encore de maréchaux
 de France dans le corps de la marine ; et
 c'est une preuve combien cette partie essen-
 tielle des forces de la France avait été négli-
 gée. *Jean d'Etrée* fut le premier maréchal ,

en

en 1681. Il paraît qu'une des grandes attentions de *Louis XIV* était d'animer, dans tous les genres, cette émulation sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales que les flottes françaises livrèrent, l'avantage leur demeura toujours, jusqu'à la journée de la Hogue, en 1692, lorsque le comte de *Tourville*, suivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flotte de quatre-vingt-dix vaisseaux anglais et hollandais : il fallut céder au nombre : on perdit quatorze vaisseaux du premier rang, qui échouèrent, et qu'on brûla pour ne les pas laisser au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes se soutinrent toujours dans la guerre de la succession. Le cardinal de *Fleuri* les négligea depuis, dans le loisir d'une heureuse paix, seul temps propice pour les rétablir.

Ces forces navales servaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Canada, auparavant languissantes, fleurirent ; mais avec un avantage qu'on n'avait point espéré jusqu'alors ; car, depuis 1635 jusqu'à 1665, ces établissements avaient été à charge.

En 1664, le roi envoie une colonie à Colonies. Cayenne ; bientôt après une autre à Madagascar. Il tente toutes les voies de réparer le tort

et le malheur qu'avait eus si long-temps la France de négliger la mer , tandis que ses voisins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit , par ce seul coup d'œil , quels changemens *Louis XIV* fit dans l'Etat : changemens utiles , puisqu'ils subsistent. Ses ministres le secondèrent à l'envi. On leur doit , sans doute , tout le détail , toute l'exécution ; mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain que les magistrats n'eussent pas réformé les lois , que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances , la discipline introduite dans les armées , la police générale dans le royaume ; qu'on n'eût point eu de flottes , que les arts n'eussent point été encouragés ; et tout cela de concert , et en même temps avec persévérance , et sous différens ministres , s'il ne se fût trouvé un maître qui eût en général toutes ces grandes vues , avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France , et il ne regarda pas le royaume du même œil dont un seigneur regarde sa terre , de laquelle il tire tout ce qu'il peut , pour ne vivre que dans les plaisirs. Tout roi qui aime la gloire aime le bien public : il n'avait plus ni *Colbert* ni *Louvois* , lorsque , vers l'an 1698 , il ordonna , pour

l'instruction du duc de Bourgogne , que cha-
 que intendant fit une description détaillée de
 sa province. Par-là on pouvait avoir une notice
 exacte du royaume , et un dénombrement
 juste des peuples. L'ouvrage fut utile , quoi-
 que tous les intendants n'eussent pas la capa-
 cité et l'attention de M. de *Lamoignon de*
Baville. Si on avait rempli les vues du roi
 sur chaque province , comme elles le furent
 par ce magistrat dans le dénombrement du
 Languedoc , ce recueil de mémoires eût été
 un des plus beaux monumens du siècle. Il
 y en a quelques-uns de bien faits ; mais on
 manqua le plan , en n'assujettissant pas tous
 les intendants au même ordre. Il eût été à
 désirer que chacun eût donné par colonnes
 un état du nombre des habitans de chaque
 élection , des nobles , des citoyens , des labou-
 reurs , des artisans , des manœuvres , des bes-
 tiaux de toute espèce , des bonnes , des médio-
 cres et des mauvaises terres , de tout le clergé
 régulier et séculier , de leurs revenus , de ceux
 des villes , de ceux des communautés.

Mémoires
 de tous les
 intendants
 pour l'in-
 struction
 du dau-
 phin, duc
 de Bour-
 gogne.

Tous ces objets sont confondus dans la plu-
 part des mémoires qu'on a donnés : les
 matières y sont peu approfondies et peu exac-
 tes ; il faut y chercher souvent avec peine
 les connaissances dont on a besoin , et qu'un
 ministre doit trouver sous sa main , et embrasser

d'un coup d'œil , pour découvrir aisément les forces, les besoins et les ressources. Le projet était excellent ; et une exécution uniforme ferait de la plus grande utilité.

Ce que fit Louis XIV, et ce qui restait à faire. Voilà , en général, ce que *Louis XIV* fit et essaya pour rendre sa nation plus florissante. Il me semble qu'on ne peut guère voir tous ces travaux et tous ces efforts sans quelque reconnaissance , et sans être animé du bien public qui les inspira. Qu'on se représente ce qu'était le royaume du temps de la fronde, et ce qu'il est de nos jours. *Louis XIV* fit plus de bien à sa nation que vingt de ses prédécesseurs ensemble ; et il s'en faut beaucoup qu'il fit ce qu'il aurait pu. La guerre, qui finit par la paix de *Rysvick* , commença la ruine de ce grand commerce que son ministre *Colbert* avait établi ; et la guerre de la succession l'acheva.

S'il avait employé à embellir Paris, à finir le Louvre, les sommes immenses que coûtèrent les aqueducs et les travaux de *Maintenon*, pour conduire des eaux à *Versailles*, travaux interrompus et devenus inutiles ; s'il avait dépensé à Paris la cinquième partie de ce qu'il en a coûté pour forcer la nature à *Versailles*, Paris serait, dans toute son étendue, aussi beau qu'il l'est du côté des *Tuileries* et du pont royal, et serait devenu la ville la plus magnifique de l'univers.

C'est beaucoup d'avoir réformé les lois, mais la chicane n'a pu être écrasée par la justice. On pensa à rendre la jurisprudence uniforme; elle l'est dans les affaires criminelles, dans celles du commerce, dans la procédure: elle pourrait l'être dans les lois qui règlent les fortunes des citoyens. C'est un très-grand inconvénient, qu'un même tribunal ait à prononcer sur plus de cent coutumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques, ou onéreux, ou qui gênent la société, subsistent encore comme des restes du gouvernement féodal qui ne subsiste plus. Ce sont des décombres d'un bâtiment gothique ruiné.

Ce n'est pas qu'on prétende que les différens ordres de l'Etat doivent être assujettis à la même loi. On sent bien que les usages de la noblesse, du clergé, des magistrats, des cultivateurs, doivent être différens; mais il est à souhaiter, sans doute, que chaque ordre ait sa loi uniforme dans tout le royaume, que ce qui est juste ou vrai dans la Champagne ne soit pas réputé faux ou injuste en Normandie. L'uniformité en tout genre d'administration est une vertu; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effrayé.

Louis XIV aurait pu se passer plus aisément de la ressource dangereuse des traitans, à laquelle le réduisit l'anticipation qu'il fit presque

toujours sur ses revenus , comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru qu'il suffisoit de sa volonté pour faire changer de religion à un million d'hommes , la France n'eût pas perdu tant de citoyens. (e) Ce pays cependant , malgré ses secousses et ses pertes , est encore un des plus florissans de la terre , parce que tout le bien qu'a fait *Louis XIV* subsiste , et que le mal , qu'il étoit difficile de ne pas faire dans des temps orageux , a été réparé. Enfin la postérité , qui juge les rois , et dont ils doivent avoir toujours le jugement devant les yeux , avouera , en pesant les vertus et les faiblesses de ce monarque , que , quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie , il mérita de l'être à jamais , et qu'il fut digne de la statue qu'on lui a érigée à Montpellier , avec une inscription latine , dont le sens est : *A Louis le grand après sa mort.* Dom *Ustariz* , homme d'Etat , qui a écrit sur les finances et le commerce d'Espagne , appelle *Louis XIV* un homme prodigieux.

Change-
mens
heureux
dans la
nation.

Tous les changemens qu'on vient de voir dans le gouvernement et dans tous les ordres de l'Etat , en produisirent nécessairement un très-grand dans les mœurs. L'esprit de faction , de fureur et de rebellion , qui possédoit les citoyens depuis le temps de *François II* , devint

(e) Voyez le chapitre du calvinisme.

une émulation de servir le prince. Les seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux , les gouverneurs des provinces n'ayant plus de postes importans à donner , chacun songea à ne mériter de grâces que celles du souverain ; et l'Etat devint un tout régulier dont chaque ligne aboutit au centre.

C'est-là ce qui délivra la cour des factions et des conspirations qui avaient troublé l'Etat pendant tant d'années. Il n'y eut sous l'administration de *Louis XIV* qu'une seule conspiration , en 1674 , imaginée par *la Truaumont* , gentilhomme normand , perdu de débauches et de dettes ; et embrassée par un homme de la maison de *Rohan* , grand veneur de France , qui avait beaucoup de courage et peu de prudence. La hauteur et la dureté du marquis de *Louvois* l'avaient irrité au point qu'en sortant de son audience , il entra tout ému et hors de lui-même chez *M. de Caumartin* , et se jetant sur un lit de repos : Il faudra , dit-il , que ce... *Louvois* meure ou moi. *Caumartin* ne prit cet emportement que pour une colère passagère : mais le lendemain ce même jeune homme lui ayant demandé s'il croyait les peuples de Normandie affectionnés au gouvernement , il entrevit des desseins dangereux. Les temps de la fronde sont passés , lui dit-il ; croyez-moi , vous vous perdrez , et vous ne ferez regretté

de personne. Le chevalier ne le crut pas ; il se jeta à corps perdu dans la conspiration de *la Truauumont*. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de *Préaux*, neveu de *la Truauumont*, qui, séduit par son oncle, séduisit sa maîtresse, la marquise de *Villiers*. Leur but et leur espérance n'étaient pas, et ne pouvaient être de se faire un parti dans le royaume. Ils prétendaient seulement vendre et livrer *Quillebœuf* aux *Hollandais*, et introduire les ennemis en *Normandie*. Ce fut plutôt une lâche trahison mal ourdie qu'une conspiration. Le supplice de tous les coupables fut le seul événement que produisit ce crime insensé et inutile, dont à peine on se souvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques séditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aisément réprimées. Les huguenots mêmes furent toujours tranquilles, jusqu'au temps où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire d'une nation jusque-là turbulente, un peuple paisible qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent sans faire tort au courage. (1)

(12) C'est ici la véritable cause de la prospérité de la nation française sous *Louis XIV*. Les circonstances où il se trouva, contribuèrent, sans doute, à cette tranquillité de l'Etat ; mais le caractère du roi, et la persuasion qu'il fut établi que tout ce qui était ordonné en son nom était sa

Les maisons que tous les seigneurs bâtirent ou achetèrent dans Paris , et leurs femmes qui vécurent avec dignité , formèrent des écoles de politesse , qui retirèrent peu à peu les jeunes gens de cette vie de cabaret , qui fut encore long-temps à la mode , et qui n'inspirait qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à si peu de chose que la coutume d'aller à cheval dans Paris entretenait une disposition aux querelles fréquentes , qui cessèrent quand cet usage fut aboli. La décence , dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblèrent la société chez elles , rendit les esprits plus agréables ; et la lecture les rendit à la longue plus

Plus de politesse et d'agrémens qu'auparavant.

volonté propre , y servirent beaucoup. Malgré la barbarie d'une partie des lois , malgré les vices des principes d'administration , l'augmentation des impôts , leur forme onéreuse , la dureté des lois fiscales ; malgré les mauvaises maximes qui dirigèrent le gouvernement dans la législation du commerce et des manufactures ; enfin malgré les persécutions contre les protestans , on peut observer que les peuples de l'intérieur du royaume , et même , jusqu'à la guerre de la succession , ceux des provinces frontières ont vécu en paix , à l'abri des lois ; le cultivateur , l'artisan , le manufacturier , le marchand étaient sûrs de recueillir le fruit de leur travail , sans craindre ni les brigands ni les petits oppresseurs. On put donc perfectionner la culture et les arts , se livrer à de grandes entreprises dans les manufactures et dans le commerce , y consacrer des capitaux considérables , faire des avances , même pour des temps éloignés. Cette paix dans l'intérieur d'un Etat , est d'une plus grande importance que la plupart des politiques ne l'ont cru. De ce qu'un Etat tranquille a prospéré , il ne faut point en conclure qu'il ait eu ni de bonnes lois , ni une bonne constitution , ni un bon gouvernement.

folides. Les trahisons et les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les temps de faction et de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des *Brinvillier* et des *Voisin* ne furent que des orages passagers, sous un ciel d'ailleurs serein, et il serait aussi déraisonnable de condamner une nation sur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniser pour la réforme de la Trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaissables par des défauts qui les caractérisaient. Les militaires, et les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes, avaient une vivacité emportée; les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toujours en robe, même à la cour. Il en était de même des universités et des médecins. Les marchands portaient encore de petites robes lorsqu'ils s'affemblaient, et qu'ils allaient chez les ministres; et les plus grands commerçans étaient alors des hommes grossiers. Mais les maisons, les spectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à se rassembler pour goûter une vie plus douce, rendirent peu à peu l'extérieur de tous les citoyens presque semblable. On s'aperçoit aujourd'hui, jusque dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions. Les provinces se sont ressenties avec le temps de tous ces changemens.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe que dans le goût et dans la commodité. La foule de pages et de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe et le faste extérieur aux nations chez lesquelles on ne fait encore que se montrer en public, et où l'on ignore l'art de vivre.

Aisance
générale.

L'extrême facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la simplicité, la culture de l'esprit, ont fait de Paris une ville qui, pour la douceur de la vie, l'emporte probablement de beaucoup sur Rome et sur Athènes, dans le temps de leur splendeur.

Paris,
centre des
arts.

Cette foule de secours toujours prompts, toujours ouverts pour toutes les sciences, pour tous les arts, les goûts et les besoins; tant d'utilités solides réunies avec tant de choses agréables, jointes à cette franchise particulière aux Parisiens; tout cela engage un grand nombre d'étrangers à voyager ou à faire leur séjour dans cette partie de la société. Si quelques natifs en sortent, ce sont ceux qui, appelés ailleurs par leurs talens, font un témoignage honorable à leur pays; ou c'est le rebut de la nation, qui essaie de profiter de la considération qu'elle inspire; ou bien ce sont des émigrans qui préfèrent encore leur religion à leur patrie, et qui vont ailleurs chercher la misère ou la

fortune , à l'exemple de leurs pères chassés de France par la fatale injure faite aux cendres du grand *Henri IV* , lorsqu'on anéantit sa loi perpétuelle appelée l'*édit de Nantes* : ou enfin ce sont des officiers mécontents du ministère , des accusés qui ont échappé aux formes rigoureuses d'une justice quelquefois mal administrée ; et c'est ce qui arrive dans tous les pays de la terre.

On s'est plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les esprits qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans , comme du temps de la fronde , sous *Louis XIII* , et dans les siècles précédens. Mais la véritable grandeur s'est retrouvée dans cette foule de noblesse , si long-temps avilie à servir auparavant des sujets trop puissans. On voit des gentilshommes , des citoyens , qui se feraient crus honorés autrefois d'être domestiques de ces seigneurs , devenus leurs égaux et très-souvent leurs supérieurs dans le service militaire ; et plus le service en tout genre prévaut sur les titres , plus un État est florissant.

On a comparé le siècle de *Louis XIV* à celui d'*Auguste*. Ce n'est pas que la puissance et les événemens personnels soient comparables. Rome et *Auguste* étaient dix fois plus considérables dans le monde que *Louis XIV* et Paris. Mais il faut se souvenir qu'*Athènes* a été égale

à l'empire romain dans toutes les choses qui ne tinrent pas leur prix de la force et de la puissance. Il faut encore songer que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome et qu'*Auguste*, cependant toute l'Europe ensemble est très-supérieure à tout l'empire romain. Il n'y avait du temps d'*Auguste* qu'une seule nation, et il y en a aujourd'hui plusieurs, policées, guerrières, éclairées, qui possèdent des arts que les Grecs et les Romains ignorèrent; et de ces nations il n'y en a aucune qui ait eu plus d'éclat en tout genre, depuis environ un siècle, que la nation formée en quelque sorte par *Louis XIV.*

C H A P I T R E X X X.

Finances et réglemens.

Si l'on compare l'administration de *Colbert* Colbert. à toutes les administrations précédentes, la postérité chérira cet homme dont le peuple insensé voulut déchirer le corps après sa mort. Les Français lui doivent certainement leur industrie et leur commerce, et par conséquent cette opulence dont les sources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui se r'ouvrent toujours avec abondance dans la paix.

Cependant, en 1672, on avait encore l'ingratitude de rejeter sur *Colbert* la langueur qui commençait à se faire sentir dans les nerfs de l'Etat. Un *Bois-Guillebert*, lieutenant-général au bailliage de Rouen, fit imprimer dans ce temps-là le *Détail de la France*, en deux petits volumes, et prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était précisément le contraire. La France n'avait jamais été si florissante que depuis la mort du cardinal *Mazarin* jusqu'à la guerre de 1689; et même dans cette guerre le corps de l'Etat, commençant à être malade, se soutint par la vigueur que *Colbert* avait répandue dans tous ses membres. L'auteur du *Détail* prétendit que, depuis 1660, les biens-fonds du royaume avaient diminué de quinze cents millions. Rien n'était ni plus faux ni moins vraisemblable. Cependant ses argumens captieux persuadèrent ce paradoxe ridicule à ceux qui voulurent être persuadés. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans les temps les plus florissans, on voit cent papiers publics qui démontrent que l'Etat est ruiné. (1)

(1) *Bois-Guillebert* n'était pas un écrivain méprisable. On trouve dans ses ouvrages des idées sur l'administration et sur le commerce, fort supérieures à celles de son siècle. Il avait deviné une partie des vrais principes de l'économie politique. Mais ces vérités étaient mêlées avec beaucoup d'erreurs. Son style, qui a quelquefois de la force et de la chaleur, est souvent obscur et incorrect. On peut le comparer

Il était plus aisé en France qu'ailleurs de décrier le ministère des finances dans l'esprit des peuples. Ce ministère est le plus odieux , parce que les impôts le sont toujours : il régnait d'ailleurs en général , dans la finance , autant de préjugés et d'ignorance que dans la philosophie.

Peu d'intelligence alors dans la nation.

On s'est instruit si tard que , de nos jours même , on a entendu , en 1718 , le parlement en corps dire au duc d'Orléans , que *la valeur intrinsèque du marc d'argent est de vingt-cinq livres* ; comme s'il y avait une autre valeur réelle , intrinsèque , que celle du poids et du titre ; et le duc d'Orléans , tout éclairé qu'il était , ne le fut pas assez pour relever cette méprise du parlement.

Colbert arriva au maniement des finances avec de la science et du génie. (*) Il commença , comme le duc de Sulli , par arrêter les abus et les pillages qui étaient énormes. La recette fut simplifiée autant qu'il était possible ; et par une économie qui tient du prodige , il augmenta le trésor du roi en diminuant les tailles. On voit par l'édit mémorable de 1664 , qu'il y avait tous les ans un million de ce temps-là

Voyez l'excellent ouvrage de M. de Forbonnais.

aux chimistes du même temps. Plusieurs eurent du génie , firent des découvertes ; mais la science n'existait pas encore , et ils laissèrent à d'autres l'honneur de la créer.

(*) Voyez dans la Henriade une note des éditeurs sur Colbert.

destiné à l'encouragement des manufactures et du commerce maritime. Il négligea si peu les campagnes, abandonnées jusqu'à lui à la rapacité des traitans, que des négocians anglais s'étant adressés à M. *Colbert de Croissy*, son frère, ambassadeur à Londres, pour fournir en France des bestiaux d'Irlande et des salaisons pour les colonies, en 1667, le contrôleur général répondit que depuis quatre ans on en avait à revendre aux étrangers.

Défense
au parle-
ment de
faire des
remon-
trances
avant
l'enregis-
trement.

Pour parvenir à cette heureuse administration, il avait fallu une chambre de justice, et de grandes réformes. Il fut obligé de retrancher huit millions et plus de rentes sur la ville, acquises à vil prix, que l'on remboursa sur le pied de l'achat. Ces divers changemens exigèrent des édits. Le parlement était en possession de les vérifier depuis *François I.* Il fut proposé de les enregistrer seulement à la chambre des comptes, mais l'usage ancien prévalut. Le roi alla lui-même au parlement faire vérifier les édits, en 1664. (2)

(2) Ce fut vers ce temps que *Colbert* fit achever le cadastre dans quelques provinces. On ignorait tellement la méthode de faire ces opérations avec exactitude, que l'impôt d'un très-grand nombre de terres en surpassait le produit. Les propriétaires étaient forcés de les abandonner au fisc. *Colbert* fit rendre un édit qui défendit aux propriétaires d'abandonner une terre, à moins qu'ils ne renonçassent en même temps à toutes leurs autres possessions. Des villages entiers laissèrent leurs terres en friche, et l'on fut obligé de

Il se souvenait toujours de la fronde, de l'arrêt de proscription contre un cardinal, son premier ministre, des autres arrêts par lesquels ou avait saisi les deniers royaux, pillé les meubles et l'argent des citoyens attachés à la couronne. Tous ces excès ayant commencé par des remontrances sur des édits concernant les revenus de l'Etat, il ordonna, en 1667, que le parlement ne fît jamais de représentation que dans la huitaine, après avoir enregistré avec obéissance. Cet édit fut encore renouvelé en 1673. Aussi dans tout le cours de son administration, il n'essuya aucune remontrance d'aucune cour de judicature, excepté dans la fatale année de 1709, où le parlement de Paris représenta inutilement le tort que le ministre des finances faisait à l'Etat, par la variation du prix de l'or et de l'argent.

Presque tous les citoyens ont été persuadés que si le parlement s'était toujours borné à faire sentir au souverain, en connaissance de cause, les malheurs et les besoins du peuple, les dangers des impôts, les périls encore plus grands de la vente de ces impôts à des traitans qui trompaient le roi, et opprimaient le peuple,

leur accorder des gratifications extraordinaires pour les engager à reprendre la culture. M. de *Voltaire* ignorait sûrement ces détails, puisqu'il parle ici *de la science et du génie de Colbert*.

cet usage des remontrances aurait été une ressource sacrée de l'Etat , un frein à l'avidité des financiers, et une leçon continuelle aux ministres. Mais les étranges abus d'un remède si salutaire avaient tellement irrité *Louis XIV*, qu'il ne vit que les abus , et proscrivit le remède. L'indignation qu'il conserva toujours dans son cœur fut portée si loin , qu'en 1669 il alla encore lui-même au parlement pour y révoquer les privilèges de noblesse , qu'il avait accordés dans sa minorité, en 1644, à toutes les cours supérieures.

13 août
1669.

Mais malgré cet édit enregistré en présence du roi , l'usage a subsisté de laisser jouir de la noblesse , tous ceux , dont les pères ont exercé vingt ans une charge de judicature dans une cour supérieure , ou qui sont morts dans leurs emplois.

Edit de
1666 en-
registré à
la cham-
bre des
comptes ,
et à la
cour des
aides.

En mortifiant ainsi une compagnie de magistrats , il voulut encourager la noblesse qui défend la patrie , et les agriculteurs qui la nourrissent. Déjà par son édit de 1666 il avait accordé deux mille francs de pension , qui en font près de quatre aujourd'hui , à tout gentilhomme qui aurait eu douze enfans , et mille à qui en aurait eu dix. La moitié de cette gratification était assurée à tous les habitans des villes exemptes de tailles ; et , parmi les tailables , tout père de famille qui avait eu dix enfans , était à l'abri de toute imposition.

Il est vrai que le ministre *Colbert* ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encore moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors assez éclairés; et dans un grand royaume il y a toujours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province, qui rendent une partie de la France étrangère à l'autre, et même ennemie, l'inégalité des mesures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique, ne purent être guéries. (3)

La plus grande faute qu'on reproche à ce ministre, est de n'avoir pas osé encourager l'exportation des blés. Il y avait long-temps qu'on n'en portait plus à l'étranger. La culture avait été négligée dans les orages du ministère de *Richelieu*; elle le fut davantage dans les guerres civiles de la fronde. Une famine, en 1661, acheva la ruine des campagnes, ruine pourtant que la nature, secondée du

(3) Si *Colbert* eût été assez éclairé sur ces objets, s'il eût proposé à *Louis XIV* de détruire ces abus, l'amour de ce prince pour la gloire ne lui eût point permis d'hésiter. Mais *Colbert* ne connaissait point assez ni ces abus, ni les moyens d'y remédier, ni sur-tout ceux d'y remédier sans causer au trésor royal une perte momentanée: les guerres continuelles et la magnificence de la cour rendaient ce sacrifice bien difficile. Cette cause est la seule qui, sous un gouvernement ferme, empêche de faire dans l'administration des finances des changemens utiles. Sous un gouvernement faible il en existe une autre, la crainte des hommes puissans à qui la destruction des abus peut nuire, et qui se réunissent pour les protéger.

travail , est toujours prête à réparer. Le parlement de Paris , rendit dans cette année malheureuse un arrêt , qui paraissait juste dans son principe , mais qui fut presque aussi funeste dans les conséquences que tous les arrêts arrachés à cette compagnie pendant la guerre civile. Il fut défendu aux marchands , sous les peines les plus graves , de contracter aucune association pour ce commerce , et à tous particuliers de faire un amas de grains. Ce qui était bon dans une disette passagère devenait pernicieux à la longue , et décourageait tous les agriculteurs. Casser un tel arrêt dans un temps de crise et de préjugés , c'eût été soulever les peuples.

Le ministre n'eut d'autre ressource , que d'acheter chèrement chez les étrangers les mêmes blés , que les Français leur avaient précédemment vendus dans les années d'abondance. Le peuple fut nourri , mais il en coûta beaucoup à l'Etat ; et l'ordre que M. *Colbert* avait déjà remis dans les finances rendit cette perte légère.

La crainte de retomber dans la disette ferma nos ports à l'exportation du blé. Chaque intendant , dans sa province , se fit même un mérite de s'opposer au transport des grains dans la province voisine. On ne put dans les bonnes années vendre ses grains que par une requête

au conseil. Cette fatale administration semblait excusable par l'expérience du passé. Tout le conseil craignait que le commerce du blé ne le forçât de racheter encore à grands frais des autres nations une denrée si nécessaire, que l'intérêt et l'imprévoyance des cultivateurs auraient vendue à vil prix.

Le laboureur alors, plus timide que le conseil, craignit de se ruiner à créer une denrée dont il ne pouvait espérer un grand profit; et les terres ne furent pas aussi bien cultivées, qu'elles auraient dû l'être. Toutes les autres branches de l'administration, étant florissantes, empêchèrent *Colbert* de remédier au défaut de la principale.

C'est la seule tache de son ministère; elle est grande; mais ce qui l'excuse, ce qui prouve combien il est mal-aisé de détruire les préjugés dans l'administration française, et comme il est difficile de faire le bien, c'est que cette faute, sentie par tous les citoyens habiles, n'a été réparée par aucun ministre pendant cent années entières, jusqu'à l'époque mémorable de 1764, où un ministère plus éclairé a tiré la France d'une misère profonde, en rendant le commerce des grains libre, avec des restrictions à peu-près semblables à celles dont on use en Angleterre. (4)

(4) Tout ministère fiscal et oppresseur se conforme nécessairement à l'opinion de la populace pour toutes les lois qui

Colbert
ne peut
faire tout
le bien
qu'il veut.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenses des guerres, des bâtimens et des plaisirs, fut obligé de rétablir, vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin ce qui soutient l'Etat quelque temps, et l'obère pour des siècles.

Il fut emporté hors de ses mesures; car, par toutes les instructions qui restent de lui, on voit qu'il était persuadé que la richesse d'un pays ne consiste que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail industriel et le commerce: on voit que le roi, possédant

ne se rapportent point directement à l'intérêt du fisc. Il est également de l'intérêt des corps intermédiaires de flatter l'opinion populaire. Ces motifs joints à l'ignorance ont déterminé les mauvaises lois sur le commerce des blés: et les mauvaises lois ont contribué à fortifier les préjugés. On croyait arrêter ce qu'on appelle monopole, et on empêchait les emmagasinemens qui sont le seul moyen de prévenir l'effet des mauvaises récoltes générales, et le commerce dont l'activité peut seul remédier aux disettes locales. On croyait faire du bien au peuple, en faisant baisser les prix pour quelques instans et dans quelques villes; cependant on décourageait la culture, et par conséquent on rendait la denrée plus rare, et dès-lors constamment plus chère. De ce qu'en examinant les prix des marchés et l'abondance qui y règne, on peut dans un commerce libre juger de l'abondance réelle de la denrée, on croyait pouvoir en juger dans un commerce gêné par des réglemens: de-là l'usage de ces permissions particulières le plus souvent achetées par des gens avides, et dont l'effet est toujours contraire au but qu'ont, ou disent avoir ceux qui les accordent.

Observons enfin que c'est sur-tout dans les temps de disette que les lois prohibitives sont dangereuses; elles augmentent le mal, et ôtent les ressources.

très-peu de domaines particuliers , et n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets , ne peut être véritablement riche , que par des impôts aisés à percevoir, et également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'Etat aux Traitans. traitans, que, quelque temps après la dissolution de la chambre de justice qu'il avait fait ériger contre eux , il fit rendre un arrêt du conseil, qui établissait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il voulait par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effrayer la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt : le roi pressait , et il fallait des moyens prompts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par *Catherine de Médicis* , avait tellement corrompu le gouvernement par la facilité funeste qu'elle donne , qu'après avoir été supprimée dans les belles années de *Henri IV* , elle reparut dans tout le règne de *Louis XIII* , et infecta sur-tout les derniers temps de *Louis XIV*.

Enfin *Sulli* enrichit l'Etat par une économie sage , que secondait un roi aussi parcimonieux que vaillant , un roi soldat à la tête de son armée , et père de famille avec son peuple. *Colbert* soutint l'Etat malgré le luxe

d'un maître fastueux, qui prodiguait tout pour rendre son règne éclatant.

Le Pelletier
contrô-
leur gé-
né-
ral.

On fait qu'après la mort de *Colbert*, lorsque le roi se proposa de mettre *le Pelletier* à la tête des finances, *le Tellier* lui dit : *Sire, il n'est pas propre à cet emploi. Pourquoi ?* dit le roi. *Il n'a pas l'ame assez dure,* dit *le Tellier*, *Mais vraiment,* reprit le roi, *je ne veux pas qu'on traite durement mon peuple.* En effet ce nouveau ministre était bon et juste. Mais lorsqu'en 1688 on fut replongé dans la guerre, et qu'il fallut se soutenir contre la ligue d'Augsbourg, c'est-à-dire, contre presque toute l'Europe, il se vit chargé d'un fardeau que *Colbert* avait trouvé trop lourd : le facile et malheureux expédient d'emprunter et de créer des rentes fut sa première ressource. Ensuite on voulut diminuer le luxe ; ce qui, dans un royaume rempli de manufactures, est diminuer l'industrie et la circulation, et ce qui n'est convenable qu'à une nation qui paye son luxe à l'étranger.

Meubles
d'argent
proscrits.

Il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voyait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs, et qui étaient une preuve de l'abondance, seraient portés à la monnaie. Le roi donna l'exemple : il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces candelabres, de ces grands canapés d'argent massif ;

massif , et de tous ces autres meubles qui étaient des chefs-d'œuvre de ciselure des mains de *Ballin* , homme unique en son genre , et tous exécutés sur les dessins de *le Brun*. Ils avaient coûté dix millions ; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. La ressource était faible.

On fit ensuite une de ces énormes fautes ^{Refontes} dont le ministère ne s'est corrigé que dans nos ^{nuisibles} derniers temps ; ce fut d'altérer les monnaies, de faire des refontes inégales , de donner aux écus une valeur non proportionnée à celle des quarts : il arriva que , les quarts étant plus forts, et les écus plus faibles , tous les quarts furent portés dans le pays étranger ; ils y furent frappés en écus , sur lesquels il y avait à gagner , en les reversant en France. Il faut qu'un pays soit bien bon par lui-même , pour subsister encore avec force , après avoir essuyé si souvent de pareilles secouffes. On n'était pas encore instruit : la finance était alors , comme la physique , une science de vaines conjectures. Les traitans étaient des charlatans qui trompaient le ministère ; il en coûta quatre-vingts millions à l'Etat. Il faut vingt ans de peines pour réparer de pareilles brèches.

Vers les années 1691 et 1692 , les finances de l'Etat parurent donc sensiblement dérangées.

La guerre
appauvrit
toujours.

Ceux qui attribuaient l'affaiblissement des sources de l'abondance aux profusions de *Louis XIV* dans ses bâtimens , dans les arts, et dans les plaisirs, ne savaient pas qu'au contraire les dépenses qui encouragent l'industrie, enrichissent un Etat. (5) C'est la guerre qui appauvrit nécessairement le trésor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation qui se soit enrichie par des victoires. L'Italie, au seizième siècle, n'était riche que par le commerce. La Hollande n'eût pas subsisté long-temps, si elle se fût bornée à enlever la flotte d'argent des Espagnols; et si les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de sa puissance. L'Angleterre s'est toujours appauvrie par la guerre, même en détruisant les flottes françaises; et le commerce seul l'a enrichie. Les Algériens, qui n'ont

(5) La véritable richesse d'un Etat consiste dans la quantité des productions du sol qui reste au-delà de ce qui doit être employé à payer les frais de leur culture. L'industrie contribue à augmenter la richesse. Dans un peuple sans industrie chacun ne cultiverait que pour avoir le nécessaire physique, et la culture serait languissante. Mais quelle que soit l'industrie, si les dépenses du prince l'obligent à mettre des impôts qui réduisent le cultivateur au nécessaire, l'industrie de la nation cesse de contribuer à augmenter la richesse, et ne tarde pas à diminuer avec elle. Par la même raison, si le luxe empêché d'employer à soutenir ou à augmenter la culture une partie des sommes qui y seraient consacrées, il peut nuire à la richesse, quoiqu'il paraisse favoriser l'industrie.

guère que ce qu'ils gagnent par les pirateries, font un peuple très-misérable.

Parmi les nations de l'Europe la guerre, au bout de quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu. C'est un gouffre où tous les canaux de l'abondance s'engloutissent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens, et de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, se rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partisans qui avancent les fonds, et qui achètent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du souverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, enfouissent leur argent; et le défaut de circulation fait languir le royaume.

Nul remède précipité ne peut suppléer à un arrangement fixe et stable, établi de longue main, et qui pourvoit de loin aux besoins imprévus. On établit la capitation en 1695 : (a) elle fut supprimée à la paix de Ryswick, et rétablie ensuite. Le contrôleur général, *Pontchartrain*, vendit des lettres de noblesse pour

Capitation.

(a) Au tome IV, page 136 des mémoires de *Maintenon*, on trouve que la capitation rendit au-delà des espérances des fermiers. Jamais il n'y a eu de ferme de la capitation. Il est dit que les laquais de Paris allèrent à l'hôtel-de-ville prier qu'on les imposât à la capitation. Ce conte ridicule se détruit de lui-même; les maîtres payèrent toujours pour leurs domestiques.

deux mille écus, en 1696 : cinq cents particuliers en achetèrent : mais la ressource fut passagère, et la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens et nouveaux, de faire enregistrer leurs armoiries, et de payer la permission de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des maltôtiers traitèrent de cette affaire, et avancèrent l'argent. Le ministère n'eut presque jamais recours qu'à ces petites ressources, dans un pays qui en eût pu fournir de plus grandes.

Dixième. On n'osa imposer le dixième que dans l'année 1710. Mais ce dixième, levé à la suite de tant d'autres impôts onéreux, parut si dur qu'on n'osa pas l'exiger avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monnaies; il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent et l'or, ces gages d'échange, doivent être des mesures invariables. Il n'avait poussé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-six francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-sept et à vingt-huit; et après lui, dans les dernières années de *Louis XIV*, on étendit cette dénomination jusqu'à quarante livres idéales; ressource fatale par laquelle le roi était foulagé un moment, pour être ruiné ensuite : car au lieu d'un

marc d'argent, on ne lui en donnait presque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-six livres, en 1668, donnait un marc; et qui devait quarante livres ne donnait qu'à peu près ce même marc, en 1710. Les diminutions qui suivirent dérangèrent le peu qui restait du commerce autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une ressource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un temps de prospérité, pour se soutenir dans un temps malheureux.

Le ministre *Chamillart* commença, en 1706, à payer en billets de monnaie, en billets de subsistance, d'ustensile; et comme cette monnaie de papier n'était pas reçue dans les coffres du roi, elle fut décriée presque aussitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à consommer d'avance quatre années des revenus de la couronne. (b)

(b) Il est dit dans l'histoire écrite par *la Hode*, et rédigée sous le nom de *la Martinière*, qu'il en coûtait soixante et douze pour cent pour le change dans les guerres d'Italie. C'est une absurdité. Le fait est que M. de *Chamillart*, pour payer les armées, se servait du crédit du chevalier *Bernard*. Ce ministre croyait, par un ancien préjugé, qu'il ne fallait pas que l'argent sortît du royaume, comme si l'on donnait cet argent pour rien, et comme s'il était possible qu'une nation débitrice à une autre, et qui ne s'acquitte pas en effets commercables, ne payât point en argent comptant: ce ministre donnait au banquier huit pour cent de profit, à condition qu'on payât l'étranger, sans faire sortir de l'argent de France.

On fit toujours ce qu'on appelle des affaires extraordinaires : on créa des charges ridicules, toujours achetées par ceux qui veulent se mettre à l'abri de la taille ; car l'impôt de la taille étant avilissant en France , et les hommes étant nés vains , l'appât qui les décharge de cette honte fait toujours des dupes , et les gages considérables , attachés à ces nouvelles charges , invitent à les acheter dans des temps difficiles , parce qu'on ne fait pas réflexion qu'elles seront supprimées dans des temps moins fâcheux. Ainsi , en 1707 , on inventa la dignité des conseillers du roi rouleurs et courtiers de vin ; et cela produisit cent quatre-vingts mille livres. On imagina des greffiers royaux , des subdélégués des intendants des provinces. On inventa des conseillers du roi contrôleurs aux empilemens des bois , des conseillers de police , des charges de barbiers-perruquiers , des contrôleurs-visiteurs de beurre frais , des effayeurs de beurre salé. Ces extravagances font rire aujourd'hui , mais alors elles faisaient pleurer.

Desmarets
ministre.

Le contrôleur général *Desmarets* , neveu de l'illustre *Colbert* , ayant , en 1709 , succédé

Il payait outre cela le change qui allait à cinq ou six pour cent de perte , et le banquier était obligé , malgré sa promesse , de solder son compte en argent avec l'étranger , ce qui produisait une perte considérable.

à *Chamillart* , ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune pour accabler l'Etat. Le cruel hiver de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf millions de tailles dans le temps qu'il n'avait pas de quoi payer ses soldats. La disette des denrées fut si excessive qu'il en coûta quarante-cinq millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année , 1709 , montait à deux cents vingt et un millions ; et le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il fallut donc ruiner l'Etat pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désordre s'accrut tellement , et fut si peu réparé , que , long-temps après la paix , au commencement de l'année 1715 , le roi fut obligé de faire négocier trente-deux millions de billets , pour en avoir huit en espèces. Enfin il laissa , à sa mort , deux milliars six cents millions de dettes , à vingt-huit livres le marc , à quoi les espèces se trouvèrent alors réduites ; ce qui fait environ quatre milliars cinq cents millions de notre monnaie courante , en 1760.

Il est étonnant , mais il est vrai , que cette immense dette n'aurait point été un fardeau impossible à soutenir , s'il y avait eu alors un commerce florissant , un papier de crédit établi , et des compagnies solides qui eussent

répondu de ce papier, comme en Suède, en Angleterre, à Venise et en Hollande. Car, lorsqu'un Etat puissant ne doit qu'à lui-même, la confiance et la circulation suffisent pour payer. (6) Mais il s'en fallait beaucoup que la France eût alors assez de ressorts pour faire mouvoir une machine si vaste et si compliquée, dont le poids l'écrasait.

Louis XIV, dans son règne, dépensa dix-huit milliards; ce qui revient, année commune, à trois cents trente millions d'aujourd'hui, en compensant l'une par l'autre les augmentations et les diminutions numériques des monnaies.

Sous l'administration du grand *Colbert*, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent dix-sept millions, à vingt-sept livres, et puis à vingt-huit livres le marc d'argent. Ainsi tout le surplus fut toujours fourni en affaires extraordinaires. *Colbert*, le plus grand ennemi de cette funeste ressource, fut obligé d'y avoir recours pour servir promptement.

(6) Ceci paraît demander quelques restrictions. 1°. Il est clair que si l'intérêt de la dette surpasse la totalité des revenus, il est impossible de le payer. 2°. Si la dette annuelle a une proportion très-forte avec le revenu, l'intérêt qu'ont les propriétaires à veiller sur leurs biens diminue; s'ils sont cultivateurs, les sommes qu'ils peuvent employer à augmenter les produits de la terre sont moins fortes; s'ils afferment, ils sont obligés, pour se soulager d'une partie de la dette, de retrancher sur le profit qu'ils laissent au fermier, et la culture languit: la richesse diminue donc, et l'Etat s'obère de plus en plus.

Il emprunta huit cents millions, valeur de notre temps, dans la guerre de 1672. Il restait au roi très-peu d'anciens domaines de la couronne. Ils sont déclarés inaliénables par tous les parlemens du royaume; et cependant ils sont presque tous aliénés. Le revenu du roi consiste aujourd'hui dans celui de ses sujets; c'est une circulation perpétuelle de dettes et de payemens. Le roi doit aux citoyens plus de millions numéraires par an, sous le nom de rentes de l'hôtel-de-ville, qu'aucun roi n'en a jamais retiré des domaines de la couronne.

Pour se faire une idée de ce prodigieux accroissement de taxes, de dettes, de richesses, de circulation, et en même temps d'embarras et de peines, qu'on a éprouvé en France et dans les autres pays, on peut considérer qu'à la mort de *François I*, l'Etat devait environ trente mille livres de rentes perpétuelles sur l'hôtel-de-ville, et qu'à présent il en doit plus de quarante-cinq millions.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de *Louis XIV* avec ceux de *Louis V*, ont trouvé, en ne s'arrêtant qu'au revenu fixe et courant, que *Louis XIV* était beaucoup plus riche, en 1683, époque de la mort de *Colbert*, avec cent dix-sept millions de revenu, que son successeur ne l'était, en 1730, avec près de deux cents

millions : et cela est très-vrai , en ne considérant que les rentes fixes et ordinaires de la couronne. Car cent dix-sept millions numéraires au marc de vingt-huit livres , font une somme plus forte , que deux cents millions à quarante-neuf livres , à quoi se montait le revenu du roi , en 1730 : et de plus , il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais aussi les revenus du roi , c'est-à-dire , de l'Etat , font accrus depuis , et l'intelligence des finances s'est perfectionnée au point que , dans la guerre ruineuse de 1741 , il n'y a pas eu un moment de discrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortissement , comme chez les Anglais : il a fallu adopter une partie de leur système de finance , ainsi que leur philosophie ; et si , dans un Etat purement monarchique , on pouvait introduire ces papiers circulans qui doublent au moins la richesse de l'Angleterre , l'administration de la France acquerrait son dernier degré de perfection , mais perfection trop voisine de l'abus dans une monarchie. (d)

(d) L'abbé de *Saint-Pierre* , dans son *Journal politique* , à l'article du *Système* , dit qu'en Angleterre et en Hollande , il n'y a de papiers qu'autant qu'il y a d'espèces : mais il est avéré que le papier l'emporte beaucoup , et ne subsiste que par la confiance.

N. B. Le crédit de ces billets ne peut être fondé que sur la confiance qu'ils peuvent , à volonté , être échangés pour de l'argent ; et cette confiance est fondée sur celle que la banque

Il y avait environ cinq cents millions numéraires d'argent monnayé dans le royaume, en 1683 ; et il y en avait environ douze cents, en 1730 , de la manière dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire, sous le ministère du cardinal de *Fleuri*, fut presque le double du numéraire du temps de *Colbert*. Il paraît donc que la France n'était environ que d'un sixième plus riche en espèces circulantes depuis la mort de *Colbert*. Elle l'est beaucoup davantage en matières d'argent et d'or travaillées et mises en œuvre pour le service et pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre cents millions de notre monnaie d'aujourd'hui, en 1690 ; et,

Combien
d'argent
dans le
royaume.

dont ils partent est en état de payer à chaque instant ceux qui feraient présentés. La confiance est donc précaire, lorsque la masse de ces billets surpasse la somme que cette banque peut rassembler en peu de temps. Les billets sont aux emprunts pour les Etats, ce que les billets à vue sont aux contrats ou aux billets ordinaires des particuliers. Vous pouvez prêter à un homme une somme à peu-près équivalente à sa fortune ; vous ne prendrez, au lieu d'argent comptant, un billet sur lui que jusqu'à la concurrence de la somme que vous croyez qu'il pourra rassembler au moment de votre demande. Ces billets sont utiles. 1°. parce qu'ils procurent à un Etat une somme égale à leur valeur dont il ne paye point l'intérêt, et qu'il est sûr de ne jamais rembourser, tant que la confiance durera. 2°. Ils servent nécessairement, en diminuant la nécessité des transports d'argent, à diminuer les frais de banque pour l'Etat, comme pour les particuliers, et à faire baisser le taux de ces frais. Mais ils ont un grand désavantage, celui de mettre la foi publique, les fonds de l'Etat, la fortune des particuliers à la merci de l'opinion d'un moment. Ainsi dans un gouvernement éclairé et sage, on n'en aurait jamais que ce qui est nécessaire pour la facilité du commerce et des affaires particulières.

vers l'an 1730 , on en possédait autant que d'espèces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment combien le commerce , dont *Colbert* ouvrit les sources , s'est accru lorsque les canaux , fermés par les guerres , ont été débouchés. L'industrie s'est perfectionnée , malgré l'émigration de tant d'artistes que dispersa la révocation de l'édit de Nantes ; et cette industrie augmente encore tous les jours. La nation est capable d'aussi grandes choses , et de plus grandes encore que sous *Louis XIV* , parce que le génie et le commerce se fortifient toujours , quand on les encourage.

A voir l'aisance des particuliers , ce nombre prodigieux de maisons agréables bâties dans Paris et dans les provinces , cette quantité d'équipages , ces commodités , ces recherches qu'on nomme *luxe* , on croirait que l'opulence est vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela est le fruit d'un travail ingénieux , encore plus que de la richesse. Il n'en coûte guère plus aujourd'hui , pour être agréablement logé , qu'il n'en coûtait pour l'être mal sous *Henri IV*. Une belle glace de nos manufactures orne nos maisons à bien moins de frais , que les petites glaces qu'on tirait de Venise. Nos belles et parantes étoffes sont moins chères , que celles de l'étranger , qui ne les valaient pas.

Ce n'est point en effet l'argent et l'or qui

procurent une vie commode, c'est le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux, serait très-misérable : un peuple qui sans ces métaux mettrait heureusement en œuvre toutes les productions de la terre, serait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'espèces qu'il n'en faut pour la circulation.

L'industrie s'étant perfectionnée dans les villes, s'est accrue dans les campagnes. Il s'élèvera toujours des plaintes sur le sort des cultivateurs. On les entend dans tous les pays du monde ; et ces murmures sont presque partout ceux des oisifs opulens, qui condamnent le gouvernement beaucoup plus qu'ils ne plaignent les peuples. Il est vrai que presque en tout pays, si ceux qui passent leurs jours dans les travaux rustiques avaient le loisir de murmurer, ils s'élèveraient contre les exactions qui leur enlèvent une partie de leur substance. Ils détesteraient la nécessité de payer des taxes qu'ils ne se sont point imposées, et de porter le fardeau de l'Etat, sans participer aux avantages des autres citoyens. Il n'est pas du ressort de l'histoire d'examiner comment le peuple doit contribuer sans être foulé, et de marquer le point précis, si difficile à trouver, entre l'exécution des lois et l'abus des lois, entre les impôts et les rapines ; mais l'histoire

Industrie,
vraie
richesse.

doit faire voir qu'il est impossible qu'une ville soit florissante sans que les campagnes d'alentour soient dans l'abondance ; car certainement ce sont ces campagnes qui la nourrissent. On entend , à des jours réglés dans toutes les villes de France , des reproches de ceux à qui leur profession permet de déclamer en public contre toutes les différentes branches de consommation auxquelles on donne le nom de *luxe*. Il est évident que les alimens de ce luxe ne sont fournis que par le travail industriel des cultivateurs ; travail toujours chèrement payé.

Culture. On a planté plus de vignes , et on les a mieux travaillées : on a fait de nouveaux vins qu'on ne connaissait pas auparavant , tels que ceux de Champagne , auxquels on a su donner la couleur , la sève , et la force de ceux de Bourgogne , et qu'on débite chez l'étranger avec un grand avantage : cette augmentation des vins a produit celle des eaux-de-vie : la culture des jardins , des légumes , des fruits a reçu de prodigieux accroissemens , et le commerce des comestibles avec les colonies de l'Amérique en a été augmenté : les plaintes qu'on a de tout temps fait éclater sur la misère de la campagne , ont cessé alors d'être fondées. D'ailleurs , dans ces plaintes vagues , on ne distingue pas les cultivateurs , les fermiers

d'avec les manœuvres. Ceux-ci ne vivent que du travail de leurs mains, et cela est ainsi dans tous les pays du monde, où le grand nombre doit vivre de sa peine. Mais il n'y a guère de royaume dans l'univers, où le cultivateur, le fermier, soit plus à son aise que dans quelques provinces de France, et l'Angleterre seule peut lui disputer cet avantage. La taille proportionnelle, substituée à l'arbitraire dans quelques provinces, a contribué encore à rendre plus solides les fortunes des cultivateurs qui possèdent des charrues, des vignobles, des jardins. Le manœuvre, l'ouvrier, doit être réduit au nécessaire pour travailler; telle est la nature de l'homme. Il faut que ce grand nombre d'hommes soit pauvre, mais il ne faut pas qu'il soit misérable. (7)

Le moyen ordre s'est enrichi par l'industrie. Les ministres et les courtisans ont été moins opulens, parce que l'argent ayant augmenté

(7) En France les mauvaises lois sur les successions et les testamens, les privilèges multipliés dans le commerce, les manufactures, l'industrie, la forme des impôts qui occasionne de grandes fortunes en finance, celles dont la cour est la source, et qui s'étendent bien au-delà de ce qu'on appelle les grands et les courtisans; toutes ces causes, en entassant les biens sur les mêmes têtes, condamnent à la pauvreté une grande partie du peuple: et cela est indépendant du montant réel des impôts.

L'inégalité des fortunes est la cause de ce mal; et comme le luxe en est aussi un effet nécessaire, on a pris pour cause ce qui n'était qu'un effet d'une cause commune.

numériquement de près de moitié, les appointemens et les pensions sont restés les mêmes, et le prix des denrées est monté à plus du double : c'est ce qui est arrivé dans tous les pays de l'Europe. Les droits, les honoraires sont par-tout restés sur l'ancien pied. Un électeur, qui reçoit l'investiture de ses Etats, ne paye que ce que ses prédécesseurs payaient du temps de l'empereur *Charles IV*, au quatorzième siècle ; et il n'est dû qu'un écu au secrétaire de l'empereur dans cette cérémonie.

Ce qui est bien plus étrange, c'est que, tout ayant augmenté, valeur numéraire des monnaies, quantité des matières d'or et d'argent, prix des denrées, cependant la paye du soldat est restée au même taux qu'elle était il y a deux cents ans : on donne cinq sous numéraires au fantassin, comme on les donnait du temps de *Henri IV*. (8) Aucun de ce grand nombre

(8) Ceci n'est pas rigoureusement vrai ; les appointemens des places qui donnent du crédit, ou qui sont nécessaires à l'administration, ont augmenté. Quant à la paye des soldats, quoiqu'elle paraisse la même, à l'exception d'une augmentation d'un sou établie en France dans ces dernières années, il y a eu des augmentations réelles par des fournitures faites, en nature ou gratuitement, ou à un prix au-dessous de leur valeur. La vie du soldat est non-seulement plus assurée, mais plus douce que celle du cultivateur, et même que celle de beaucoup d'artisans. L'usage de les faire coucher deux dans un lit étroit, et de ne leur payer l'année que sur le pied de trois cents soixante jours, sont peut-être les seules choses dont ils aient réellement à se plaindre. Mais les payfans, les artisans, n'ont pas toujours chacun un lit, et ils ne gagnent rien les jours de fêtes.

d'hommes ignorans qui vendent leur vie à si bon marché , ne fait qu'attendu le surhaussement des espèces et la cherté des denrées , il reçoit environ deux tiers moins que les soldats de *Henri IV*. S'il le savait , s'il demandait une paye de deux tiers plus haute , il faudrait bien la lui donner : il arriverait alors , que chaque puissance de l'Europe , entretiendrait les deux tiers moins de troupes ; les forces se balanceraient de même ; la culture de la terre et les manufactures en profiteraient.

Il faut encore observer que , les gains du commerce ayant augmenté , et les appointemens de toutes les grandes charges ayant diminué de valeur réelle , il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grands, et plus dans le moyen ordre ; et cela même a mis moins de distance entre les hommes. Il n'y avait autrefois de ressource pour les petits, que de servir les grands ; aujourd'hui l'industrie a ouvert mille chemins qu'on ne connaissait pas il y a cent ans. Enfin , de quelque manière que les finances de l'Etat soient administrées , la France possède dans le travail d'environ vingt millions d'habitans un trésor inestimable.

C H A P I T R E X X X I.

Des sciences.

C E siècle heureux, qui vit naître une révolution dans l'esprit humain, n'y semblait pas destiné ; car, à commencer par la philosophie, il n'y avait pas d'apparence du temps de *Louis XIII* qu'elle se tirât du chaos où elle était plongée. L'inquisition d'Italie, d'Espagne, de Portugal, avait lié les erreurs philosophiques aux dogmes de la religion : les guerres civiles en France, et les querelles du calvinisme, n'étaient pas plus propres à cultiver la raison humaine que ne le fut le fanatisme, du temps de *Cromwell*, en Angleterre. Si un chanoine de *Thorn* avait renouvelé l'ancien système planétaire des Chaldéens, oublié depuis si longtemps, cette vérité était condamnée à Rome, et la congrégation du saint office, composée de sept cardinaux, ayant déclaré non-seulement hérétique, mais absurde, le mouvement de la terre, sans lequel il n'y a point de véritable astronomie, le grand *Galilée* ayant demandé pardon à l'âge de soixante et dix ans d'avoir eu raison, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçue sur la terre.

Le chancelier *Bacon* avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir : *Galilée* avait découvert les lois de la chute des corps : *Torricelli* commençait à connaître la pesanteur de l'air qui nous environne : on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles essais, toutes les écoles restaient dans l'absurdité, et le monde dans l'ignorance. *Descartes* parut alors ; il fit le contraire de ce qu'on devait faire ; au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géomètre de son siècle ; mais la géométrie laisse l'esprit comme elle le trouve. Celui de *Descartes* était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guère que des romans de philosophie. Un homme qui dédaigna les expériences, qui ne cita jamais *Galilée*, qui voulait bâtir sans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire. (*)

Ce qu'il y avait de romanesque réussit ; et le peu de vérités, mêlé à ces chimères nouvelles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite : car avant lui on n'avait point de fil dans ce labyrinthe ; et du moins il en donna un dont on se servit après qu'il se fut égaré. C'était beaucoup de détruire les chimères du

(*) Voyez, dans les *Elémens de philosophie de Newton*, la préface des éditeurs.

péripatétisme , quoique par d'autres chimères. Ces deux fantômes se combattirent. Ils tombèrent l'un après l'autre ; et la raison s'éleva enfin sur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences sous le nom *del Cimento*, établie par le cardinal *Leopold de Médicis*, vers l'an 1655. On sentait déjà dans cette patrie des arts qu'on ne pouvait comprendre quelque chose du grand édifice de la nature , qu'en l'examinant pièce à pièce. Cette académie , après les jours de *Galilée* , et dès le temps de *Torricelli* , rendit de grands services.

Quelques philosophes en Angleterre , sous la sombre administration de *Cromwell* , s'assemblèrent pour chercher en paix des vérités , tandis que le fanatisme opprimait toute vérité. *Charles II* , rappelé sur le trône de ses ancêtres par le repentir et par l'inconstance de sa nation , donna des lettres patentes à cette académie naissante ; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La société royale , ou plutôt la société libre de Londres , travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent , de nos jours , les découvertes sur la lumière , sur le principe de la gravitation , l'aberration des étoiles fixes , sur la géométrie transcendante , et cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeler ce siècle *le siècle des Anglais* , aussi-bien que celui de *Louis XIV*.

En 1666 , M. *Colbert* , jaloux de cette nouvelle gloire , voulut que les Français la partageassent ; et , à la prière de quelques savans , il fit agréer à *Louis XIV* l'établissement d'une académie des sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699, comme celle d'Angleterre, et comme l'académie française. *Colbert* attira d'Italie *Dominique Cassini*, *Huyghens* de Hollande, et *Roëmer* de Danemarck, par de fortes pensions. *Roëmer* détermina la vitesse des rayons solaires. *Huyghens* découvrit l'anneau et un des satellites de Saturne , et *Cassini* les quatre autres. On doit à *Huyghens* , sinon la première invention des horloges à pendules, du moins les vrais principes de la régularité de leurs mouvemens, principes qu'il déduisit d'une géométrie sublime. (1) On a acquis peu à peu des connaissances de toutes les parties de la vraie physique , en rejetant tout système. Le public fut étonné de voir une chimie , dans laquelle on ne cherchait ni le grand-œuvre , ni l'art de prolonger la vie au-delà des bornes de la nature ; une astronomie qui ne prédifait pas les événemens du monde , une médecine indépendante des phases de la lune. La corruption ne fut plus la mère des animaux et des

(1) *Huyghens* et *Roëmer* quittèrent la France , lors de la révocation de l'édit de Nantes. On proposa , dit-on , à *Huyghens* de rester ; mais il refusa , dédaignant de profiter d'une tolérance qui n'aurait été que pour lui. La liberté de penser est un droit ; et il n'en voulait pas à titre de grâce.

plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connue. On l'étudia dans toutes ses productions.

La géographie reçut des accroissemens étonnans. A peine *Louis XIV* a-t-il fait bâtir l'observatoire, qu'il fait commencer, en 1669, une méridienne par *Dominique Cassini* et par *Picard*. Elle est continuée vers le Nord, en 1683, par *la Hire*; et enfin *Cassini* la prolonge, en 1700, jusqu'à l'extrémité du Rouffillon. C'est le plus beau monument de l'astronomie, et il suffit pour éterniser ce siècle.

On envoie, en 1672, des physiciens à la Caienne faire des observations utiles. Ce voyage a été la première origine de la connaissance de l'applatiffement de la terre, démontré depuis par le grand *Newton*; et il a préparé à ces voyages plus fameux, qui depuis ont illustré le règne de *Louis XV*.

On fait partir, en 1700, *Tournefort* pour le Levant. Il y va recueillir des plantes qui enrichissent le jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, et aujourd'hui devenu digne de la curiosité de l'Europe. La bibliothèque royale, déjà nombreuse, s'enrichit sous *Louis XIV* de plus de trente mille volumes; et cet exemple est si bien suivi de nos jours, qu'elle en contient déjà plus de cent quatre-vingts mille. Il fait r'ouvrir l'école de droit, fermée depuis

cent ans. Il établit dans toutes les universités de France un professeur de droit français. Il semble qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, et que les bonnes lois romaines, incorporées à celles du pays, devraient former un seul corps des lois de la nation. (2)

Sous lui les journaux s'établissent. On n'ignore pas que le *Journal des savans*, qui commença en 1665, est le père de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe est aujourd'hui remplie, et dans lesquels trop d'abus se sont glissés, comme dans les choses les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord, en 1663, de quelques membres de l'académie française, pour transmettre à la postérité par des médailles les actions de *Louis XIV*, devint utile au public dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, et qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, et à une

(2) Il n'y a pas dans l'Europe une seule grande nation qui ait un code de droit civil formant un système régulier, et dont toutes les décisions soient des conséquences de principes liés entre eux. Par-tout le droit civil est un mélange des lois romaines, des codes des nations barbares, de coutumes locales et de lois nouvelles, où ces quatre sources de décisions dominant plus ou moins. Aucune grande nation n'a même un code criminel. Les usages et la collection de lois faites successivement, et dans un esprit souvent opposé, forment la jurisprudence criminelle de toute l'Europe. Peut-être le moment approche-t-il où les peuples auront enfin de véritables lois : du moins les hommes éclairés, et en état de concevoir et d'exécuter ce grand ouvrage, ne manqueraient point aux souverains qui voudraient l'entreprendre.

critique judicieuse des opinions et des faits. Elle fit à peu-près dans l'histoire ce que l'académie des sciences faisait dans la physique ; elle dissipa des erreurs.

L'esprit de sagesse et de critique, qui se communiquait de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. C'est à cette raison naissante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de forcellerie. On ne l'eût pas osé sous *Henri IV*, et sous *Louis XIII*, et si depuis 1672 il y a eu encore des accusations de maléfices, les juges n'ont condamné d'ordinaire les accusés que comme des profanateurs, qui d'ailleurs employaient le poison. (a)

Sorciers. - Il était très-commun auparavant d'éprouver les forciers en les plongeant dans l'eau, liés de

(e) En 1609, six cents forciers furent condamnés, dans le ressort du parlement de Bordeaux, et la plupart brûlés. *Nicolas Remi*, dans sa *Démonolatrie*, rapporte neuf cents arrêts rendus en quinze ans contre des forciers, dans la seule Lorraine. Le fameux curé *Louis Gofridi*, brûlé à Aix en 1611, avait avoué qu'il était forcier, et les juges l'avaient cru.

C'est une chose honteuse que le père *le Brun*, dans son traité des *pratiques superstitieuses*, admette encore de vrais fortiléges : il va même jusqu'à dire, page 524, que le parlement de Paris reconnaît des fortiléges : il se trompe : le parlement reconnaît des profanations, des maléfices, mais non des effets surnaturels opérés par le diable. Le livre de dom *Calmet* sur les vapeurs et sur les apparitions a passé pour un délire ; mais il fait voir combien l'esprit humain est porté à la superstition.

cordes ;

cordes; s'ils furnageaient, ils étaient convaincus. Plusieurs juges de provinces avaient ordonné ces épreuves; et elles continuèrent encore longtemps parmi le peuple. Tout berger était forcier; et les amulettes, les anneaux constellés étaient en usage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier, avec laquelle on croit découvrir les sources, les trésors et les voleurs, passaient pour certains, et ont encore beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait presque personne qui ne se fit tirer son horoscope. On n'entendait parler que de secrets magiques; presque tout était illusion. Des savans, des magistrats avaient écrit sérieusement sur ces matières. On distinguait parmi les auteurs une classe de démonographes. Il y avait des règles pour discerner les vrais magiciens, les vrais possédés d'avec les faux; enfin, jusque vers ces temps-là, on n'avait guère adopté de l'antiquité que des erreurs en tout genre.

Les idées superstitieuses étaient tellement enracinées chez les hommes, que les comètes les effrayaient encore en 1680. On osait à peine combattre cette crainte populaire. *Jacques Bernouilli*, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette comète aux partisans du préjugé, dit que la chevelure de la comète ne peut être un signe de la colère divine, parce que cette chevelure est éternelle;

mais que la queue pourrait bien en être un. Cependant ni la tête ni la queue ne sont éternelles. Il fallut que *Bayle* écrivît contre le préjugé vulgaire un livre fameux, que les progrès de la raison ont rendu aujourd'hui moins piquant qu'il ne l'était alors.

Philosophie nécessaire.

On ne croirait pas que les souverains eussent obligation aux philosophes. Cependant il est vrai que cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions, excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des souverains. Des querelles qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des schismes, n'en ont point causé. Si on a dit que les peuples seraient heureux quand ils auraient des philosophes pour rois, il est très-vrai de dire que les rois en sont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs sujets philosophes.

Il faut avouer que cet esprit raisonnable, qui commence à présider à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empêcher les fureurs des fanatiques des Cévennes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Médard, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles entre des hommes qui auraient dû être sages. Mais avant ce siècle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'Etat; les miracles de Saint-Médard eussent été

accrédités par les plus considérables citoyens ; et le fanatisme , renfermé dans les montagnes des Cévennes , se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science et de littérature ont été épuisés dans ce siècle ; et tant d'écrivains ont étendu les lumières de l'esprit humain , que ceux qui en d'autres temps auraient passé pour des prodiges , ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose , à cause de leur nombre ; et la gloire du siècle en est plus grande.

C H A P I T R E X X X I I .

Des beaux arts.

LA saine philosophie ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre et à Florence ; et si l'académie des sciences rendit des services à l'esprit humain , elle ne mit pas la France au-dessus des autres nations. Toutes les grandes inventions et les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence , dans la poésie , dans Eloquen- la littérature , dans les livres de morale et d'agrément , les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée , la religion enseignée ridiculement en chaire ,

et les causes plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient *Virgile* et *Ovide* ; les avocats *S^t Augustin* et *S^t Jérôme*. Il ne s'était point encore trouvé de génie qui eût donné à la langue française le tour, le nombre, la propriété du style et la dignité. Quelques vers de *Malherbe* faisaient sentir seulement qu'elle était capable de grandeur et de force ; mais c'était tout. Les mêmes génies qui avaient écrit très-bien en latin, comme un président de *Thou*, un chancelier de l'*Hospital*, n'étaient plus les mêmes quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Les Français n'étaient encore recommandables que par une certaine naïveté, qui avait fait le seul mérite de *Joinville*, d'*Amiot*, de *Marot*, de *Montagne*, de *Régnier*, de la *Satire Ménippée*. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la grossièreté.

Lingendes. *Jean de Lingendes*, évêque de *Mâcon*, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ses ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses sermons, et ses oraisons funèbres, quoique mêlées encore de la rouille de son temps, furent le modèle des orateurs qui l'imitèrent et le surpassèrent. L'oraison funèbre de *Charles-Emmanuel*, duc de *Savoie*, surnommé *le grand* dans son pays, prononcée par *Lingendes*, en 1630, était pleine de si grands

traits d'éloquence , que *Fléchier* , long-temps après , en prit l'exorde tout entier , aussi-bien que le texte et plusieurs passages considérables , pour en orner sa fameuse oraison funèbre du vicomte de Turenne.

Balzac en ce temps-là donnait du nombre et de l'harmonie à la prose. Il est vrai que ses lettres étaient des harangues ampoulées ; il écrivit au premier cardinal de *Retz* ; „ Vous venez de prendre le sceptre des rois et la livrée des roses. „ Il écrivait de Rome à *Bois-Robert* , en parlant des eaux de Senteur : „ Je me sauve à la nage dans ma chambre au milieu des parfums. „ Avec tous ces défauts , il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir sur les hommes , qu'on admira *Balzac* dans son temps , pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée et nécessaire , qui consiste dans le choix harmonieux des paroles ; et même pour l'avoir employée souvent hors de sa place.

Voiture donna quelque idée des grâces légères de ce style épistolaire , qui n'est pas le meilleur , puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un baladinage , que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive , pas une qui parte du cœur , qui peigne les mœurs du temps et les caractères des hommes ; c'est plutôt un abus qu'un usage de l'esprit.

Vaugelas. La langue commençait à s'épurer et à prendre une forme constante. On en était redevable à l'académie française, et sur-tout à *Vaugelas*. Sa traduction de *Quinte-Curce*, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement ; et il s'y trouve peu d'expressions et de tours qui aient vieilli.

Patru. *Olivier Patru*, qui le suivit de près, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage ; et, quoiqu'il ne passât pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienséance, l'élégance du discours ; mérites absolument inconnus avant lui au barreau.

Le duc de
la Rochefoucauld. Un des ouvrages qui contribuèrent le plus à former le goût de la nation, et à lui donner un esprit de justesse et de précision, fut le petit recueil des *Maximes de François duc de la Rochefoucauld*. Quoiqu'il n'y ait presque qu'une vérité dans ce livre, qui est que *l'amour-propre est le mobile de tout*, cependant cette pensée se présente sous tant d'aspects variés, qu'elle est presque toujours piquante. C'est moins un livre que des matériaux pour orner un livre. On lut avidement ce petit recueil ; il accoutuma à penser et à renfermer ses pensées dans un tour vif, précis et délicat. C'était un mérite que personne n'avait eu avant lui, en Europe, depuis la renaissance des lettres.

Pascal. Mais le premier livre de génie, qu'on vit en

prose, fut le recueil des *Lettres provinciales*, en 1654. Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées. Il n'y a pas un seul mot qui, depuis cent ans, se soit reffenti du changement qui altère souvent les langues vivantes. Il faut rapporter à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon, fils du célèbre *Buffy*, m'a dit qu'ayant demandé à monsieur de *Meaux*, quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les siens, *Bossuet* lui répondit : *Les Lettres provinciales*. Elles ont beaucoup perdu de leur piquant, lorsque les jésuites ont été abolis, et les objets de leurs disputes méprisés.

Le bon goût qui règne d'un bout à l'autre dans ce livre, et la vigueur des dernières lettres ne corrigèrent pas d'abord le style lâche, diffus, incorrect et décousu, qui depuis long-temps était celui de presque tous les écrivains, des prédicateurs et des avocats.

Un des premiers qui étala dans la chaire *Bourdaloue*. une raison toujours éloquente, fut le père *Bourdaloue*, vers l'an 1668. Ce fut une lumière nouvelle. Il y a eu après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le père *Massillon*, évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs discours plus de grâces, des peintures plus fines et plus pénétrantes des mœurs du siècle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans son style plus nerveux que fleuri, sans aucune imagination

dans l'expression , il paraît vouloir plutôt convaincre que toucher ; et jamais il ne songe à plaire.

Peut-être serait-il à souhaiter qu'en bannissant de la chaire le mauvais goût qui l'avilissait, il en eût banni aussi cette coutume de prêcher sur un texte. En effet , parler long-temps sur une citation d'une ligne ou deux , se fatiguer à compasser tout son discours sur cette ligne , un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce ministère. Le texte devient une espèce de devise , ou plutôt d'énigme , que le discours développe. Jamais les Grecs et les Romains ne connurent cet usage. C'est dans la décadence des lettres qu'il commença , et le temps l'a consacré.

L'habitude de diviser toujours en deux ou trois points des choses qui , comme la morale, n'exigent aucune division , ou qui en demanderaient davantage , comme la controverse, est encore une coutume gênante que le père *Bourdaloue* trouva introduite, et à laquelle il se conforma.

Bossuet. Il avait été précédé par *Bossuet* , depuis évêque de Meaux. Celui-ci , qui devint un si grand homme , s'était engagé dans sa grande jeunesse à épouser mademoiselle *Des-Vieux* , fille d'un rare mérite. Ses talens pour la théologie et pour cette espèce d'éloquence qui la caractérise ,

se

se montrèrent de si bonne heure, que ses parens et ses amis le déterminèrent à ne se donner qu'à l'Eglise. Mademoiselle *Des-Vieux* l'y engagea elle-même, préférant la gloire qu'il devait acquérir au bonheur de vivre avec lui. (a) Il avait prêché assez jeune devant le roi et la reine-mère, en 1662, long-temps avant que le père *Bourdaloue* fût connu. Ses discours, soutenus d'une action noble et touchante, les premiers qu'on eût encore entendus à la cour qui approchassent du sublime, eurent un si grand succès, que le roi fit écrire, en son nom, à son père, intendant de Soissons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Cependant, quand *Bourdaloue* parut, *Bossuet* ne passa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déjà donné aux oraisons funèbres, genre d'éloquence qui demande de l'imagination et une grandeur majestueuse qui tient un peu à la poésie, dont il faut toujours emprunter quelque chose, quoiqu'avec discrétion, quand on tend au sublime. L'oraison funèbre de la reine-mère, qu'il prononça, en 1667, lui valut l'évêché de Condom : mais ce discours n'était pas encore digne de lui ; et il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons. L'éloge funèbre de la reine d'Angleterre, veuve de *Charles I*, qu'il fit en

(a) Voyez le Catalogue des écrivains, à l'article *Bossuet*.

1669 , parut presqu'en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces pièces d'éloquence sont heureux à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon comme dans les tragédies , où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'éloge funèbre de *Madame*, enlevée à la fleur de son âge , et morte entre ses bras , eut le plus grand et le plus rare des succès , celui de faire verser des larmes à la cour : il fut obligé de s'arrêter après ces paroles : *O nuit désastreuse ! nuit effroyable où retentit tout à coup , comme un éclat de tonnerre , cette étonnante nouvelle , Madame se meurt , Madame est morte , &c.* L'auditoire éclata en sanglots ; et la voix de l'orateur fut interrompue par ses soupirs et par ses pleurs.

Les Français furent les seuls qui réuffirent dans ce genre d'éloquence. Le même homme , quelque temps après , en inventa un nouveau , qui ne pouvait guère avoir de succès qu'entre ses mains. Il appliqua l'art oratoire à l'histoire même , qui semble l'exclure. Son *Discours sur l'histoire universelle* , composé pour l'éducation du dauphin , n'a eu ni modèle ni imitateurs. Si le systême qu'il adopte pour concilier la chronologie des Juifs avec celle des autres nations , a trouvé des contradicteurs chez les savans , son style n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse dont

il décrit les mœurs, le gouvernement, l'accroissement et la chute des grands empires; et de ces traits rapides d'une vérité énergique dont il peint, et dont il juge les nations.

Presque tous les ouvrages qui honorèrent ce siècle étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télémaque* est de ce nombre. *Fénélon*, le disciple, l'ami de *Bossuet*, et depuis devenu malgré lui son rival et son ennemi, composa ce livre singulier, qui tient à la fois du roman et du poëme, et qui substitue une prose cadencée à la versification. Il semble qu'il ait voulu traiter le roman comme monsieur de *Meaux* avait traité l'histoire, en lui donnant une dignité et des charmes inconnus, et sur-tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre humain; morale entièrement négligée dans presque toutes les inventions fabuleuses. On a cru qu'il avait composé ce livre pour servir de thèmes et d'instruction au duc de Bourgogne et aux autres enfans de France, dont il fut précepteur; ainsi que *Bossuet* avait fait son *Histoire universelle* pour l'éducation de *Monseigneur*. Mais son neveu, le marquis de *Fénélon*, héritier de la vertu de cet homme célèbre, et qui a été tué à la bataille de Rocoux, m'a assuré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable que les amours de *Calyso* et d'*Eucharis* eussent été les premières leçons qu'un prêtre eût données aux enfans de France.

Il ne fit cet ouvrage que lorsqu'il fut relégué dans son archevêché de Cambrai. Plein de la lecture des anciens, et né avec une imagination vive et tendre, il s'était fait un style qui n'était qu'à lui, et qui coulait de source avec abondance. J'ai vu son manuscrit original : il n'y a pas dix ratures. Il le composa en trois mois, au milieu de ses malheureuses disputes sur le quiétisme ; ne se doutant pas combien ce délasement était supérieur à ces occupations. On prétend qu'un domestique lui en déroba une copie qu'il fit imprimer : si cela est, l'archevêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe : mais il lui dut aussi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans *Télémaque* une critique indirecte du gouvernement de *Louis XIV*. *Sésostris*, qui triomphait avec trop de faste ; *Idoménée*, qui établissait le luxe dans Salente, et qui oubliait le nécessaire, parurent des portraits du roi ; quoiqu'après tout il soit impossible d'avoir chez soi le superflu que par la surabondance des arts de la première nécessité. Le marquis de *Louvois* semblait, aux yeux des mécontents, représenté sous le nom de *Protésilas*, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui servaient l'Etat et non le ministre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre *Louis XIV*, qui depuis ébranlèrent

son trône , dans la guerre de 1701 , se firent une joie de le reconnaître dans ce même *Idoménée*, dont la hauteur révolte tous ses voisins. Ces allusions firent des impressions profondes, à la faveur de ce style harmonieux , qui insinue d'une manière si tendre la modération et la concorde. Les étrangers et les Français même , lassés de tant de guerres , virent avec une consolation maligne , une satire dans un livre fait pour enseigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vu quatorze en langue anglaise. Il est vrai qu'après la mort de ce monarque si craint , si envié , si respecté de tous , et si haï de quelques-uns , quand la malignité humaine a cessé de s'affouvir des allusions prétendues qui censureraient sa conduite , les juges d'un goût sévère ont traité le *Télémaque* avec quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées , les descriptions trop répétées et trop uniformes de la vie champêtre ; mais ce livre a toujours été regardé comme un des beaux monumens d'un siècle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un *La Bruyère* genre unique les *Caractères de la Bruyère*. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'exemples d'un tel ouvrage que du *Télémaque*. Un style rapide , concis , nerveux , des expressions pittoresques , un usage tout nouveau de la langue , mais qui n'en blesse pas les règles , frappèrent le public ;

et les allusions qu'on y trouvait en foule achèverent le succès. Quand *la Bruyère* montra son ouvrage manuscrit à M. de *Malezieux*, celui-ci lui dit : *Voilà de quoi vous attirer beaucoup de lecteurs et beaucoup d'ennemis*. Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entière, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les temps et de tous les lieux, il est à croire qu'il ne fera jamais oublié. Le *Télémaque* a fait quelques imitateurs, les *Caractères de la Bruyère* en ont produit davantage. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frappent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaise et qui instruisse à la fois.

L'art délicat de répandre des grâces jusque sur la philosophie fut encore une chose nouvelle, dont le livre des *Mondes* fut le premier exemple, mais exemple dangereux, parce que la véritable parure de la philosophie est l'ordre, la clarté et sur-tout la vérité. Ce qui pourrait empêcher cet ouvrage ingénieux d'être mis par la postérité au rang de nos livres classiques, c'est qu'il est fondé en partie sur la chimère des tourbillons de *Descartes*.

Bayle. Il faut ajouter à ces nouveautés celles que produisit *Bayle* en donnant un dictionnaire de raisonnement. C'est le premier ouvrage de ce genre où l'on puisse apprendre à penser. Il faut

abandonner à la destinée des livres ordinaires, les articles de ce recueil qui ne contiennent que de petits faits indignes à la fois de *Bayle*, d'un lecteur grave et de la postérité. Au reste, en plaçant ici *Bayle* parmi les auteurs qui ont honoré le siècle de *Louis XIV*, quoiqu'il fût réfugié en Hollande, je ne fais que me conformer à l'arrêt du parlement de Toulouse qui, en déclarant son testament valide en France, malgré la rigueur des lois, dit expressément qu'un tel homme ne peut être regardé comme un étranger.

On ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siècle a fait naître ; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singulières ou neuves qui le caractérisent, et qui le distinguent des autres siècles. L'éloquence de *Bossuet* et de *Bourdaloue*, par exemple, n'était et ne pouvait être celle de *Cicéron* : c'était un genre et un mérite tout nouveau. Si quelque chose approche de l'orateur romain, ce sont les trois mémoires que *Pelisson* composa pour *Fouquet*. *Pelisson*. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de *Cicéron*, un mélange d'affaires judiciaires et d'affaires d'Etat, traité solidement avec un art qui paraît peu, et orné d'une éloquence touchante.

Nous avons eu des historiens, mais point de *Tite-Live*. Le style de la *Conspiration de Venise* est comparable à celui de *Salluste*. On voit que

Saint-Réal. l'abbé de *Saint Réal* l'avait pris pour modèle; et peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler semblent être d'une création nouvelle. C'est-là sur-tout ce qui distingue cet âge illustre; car pour des savans et des commentateurs, le seizième et le dix-septième siècle en avaient beaucoup produit; mais le vrai génie en aucun genre n'était encore développé.

Qui croirait que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais existé, s'ils n'avaient été précédés par la poésie? c'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans toutes les nations: les vers furent par-tout les premiers enfans du génie, et les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. *Platon* et *Cicéron* commencèrent par faire des vers. On ne pouvait encore citer un passage noble et sublime de prose française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa *Malherbe*; et il y a grande apparence que, sans *Pierre Corneille*, le génie des prosateurs ne se ferait pas développé.

Le grand
Corneille.

Cet homme est d'autant plus admirable qu'il n'était environné que de très-mauvais modèles quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encore lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modèles étaient estimés;

et, pour comble de découragement, ils étaient favorisés par le cardinal de *Richelieu*, le protecteur des gens de lettres et non pas du bon goût. Il récompensait de méprisables écrivains qui d'ordinaire sont rampans ; et, par une hauteur d'esprit si bien placée ailleurs, il voulait abaisser ceux en qui il sentait avec quelque dépit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. Il est bien rare qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protège sincèrement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siècle, ses rivaux et le cardinal de *Richelieu*. Je ne répéterai point ici ce qui a été écrit sur le *Cid*. Je remarquerai seulement que l'académie, dans ses judicieuses décisions entre *Corneille* et *Scudéri*, eut trop de complaisance pour le cardinal de *Richelieu*, en condamnant l'amour de *Chimène*. Aimer le meurtrier de son père, et poursuivre la vengeance de ce meurtre, était une chose admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le *Cid* ne fut pas le seul ouvrage de *Corneille* que le cardinal de *Richelieu* voulut rabaisser. L'abbé d'*Aubignac* nous apprend que ce ministre désapprouva *Polieucte*.

Le *Cid*, après tout, était une imitation très-embellie de *Guillain de Castro*, (b) et, en plusieurs endroits, une traduction. Cinna qui le suivit était unique. J'ai connu un ancien domestique de la maison de *Condé*, qui disait que le grand *Condé*, à l'âge de vingt ans, étant à la première représentation de *Cinna*, versa des larmes, à ces paroles d'*Auguste* :

Je suis maître de moi , comme de l'univers ;
 Je le suis , je veux l'être. O siècles ! ô mémoire !
 Conservez à jamais ma nouvelle victoire.
 Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux
 De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous !
 Soyons amis , Cinna ; c'est moi qui t'en convie.

C'étaient-là des larmes de héros. Le grand *Corneille* faisant pleurer le grand *Condé* d'admiration, est une époque bien célèbre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de pièces indignes de lui qu'il fit plusieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme; ainsi que les fautes considérables d'*Homère* n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. C'est le

(b) Il y avait deux tragédies espagnoles sur ce sujet : le *Cid* de *Guillain de Castro*, et l'*Honrador de su padre* de *Jean-Baptiste Diamante*. *Corneille* imita autant de scènes de *Diamante* que de *Castro*.

privilège du vrai génie, et sur-tout du génie qui ouvre une carrière, de faire impunément de grandes fautes.

Corneille s'était formé tout seul; mais *Louis XIV*, *Racine*, *Colbert*, *Sophocle* et *Euripide* contribuèrent tous à former *Racine*. Une ode, qu'il composa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, et le détermina à la poésie. Sa réputation s'est accrue de jour en jour, et celle des ouvrages de *Corneille* a un peu diminué. La raison en est que *Racine* dans tous ses ouvrages, depuis son *Alexandre*, est toujours élégant, toujours correct, toujours vrai; qu'il parle au cœur, et que l'autre manque trop souvent à tous ses devoirs. *Racine* passa de bien loin et les Grecs et *Corneille* dans l'intelligence des passions, et porta la douce harmonie de la poésie, ainsi que les grâces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignèrent à la nation à penser, à sentir et à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges sévères pour ceux mêmes qui les avaient éclairés.

Il y avait très-peu de personnes en France, du temps du cardinal de *Richelieu*, capables de discerner les défauts du *Cid*; et, en 1702, quand *Athalie*, le chef-d'œuvre de la scène, fut représentée chez madame la duchesse de Bourgogne, les courtisans se crurent assez habiles

pour la condamner. Le temps a vengé l'auteur : mais ce grand homme est mort, sans jouir du succès de son plus admirable ouvrage. Un nombreux parti se piqua toujours de ne pas rendre justice à *Racine*. Madame de *Sévigné*, la première personne de son siècle pour le style épistolaire, et sur-tout pour conter des bagatelles avec grâce, croit toujours que *Racine n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du café, dont elle dit qu'on se désabusera bientôt. Il faut du temps pour que les réputations mûrissent.

Molière. La singulière destinée de ce siècle rendit *Molière* contemporain de *Corneille* et de *Racine*. Il n'est pas vrai que *Molière*, quand il parut, eût trouvé le théâtre absolument dénué de bonnes comédies. *Corneille* lui-même avait donné le *Menteur*, pièce de caractère et d'intrigue, prise du théâtre espagnol, comme le *Cid* ; et *Molière* n'avait encore fait paraître que deux de ses chefs-d'œuvre, lorsque le public avait la *Mère coquette* de *Quinault*, pièce à la fois de caractère et d'intrigue, et même modèle d'intrigue. Elle est de 1664 ; c'est la première comédie où l'on ait peint ceux que l'on a appelés depuis les *marquis*. La plupart des grands seigneurs de la cour de *Louis XIV* voulaient imiter cet air de grandeur, d'éclat et de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers ; et il y en

avait enfin , et même en grand nombre , qui pouffaient cet air avantageux , et cette envie dominante de se faire valoir , jusqu'au plus grand ridicule,

Ce défaut dura long-temps. *Molière* l'attaqua souvent ; et il contribua à défaire le public de ces importans subalternes , ainsi que de l'affectation des *précieuses* , du pédantisme des *femmes savantes* , de la robe et du latin des médecins. *Molière* fut , si on ose le dire , un législateur des bienféances du monde. Je ne parle ici que de ce service rendu à son siècle ; on fait assez ses autres mérites.

C'était un temps digne de l'attention des temps à venir que celui où les héros de *Corneille* et de *Racine* , les personnages de *Molière* , les symphonies de *Lulli* toutes nouvelles pour la nation , et (puisqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des *Bouffuet* et des *Bourdaloue* se faisaient entendre à *Louis XIV* , à *Madame* , si célèbre par son goût , à un *Condé* , à un *Turenne* , à un *Colbert* , et à cette foule d'hommes supérieurs qui parurent en tout genre. Ce temps ne se trouvera plus , où un duc de *la Rochefoucauld* , l'auteur des *Maximes* , au sortir de la conversation d'un *Pascal* et d'un *Arnaud* , allait au théâtre de *Corneille*.

Despréaux s'élevait au niveau de tant de grands hommes , non point par ses premières satires , *Boileau*.

car les regards de la postérité ne s'arrêteront point sur les *embarras de Paris* , et sur les noms des *Cassaigne* et des *Cotin* ; mais il instruisait cette postérité , par ses belles épîtres , et sur-tout par son Art poétique , où *Corneille* eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine.

La Fontaine , bien moins châtié dans son style , bien moins correct dans son langage , mais unique dans sa naïveté et dans les grâces qui lui sont propres , se mit , par les choses les plus simples , presque à côté de ces hommes sublimes.

Quinault.

Quinault , dans un genre tout nouveau , et d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé , fut digne d'être placé avec tous ces illustres contemporains. On fait avec quelle injustice *Boileau* voulut le décrier. Il manquait à *Boileau* d'avoir sacrifié aux grâces : il chercha en vain toute sa vie à humilier un homme qui n'était connue par elles. Le véritable éloge d'un poète , c'est qu'on retienne ses vers. On fait par cœur des scènes entières de *Quinault* ; c'est un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir. La musique française est demeurée dans une simplicité qui n'est plus du goût d'aucune nation. Mais la simple et belle nature , qui se montre souvent dans *Quinault* avec tant de charmes , plaît encore dans toute l'Europe à ceux qui possèdent notre langue , et qui ont le goût

cultivé. Si l'on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide* ou comme *Atys*, avec quelle idolâtrie il serait reçu ! mais *Quinaut* était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus et protégés de *Louis XIV*, excepté *la Fontaine*. Son extrême simplicité, poussée jusqu'à l'oubli de soi-même, l'écartait d'une cour qu'il ne cherchait pas. Mais le duc de Bourgogne l'accueillit; et il reçut dans sa vieillesse quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré son génie, presque aussi simple que les héros de ses fables. Un prêtre de l'oratoire, nommé *Pouget*, se fit un grand mérite d'avoir traité cet homme de mœurs si innocentes, comme s'il eût parlé à *la Brinvilliers* et à *la Voisin*. Ses contes ne sont que ceux du *Pogge*, de *l'Arioste* et de la reine de Navarre. Si la volupté est dangereuse, ce ne sont pas des plaisanteries qui inspirent cette volupté. On pourrait appliquer à *la Fontaine* son aimable fable *des animaux malades de la peste*, qui s'accusent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups et aux ours : et un animal innocent est dévoué pour avoir mangé un peu d'herbe.

Dans l'école de ces génies, qui seront les délices et l'instruction des siècles à venir, il se forma une foule d'esprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats qui sont

l'amusement des honnêtes gens , ainsi que nous avons eu beaucoup de peintres gracieux , qu'on ne met pas à côté des *Poussin* , des *le Sueur* , des *le Brun* , des *le Moine* et des *Vanloo*.

La Motte. Cependant , vers la fin du règne de *Louis XIV* , deux hommes percèrent la foule des génies médiocres , et eurent beaucoup de réputation. L'un était *la Motte-Houdard* , (c) homme d'un esprit plus sage et plus étendu que sublime , écrivain délicat et méthodique en prose , mais manquant souvent de feu et d'élégance dans sa poésie , et même de cette exactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime. Il donna d'abord de belles stances plutôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après ; mais beaucoup de beaux morceaux qui nous restent de lui , en plus d'un genre , empêcheront toujours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprisables. Il prouva que dans l'art d'écrire , on peut être encore quelque chose au second rang.

Rousseau. L'autre était *Rousseau* qui , avec moins d'esprit , moins de finesse et de facilité que *la Motte* , eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après *la Motte* ; mais il les fit plus belles , plus variées , plus remplies d'images. Il égala dans ses psaumes l'onction et l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de

(c) Voyez le Catalogue des écrivains , à l'article *la Motte*.

Racine.

Racine. Ses épigrammes sont mieux travaillées que celles de *Marot*. Il réussit bien moins dans les opéra qui demandent de la sensibilité, dans les comédies qui veulent de la gaieté, et dans les épîtres morales qui veulent de la vérité ; tout cela lui manquait. Ainsi il échoua dans ces genres qui lui étaient étrangers.

Il aurait corrompu la langue française, si le style marotique, qu'il employa dans des ouvrages sérieux, avait été imité. Mais heureusement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux cents ans, n'a été qu'une mode passagère. Quelques-unes de ses épîtres sont des imitations un peu forcées de *Despréaux*, et ne sont pas fondées sur des idées aussi claires, et sur des vérités reconnues : *le vrai seul est aimable*.

Il dégénéra beaucoup dans les pays étrangers ; soit que l'âge et les malheurs eussent affaibli son génie, soit que son principal mérite, consistant dans le choix des mots et dans les tours heureux, mérite plus nécessaire et plus rare qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvait, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs, celui de n'avoir plus de critiques sévères.

Ses longues infortunes eurent leur source dans un amour propre indomptable, et trop

mêlé de jalousie et d'animosité. Son exemple doit être une leçon frappante pour tout homme à talens ; mais on ne le considère ici que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guère de grands génies depuis les beaux jours de ces artistes illustres ; et à peu-près vers le temps de la mort de *Louis XIV*, la nature sembla se reposer.

La route était difficile au commencement du siècle , parce que personne n'y avait marché : elle l'est aujourd'hui , parce qu'elle a été battue. Les grands hommes du siècle passé ont enseigné à penser et à parler ; ils ont dit ce qu'on ne savait pas. Ceux qui leur succèdent ne peuvent guère dire que ce qu'on fait. Enfin une espèce de dégoût est venue de la multitude des chefs-d'œuvre.

Le siècle de *Louis XIV* a donc en tout la destinée des siècles de *Léon X*, d'*Auguste*, d'*Alexandre*. Les terres qui firent naître dans ces temps illustres tant de fruits du génie avaient été longtemps préparées auparavant. On a cherché en vain dans les causes morales et dans les causes physiques la raison de cette tardive fécondité , suivie d'une longue stérilité. La véritable raison est que chez les peuples qui cultivent les beaux arts , il faut beaucoup d'années pour épurer la langue et le goût. Quand les premiers pas sont

faits , alors les génies se développent ; l'émulation , la faveur publique prodiguée à ces nouveaux efforts , excitent tous les talens. Chaque artiste saisit en son genre les beautés naturelles que ce genre comporte. Quiconque approfondit la théorie des arts purement de génie doit , s'il a quelque génie lui-même , favoir que ces premières beautés , ces grands traits naturels qui appartiennent à ces arts , et qui conviennent à la nation pour laquelle on travaille , sont en petit nombre. Les sujets et les embellissemens propres aux sujets ont des bornes bien plus resserrées qu'on ne pense. L'abbé *du Bos* , homme d'un très-grand sens , qui écrivait son traité sur la poésie et sur la peinture , vers l'an 1714 , trouva que dans toute l'histoire de France il n'y avait de vrai sujet de poëme épique que la destruction de la ligue par *Henri le grand*. Il devait ajouter que les embellissemens de l'épopée , convenables aux Grecs , aux Romains , aux Italiens du quinzième et du seizième siècle , étant pros crits parmi les Français , les dieux de la fable , les oracles , les héros invulnérables , les monstres , les sortilèges , les métamorphoses , les aventures romanesques n'étant plus de saison , les beautés propres au poëme épique sont renfermées dans un cercle très-étroit. Si donc il se trouve jamais quelque article qui s'empare des seuls ornemens convenables au temps , au sujet ,

à la nation , et qui exécute ce qu'on a tenté , ceux qui viendront après lui trouveront la carrière remplie.

Il en est de même dans l'art de la tragédie. Il ne faut pas croire que les grandes passions tragiques et les grands sentimens puissent se varier à l'infini d'une manière neuve et frappante. Tout a ses bornes.

La haute comédie a les siennes. Il n'y a dans la nature humaine qu'une douzaine , tout au plus , de caractères vraiment comiques et marqués de grands traits. L'abbé *du Bos*, faute de génie , croit que les hommes de génie peuvent encore trouver une foule de nouveaux caractères ; mais il faudrait que la nature en fit. Il s' imagine que ces petites différences , qui sont dans les caractères des hommes , peuvent être maniées aussi heureusement que les grands sujets. Les nuances , à la vérité , sont innombrables , mais les couleurs éclatantes sont en petit nombre ; et ce sont ces couleurs primitives qu'un grand artiste ne manque pas d'employer.

L'éloquence de la chaire , et sur-tout celle des oraisons funèbres , sont dans ce cas. Les vérités morales une fois annoncées avec éloquence , les tableaux des misères et des faiblesses humaines , des vanités de la grandeur , des ravages de la mort , étant faits par des mains habiles , tout cela devient lieu commun. On

est réduit ou à imiter ou à s'égarer. Un nombre suffisant de fables étant composé par un *la Fontaine*, tout ce qu'on y ajoute rentre dans la même morale, et presque dans les mêmes aventures. Ainsi donc le génie n'a qu'un siècle, après quoi il faut qu'il dégénère.

Les genres dont les sujets se renouvellent sans cesse, comme l'histoire, les observations physiques, et qui ne demandent que du travail, du jugement et un esprit commun, peuvent plus aisément se soutenir; et les arts de la main, comme la peinture, la sculpture, peuvent ne pas dégénérer, quand ceux qui gouvernent ont, à l'exemple de *Louis XIV*, l'attention de n'employer que les meilleurs artistes. Car on peut en peinture et en sculpture, traiter cent fois les mêmes sujets: on peint encore la sainte famille, quoique *Raphaël* ait déployé dans ce sujet toute la supériorité de son art; mais on ne ferait pas reçu à traiter *Cinna*, *Andromaque*, l'*Art poétique*, le *Tartuffe*.

Il faut encore observer que le siècle passé ayant instruit le présent, il est devenu si facile d'écrire des choses médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles; et, ce qui encore est bien pis, de livres sérieux inutiles: mais parmi cette multitude de médiocres écrits, mal devenu nécessaire dans une ville immense, opulente et oisive, où une partie des citoyens s'occupe sans cesse à

amuser l'autre , il se trouve de temps en temps d'excellens ouvrages , ou d'histoire , ou de réflexion , ou de cette littérature légère qui délaſſe toutes ſortes d'eſprits.

La nation françoïſe eſt de toutes les nations celle qui a produit le plus de ces ouvrages. Sa langue eſt devenue la langue de l'Europe : tout y a contribué : les grands auteurs du ſiècle de *Louis XIV* , ceux qui les ont ſuivis ; les paſteurs calviniſtes réfugiés , qui ont porté l'éloquence , la méthode dans les pays étrangers ; un *Bayle* ſur-tout qui , écrivant en Hollande , s'eſt fait lire de toutes les nations ; un *Rapin de Thoyras* qui a donné en françois la ſeule bonne hiſtoire d'Angleterre ; (*) un *Saint - Evremond* dont toute la cour de Londres recherchoit le commerce ; la duchefſe de *Mazarin* à qui l'on ambitionnoit de plaire ; madame d'*Olbreuſe* , devenue duchefſe de *Zell* , qui porta en Allemagne toutes les grâces de ſa patrie. L'eſprit de ſociété eſt le partage naturel des François : c'eſt un mérite et un plaifir dont les autres peuples ont ſenti le beſoin. La langue françoïſe eſt de toutes les langues celle qui exprime avec le plus de facilité , de netteté et de délicateſſe tous les objets de la converſation des honnêtes gens , et par-là elle contribue dans toute l'Europe à un des plus grands agrémens de la vie.

(*) Celle de *M. Hume* n'avoit pas encore paru.

C H A P I T R E X X X I I I .

Suite des arts.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uni- Musique.
quement de l'esprit, comme la musique, la pein-
ture, la sculpture, l'architecture, ils n'avaient
fait que de faibles progrès en France, avant le
temps qu'on nomme *le siècle de Louis XIV.* La
musique était au berceau : quelques chansons
languissantes, quelques airs de violon, de gui-
tare et de théorbe, la plupart même composés
en Espagne, étaient tout ce qu'on connaissait.
Lulli étonna par son goût et par sa science. Il *Lulli.*
fut le premier en France qui fit des basses, des
milieux et des fugues. On avait d'abord quelque
peine à exécuter ses compositions qui paraissent
aujourd'hui si simples et si aisées. Il y a de nos
jours mille personnes qui savent la musique,
pour une qui la savait du temps de *Louis XIII*;
et l'art s'est perfectionné dans cette progression.
Il n'y a point de grande ville qui n'ait des con-
certs publics ; et Paris même alors n'en avait
pas. Vingt-quatre violons du roi étaient toute
la musique de la France.

Les connaissances qui appartiennent à la
musique et aux arts qui en dépendent, ont fait
tant de progrès, que sur la fin du règne de

Louis XIV on a inventé l'art de noter la danse ; de sorte qu'aujourd'hui il est vrai de dire qu'on danse à livre ouvert.

Architec-
ture.

Nous avons eu de très-grands architectes du temps de la régence de *Marie de Médicis*. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût toscan , pour honorer sa patrie , et pour embellir la nôtre. Le même de *Broffe* , dont nous avons le portail de Saint-Gervais , bâtit le palais de cette reine , qui n'en jouit jamais. Il s'en fallut beaucoup que le cardinal de *Richelieu* , avec autant de grandeur dans l'esprit , eût autant de goût qu'elle. Le palais cardinal , qui est aujourd'hui le palais royal , en est la preuve. Nous conçûmes les plus grandes espérances , quand nous vîmes élever cette belle façade du louvre , qui fait tant désirer l'achèvement de ce palais. Beaucoup de citoyens ont construit des édifices magnifiques , mais plus recherchés pour l'intérieur que recommandables par des dehors dans le grand goût , et qui satisfont le luxe des particuliers , encore plus qu'ils n'embellissent la ville.

Colbert , le Mécène de tous les arts , forma une académie d'architecture , en 1671. C'est peu d'avoir des *Vitruves* , il faut que les *Augustes* les emploient.

Il faut aussi que les magistrats municipaux soient animés par le zèle et éclairés par le goût.

S'il

S'il y avait eu deux ou trois prévôts des marchands, comme le président *Turgot*, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel-de-ville mal construit et mal situé ; cette place si petite et si irrégulière, qui n'est célèbre que par des gibets et de petits feux de joie ; ces rues étroites dans les quartiers les plus fréquentés, et enfin un reste de barbarie, au milieu de la grandeur et dans le sein de tous les arts.

La peinture commença sous *Louis XIII* avec Peinture.
le Poussin. Il ne faut point compter les peintres médiocres qui l'ont précédé. Nous avons eu toujours depuis lui de grands peintres ; non pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'Italie ; mais sans nous arrêter à un *le Sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *le Brun* qui égala les Italiens dans le dessin et dans la composition, nous avons eu plus de trente peintres qui ont laissé des morceaux très-dignes de recherches. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries et des appartemens qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître assez le mérite. J'ai vu en France refuser douze mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a guère dans l'Europe de plus vastes ouvrages de peinture que le plafond de *le Moine* à Versailles ; et je ne fais s'il y en a de plus beaux. Nous avons eu depuis

Vanloo qui , chez les étrangers même , passait pour le premier de son temps.

Académie
de pein-
tres fran-
çais à
Rome.

Non seulement *Colbert* donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui ; mais , en 1667 , il engagea *Louis XIV* à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais , où loge le directeur. On y envoie les élèves qui ont remporté des prix à l'académie de Paris. Ils y sont instruits et entretenus aux frais du roi : ils y dessinent les antiques ; ils étudient *Raphaël* et *Michel Ange*. C'est un noble hommage que rendit à Rome ancienne et nouvelle le désir de l'imiter ; et on n'a pas même cessé de rendre cet hommage , depuis que les immenses collections de tableaux d'Italie , amassées par le roi et par le duc d'Orléans , et les chefs-d'œuvre de sculpture que la France a produits , nous ont mis en état de ne point chercher ailleurs des maîtres.

Sculpture C'est principalement dans la sculpture que nous avons excellé , et dans l'art de jeter en fonte d'un seul jet des figures équestres colossales.

Si l'on trouvait un jour , sous des ruines , des morceaux tels que les bains d'*Apollon* , exposés aux injures de l'air dans les bosquets de Versailles , le tombeau du cardinal de *Richelieu* , trop peu montré au public , dans la chapelle de *forbonne* , la statue équestre de *Louis XIV* ,

faite à Paris pour décorer Bordeaux, le *Mercur*e dont *Louis XV* a fait présent au roi de Prusse, et tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite; il est à croire que ces productions de nos jours seraient mises à côté de la plus belle antiquité grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les médailles. *Varin* fut le premier qui tira cet art de la médiocrité, sur la fin du règne de *Louis XIII*. C'est maintenant une chose admirable que ces poinçons et ces quarrés qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artistes. Il y en a pour deux millions, et la plupart sont des chefs-d'œuvre. Médailles

On n'a pas moins réussi dans l'art de graver les pierres précieuses. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniser par le moyen des planches en cuivre, de transmettre facilement à la postérité, toutes les représentations de la nature et de l'art, était encore très-informe en France avant ce siècle. C'est un des arts des plus agréables et des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventèrent vers le milieu du quinzième siècle; et il a été poussé plus loin en France que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des estampes du roi ont été souvent un des plus magnifiques. Gravure.

présens qu'il ait faits aux ambassadeurs. La ciselure en or et en argent , qui dépend du dessin et du goût , a été portée à la plus grande perfection dont la main de l'homme soit capable.

Chirurgie Après avoir ainsi parcouru tous ces arts , qui contribuent aux délices des particuliers et à la gloire de l'Etat , ne passons pas sous silence le plus utile de tous les arts , dans lequel les Français surpassent toutes les nations du monde : je veux parler de la chirurgie , dont les progrès furent si rapides et si célèbres dans ce siècle , qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe , pour toutes les cures et pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non-seulement il n'y avait guère d'excellens chirurgiens qu'en France ; mais c'était dans ce seul pays qu'on fabriquait parfaitement les instrumens nécessaires : Il en fournissait tous ses voisins ; et je tiens du célèbre *Chefelden* , le plus grand chirurgien de Londres , que ce fut lui qui commença à faire fabriquer à Londres , en 1715 , les instrumens de son art. La médecine , qui servait à perfectionner la chirurgie , ne s'éleva pas en France au-dessus de ce qu'elle était en Angleterre , et sous le fameux *Boerhaave* (a) en Hollande ; mais il arriva à la médecine , comme à la philosophie , d'atteindre à la

(a) Chez les Hollandais la diphtongue *oe* se prononce *ou*.

perfection dont elle est capable , en profitant des lumières de nos voisins.

Voilà en général un tableau fidèle des progrès de l'esprit humain chez les Français dans ce siècle , qui commença au temps du cardinal de *Richelieu* , et qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé ; et s'il l'est en quelques genres , il restera le modèle des âges encore plus fortunés qu'il aura fait naître.

C H A P I T R E X X X I V .

Des beaux arts en Europe, du temps de Louis XIV.

Nous avons assez insinué dans tout le cours de cette histoire que les désastres publics dont elle est composée , et qui se succèdent les uns aux autres presque sans relâche , font à la longue effacés des registres des temps. Les détails et les ressorts de la politique tombent dans l'oubli. Les bonnes lois , les instituts , les monumens produits par les sciences et par les arts , subsistent à jamais.

La foule des étrangers qui voyagent aujourd'hui à Rome , non en pèlerins , mais en hommes de goût , s'informe peu de *Grégoire VII* et de *Boniface VIII* ; ils admirent les temples que les *Bramante* et les *Michel Ange* ont élevés ,

les tableaux des *Raphaël*, les sculptures des *Bernini*; s'ils ont de l'esprit, ils lisent l'*Arioste* et le *Tasse*; et ils respectent la cendre de *Galilée*. En Angleterre on parle un moment de *Cromwell*; on ne s'entretient plus des guerres de la *rose blanche*; mais on étudie *Newton* des années entières; on n'est point étonné de lire dans son épitaphe qu'il a été la gloire du genre humain, et on le ferait beaucoup si on voyait en ce pays les cendres d'aucun homme d'État honorées d'un pareil titre.

Pourquoi ce siècle est celui de Louis XIV. Je voudrais ici pouvoir rendre justice à tous les grands hommes qui ont comme lui illustré leur patrie dans le dernier siècle. J'ai appelé ce siècle celui de *Louis XIV*, non-seulement parce que ce monarque a protégé les arts beaucoup plus que tous les rois ses contemporains ensemble, mais encore parce qu'il a vu renouveler trois fois toutes les générations des princes de l'Europe. J'ai fixé cette époque à quelques années avant *Louis XIV*, et à quelques années après lui; c'est en effet dans cet espace de temps que l'esprit humain a fait les plus grands progrès.

Milton. Les Anglais ont plus avancé vers la perfection presque en tous les genres, depuis 1660 jusqu'à nos jours, que dans tous les siècles précédens. Je ne répéterai point ici ce que j'ai dit ailleurs de *Milton*. Il est vrai

que plusieurs critiques lui reprochent la bizarrerie dans ses peintures , son paradis des fots , ses murailles d'albâtre qui entourent le paradis terrestre; ses diables qui, de géans qu'ils étaient, se transforment en pygmées pour tenir moins de place au conseil , dans une grande salle toute d'or bâtie en enfer : les canons qu'on tire dans le ciel , les montagnes qu'on s'y jette à la tête ; des anges à cheval , des anges qu'on coupe en deux, et dont les parties se rejoignent soudain. On se plaint de ses longueurs , de ses répétitions ; on dit qu'il n'a égalé ni *Ovide* ni *Hésiode* , dans sa longue description de la manière dont la terre, les animaux et l'homme furent formés. On censure ses dissertations sur l'astronomie , qu'on croit trop sèches , et ses inventions qu'on croit plus extravagantes que merveilleuses , plus dégoûtantes que fortes ; telles sont une longue chauffée sur le chaos ; le péché et la mort amoureux l'un de l'autre , qui ont des enfans de leur inceste ; et la mort qui lève le nez pour renifler à travers l'immensité du chaos le changement arrivé à la terre , comme un corbeau qui sent les cadavres ; cette mort qui flaire l'odeur du péché, qui frappe de sa massue pétrifique sur le froid et sur le sec ; ce froid et ce sec , avec le chaud et l'humide qui , devenus quatre braves généraux d'armée , conduisent en bataille des embryons d'atomes

armés à la légère. Enfin on s'est épuisé sur les critiques, mais on ne s'épuise pas sur les louanges. *Milton* reste la gloire et l'admiration de l'Angleterre : on le compare à *Homère*, dont les défauts sont aussi grands ; et on le met au-dessus du *Dante*, dont les imaginations sont encore plus bizarres.

Dryden. Dans le grand nombre des poètes agréables qui décorèrent le règne de *Charles II*, comme les *Waller*, les comtes de *Dorset* et de *Rochester*, le duc de *Buckingham*, &c. on distingue le célèbre *Dryden*, qui s'est signalé dans tous les genres de poésie : ses ouvrages sont pleins de détails naturels à la fois et brillans, animés, vigoureux, hardis, passionnés ; mérite qu'aucun poète de sa nation n'égale, et qu'aucun ancien n'a surpassé. Si *Pope*, qui est venu après lui, n'avait pas, sur la fin de sa vie, fait son *Essai sur l'homme*, il ne serait pas comparable à *Dryden*.

Nulle nation n'a traité la morale en vers avec plus d'énergie et de profondeur que la nation anglaise ; c'est-là, ce me semble, le plus grand mérite de ses poètes.

Addison. Il y a une autre sorte de littérature variée, qui demande un esprit plus cultivé et plus universel ; c'est celle qu'*Addison* a possédée ; non-seulement il s'est immortalisé par son *Caton*, la seule tragédie anglaise écrite avec

une élégance et une noblesse continue ; mais les autres ouvrages de morale et de critique respirent le goût ; on y voit par-tout le bon sens paré des fleurs de l'imagination ; sa manière d'écrire est un excellent modèle en tout pays. Il y a du doyen *Swift* plusieurs morceaux dont on ne trouve aucun exemple dans l'antiquité ; c'est *Rabelais* perfectionné.

Les Anglais n'ont guère connu les oraisons funèbres ; ce n'est pas la coutume chez eux de louer des rois et des reines dans les églises ; mais l'éloquence de la chaire , qui était très-groffière à Londres avant *Charles II*, se forma tout d'un coup. L'évêque *Burnet* avoue dans ses mémoires , que ce fut en imitant les Français. Peut-être ont-ils surpassé leurs maîtres : leurs sermons sont moins compassés , moins affectés , moins déclamateurs qu'en France.

Il est encore remarquable que ces insulaires séparés du reste du monde , et instruits si tard , aient acquis pour le moins autant de connaissances de l'antiquité qu'on en a pu rassembler dans Rome , qui a été si long-temps le centre des nations. *Marsham* a percé dans les ténèbres de l'ancienne Égypte ; il n'y a point de persan qui ait connu la religion de *Zoroastre* comme le savant *Hyde*. L'histoire de *Mahomet* et des temps qui le précèdent était ignorée des Turcs , et a été développée par l'anglais *Sale* , qui a voyagé si utilement en Arabie.

Il n'y a point de pays au monde où la religion chrétienne ait été si fortement combattue, et défendue si savamment qu'en Angleterre. Depuis *Henri VIII* jusqu'à *Cromwell*, on avait disputé et combattu comme cette ancienne espèce de gladiateurs qui descendaient dans l'arène, un cimenterre à la main, et un bandeau sur les yeux. Quelques légères différences dans le culte et dans le dogme avaient produit des guerres horribles ; et quand, depuis la restauration jusqu'à nos jours, on a attaqué tout le christianisme presque chaque année, ces disputes n'ont pas excité le moindre trouble ; on n'a répondu qu'avec la science : autrefois c'était avec le fer et la flamme.

C'est sur-tout en philosophie que les Anglais ont été les maîtres des autres nations. Il ne s'agissait plus de systèmes ingénieux. Les fables des Grecs devaient disparaître depuis longtemps ; et les fables des modernes ne devaient jamais paraître. Le chancelier *Bacon* avait commencé par dire qu'on devait interroger la nature d'une manière nouvelle ; qu'il fallait faire des expériences : *Boyle* passa sa vie à en faire. Ce n'est pas ici le lieu d'une dissertation physique ; il suffit de dire qu'après trois mille ans de vaines recherches, *Newton* est le premier qui ait découvert et démontré la grande

Newton.

loi de la nature, par laquelle tous les élémens de la matière s'attirent réciproquement, loi par laquelle tous les astres sont retenus dans leur cours. Il est le premier qui ait vu en effet la lumière ; avant lui on ne la connaissait pas. (*)

Ses principes mathématiques, où règne une physique toute nouvelle et toute vraie, sont fondés sur la découverte du calcul qu'on appelle mal à propos de *l'infini*, dernier effort de la géométrie, et effort qu'il avait fait à vingt-quatre ans. C'est ce qui a fait dire à un grand philosophe, au savant *Halley*, qu'il n'est pas permis à un mortel d'atteindre de plus près à la divinité.

Une foule de bons géomètres, de bons physiciens, fut éclairée par ses découvertes, et animée par lui. *Bradley* trouva enfin l'aberration de la lumière des étoiles fixes, placées au moins à douze millions de millions de lieues loin de notre petit globe.

Ce même *Halley* que je viens de citer eut, quoique simple astronome, le commandement d'un vaisseau du roi, en 1698. C'est sur ce vaisseau qu'il détermina la position des étoiles du pôle antarctique, et qu'il marqua toutes les variations de la boussole dans toutes les

(*) Voyez l'avertissement des éditeurs pour le volume des œuvres physiques.

parties du globe connu. Le voyage des Argonautes n'était, en comparaison, que le passage d'une barque d'un bord de rivière à l'autre. A peine a-t-on parlé dans l'Europe du voyage de *Halley*.

Cette indifférence que nous avons pour les grandes choses devenues trop familières, et cette admiration des anciens Grecs pour les petites, est encore une preuve de la prodigieuse supériorité de notre siècle sur les anciens. *Boileau* en France, le chevalier *Temple* en Angleterre, s'obstinaient à ne pas reconnaître cette supériorité : ils voulaient dépriser leur siècle pour se mettre eux-mêmes au-dessus de lui. Cette dispute entre les anciens et les modernes est enfin décidée, du moins en philosophie. Il n'y a pas un ancien philosophe qui serve aujourd'hui à l'instruction de la jeunesse chez les nations éclairées.

Locke bien
au-dessus
de *Platon*.

Locke seul ferait un grand exemple de cet avantage que notre siècle a eu sur les plus beaux âges de la Grèce. Depuis *Platon* jusqu'à lui, il n'y a rien : personne, dans cet intervalle, n'a développé les opérations de notre ame ; et un homme qui saurait tout *Platon*, et qui ne saurait que *Platon*, saurait peu ; et saurait mal.

C'était, à la vérité, un grec éloquent ; son apologie de *Socrate* est un service rendu aux

sages de toutes les nations ; il est juste de le respecter , puisqu'il a rendu si respectable la vertu malheureuse , et les persécuteurs si odieux. On crut long-temps que sa belle morale ne pouvait être accompagnée d'une mauvaise métaphysique ; on en fit presque un père de l'Eglise , à cause de son *Ternaire* que personne n'a jamais compris. Mais que penserait-on aujourd'hui d'un philosophe qui nous dirait qu'une matière est *l'autre* , que le monde est une figure de douze pentagones , que le feu qui est une pyramide est lié à la terre par des nombres ? Serait-on bien reçu à prouver l'immortalité et les métempsoycofes de l'ame , en disant que le sommeil naît de la veille , la veille du sommeil , le vivant du mort , et le mort du vivant ? Ce sont-là les raisonnemens qu'on a admirés pendant tant de siècles ; et des idées plus extravagantes encore ont été employées depuis à l'éducation des hommes.

Locke seul a développé *l'entendement humain* dans un livre où il n'y a que des vérités ; et , ce qui rend l'ouvrage parfait , toutes ces vérités sont claires.

Si l'on veut achever de voir en quoi ce dernier siècle l'emporte sur tous les autres , on peut jeter les yeux sur l'Allemagne et sur le Nord. Un *Hevelius* , à Dantzick , est le *Hevelius*.

premier qui ait bien connu la planète de la lune ; aucun homme avant lui n'avait mieux examiné le ciel. Parmi les grands hommes que cet âge a produits , nul ne fait mieux voir que ce siècle peut être appelé celui de *Louis XIV.* *Hevelius* perdit par un incendie une immense bibliothèque : le monarque de France gratifia l'astronome de Dantzick d'un présent fort au-dessus de sa perte.

Munifi-
cence sin-
gulière de
Louis XIV
envers
Hevelius.

Mercator , dans le Holstein , fut en géométrie le précurseur de *Newton* ; les *Bernouilli* , en Suisse , ont été les dignes disciples de ce grand homme. *Leibnitz* passa quelque temps pour son rival.

Leibnitz. Ce fameux *Leibnitz* naquit à Leipfick : il mourut en sage, à Hanovre, adorant un Dieu, comme *Newton*, sans consulter les hommes. C'était peut-être le savant le plus universel de l'Europe : historien infatigable dans ses recherches , jurifconsulte profond , éclairant l'étude du droit par la philosophie , tout étrangère qu'elle paraît à cette étude : métaphysicien assez délié pour vouloir réconcilier la théologie avec la métaphysique ; poète latin même , et enfin mathématicien assez bon pour disputer au grand *Newton* l'invention du calcul de *l'infini* , et pour faire douter quelque temps entre *Newton* et lui. (*)

(*) Voyez l'avertissement des éditeurs pour le volume des œuvres physiques.

C'était alors le bel âge de la géométrie : les mathématiciens s'envoyaient souvent des défis, c'est-à-dire , des problèmes à résoudre , à peu près comme on dit que les anciens rois de l'Egypte et de l'Asie s'envoyaient réciproquement des énigmes à deviner. Les problèmes que se proposaient les géomètres étaient plus difficiles que ces énigmes ; il n'y en eut aucun qui demeurât sans solution en Allemagne , en Angleterre , en Italie , en France. Jamais la correspondance entre les philosophes ne fut plus universelle ; *Leibnitz* servait à l'animer. On a vu une république littéraire établie insensiblement dans l'Europe, malgré les guerres, et malgré les religions différentes. Toutes les sciences , tous les arts ont reçu ainsi des secours mutuels ; les académies ont formé cette république. L'Italie et la Russie ont été unies par les lettres. L'anglais , l'allemand , le français allaient étudier à Leyde. Le célèbre médecin *Boerhaave* était consulté à la fois par le pape et par le czar. Ses plus grands élèves ont attiré ainsi les étrangers , et sont devenus en quelque sorte les médecins des nations ; les véritables savans dans chaque genre ont resserré les liens de cette grande société des esprits répandue par-tout , et par-tout indépendante. Cette correspondance dure encore ; elle est une des consolations des maux que

l'ambition et la politique répandent sur la terre.

L'Italie , dans ce siècle , a conservé son ancienne gloire , quoiqu'elle n'ait eu ni de nouveaux *Tasse* , ni de nouveaux *Raphaël*. C'est assez de les avoir produits une fois. Les *Chiabrera* , et ensuite les *Zappi* , les *Filicaia* ont fait voir que la délicatesse est toujours le partage de cette nation. La *Méropé* de *Maffei* , et les ouvrages dramatiques de *Metastasio* , sont de beaux monumens du siècle.

L'étude de la vraie physique , établie par *Galilée* , s'est toujours soutenue malgré les contradictions d'une ancienne philosophie trop consacrée. Les *Cassini* , les *Viviani* , les *Manfredi* , les *Bianchini* , les *Zanotti* , et tant d'autres , ont répandu sur l'Italie la même lumière qui éclairait les autres pays ; et quoique les principaux rayons de cette lumière vinssent de l'Angleterre , les écoles italiennes n'en ont point enfin détourné les yeux.

Tous les genres de littérature ont été cultivés dans cette ancienne patrie des arts , autant qu'ailleurs , excepté dans les matières où la liberté de penser donne plus d'effort à l'esprit chez d'autres nations. Ce siècle sur-tout a mieux connu l'antiquité que les précédens. L'Italie fournit plus de monumens que toute l'Europe ensemble ; et plus on a déterré

de

de ces monumens , plus la science s'est étendue.

On doit ces progrès à quelques sages , à quelques génies répandus en petit nombre dans quelques parties de l'Europe , presque tous long - temps obscurs , et souvent persécutés : ils ont éclairé et consolé la terre , pendant que les guerres la désolaient. On peut trouver ailleurs des listes de tous ceux qui ont illustré l'Allemagne , l'Angleterre , l'Italie. Un étranger serait peut-être trop peu propre à apprécier le mérite de tous ces hommes illustres. Il suffit ici d'avoir fait voir que dans le siècle passé les hommes ont acquis plus de lumières d'un bout de l'Europe à l'autre que dans tous les âges précédens.

C H A P I T R E X X X V .

Affaires ecclésiastiques. Disputes mémorables.

DES trois ordres de l'Etat , le moins nombreux est l'Eglise ; et ce n'est que dans le royaume de France que le clergé est devenu un ordre de l'Etat. C'est une chose aussi vraie qu'étonnante , on l'a déjà dit , et rien ne démontre plus le pouvoir de la coutume. Le clergé donc , reconnu pour ordre de l'Etat , est

*Siècle de Louis XIV. Tome III. * Y*

celui qui a toujours exigé du souverain la conduite la plus délicate et la plus ménagée. Conserver à la fois l'union avec le siège de Rome, et soutenir les libertés de l'Eglise gallicane, qui sont les droits de l'ancienne Eglise; savoir faire obéir les évêques comme sujets, sans toucher aux droits de l'épiscopat; les soumettre en beaucoup de choses à la juridiction séculière, et les laisser juges en d'autres; les faire contribuer aux besoins de l'Etat, et ne pas choquer leurs privilèges : tout cela demande un mélange de dextérité et de fermeté que *Louis XIV* eut presque toujours.

Evêques
non - prêtres.

Le clergé en France fut remis peu à peu dans un ordre et dans une décence dont les guerres civiles et la licence des temps l'avaient écarté. Le roi ne souffrit plus enfin, ni que les séculiers possédassent des bénéfices, sous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres, eussent des évêchés, comme le cardinal *Mazarin*, qui avait possédé l'évêché de Metz, n'étant pas même sous-diacre, et le duc de *Verneuil* qui en avait aussi joui étant séculier.

Don
gratuit.

Ce que payait au roi le clergé de France, et des villes conquises, allait, année commune, à environ deux millions cinq cents mille livres; et depuis, la valeur des espèces ayant augmenté numériquement, ils ont secouru

l'Etat d'environ quatre millions par année, sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot et ce privilège de *don gratuit* se sont conservés comme une trace de l'ancien usage où étaient tous les seigneurs de fiefs, d'accorder des dons gratuits aux rois dans les besoins de l'Etat. Les évêques et les abbés étant seigneurs de fiefs, par un ancien abus, ne devaient que des soldats dans le temps de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines comme les autres seigneurs. Lorsque tout changea depuis, le clergé ne changea pas; il conserva l'usage d'aider l'Etat par des dons gratuits. (1)

(1) En France le clergé est exempt, comme la noblesse, des tailles et de quelques-uns des droits d'aides. La noblesse était censée remplacer les impôts par son service personnel, et le clergé par ses prières. Pendant quelque temps on demanda au pape la permission d'imposer des décimes sur le clergé, toujours sous prétexte de combattre les infidèles ou les hérétiques. Enfin l'usage de s'adresser au clergé assemblé, et de se passer du consentement de Rome, a prévalu : mais pour ménager Rome qui excommuniait, il n'y a pas encore long-temps, chaque jeudi saint, les souverains qui obligeaient le clergé à contribuer aux charges publiques, on donna aux décimes le nom de *don gratuit*. Lorsqu'à la fin du règne de *Louis XIV* on ajouta la capitation et le dixième aux impôts déjà trop onéreux, on n'osa établir ces nouvelles taxes d'une manière rigoureuse; et le clergé obtint facilement d'être exempt de ces impôts, en payant des dons gratuits plus considérables. Il est donc évident qu'il ne doit point ce dernier privilège aux anciens usages de la nation. Puisque, jusqu'à ce moment, il n'avait joui que des privilèges de la noblesse, et que la noblesse a payé ces nouveaux impôts.

A cette ancienne coutume qu'un corps qui s'affemble souvent conserve , et qu'un corps qui ne s'affemble point perd nécessairement, se joint l'immunité toujours réclamée par l'Eglise , et cette maxime , que *son bien est le bien des pauvres* : non qu'elle prétende ne devoir rien à l'Etat dont elle tient tout ; car le royaume , quand il a des besoins , est le premier pauvre : mais elle allègue pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires ; et *Louis XIV* exigea toujours ces secours , de manière à n'être pas refusé.

Richesses
du clergé.

On s'étonne dans l'Europe et en France que le clergé paye si peu ; on se figure qu'il jouit du tiers du royaume. S'il possédait ce tiers , il est indubitable qu'il devrait payer le tiers des charges , ce qui se monterait , année commune , à plus de cinquante millions ,

Cette exemption est donc une pure grâce accordée par *Louis XIV* ; grâce qui est une injustice à l'égard des citoyens ; grâce que ni le temps , ni aucune assemblée nationale n'ont consacrée. Nos souverains , mieux instruits de leurs droits et de ceux de leurs peuples , sentiront , sans doute , un jour que leur intérêt et la justice exigent également de soumettre aux taxes les biens du clergé , dans la proportion qu'ont ces biens avec ceux du reste de la nation ; et qu'en général tout privilège , en matière d'impôt , est une véritable injustice , depuis que la constitution militaire ayant changé , il n'existe plus de service personnel gratuit , et que les esprits s'étant éclairés , on fait que ce ne sont point les processions des moines , mais les évolutions des soldats qui décident du succès des batailles.

indépendamment des droits sur les confirmations qu'il paye comme les autres sujets ; mais on se fait des idées vagues et des préjugés sur tout.

Il est incontestable que l'Eglise de France est de toutes les Eglises catholiques celle qui a le moins accumulé de richesses. Non-seulement il n'y a point d'évêque qui se soit emparé, comme celui de Rome, d'une grande souveraineté, mais il n'y a point d'abbé qui jouisse des droits régaliens, comme l'abbé du Mont Cassin, et les abbés d'Allemagne. En général, les évêchés de France ne sont pas d'un revenu trop immense. Ceux de Strasbourg et de Cambrai sont les plus forts ; mais c'est qu'ils appartenaient originairement à l'Allemagne, et que l'Eglise d'Allemagne était beaucoup plus riche que l'Empire.

Giannone, dans son histoire de Naples, Livre II, chap. 6. assure que les ecclésiastiques ont les deux tiers du revenu du pays. Cet abus énorme n'afflige point la France. On dit que l'Eglise possède le tiers du royaume, comme on dit au hasard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des évêchés, on verrait, par le prix des baux faits, il y a environ cinquante ans, que tous les évêchés n'étaient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de

quatre millions; et les abbayes commendataires allaient à quatre millions cinq cents mille livres. Il est vrai que l'énoncé de ce prix des baux fut un tiers au-dessous de la valeur; et si on ajoute encore l'augmentation des revenus en terre, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize millions. Il ne faut pas oublier que de cet argent il en va tous les ans à Rome une somme considérable qui ne revient jamais, et qui est en pure perte. C'est une grande libéralité du roi envers le saint siège; elle dépouille l'Etat dans l'espace d'un siècle de plus de quatre cents mille marcs d'argent; ce qui, dans la suite des temps, appauvrirait le royaume, si le commerce ne réparait pas abondamment cette perte. (2)

A ces bénéfices qui payent des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvens, les collégiales les communautés et tous les autres bénéfices ensemble. Mais s'ils sont évalués à cinquante millions par année dans toute l'étendue actuelle du royaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

(2) Un Etat ne s'appauvrit pas en payant chaque année un faible tribut, comme un homme ne se ruine pas en payant une rente sur les revenus de sa terre. Mais ce tribut payé à Rome, est en finance une diminution de la richesse annuelle, et en théologie une véritable simonie, qui damne infailliblement dans l'autre monde celui qu'elle enrichit sur la terre.

Ceux qui ont examiné cette matière avec des yeux aussi févères qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'Eglise gallicane séculière et régulière au-delà de quatre-vingt-dix millions. Ce n'est pas une somme exorbitante pour l'entretien de quatre-vingt-dix mille personnes religieuses et environ cent soixante mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700. Et sur ces quatre-vingt-dix mille moines, il y en a plus d'un tiers qui vivent de quêtes et de messes. Beaucoup de moines conventuels ne coûtent pas deux cents livres par an à leur monastère : il y a des moines abbés réguliers, qui jouissent de deux cents mille livres de rentes. C'est cette énorme disproportion qui frappe et qui excite les murmures. On plaint un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congrue de trois cents livres de droit en rigueur, et de quatre à cinq cents livres par libéralité, tandis qu'un religieux oisif, devenu abbé, et non moins oisif, possède une somme immense, et qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soumis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Espagne, et sur-tout dans les Etats catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes. (3)

(3) Cet article est la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui ont accusé M. de Voltaire d'avoir sacrifié la

Les abus fervent de lois dans presque toute la terre ; et si les plus sages des hommes s'assembleraient pour faire des lois, où est l'Etat dont la forme subsistât entière ?

Usage du
clergé
dans ses
subsidés.

Le clergé de France observe toujours un usage onéreux pour lui, quand il paye au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il emprunte ; et après en avoir payé les intérêts, il rembourse le capital aux créanciers : ainsi il paye deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'Etat et pour le clergé en général, et plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toujours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eu, ni une salle d'assemblée, ni un meuble

vérité des détails historiques à ses opinions générales. Il est ici très-favorable au clergé. Cependant il résulte de cette évaluation, portée seulement à quatre-vingt dix millions, que l'impôt des vingtièmes mis sur le clergé, comme il l'est sur les particuliers, produirait dix millions, somme fort au-dessus de celle où montent les dons gratuits évalués en annuités. Cette même évaluation, en la supposant aussi exacte que celle qui a servi à l'établissement des vingtièmes, ne porterait la masse des biens du clergé qu'à environ un huitième de la totalité des biens du royaume. Cependant il y a des cantons très-étendus, où la dixme seule est pour la plus grande partie des terres environ un cinquième du produit net ; et dans ces mêmes cantons le clergé a des possessions immenses.

qui

qui lui appartînt. Il est clair qu'il eût pu , en dépenfant moins , aider le roi davantage , et se bâtir dans Paris un palais qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encore entièrement épurées , dans la minorité de *Louis XIV* , du mélange que la ligue y avait apporté. On avait vu dans la jeunesse de *Louis XIII* , et dans les derniers états , tenus en 1614 , la plus nombreuse partie de la nation , qu'on appelle le tiers-état , et qui est le fond de l'Etat , demander en vain avec le parlement qu'on posât pour loi fondamentale , „ qu'aucune puissance spirituelle ne „ peut priver les rois de leurs droits sacrés „ qu'ils ne tiennent que de DIEU seul ; et „ que c'est un crime de lèse-majesté au premier chef d'enseigner qu'on peut déposer „ et tuer les rois. „ C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un temps où le sang de *Henri le grand* fumait encore. Cependant un évêque de France , né en France , le cardinal *du Perron* , s'opposa violemment à cette proposition , sous prétexte que ce n'était pas au tiers-état à proposer des lois sur ce qui peut concerner l'Eglise. Que ne faisait-il donc avec le clergé ce que le tiers-état voulait faire ? mais il en était si loin , qu'il s'emporta jusqu'à

Ancien-
nes maxi-
mes du
clergé.

dire , » que la puissance du pape était pleine ,
» plénissime , directe au spirituel , indirecte
» au temporel , et qu'il avait charge du clergé
» de dire qu'on excommunierait ceux qui
» avanceraient que le pape ne peut déposer
» les rois. » On gagna la noblesse , on fit
taire le tiers-état. Le parlement renouvela les
anciens arrêts , pour déclarer la couronne
indépendante , et la personne des rois sacrée.
La chambre ecclésiastique , en avouant que la
personne était sacrée , persista à soutenir que
la couronne était dépendante. C'était le
même esprit qui avait autrefois déposé *Louis
le débonnaire*. Cet esprit prévalut au point que
la cour subjuguée fut obligée de faire mettre
en prison l'imprimeur qui avait publié l'arrêt
du parlement , sous le titre de *loi fondamentale*.
C'était , disait-on , pour le bien de la paix ;
mais c'était punir ceux qui fournissaient des
armes défensives à la couronne. De telles
scènes ne se passaient point à Vienne ; c'est
qu'alors la France craignait Rome , et que
Rome craignait la maison d'Autriche. (*)

La cause qui succomba était tellement la
cause de tous les rois , que *Jacques I*, roi
d'Angleterre , écrivit contre le cardinal *du
Perron* ; et c'est le meilleur ouvrage de ce

(*) Voyez le chapitre de *Louis XIII* , dans l'*Essai sur les
mœurs et l'esprit des nations*.

monarque. C'était aussi la cause des peuples, dont le repos exige que leurs souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangère. Peu à peu la raison a prévalu ; et *Louis XIV* n'eut pas de peine à faire écouter cette raison, soutenue du poids de sa puissance.

Antonio Pèrès avait recommandé trois choses à *Henri IV*, *Roma*, *Consejo*, *Pielago*. *Louis XIV* eut les deux dernières avec tant de supériorité, qu'il n'eut pas besoin de la première. Il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances ecclésiastiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la juridiction royale. Le clergé s'en plaignit souvent, et s'en loua quelquefois ; car, si d'un côté ces appels soutiennent les droits de l'Etat contre l'autorité épiscopale, ils assurent de l'autre cette autorité même, en maintenant les privilèges de l'Eglise gallicane contre les prétentions de la cour de Rome : de sorte que les évêques ont regardé les parlemens comme leurs adversaires et comme leurs défenseurs ; et le gouvernement eut soin que, malgré les querelles de religion, les bornes aisées à franchir, ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps et des compagnies comme des intérêts des villes commerçantes ; c'est au législateur à les balancer.

Conduite
du roi
avec le
clergé.

Des libertés de l'Eglise gallicane.

Ce mot de *libertés* suppose l'affujettissement. Des libertés, des privilèges, sont des exemptions de la servitude générale. Il fallait dire les droits, et non les libertés de l'Eglise gallicane. Ces droits sont ceux de toutes les anciennes Eglises. Les évêques de Rome n'ont jamais eu la moindre juridiction sur les sociétés chrétiennes de l'empire d'Orient : mais dans les ruines de l'empire d'Occident, tout fut envahi par eux. L'Eglise de France fut longtemps la seule qui disputa contre le siège de Rome les anciens droits que chaque évêque s'était donnés, lorsqu'après le premier concile de Nicée, l'administration ecclésiastique et purement spirituelle se modela sur le gouvernement civil, et que chaque évêque eut son diocèse, comme chaque district impérial avait le sien. Certainement aucun évêque n'a dit qu'un évêque de la ville de Rome pourrait envoyer en France des légats à *latere*, avec pouvoir de *juger, réformer, dispenser et lever de l'argent sur les peuples* :

D'ordonner aux prélats français de venir plaider à Rome :

D'imposer des taxes sur les bénéfices du royaume, sous les noms de vacances, dépouilles, successions, déports, incompatibilités, commandes, neuvièmes, décimes, annates :

D'excommunier les officiers du roi pour les empêcher d'exercer les fonctions de leurs charges :

De rendre les bâtards capables de succéder :

De casser les testamens de ceux qui sont morts sans donner une partie de leur bien à l'Eglise :

De permettre aux ecclésiastiques français d'aliéner leurs biens immeubles :

De déléguer des juges pour connaître de la légitimité des mariages.

Enfin l'on compte plus de soixante et dix usurpations contre lesquelles les parlemens du royaume ont toujours maintenu la liberté naturelle de la nation et la dignité de la couronne.

Quelque crédit qu'aient eu les jésuites sous *Louis XIV*, et quelque frein que ce monarque eût mis aux remontrances des parlemens, depuis qu'il régna par lui-même, cependant aucun de ces grands corps ne perdit jamais une occasion de réprimer les prétentions de la cour de Rome, et le roi approuva toujours cette vigilance, parce qu'en cela les droits essentiels de la nation étaient les droits du prince.

L'affaire de ce genre la plus importante et la plus délicate, fut celle de la régale. C'est un droit qu'ont les rois de France de pourvoir

De la régale.

à tous les bénéfices simples d'un diocèse pendant la vacance du siège , et d'économiser à leur gré les revenus de l'évêché. Cette prérogative est particulière aujourd'hui aux rois de France , mais chaque état a les siennes. Les rois de Portugal jouissent du tiers du revenu des évêchés de leur royaume. L'empereur a le droit des premières prières ; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples et de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome sont pour la plupart fondés sur l'usage plutôt que sur des titres primitifs.

Autrefois les rois donnaient tous les bénéfices. Les rois de la race de *Mérovée* conféraient, de leur seule autorité , les évêchés et toutes les prélatures. On voit qu'en 742 , *Carloman* créa archevêque de Maïence ce même *Boniface* qui depuis sacra *Pepin* par reconnaissance. Il reste encore beaucoup de monumens du pouvoir qu'avaient les rois de disposer de ces places importantes ; plus elles le sont , plus elles doivent dépendre du chef de l'Etat. Le concours d'un évêque étranger paraissait dangereux ; et la nomination réservée à cet évêque étranger , a souvent passé pour une usurpation plus dangereuse encore. Elle a plus d'une fois excité une guerre civile. Puisque les rois conféraient les évêchés , il semblait juste qu'ils conservassent le faible privilège de disposer

du revenu , et de nommer à quelques bénéfices simples , dans le court espace qui s'écoule entre la mort d'un évêque et le serment de fidélité enregistré de son successeur. Plusieurs évêques de villes réunies à la couronne , sous la troisième race , ne voulurent pas reconnaître ce droit , que des seigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir. Les papes se déclarèrent pour les évêques ; et ces prétentions restèrent toujours enveloppées d'un nuage. Le parlement , en 1608 , sous *Henri IV* , déclara que la régale avait lieu dans tout le royaume ; le clergé se plaignit , et ce prince , qui ménageait les évêques et Rome , évoqua l'affaire à son conseil , et se garda bien de la décider.*

Les cardinaux de *Richelieu* et *Mazarin* firent rendre plusieurs arrêts du conseil , par lesquels les évêques qui se disaient exempts étaient tenus de montrer leurs titres. Tout resta indécis jusqu'en 1673 ; et le roi n'osa pas alors donner un seul bénéfice dans presque tous les diocèses situés au-delà de la Loire , pendant la vacance d'un siège.

Enfin , en 1673 , le chancelier *Etienne d'Aligre* scella un édit , par lequel tous les évêchés du royaume étaient soumis à la régale. Deux évêques , qui étaient malheureusement les deux plus vertueux hommes du royaume ,

Résistance
de l'évê-
que de
Pamiers.

refusèrent opiniâtement de se soumettre ; c'était *Pavillon*, évêque d'Alet, et *Caudet*, évêque de Pamiers. Ils se défendirent d'abord par des raisons plausibles : on leur en opposa d'aussi fortes. Quand des hommes éclairés disputent long-temps, il y a grande apparence que la question n'est pas claire ; elle était très-obscur : mais il était évident, que ni la religion, ni le bon ordre n'étaient intéressés à empêcher un roi de faire dans deux diocèses ce qu'il faisait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent inflexibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregistrer son serment de fidélité ; et le roi se croyait en droit de pouvoir aux canonicats de leurs églises. (4)

(4) Cette question n'était difficile que parce qu'on croyait alors devoir décider toutes celles de ce genre d'après l'autorité et l'usage. En ne consultant que la raison, il est évident que la puissance législative a le pouvoir absolu de régler la manière dont il sera pourvu à toutes les places, ainsi que de fixer les appointemens de chacune, et la nature de ces appointemens. Les évêchés peuvent être électifs comme les places de maires, ou nommés par le roi comme les intendances, selon que la loi de l'Etat l'aura réglé ; cette loi peut être plus ou moins utile, mais elle sera toujours légitime. La loi peut de même, sans être injuste, substituer des appointemens en argent aux terres dont on laisse la jouissance aux ecclésiastiques, supprimer même ces appointemens, si elle juge ces places ecclésiastiques inutiles au bien public. Toute loi qui n'attaque aucun des droits naturels des hommes est légitime ; et le pouvoir législatif de chaque Etat, en quelques mains qu'il réside, a droit de la faire. Toute propriété qui ne se perpétue point en vertu d'un ordre naturel, mais seulement par une loi positive, n'est point une propriété, mais

Les deux prélats excommunièrent les pourvus en régale. Tous deux étaient suspects de jansénisme. Ils avaient eu contre eux le pape *Innocent X* ; mais quand ils se déclarèrent contre les prétentions du roi , ils eurent pour eux *Innocent XI, Odescalchi* : ce pape , vertueux et opiniâtre comme eux , prit entièrement leur parti.

Le roi se contenta d'abord d'exiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération que deux hommes qui se piquaient de sainteté. On laissa mourir paisiblement l'évêque d'Alet , dont on respectait la grande veillesse. L'évêque de Pamiers restait seul , et n'était point ébranlé. Il redoubla ses excommunications , et persista de plus à ne point faire enregistrer son serment de fidélité , persuadé que dans ce serment on soumet trop l'Eglise à la monarchie. Le roi saisit son temporel. Le pape et les jansénistes le dédommagèrent. Il gagna à être privé de ses revenus ; et il mourut , en 1680 , convaincu qu'il avait soutenu la cause de DIEU contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des chanoines

un usufruit accordé par la loi , dont après la mort de l'usufruitier une autre loi peut changer la disposition. C'est par cette raison que les biens des particuliers appartiennent de droit à leurs héritiers ; que les biens des communautés leur appartiennent , et que ceux du clergé et de tout autre corps sont à la nation.

Grand-
vicaire
traîné sur
la claie,
en effigie.

nommés par le roi viennent pour prendre possession ; des religieux , qui se prétendaient chanoines et grands-vicaires , les font sortir de l'Eglise , et les excommunient. Le métropolitain , *Montpésat*, archevêque de Toulouse , à qui cette affaire ressortit de droit , donne en vain des sentences contre ces prétendus grands-vicaires. Ils en appellent à Rome , selon l'usage de porter à la cour de Rome les causes ecclésiastiques jugées par les archevêques de France ; usage qui contredit les libertés gallicanes : mais tous les gouvernemens des hommes font des contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un moine , nommé *Cerle* , qui était l'un de ces grands-vicaires , casse et les sentences du métropolitain , et les arrêts du parlement. Ce tribunal le condamne par contumace à perdre la tête , et à être traîné sur la claie. On l'exécute en effigie. Il insulte du fond de sa retraite à l'archevêque et au roi , et le pape le soutient. Ce pontife fait plus : persuadé , comme l'évêque de Pamiers , que le droit de régale est un abus dans l'Eglise , et que le roi n'a aucun droit dans Pamiers , il casse les ordonnances de l'archevêque de Toulouse ; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés , les pourvus en régale , et leurs auteurs.

Le roi convoie une assemblée du clergé ,

composée de trente-cinq évêques, et d'autant de députés du second ordre. Les jansénistes prenaient pour la première fois le parti d'un pape; et ce pape, ennemi du roi, les favorisait sans les aimer. Il se fit toujours un honneur de résister à ce monarque dans toutes les occasions; et depuis même, en 1689, il s'unit avec les alliés contre le roi *Jacques*, parce que *Louis XIV* protégeait ce prince: de sorte qu'alors on dit que, pour mettre fin aux troubles de l'Europe, et de l'Eglise, il fallait que le roi *Jacques* se fît huguenot, et le pape catholique.

Fameuse
assemblée
du clergé.

Cependant l'assemblée du clergé de 1681 et 1682, d'une voix unanime, se déclare pour le roi. Il s'agissait encore d'une autre petite querelle devenue importante: l'élection d'un prieuré, dans un faubourg de Paris, commettait ensemble le roi et le pape. Le pontife romain avait cassé une ordonnance de l'archevêque de Paris, et annullé sa nomination à ce prieuré. Le parlement avait jugé la procédure de Rome abusive. Le pape avait ordonné, par une bulle, que l'inquisition fît brûler l'arrêt du parlement, et le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont depuis long-temps les effets ordinaires et inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son

pays , et de la soumission à une puissance étrangère.

L'assemblée du clergé prit un parti qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur souverain , sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le royaume ; mais ce fut autant une concession de la part du clergé , qui se relâchait de ses prétentions par reconnaissance pour son protecteur , qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

L'assemblée se justifia auprès du pape , par une lettre dans laquelle on trouve un passage qui seul devrait servir de règle éternelle dans toutes les disputes : *c'est qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits que de troubler la paix.* Le roi , l'Eglise gallicane , les parlemens furent contens. Les jansénistes écrivirent quelques libelles. Le pape fut inflexible : il cassa par un bref toutes les résolutions de l'assemblée , et manda aux évêques de se rétracter. Il y avait là de quoi séparer à jamais l'Eglise de France de celle de Rome. On avait parlé sous le cardinal de *Richelieu* et sous *Mazarin* de faire un patriarche. Le vœu de tous les magistrats était qu'on ne payât plus à Rome le tribut des annates ; que Rome ne nommât plus , pendant six mois de l'année , aux bénéfices de Bretagne ; que les évêques de France

La France
prête à se
séparer de
Rome.

ne s'appelaient plus évêques *par la permission du saint siège*. Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot ; il était maître de l'assemblée du clergé, et il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'inflexibilité d'un pontife vertueux, qui seul, de tous les papes de ce siècle, ne savait pas s'accommoder au temps. Mais il y a d'anciennes bornes qu'on ne remue pas sans de violentes secousses. Il fallait de plus grands intérêts, de plus grandes passions et plus d'effervescence dans les esprits pour rompre tout d'un coup avec Rome ; et il était bien difficile de faire cette scission, tandis qu'on voulait extirper le calvinisme. On crut même faire un coup hardi, lorsqu'on publia les quatre fameuses décisions de la même assemblée du clergé, en 1682, dont voici la substance :

Les quatre propositions.

1. DIEU n'a donné à *Pierre* et à ses successeurs aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. L'Eglise gallicane approuve le concile de *Constance*, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel.

3. Les règles, les usages, les pratiques reçues dans le royaume et dans l'Eglise gallicane doivent demeurer inébranlables.

4. Les décisions du pape, en matières de foi, ne sont sûres qu'après que l'Eglise les a acceptées.

Tous les tribunaux et toutes les facultés de théologie enregistèrent ces quatre propositions dans toute leur étendue ; et il fut défendu par un édit de rien enseigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles , et par tous les protestans de l'Europe comme un faible effort d'une Eglise née libre , qui ne rompait que quatre chaînons de ses fers.

Les quatre maximes furent d'abord soutenues avec enthousiasme dans la nation , ensuite avec moins de vivacité. Sur la fin du règne de *Louis XIV* , elles commencèrent à devenir problématiques ; et le cardinal de *Fleuri* les fit depuis défavouer en partie par une assemblée du clergé , sans que ce défaveu causât le moindre bruit , parce que les esprits n'étaient pas alors échauffés , et que dans le ministère du cardinal de *Fleuri* rien n'eut de l'éclat. Elles ont repris enfin une grande vigueur.

Innocent XI
ennemi de
Louis XIV.

Cependant *Innocent XI* , s'aigrit plus que jamais : il refusa des bulles à tous les évêques et à tous les abbés commendataires que le roi nomma , de sorte qu'à la mort de ce pape , en 1689 , il y avait vingt - neuf diocèses en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus , mais ils

n'osaient se faire sacrer, ni faire les fonctions épiscopales. L'idée de créer un patriarche se renouvela. La querelle des franchises des ambassadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penser qu'enfin le temps était venu d'établir en France une Eglise catholique - apostolique, qui ne ferait point romaine. Le procureur général de *Harlai*, et l'avocat général *Talon* le firent assez entendre, quand ils appelèrent comme d'abus, en 1687, de la bulle contre les franchises, et qu'ils éclatèrent contre l'opiniâtreté du pape, qui laissait tant d'églises sans pasteurs. Mais jamais le roi ne voulut consentir à cette démarche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.

La cause d'*Innocent XI* devint cependant la cause du saint siège. Les quatre propositions du clergé de France attaquaient le fantôme de l'infailibilité, (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y soutient) et le pouvoir réel attaché à ce fantôme. *Alexandre VIII* et *Innocent XII* suivirent les traces du fier *Odescalchi*, quoique d'une manière moins dure; ils confirmèrent la condamnation portée contre l'assemblée du clergé: ils refusèrent les bulles aux évêques; enfin ils en firent trop, parce que *Louis XIV* n'en avait pas fait assez. Les évêques, lassés de n'être que nommés par le

roi, et de se voir sans fonctions, demandèrent à la cour de France la permission d'apaiser la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément qu'il était *douloureusement affligé des procédés de l'assemblée*; chacun déclare dans sa lettre qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli*, (*Innocent XII*) plus conciliant qu'*Odescalchi*, se contenta de cette démarche. Les quatre propositions n'en furent pas moins enseignées en France de temps en temps. Mais ces armes se rouillèrent quand on ne combattit plus; et la dispute resta couverte d'un voile, sans être décidée, comme il arrive presque toujours dans un Etat qui n'a pas sur ces matières des principes invariables et reconnus. Ainsi, tantôt on s'élève contre Rome, tantôt on lui cède, suivant les caractères de ceux qui gouvernent, et suivant les intérêts particuliers de ceux par qui les principaux de l'Etat sont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démêlé ecclésiastique avec Rome, et n'effuya aucune opposition du clergé dans les affaires temporelles.

Réforme
du clergé.

Sous lui, ce clergé devint respectable, par une décence ignorée dans la barbarie des

deux

deux premières races, dans le temps encore plus barbare du gouvernement féodal; absolument inconnue pendant les guerres civiles et dans les agitations du règne de *Louis XIII*, et sur-tout pendant la fronde, à quelques exceptions près, qu'il faut toujours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominant.

Ce fut alors seulement que l'on commença à défiller les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toujours à sa religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix et malgré les carmes, de savoir que *Lazare* et *Magdelène* n'étaient point venus en Provence. Les bénédictins ne purent faire croire que *Denys l'aréopagite* eût gouverné l'église de Paris. Les saints supposés, les faux miracles, les fausses reliques commencèrent à être décriés. La saine raison, qui éclairait les philosophes, pénétrait par-tout, mais lentement et avec difficulté.

L'évêque de Châlons-sur-Marne, *Gaston-Louis de Noailles*, frère du cardinal, eut une piété assez éclairée, pour enlever, en 1702, et faire jeter une relique conservée précieusement depuis plusieurs siècles dans l'église de Notre-Dame, et adorée sous le nom du *nombril* de JESUS-CHRIST. Tout Châlons murmura contre l'évêque. Présidens, conseillers, gens du roi, trésoriers de France, marchands,

Superstitions supprimées en partie.

notables, chanoines, curés, protestèrent unanimement, par un acte juridique, contre l'entreprise de l'évêque, réclamant le *saint nombril*, et alléguant la robe de J E S U S - C H R I S T, conservée à Argenteuil; son mouchoir, à Turin et à Laon; un des clous de la croix, à Saint-Denis; son prépuce, à Rome; le même prépuce, au Puy en Velay; et tant d'autres reliques que l'on conserve et que l'on méprise, et qui font tant de tort à une religion qu'on révère. Mais la sage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin sur la crédulité du peuple.

Quelques autres superstitions, attachées à des usages respectables, ont subsisté. Les protestans en ont triomphé: mais ils sont obligés de convenir qu'il n'y a pas d'Eglise catholique où ces abus soient moins communs et plus méprisés qu'en France.

L'esprit vraiment philosophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce siècle, n'éteignit point les anciennes et nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de son ressort. On va parler de ces dissentions, qui font la honte de la raison humaine.

CHAPITRE XXXVI.

Du Calvinisme, au temps de Louis XIV.

IL est affreux, sans doute, que l'Eglise chrétienne ait toujours été déchirée par ses querelles, et que le sang ait coulé pendant tant de siècles par des mains qui portaient le Dieu de la paix. Cette fureur fut inconnue au paganisme. Il couvrit la terre de ténèbres, mais il ne l'arrosa guère que du sang des animaux; et si quelquefois, chez les juifs et chez les païens, on dévoua des victimes humaines, ces dévouemens, tout horribles qu'ils étaient, ne causèrent point de guerres civiles. La religion des païens ne consistait que dans la morale et dans les fêtes. La morale, qui est commune aux hommes de tous les temps et de tous les lieux, et les fêtes, qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre humain.

Pourquoi
y a-t-il
toujours
eu des
querelles
théologi-
ques ?

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché long-temps comment et pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi nous de si horribles. Ce n'est pas le seul fanatisme qui en est

cause; car les gymnosophistes et les bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver l'origine de cette nouvelle peste, qui a ravagé la terre, dans ce combat naturel de l'esprit républicain qui anima les premières Eglises contre l'autorité qui hait la résistance en tout genre? Les assemblées secrètes, qui bravaient d'abord dans des caves et dans des grottes les lois de quelques empereurs romains, formèrent peu à peu un Etat dans l'Etat. C'était une république cachée au milieu de l'empire. *Constantin* la tira de dessous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands sièges se trouva en opposition avec l'esprit populaire qui avait inspiré jusqu'alors toutes les assemblées des chrétiens. Souvent, dès que l'évêque d'une métropole faisait valoir un sentiment, un évêque suffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. Toute autorité blesse en secret les hommes, d'autant plus que toute autorité veut toujours s'accroître. Lorsqu'on trouve, pour lui résister un prétexte qu'on croit sacré, on se fait bientôt un devoir de la révolte. Ainsi les uns deviennent persécuteurs, les autres rebelles, en attestant DIEU des deux côtés.

Nous avons vu combien, depuis les

disputes du prêtre *Arius* (a) contre un évêque, la fureur de dominer sur les âmes a troublé la terre. Donner son sentiment pour la volonté de DIEU, commander de croire sous peine de la mort du corps et des tourmens éternels de l'âme, a été le dernier période du despotisme de l'esprit dans quelques hommes : et résister à ces deux menaces a été, dans d'autres, le dernier effort de la liberté naturelle. Cet *Essai sur les mœurs*, que vous avez parcouru, vous a fait voir depuis *Théodose* une lutte perpétuelle entre la juridiction séculière et l'ecclésiastique ; et, depuis *Charlemagne*, les efforts réitérés des grands seigneurs contre les souverains, les évêques élevés souvent contre les rois, les papes aux prises avec les rois et les évêques.

On disputait peu dans l'Eglise latine aux premiers siècles. Les invasions continuelles des barbares permettaient à peine de penser ; et il y avait peu de dogmes qu'on eût assez développés pour fixer la croyance universelle. Presque tout l'Occident rejeta le culte des images, au siècle de *Charlemagne*. Un évêque de Turin, nommé *Claude*, les proscrivit avec chaleur, et retint plusieurs dogmes qui sont encore aujourd'hui le fondement de la religion des protestans. Ces opinions se perpétuèrent dans les vallées du Piémont, du Dauphiné,

Origine
des sectes
du seizième
siècle.

(a) *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations.*

de la Provence , du Languedoc : elles éclatèrent au douzième siècle : elles produisirent bientôt après la guerre des Albigeois ; et ayant passé ensuite dans l'université de Prague , elles excitèrent la guerre des hussites. Il n'y eut qu'environ cent ans d'intervalle entre la fin des troubles qui naquirent de la cendre de *Jean Hus* et de *Jérôme de Prague* , et ceux que la vente des indulgences fit renaître. Les anciens dogmes embrassés par les Vaudois , les Albigeois , les hussites , renouvelés et différemment expliqués par *Luther* et *Zuingle* , furent reçus avec avidité dans l'Allemagne , comme un prétexte pour s'emparer de tant de terres , dont les évêques et les abbés s'étaient mis en possession , et pour résister aux empereurs , qui alors marchaient à grands pas au pouvoir despotique. Ces dogmes triomphèrent en Suède et en Danemarck , pays où les peuples étaient libres sous des rois.

Les Anglais , dans qui la nature a mis l'esprit d'indépendance , les adoptèrent , les mitigèrent , et en composèrent une religion pour eux seuls. Le presbytérianisme établit en Ecosse , dans les temps malheureux , une espèce de république dont le pédantisme et la dureté étaient beaucoup plus intolérables que la rigueur du climat , et même que la tyrannie

des évêques, qui avait excité tant de plaintes. Il n'a cessé d'être dangereux en Ecoſſe que quand la raiſon, les lois et la force l'ont réprimé. La réforme pénétra en Pologne, et fit beaucoup de progrès dans les ſeules villes où le peuple n'eſt point eſclave. La plus grande et la plus riche partie de la république helvétique n'eut pas de peine à la recevoir. Elle fut ſur le point d'être établie à Veniſe par la même raiſon; et elle y eût pris racine, ſi Veniſe n'eût pas été voiſine de Rome, et peut-être ſi le gouvernement n'eût pas craint la démocratie à laquelle le peuple aſpire naturellement dans toute république, et qui était alors le grand but de la plupart des prédicans. Les Hollandais ne prirent cette religion que quand ils ſecouèrent le joug de l'Eſpagne. Genève devint un Etat entièrement républicain, en devenant calviniſte.

Toute la maiſon d'Autriche écarta ces reli-
gions de ſes Etats, autant qu'il lui fut poſſible. Elles n'approchèrent preſque point de l'Eſpa-
gne. Elles ont été extirpées par le fer et par le feu dans les Etats du duc de Savoie, qui ont été leur berceau. Les habitans des vallées piémontaiſes ont éprouvé, en 1655, ce que les peuples de Mérimdol et de Cabrière éprouvèrent en France ſous François I. Le duc de Savoie abſolu a exterminé chez lui la ſecte dès

Ces ſectes
bannies
des Etats
monarchi-
ques.

Pourquoi
établies
en France.

qu'elle lui a paru dangereuse : il n'en reste que quelques faibles rejetons ignorés dans les rochers qui les renferment. On ne vit point les luthériens et les calvinistes causer de grands troubles en France sous le gouvernement ferme de *François I* et de *Henri II*. Mais dès que le gouvernement fut faible et partagé , les querelles de religion furent violentes. Les *Condé* et les *Coligni* , devenus calvinistes parce que les *Guise* étaient catholiques , bouleversèrent l'Etat à l'envi. La légèreté et l'impétuosité de la nation , la fureur de la nouveauté et l'enthousiasme firent , pendant quarante ans , du peuple le plus poli un peuple de barbares.

Henri IV , né dans cette secte , qu'il aimait sans être entêté d'aucune , ne put , malgré ses victoires et ses vertus , régner sans abandonner le calvinisme : devenu catholique , il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti si long-temps ennemi des rois , mais auquel il devait en partie sa couronne ; et s'il avait voulu détruire cette faction , il ne l'aurait pas pu. Il la chérit , la protégea et la réprima.

Les huguenots en France faisaient alors à peu-près la douzième partie de la nation. Il y avait parmi eux des seigneurs puissans : des villes entières étaient protestantes. Ils avaient fait la guerre aux rois : on avait été contraint de leur donner des places de sûreté : *Henri III*

leur

leur en avait accordé quatorze dans le seul Dauphiné; Montauban, Nîmes dans le Languedoc; Saumur, et sur-tout la Rochelle qui faisait une république à part, et que le commerce et la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin *Henri IV* sembla satisfaire son goût, sa politique et même son devoir, en accordant au parti le célèbre édit de Nantes, en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des privilèges que les protestans de France avaient obtenus des rois précédens, les armes à la main, et que *Henri le grand*, affermi sur le trône, leur laissa par bonne volonté.

Edit de
Nantes.

Par cet édit de Nantes, que le nom de *Henri IV* rendit plus célèbre que tous les autres, tout seigneur de fief haut-justicier pouvait avoir dans son château plein exercice de la religion prétendue réformée : tout seigneur sans haute justice pouvait admettre trente personnes à son prêche. L'entier exercice de cette religion était autorisé dans tous les lieux qui ressortissaient immédiatement à un parlement.

Les calvinistes pouvaient faire imprimer, sans s'adresser aux supérieurs, tous leurs livres, dans les villes où leur religion était permise.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges et dignités de l'Etat; et il y parut

bien en effet , puisque le roi fit ducs et pairs les seigneurs de la *Trimouille* et de *Rosni*.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris , composée d'un président et de seize conseillers , laquelle jugea tous les procès des réformés , non-seulement dans le district immense du ressort de Paris , mais dans celui de Normandie et de Bretagne. Elle fut nommée *la chambre de l'édit*. Il n'y eut jamais , à la vérité , qu'un seul calviniste admis de droit parmi les conseillers de cette juridiction. Cependant , comme elle était destinée à empêcher les vexations dont le parti se plaignait , et que les hommes se piquent toujours de remplir un devoir qui les distingue , cette chambre composée de catholiques rendit toujours aux huguenots , de leur aveu même , la justice la plus impartiale.

Ils avaient une espèce de petit parlement à Castres , indépendant de celui de Toulouse. Il y eut à Grenoble et à Bordeaux des chambres mi-parties catholiques et calvinistes. Leurs églises s'assemblaient en synodes , comme l'Eglise gallicane. Ces privilèges et beaucoup d'autres incorporèrent ainsi les calvinistes au reste de la nation. C'était , à la vérité , attacher des ennemis ensemble ; mais l'autorité , la bonté et l'adresse de ce grand roi les continrent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effrayante et déplorable de *Henri IV*, dans la faiblesse d'une minorité, et sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ses privilèges, et que la cour, toute faible qu'elle était, ne voulût les restreindre. Les huguenots avaient déjà établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allema-
gne. Les députés de ces cercles étaient souvent Séditions
des
réformés. féditieux ; et il y avait dans le parti des feigneurs pleins d'ambition. Le duc de *Bouillon*, et sur-tout le duc de *Rohan*, le chef le plus accredité des huguenots, précipitèrent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicans, et le zèle aveugle des peuples. L'assemblée générale du parti osa, dès 1615, présenter à la cour un cahier par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits, dès l'an 1616 ; et l'audace des huguenots se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquiétude de la nation, tout fut long-temps dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte, et rompues de même ; c'est ce qui faisait dire au célèbre cardinal *Bentivoglio*, alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les églises réformées de France offrirent à *Lefdiguières*, devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées et cent mille écus par mois. Mais *Lefdiguières*, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, et qui les connaissait pour les avoir commandés, aimait mieux alors les combattre que d'être à leur tête; et pour réponse à leurs offres, il se fit catholique. Les huguenots s'adressèrent ensuite au maréchal duc de *Bouillon* qui dit qu'il était trop vieux; enfin ils donnèrent cette malheureuse place au duc de *Rohan* qui, conjointement avec son frère *Soubise*, osa faire la guerre au roi de France.

Nouvel-
les guer-
res civiles
des réfor-
més.

La même année le connétable de *Luynes* mena *Louis XIII* de province en province. Il soumit plus de cinquante villes, presque sans résistance; mais il échoua devant *Montauban*: le roi eut l'affront de décamper. On assiégea en vain la *Rochelle*: elle résistait par elle-même et par les secours de l'Angleterre; et le duc de *Rohan*, coupable du crime de lèse-majesté, traita de la paix avec son roi, presque de couronne à couronne.

Après cette paix et après la mort du connétable de *Luynes*, il fallut encore recommencer la guerre et assiéger de nouveau la *Rochelle*, toujours liguée contre son souve-

rain avec l'Angleterre et avec les calvinistes du royaume. Une femme (c'était la mère du duc de *Rohan*) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée royale, contre l'activité du cardinal de *Richelieu*, et contre l'intrépidité de *Louis XIII* qui affronta plus d'une fois la mort à ce siège. La ville souffrit toutes les extrémités de la faim ; et on ne dut la reddition de la place qu'à cette digue de cinq cents pieds de long, que le cardinal de *Richelieu* fit construire, à l'exemple de celle qu'*Alexandre* fit autrefois élever devant Tyr. Elle dompta la mer et les Rochellois. Le maire *Guiron*, qui voulait s'enfvelir sous les ruines de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de paraître avec ses gardes devant le cardinal de *Richelieu*. Les maires des principales villes des huguenots en avaient. On ôta les siens à *Guiron*, et les privilèges à la ville. Le duc de *Rohan*, chef des hérétiques rebelles, continuait toujours la guerre pour son parti ; et abandonné des Anglais quoique protestans, il se ligua avec les Espagnols quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de *Richelieu* força les huguenots, battus de tous côtés, à se soumettre.

Tous les édits qu'on leur avait accordés jusqu'alors avaient été des traités avec les rois. *Richelieu* voulut que celui qu'il fit rendre

Edit de
grâce aux
réformés.

fût appelé *l'édit de grâce*. Le roi y parla en souverain qui pardonne. On ôta l'exercice de la nouvelle religion à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oléron, à Privas, à Pamiers; du reste on laissa subsister l'édit de Nantes, que les calvinistes regardèrent toujours comme leur loi fondamentale.

Il paraît étrange que le cardinal de *Richelieu*, si absolu et si audacieux, n'abolît pas ce fameux édit : il eut alors une autre vue, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étendue de son ambition et à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguier les esprits; il s'en croyait capable par ses lumières, par sa puissance et par sa politique. Son projet était de gagner quelques prédicans que les réformés appelaient alors *ministres*, et qu'on nomme aujourd'hui *pasteurs*, de leur faire d'abord avouer que le culte catholique n'était pas un crime devant DIEU, de les mener ensuite par degrés, de leur accorder quelques points peu importans, et de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouir une partie des réformés, séduire l'autre par les présens et par les grâces, et avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'Eglise; laissant au temps à faire le reste, et n'envifageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé

Richelieu
veut enfin
réunir les
deux reli-
gions.

ce grand ouvrage , et de passer pour l'avoir fait. Le fameux capucin *Joseph* d'un côté , et deux ministres gagnés de l'autre , entamèrent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de *Richelieu* avait trop présumé , et qu'il est plus difficile d'accorder des théologiens que de faire des digues sur l'Océan.

Richelieu rebuté se proposa d'écraser les calvinistes. D'autres soins l'en empêchèrent. Il avait à combattre à la fois les grands du royaume , la maison royale , toute la maison d'Autriche , et souvent *Louis XIII* lui-même. Il mourut enfin , au milieu de tous ces orages , d'une mort prématurée. Il laissa tous ses desseins encore imparfaits , et un nom plus éclatant que cher et vénérable.

Cependant , après la prise de la Rochelle et l'édit de grâce , les guerres cessèrent , et il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part et d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé , et sur-tout les jésuites , cherchaient à convertir les huguenots. Les ministres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conseil du roi était occupé à rendre des arrêts pour un cimetière que les deux religions se disputaient dans un village , pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'Eglise , pour des écoles , pour des droits de châteaux , pour des

enterremens , pour des cloches ; et rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus , après tant de dévastations et de saccagemens , que ces petites épines. Les huguenots n'eurent plus de chef depuis que le duc de *Rohan* cessa de l'être , et que la maison de *Bouillon* n'eut plus *Sédan*. Ils se firent même un mérite de rester tranquilles au milieu des factions de la fronde et des guerres civiles que des princes , des parlemens et des évêques excitèrent , en prétendant servir le roi contre le cardinal *Mazarin*.

Il ne fut presque point question de religion pendant la vie de ce ministre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur général des finances à un calviniste étranger , nommé *Hervart*. Tous les réformés entrèrent dans les fermes , dans les sous - fermes , dans toutes les places qui en dépendent.

Réformés
protégés
par
Colbert.

Colbert qui ranima l'industrie de la nation , et qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce , employa beaucoup d'huguenots dans les arts , dans les manufactures , dans la marine. Tous ces objets utiles , qui les occupaient , adoucirent peu à peu dans eux la fureur épidémique de la controverse ; et la gloire qui environna cinquante ans *Louis XIV* , sa puissance , son gouvernement ferme et vigoureux , ôtèrent au parti réformé , comme à tous

les ordres de l'Etat , toute idée de résistance. Les fêtes magnifiques d'une cour galante jetaient même du ridicule sur le pédantisme des huguenots. A mesure que le bon goût se perfectionnait , les psaumes de *Marot* et de *Bèze* ne pouvaient plus insensiblement inspirer que du dégoût. Ces psaumes qui avaient charmé la cour de *François II* , n'étaient plus faits que pour la populace sous *Louis XIV*. La saine philosophie , qui commença vers le milieu de ce siècle à percer un peu dans le monde , devait encore dégoûter à la longue les honnêtes gens des disputes de controverse.

Mais en attendant que la raison se fît peu à peu écouter des hommes , l'esprit même de dispute pouvait servir à entretenir la tranquillité de l'Etat. Car les jansénistes commençant alors à paraître avec quelque réputation , ils partageaient les suffrages de ceux qui se nourrissent de ces subtilités : ils écrivaient contre les jésuites et contre les huguenots : ceux-ci répondaient aux jansénistes et aux jésuites ; les luthériens de la province d'Alsace écrivaient contre eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis , pendant que l'Etat était occupé de grandes choses , et que le gouvernement était tout-puissant , ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs , qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV
excité
contre
eux.

Louis XIV était animé contre les réformés, par les remontrances continuelles de son clergé, par les insinuations des jésuites, par la cour de Rome, et enfin par le chancelier *le Tellier* et *Louvois*, son fils, tous deux ennemis de *Colbert*, et qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que *Colbert* les protégeait comme des sujets utiles. *Louis XIV*, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soumis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrés de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôta un temple sur le moindre prétexte : on leur défendit d'épouser des filles catholiques ; et en cela on ne fut pas peut-être assez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un sexe, que la cour pourtant connaissait si bien. Les intendants et les évêques tâchaient, par les moyens les plus plausibles, d'enlever aux huguenots leurs enfans. *Colbert* eut ordre, en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des *arts et métiers*. Le roi, en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissait pas toujours. On défendit par des arrêts toute violence contre eux. On mêla les insinuations aux sévérités ; et il n'y eut alors de rigueur qu'avec les formes de la justice.

On employa sur-tout un moyen souvent efficace de conversion ; ce fut l'argent : mais on ne fit pas assez d'usage de ce reffort. *Pélisson* fut chargé de ce ministère secret. C'est ce même *Pélisson* long-temps calviniste , si connu par ses ouvrages , par une éloquence pleine d'abondance , par son attachement au surintendant *Fouquet* , dont il avait été le premier commis , le favori et la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé et de changer de religion dans un temps où ce changement pouvait le mener aux dignités et à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique , obtint des bénéfices et une place de maître des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbayes de Saint-Germain-des-Prés et de Cluni , vers l'année 1677 , avec les revenus du tiers des économats , pour être distribués à ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal *le Camus* , évêque de Grenoble , s'était déjà servi de cette méthode. *Pélisson* , chargé de ce département , envoyait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes , distribuées à des indigens , enflaient la liste que *Pélisson* présentait au roi tous les trois mois , en lui persuadant que tout cédait dans le monde à sa puissance ou à ses bienfaits.

Le conseil encouragé par ces petits succès

Petits
enfans
convertis.

que le temps eût rendus plus considérables, s'enhardit, en 1681, à donner une déclaration par laquelle les enfans étaient reçus à renoncer à leur religion à l'âge de sept ans; et à l'appui de cette déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, et on logea des gens de guerre chez les parens.

Mesures
du gou-
verne-
ment.

Ce fut cette précipitation du chancelier *le Tellier* et de *Louvois*, son fils, qui fit d'abord déserter en 1681, beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge et des provinces voisines. Les étrangers se hâtèrent d'en profiter.

Les rois d'Angleterre et de Danemarck, et sur-tout la ville d'Amsterdam, invitèrent les calvinistes de France à se réfugier dans leurs Etats, et leur assurèrent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, et crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien étaient nécessaires les artisans dans un pays où le commerce florissait, et les gens de mer dans un temps où l'on établissait une puissante marine. On ordonna la peine des galères contre ceux de ces professions qui tenteraient de s'échapper.

On remarqua que plusieurs familles calvi-

nistes vendaient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclaration qui confisqua tous ces immeubles , en cas que les vendeurs sortissent dans un an du royaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisait leurs temples sur la plus légère contravention. Toutes les rentes , laissées par testament aux confischoires , furent appliquées aux hôpitaux du royaume.

On défendit aux maîtres d'école calvinistes de recevoir des pensionnaires. On mit les ministres à la taille ; on ôta la noblesse aux maires protestans. Les officiers de la maison du roi , les secrétaires du roi qui étaient protestans , eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion , parmi les notaires , les avocats , ni même dans la fonction de procureur.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélytes , et il était défendu aux pasteurs réformés d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par le clergé de France. C'était après tout , les enfans de la maison , qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pélisson continuait d'acheter des convertis ; mais madame *Hervart*, veuve du contrôleur général des finances , animée de ce zèle de

Pélisson
convertit
pour de
l'argent.

religion qu'on a remarqué de tout temps dans les femmes, envoyait autant d'argent pour empêcher les conversions, que *Pélicon* pour en faire.

1682. Enfin les huguenots osèrent défobéir en quelques endroits. Ils s'assemblèrent dans le Vivarais et dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua, ils se défendirent. Ce n'était qu'une très-légère étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois cents malheureux sans chefs, sans places, et même sans desseins, furent dispersés en un quart d'heure : les supplices suivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouer le petit-fils du pasteur *Chamier* qui avait dressé l'édit de Nantes. Il est au rang des plus fameux martyrs de la secte ; et ce nom de *Chamier* a été long-temps en vénération chez les protestans.

Prédicans
roués.
1683. L'intendant du Languedoc fit rouer vif le prédicant *Chomel*. On en condamna trois autres au même supplice, et dix à être pendus : la fuite qu'ils avaient prise les sauva, et ils ne furent exécutés qu'en effigie.

Tout cela inspirait la terreur et en même temps augmentait l'opiniâtreté. On fait trop que les hommes s'attachent à leur religion à mesure qu'ils souffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on persuada au roi qu'après

avoir envoyé des missionnaires dans toutes les provinces , il fallait y envoyer des dragons. Ces violences parurent faites à contre-temps ; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour , que tout devait fléchir au nom de *Louis XIV*. On ne songeait pas que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac , de Moncontour et de Coutras ; que la rage des guerres civiles était éteinte ; que cette longue maladie était dégénérée en langueur ; que tout n'a qu'un temps chez les hommes ; que si les pères avaient été rebelles sous *Louis XIII*, les enfans étaient soumis sous *Louis XIV*. On voyait en Angleterre , en Hollande , en Allemagne , plusieurs sectes , qui s'étaient mutuellement égorgées , le siècle passé , vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques et par des protestans. Les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage authentique. Il parut enfin que la reine *Christine* avait eu raison de dire dans une de ses lettres , à l'occasion de ces violences et de ces émigrations : *Je considère la France comme un malade à qui l'on coupe bras et jambes , pour le traiter d'un mal que la douceur et la patience auraient entièrement guéri.*

Louis XIV qui , en se saisissant de Strasbourg , en 1681 , y protégeait le luthéranisme , pouvait

Les huguenots s'enfuient

tolérer dans ses Etats le calvinisme que le temps aurait pu abolir , comme il diminue un peu chaque jour le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait-on imaginer qu'en forçant un grand nombre de sujets , on n'en perdrait pas un plus grand nombre qui , malgré les édits et malgré les gardes , échapperait par la fuite à une violence regardée comme une horrible persécution ? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à plus d'un million d'hommes un nom cher et précieux , auquel et protestans et catholiques , et Français et étrangers avaient alors joint celui de *grand* ? La politique même semblait pouvoir engager à conserver les calvinistes , pour les opposer aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce temps-là même que le roi avait ouvertement rompu avec *Innocent XI*, ennemi de la France. Mais *Louis XIV*, conciliant les intérêts de sa religion et ceux de sa grandeur , voulut à la fois humilier le pape d'une main , et écraser le calvinisme de l'autre.

Il envisageait , dans ces deux entreprises , cet éclat de gloire dont il était idolâtre en toutes choses. Les évêques , plusieurs intendants , tout le conseil , lui persuadèrent que les soldats , en se montrant seulement , achèveraient ce que ses bienfaits et les missions avaient commencé. Il crut n'user que d'autorité ; mais

ceux

ceux à qui cette autorité fut commise usèrent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684, et au commencement de 1685, tandis que *Louis XIV*, toujours puissamment armé, ne craignait aucun de ses voisins, les troupes furent envoyées dans toutes les villes et dans tous les châteaux où il y avait le plus de protestans; et comme les dragons, assez mal disciplinés dans ce temps-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès: on appela cette exécution *la dragonade*.

Drago-
nade.

Les frontières étaient aussi soigneusement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'Eglise. C'était une espèce de chasse qu'on faisait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, un subdélégué, ou un curé, ou quelqu'un d'autorisé marchait à la tête des soldats. On rassemblait les principales familles calvinistes, sur-tout celles qu'on croyait les plus faciles. Elles renonçaient à leur religion au nom des autres, et les obstinées étaient livrées aux soldats qui eurent toute licence, excepté celle de tuer. Il y eut pourtant plusieurs personnes si cruellement maltraitées qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les pays étrangers jettent encore des cris sur cette persécution de leurs pères. Ils la

306 CRUAUTÉS. EDIT REVOQUÉ.

comparent aux plus violentes que souffrit l'Eglise dans les premiers temps.

C'était un étrange contraste, que, du sein d'une cour voluptueuse, où régnait la douceur des mœurs, les grâces, les charmes de la société, il partît des ordres si durs et si impitoyables. Le marquis de *Louvois* porta dans cette affaire l'inflexibilité de son caractère; on y reconnut le même génie qui avait voulu ensevelir la Hollande sous les eaux, et qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encore des lettres de sa main de cette année

Lettre
apostoli-
que de
Louvois.

1685, conçues en ces termes : „ Sa majesté
„ veut qu'on fasse éprouver les dernières
„ rigueurs à ceux qui ne voudront pas se
„ faire de sa religion; et ceux qui auront la
„ sottise gloire de vouloir demeurer les der-
„ niers, doivent être poussés jusqu'à la der-
„ nière extrémité. „

Paris ne fut point exposé à ces vexations; les cris se feraient fait entendre au trône de trop près. On veut bien faire des malheureux, mais on souffre d'entendre leurs clameurs.

Edit de
Nantes
révoqué.
1685.

Tandis qu'on se fait ainsi tomber par-tout les temples, et qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée, l'édit de Nantes fut enfin cassé, au mois d'octobre 1685; et on acheva de ruiner l'édifice qui était déjà miné de toutes parts.

La chambre de l'édit avait déjà été supprimée. Il fut ordonné aux conseillers calvinistes du parlement de se défaire de leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup , pour extirper les restes de la religion profcrite. Celui qui paraissait le plus fatal , fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus réformés , pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques ; ordre contre lequel la nature réclamait à si haute voix, qu'il ne fut pas exécuté.

Mais dans ce célèbre édit qui révoqua celui de Nantes , il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'Eglise dans le royaume. *Gourville*, homme très-judicieux , consulté par *Louvois*, lui avait proposé , comme on fait , de faire enfermer tous les ministres , et de ne relâcher que ceux qui, gagnés par des pensions secrètes , abjure-raient en public , et serviraient à la réunion plus que des missionnaires et des soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir de sortir du royaume dans quinze jours. C'était s'aveugler , que de penser qu'en chassant les pasteurs , une grande partie du troupeau ne suivrait pas. C'était bien présumer de sa puissance , et mal connaître les

hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés et tant d'imaginations échauffées par l'idée du martyr, sur-tout dans les pays méridionaux de la France, ne s'exposeraient pas à tout, pour aller chez les étrangers publier leur constance et la gloire de leur exil, parmi tant de nations envieuses de *Louis XIV*, qui tendaient les bras à ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier *le Tellier*, en signant l'édit, s'écria plein de joie: *Nunc dimittis servum tuum, Domine, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Il ne savait pas qu'il signait un des grands malheurs de la France. (b)

Louvois, son fils, se trompait encore en croyant qu'il suffirait d'un ordre de sa main pour garder toutes les frontières et toutes les côtes, contre ceux qui se faisaient un devoir de la fuite. L'industrie occupée à tromper la loi est toujours plus forte que l'autorité. Il suffisait de quelques gardes gagnés, pour favoriser la foule des réfugiés. Près de cinquante mille familles, en trois ans de temps, sortirent du royaume, et furent après suivies par d'autres.

Peuples,
argent,
manufac-
tures
transportés,

(b) Si vous lisez l'oraison funèbre de *le Tellier* par *Bossuet*, ce chancelier est un juste, et un grand homme. Si vous lisez les annales de l'abbé de *Saint-Pierre*, c'est un lâche et dangereux courtisan, un calomniateur adroit, dont le comte de *Grammont* disait, en le voyant sortir d'un entretien particulier avec le roi: „ Je crois voir une fouine qui vient d'égorger „ des poulets, en se léchant le museau plein de leur sang. „

Elles allèrent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richesse. Presque tout le nord de l'Allemagne, pays encore agreste et dénué d'industrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes transplantées. Elles peuplèrent des villes entières. Les étoffes, les galons, les chapeaux, les bas, qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriqués par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers français en soie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux cristaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encore très-communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y répandirent. (c) Ainsi la France perdit environ cinq cents mille habitans, une quantité prodigieuse d'espèces, et sur-tout des arts dont ses ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens officiers et des soldats. Le prince d'Orange et le duc de Savoie eurent des régimens entiers de réfugiés. Ces mêmes souverains de Savoie et de Piémont, qui avaient exercé tant de cruautés contre les réformés de leurs pays, soudoyaient ceux de France; et ce n'était pas assurément par zèle de religion que le prince

(c) Le comte d'Avaux, dans ses lettres, dit qu'on lui rapporta qu'à Londres on frappa soixante mille guinées de l'or que les réfugiés y avaient fait passer: on lui avait fait un rapport trop exagéré.

d'Orange les enrôlait. Il y en eut qui s'établirent jusque vers le cap de Bonne-Espérance. Le neveu du célèbre *du Quêne*, lieutenant général de la marine, fonda une petite colonie à cette extrémité de la terre; elle n'a pas prospéré; ceux qui s'y embarquèrent périrent pour la plupart. Mais enfin il y a encore des restes de cette colonie voisine des Hottentots. Les Français ont été dispersés plus loin que les Juifs.

Prisons et
galères.

Ce fut en vain qu'on remplit les prisons et les galères de ceux qu'on arrêta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur croyance par les tourmens? comment laisser aux galères des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conseil imagina que, quand la sortie du royaume ne serait plus défendue, les esprits n'étant plus animés par le plaisir secret de désobéir, il y aurait moins de désertions. On se trompa encore; et après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

On défendit aux calvinistes, en 1685, de se faire servir par des catholiques, de peur que les maîtres ne pervertissent les domestiques; et l'année d'après, un autre édit leur ordonna de se défaire des domestiques huguenots, afin

de pouvoir les arrêter comme vagabonds. Il n'y avait rien de stable dans la manière de les persécuter, que le dessein de les opprimer pour les convertir.

Tous les temples détruits, tous les ministres bannis, il s'agissait de retenir dans la communion romaine tous ceux qui avaient changé par persuasion ou par crainte. Il en restait plus (d) de quatre cents mille dans le royaume. Ils étaient obligés d'aller à la messe et de communier. Quelques-uns, qui rejetèrent l'hostie après l'avoir reçue, furent condamnés à être brûlés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les sacrements à la mort, étaient traînés sur la claie, et jetés à la voirie.

(d) On a imprimé plusieurs fois qu'il y a encore en France trois millions de réformés. Cette exagération est intolérable. M. de Bâville n'en comptait pas cent mille en Languedoc, et il était exact. Il n'y en a pas quinze mille dans Paris : beaucoup de villes et des provinces entières n'en ont point.

N. B. Les protestans qui vivent à Paris sont enterrés par ordre de la police. Le nombre de morts est donc connu par ses registres, et il en résulte qu'ils forment environ la dixième partie de la population, les étrangers compris. Il ne serait pas surprenant que les protestans, relégués par les lois dans les classes qui peuplent le plus, eussent beaucoup plus que doublé depuis la révocation de l'édit de Nantes.

Bâville ne mérite aucune croyance. Il est très-vraisemblable que la terreur qu'il avait inspirée avait forcé les huguenots à sortir du Languedoc, ou à diffimuler et à se cacher. Il était d'ailleurs intéressé à en diminuer le nombre. C'était un moyen de plaire à Louis XIV; et pourquoi, après avoir versé tant de sang pour se frayer la route du ministère, se ferait-il fait scrupule d'un mensonge ?

Toute persécution fait des profélytes , quand elle frappe pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les calvinistes s'assemblèrent par-tout pour chanter leurs psaumes , malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient des assemblées. Il y avait aussi peine de mort contre les ministres qui rentreraient dans le royaume, et cinq mille cinq cents livres de récompense pour qui les dénoncerait. Il en revint plusieurs qu'on fit périr par la corde ou par la roue. (1)

(1) Toutes ces violences qui déshonorent le règne de *Louis XIV*, furent exercées dans le temps où , dégoûté de madame de *Montespan* , subjugué par madame de *Maintenon* , il commençait à se livrer à ses confesseurs. Ces lois , qui violaient également les premiers droits des hommes et tous les sentimens de l'humanité , étaient demandées par le clergé , et présentées par les jésuites à leur pénitent , comme le moyen de réparer les péchés qu'il avait commis avec ses maîtresses. On lui proposait pour modèle *Constantin* , *Théodose* , et quelques autres scélérats du bas Empire. Jamais ses ministres , esclaves des prêtres , et tyrans de la nation , n'osèrent lui faire connaître ni l'inutilité , ni les suites cruelles de ses lois.

La nation aidait elle-même à le tromper : au milieu des cris de ses sujets innocens , expirans sur la roue et dans les bûchers , on vantait sa justice et même sa clémence. Dans les lettres , dans les mémoires du temps , on parle souvent du sanguinaire *Baville* comme d'un grand homme. Tel est le malheureux sort d'un prince qui accorde sa confiance à des prêtres , et qui , trompé par eux , laisse gémir sa nation sous le joug de la superstition. *Louis* aimait la gloire , et il marchandait honteusement la conscience de ses sujets : il voulait faire régner les lois , et il envoyait des soldats vivre à discrétion chez ceux qui ne pensaient point comme son confesseur. Il était flatté qu'on lui trouvât de la grandeur dans l'esprit , et il signait chaque mois des édits pour régler

La secte subsista en paraissant écrasée. Elle espéra en vain , dans la guerre de 1689 , que le roi *Guillaume* , ayant détrôné son beau père

de quelle religion devaient être les marmitons , les maîtres en fait d'armes , et les écuyers de ses Etats ; il aimait la décence ; et les soldats , envoyés par ses ordres , donnaient le fouet aux filles protestantes pour les convertir.

Qu'il nous soit permis de faire ici quelques réflexions sur les causes de nos derniers troubles de religion.

L'esprit des réformés n'a été républicain que dans les pays où les souverains se sont montrés leurs ennemis. Le clergé protestant de Danemarck a été un des principaux agens de la révolution qui a établi l'autorité absolue. En France , sous *Louis XIII* , les ministres protestans les plus éclairés écrivirent pour exhorter les peuples à obéir aux lois du prince ; n'exceptant que les cas où les lois ordonnent positivement une action contraire à la loi de DIEU. Mais on se plaifait à les contraindre à ce qu'ils regardaient comme des actes d'idolâtrie. On les forçait , par une foule de petites injustices , à se jeter entre les bras des factieux , tandis qu'il n'aurait fallu qu'exécuter fidèlement l'édit de Nantes , pour ôter à ces factieux l'appui des réformés. Cet édit de Nantes , à la vérité , ressembloit plus à une convention entre deux partis qu'à une loi donnée par un prince à ses sujets. Une tolérance absolue aurait été plus utile à la nation , plus juste , plus propre à conserver la paix qu'une tolérance limitée : mais *Henri IV* n'osa l'accorder , pour ne pas déplaire aux catholiques ; et les protestans ne comptaient point assez sur son autorité , pour se contenter d'une loi de tolérance , quelque étendue qu'elle pût être.

Il eût été facile à *Richelieu* , et plus encore à *Louis XIV* , de réparer ce désordre en étendant la tolérance accordée par l'édit , et en détruisant tout le reste. Mais *Richelieu* avait eu le malheur de faire quelques mauvais ouvrages de théologie , et les protestans les avaient réfutés. *Louis XIV* , élevé , gouverné par des prêtres dans sa jeunesse , entouré de femmes qui joignaient les faiblesses de la dévotion aux faiblesses de l'amour , et de ministres qui croyaient avoir besoin de se couvrir du manteau de l'hypocrisie , ne put jamais soulever un coin du bandeau que la superstition avait jeté sur ses yeux. Il croyait que l'on n'était huguenot de bonne foi que faute d'être instruit , et la bassesse de ses courtisans , qui , en vendant leur conscience ,

catholique , soutiendrait en France le calvinisme. Mais dans la guerre de 1701 la rébellion et le fanatisme éclatèrent en Languedoc et dans les contrées voisines.

se faisaient semblant de se convertir par conviction , l'affermissait dans cette idée.

Ses ministres semblaient choisir les moyens les plus sûrs pour forcer les protestans à la révolte : on joignait l'insulte à la violence , on outrageait les femmes , on enlevait les enfans à leurs pères. On semblait se plaisir à les irriter , à les plonger dans le désespoir par des lois souvent opposées , mais toujours oppressives , qu'on faisait succéder de mois en mois. Il n'est donc pas étonnant qu'il y ait eu parmi les protestans des fanatiques , et que ce fanatisme ait à la fin produit des révoltes. Elles éclatèrent dans les Cévennes , pays alors impraticable , habité par un peuple à demi sauvage , qui n'avait jamais été subjugué ni par les lois ni par les mœurs ; livré à un intendant violent par caractère , inaccessible à tout sentiment d'humanité , mêlant le mépris et l'insulte à la cruauté , dont l'ame trouvait un plaisir barbare dans les supplices longs et recherchés , et qui , instrument ambitieux et fervile du despotisme et de la superstition de son maître , voulait mériter par des meurtres et par l'oppression d'une province l'honneur d'opprimer en chef la nation.

Quel fut le fruit des persécutions de *Louis XIV* ? Une foule de ses meilleurs sujets emportant dans les pays étrangers leurs richesses et leur industrie ; les armées de ses ennemis grossies par des régimens français , qui joignaient les fureurs du fanatisme et de la vengeance à leur valeur naturelle ; la haine de la moitié de l'Europe , une guerre civile ajoutée aux malheurs d'une guerre étrangère , la crainte de voir ces provinces livrées aux étrangers par les Français , et l'humiliante nécessité de faire un traité avec un garçon boulanger.

Voilà ce que le clergé célébrait dans des harangues , ce que la flatterie consacrait dans des inscriptions et sur des médailles.

Après lui , les protestans furent tranquilles et soumis. *Alberoni* forma inutilement le projet absurde de les engager à se soulever contre le régent , c'est-à-dire , contre un prince tolérant par raison , par politique et par caractère , pour se donner un maître pénitent des jésuites , et qui s'était soumis au joug honteux de l'inquisition. Pendant le ministère du duc

Cette rébellion fut excitée par des prophéties. Les prédictions ont été de tout temps un moyen dont on s'est servi pour séduire les simples, et pour enflammer les fanatiques. De cent événemens que la fourberie ose prédire, si la fortune en amène un seul, les autres sont oubliés, et celui-là reste comme un gage de la faveur de DIEU, et comme la preuve d'un prodige. Si aucune prédiction ne

Rebelles
et prophètes.

de *Bourbon*, l'évêque de Fréjus, qui gouvernait les affaires ecclésiastiques, fit rendre, en 1724, contre les protestans, une loi plus sévère que celles de *Louis XIV*; elle n'excita point de troubles, parce qu'il n'eut garde de la faire exécuter à la rigueur. Aussi indifférent pour la religion que le régent, il ne voulait qu'obtenir le chapeau de cardinal, malgré l'opposition secrète du duc de *Bourbon*. Il trahissait par cette conduite et son pays et le souverain qui lui avait accordé sa confiance; mais quand le cardinalat est le prix de la trahison, quel prêtre est resté fidèle ?

Sous *Louis XV* les protestans furent traités avec modération, sans qu'on ait rien changé cependant aux lois portées contre eux: leur fortune, leur état, celui de leurs enfans ne sont appuyés que sur la bonne foi. Ils ne peuvent faire aucun acte de religion sans encourir la peine des galères; ils sont exclus non-seulement des places honorables, mais de la plupart des métiers. Nous devons espérer que la raison, qui à la longue triomphera du fanatisme, et la politique, qui dans tous les temps l'emporte sur la superstition, détruiront enfin ces lois. La tolérance est établie dans toute l'Europe, hors l'Italie, l'Espagne et la France; l'Amérique appelle l'industrie, et offre la liberté, la tolérance et la fortune à tout homme qui, ayant un métier, voudra quitter son pays; et la politique ne permettra point de laisser subsister plus long-temps des lois qui mettent en contradiction l'amour naturel de la patrie, avec l'intérêt et la conscience; et elles pourraient amener des émigrations plus funestes que celles du siècle dernier, et nous faire perdre en peu d'années tous les avantages du commerce dont la révolution de l'Amérique doit être la source.

s'accomplit, on les explique, on leur donne un nouveau sens ; les enthousiastes l'adoptent , et les imbécilles le croient.

Le ministre *Jurieu* fut un des plus ardens prophètes. Il commença par se mettre au-dessus d'un *Cotterus*, de je ne fais quelle *Christine*, d'un *Justus Velsius*, d'un *Drabitius*, qu'il regarde comme gens inspirés de DIEU. Ensuite il se mit presque à côté de l'auteur de l'apocalypse et de S^t *Paul*; ses partisans, ou plutôt ses ennemis, firent frapper une médaille en Hollande avec cette exergue, *Jurius propheta*. Il promit la délivrance du peuple de DIEU pendant huit années. Son école de prophétie s'était établie dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais, et des Cévènes, pays tout propre aux prédictions, peuplé d'ignorans et de cervelles chaudes, échauffés par la chaleur du climat, et plus encore par leurs prédicans.

Prophètes
verriers.

La première école de prophétie fut établie dans une verrerie, sur une montagne du Dauphiné, appelée *Peira*; un vieil huguenot, nommé de *Serre*, y annonça la ruine de *Babylone*, et le rétablissement de *Jérusalem*. Il montrait aux enfans les paroles de l'Écriture, qui disent : „ Quand trois ou quatre sont „ assemblés en mon nom, mon esprit est „ parmi eux ; et avec un grain de foi on

» transporter des montagnes. » Ensuite il recevait l'esprit : on le lui conférait en lui soufflant dans la bouche , parce qu'il est dit dans S^t *Matthieu* , que JESUS souffla sur ses disciples avant sa mort : il était hors de lui-même ; il avait des convulsions ; il changeait de voix ; il restait immobile , égaré , les cheveux hérissés , selon l'ancien usage de toutes les nations , et selon ces règles de démence transmises de siècle en siècle. Les enfans recevaient ainsi le don de prophétie ; et s'ils ne transportaient pas des montagnes , c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit , et pas assez pour faire des miracles : ainsi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévènes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme , des ministres qu'on appelait *apôtres* revenaient en secret prêcher les peuples.

Claude Brousson , d'une famille considérée de Nîmes , homme éloquent et plein de zèle , très-estimé chez les étrangers , retourna dans sa patrie , en 1698 , y fut convaincu , non-seulement d'avoir rempli son ministère , malgré les édits , mais d'avoir eu , dix ans auparavant , des correspondances avec les ennemis de l'Etat. En effet , il avait formé le projet d'introduire des troupes anglaises et savoyardes dans le Languedoc. Ce projet

Ministre
roué.

écrit de sa main , et adressé au duc de *Schomberg* , avait été intercepté depuis longtemps , et était entre les mains de l'intendant de la province. *Brousson* , errant de ville en ville , fut saisi à Oléron , et transféré à la citadelle de Montpellier. L'intendant et ses juges l'interrogèrent : il répondit qu'il était l'apôtre de JESUS-CHRIST , qu'il avait reçu le Saint-Esprit , qu'il ne devait pas trahir le dépôt de la foi , que son devoir était de distribuer le pain de la parole à ses frères. On lui demanda si les apôtres avaient écrit des projets pour faire révolter des provinces : on lui montra son fatal écrit , et les juges le condamnèrent tous d'une voix à être roué vif. Il mourut comme mouraient les premiers martyrs. Toute la secte , loin de le regarder comme un criminel d'Etat , ne vit en lui qu'un saint qui avait scellé sa foi de son sang ; et on imprima le martyre de M. de *Brousson*.

Alors les prophètes se multiplient , et l'esprit de fureur redouble. Il arrive malheureusement qu'en 1703 , un abbé de la maison *du Chaila* , inspecteur des missions , obtient un ordre de la cour de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentilhomme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent , il les mène d'abord dans son château. Les

calvinistes s'attroupent : on enfonce les portes : on délivre les deux filles et quelques autres prisonniers. Les féditieux saisissent l'abbé *du Chaila* ; ils lui offrent la vie , s'il veut être de leur religion. Il la refuse. Un prophète lui crie : *Meurs donc , l'esprit te condamne , ton péché est contre toi* : et il est tué à coups de fusil. Aussitôt après ils saisissent les receveurs de la capitation , et les pendent avec leurs rôles au cou. De-là ils se jettent sur les prêtres , qu'ils rencontrent , et les massacrent. On les poursuit : ils se retirent au milieu des bois et des rochers. Leur nombre s'accroît : leurs prophètes et leurs prophétesses leur annoncent de la part de DIEU le rétablissement de Jérusalem , et la chute de Babylone. Un abbé de *la Bourlie* paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages , et leur apporte de l'argent et des armes.

Prophètes
assassins.

C'était le fils du marquis de *Guiscard* , sous-gouverneur du roi , l'un des plus sages hommes du royaume. Le fils était bien indigne d'un tel père. Réfugié en Hollande pour un crime , il va exciter les Cévènes à la révolte. On le vit quelque temps après passer à Londres , où il fut arrêté , en 1711 , pour avoir trahi le ministère anglais , après avoir trahi son pays. Amené devant le conseil , il prit sur la table un de ces longs canifs avec lesquels on peut

L'abbé de
la Bourlie.

commettre un meurtre ; il en frappa le chancelier *Harlai*, depuis comte d'Oxford, et on le conduisit en prison chargé de fers. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme qui, au nom des Anglais, des Hollandais et du duc de Savoie, vint encourager les fanatiques, et leur promit de puissans secours.

1703. Une grande partie du pays les favorisait secrètement. Leur cri de guerre était : *Point d'impôts, et liberté de conscience*. Ce cri séduisit par-tout la populace. Ces fureurs justifiaient aux yeux du peuple le dessein qu'avait eu *Louis XIV* d'extirper le calvinisme. Mais sans la révocation de l'édit de Nantes, on n'aurait pas eu à combattre ces fureurs.

Guerre
des fanatiques.

Le roi envoie d'abord le maréchal de *Montrevel* avec quelques troupes. Il fait la guerre à ces misérables avec une barbarie qui surpasse la leur. On roue, on brûle les prisonniers. Mais aussi les soldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périssent par des morts cruelles. Le roi, obligé de soutenir la guerre par-tout, ne pouvait envoyer contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les surprendre dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non frayés, et dont ils descendaient tout à coup

comme des bêtes féroces. Ils défirent même, dans un combat réglé, des troupes de la marine. On employa contre eux successivement trois maréchaux de France.

Au maréchal de *Montrevel*, succéda, en 1704, le maréchal de *Villars*. Comme il lui était plus difficile encore de les trouver que de les battre, le maréchal de *Villars*, après s'être fait craindre, leur fit proposer une amnistie. Quelques-uns d'entre eux y consentirent, détrompés des promesses d'être secourus par le duc de Savoie qui, à l'exemple de tant de souverains, les persécutait chez lui, et avait voulu les protéger chez ses ennemis.

Le plus accrédité de leurs chefs, et le seul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande et en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une physionomie douce et agréable. On l'appelait *David* dans son parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une assez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par son courage, et à l'aide d'une prophétesse qui le fit reconnaître sur un ordre exprès du Saint-Esprit. On le trouva à la tête de huit cents hommes qu'il enrégimentait, quand on lui proposa l'amnistie. Il demanda des otages : on lui en donna. Il vint, suivi d'un des chefs, à Nîmes, où il traita avec le maréchal de *Villars*.

Un garçon boulanger fait la guerre à Louis XIV.

1704. Il promet de former quatre régimens de révoltés , qui serviraient le roi sous quatre colonels, dont il serait le premier , et dont il nomma les trois autres. Ces régimens devaient avoir l'exercice libre de leur religion , comme les troupes étrangères à la solde de France. Mais cet exercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions , quand des émissaires de Hollande vinrent en empêcher l'effet avec de l'argent et des promesses. Ils détachèrent de *Cavalier* les principaux fanatiques : mais ayant donné sa parole au maréchal de *Villars* , il la voulut tenir. Il accepta le brevet de colonel , et commença à former son régiment avec cent trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de *Villars* , qu'il avait demandé à ce jeune homme , comment il pouvait , à son âge , avoir eu tant d'autorité sur des hommes si féroces et si indisciplinables. Il répondit que , quand on lui défobéissait , sa prophétesse , qu'on appelait *la grande Marie* , était sur le champ inspirée , et condamnait à mort les réfractaires , qu'on tuait sans raisonner. (f)

(f) Ce trait doit se trouver dans les véritables mémoires du maréchal de *Villars*. Le premier tome est certainement de lui : il est conforme au manuscrit que j'ai vu : les deux autres sont d'une main étrangère et bien différente.

Ayant fait depuis la même question à *Cavalier*, j'en eus la même réponse.

Cette négociation singulière se faisait après la bataille d'Hochstet. *Louis XIV*, qui avait pros crit le calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulanger; et le maréchal de *Villars* lui présenta le brevet de colonel, et celui d'une pension de douze cents livres.

Le garçon
boulanger
traite
avec le
maréchal
de *Villars*.

Le nouveau colonel alla à Versailles; il y reçut les ordres du ministre de la guerre. Le roi le vit, et haussa les épaules. *Cavalier*, observé par le ministre, craignit, et se retira en Piémont. De là il passa en Hollande et en Angleterre. Il fit la guerre en Espagne, et y commanda un régiment de réfugiés français à la bataille d'Almanza. Ce qui arriva à ce régiment, sert à prouver la rage des guerres civiles, et combien la religion ajoute à cette fureur. La troupe de *Cavalier* se trouva opposée à un régiment français. Dès qu'ils se reconnurent, ils fondirent l'un sur l'autre avec la baïonnette, sans tirer. On a déjà remarqué que la baïonnette agit peu dans les combats. La contenance de la première ligne composée de trois rangs, après avoir fait feu, décide du sort de la journée; mais ici la fureur fit ce que ne fait presque jamais la valeur. Il ne resta pas trois cents hommes de ces régimens.

Fureur
singulière

Le maréchal de *Berwick* contait souvent avec étonnement cette aventure.

Cavalier est mort officier général et gouverneur de l'île de Jersey, avec une grande réputation de valeur, n'ayant de ses premières fureurs conservé que le courage, et ayant peu à peu substitué la prudence à un fanatisme qui n'était plus soutenu par l'exemple.

Le maréchal de *Villars*, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de *Berwick*. Les malheurs des armes du roi enhardissaient alors les fanatiques du Languedoc, qui espéraient du secours du ciel et en recevaient des alliés. On leur faisait toucher de l'argent par la voie de Genève. Ils attendaient des officiers qui devaient leur être envoyés de Hollande et d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

Conspira-
tion des
prophètes

On peut mettre au rang des plus grandes conspirations celle qu'ils formèrent de saisir dans Nîmes le duc de *Berwick* et l'intendant *Bâville*, de faire révolter le Languedoc et le Dauphiné, et d'y introduire les ennemis. Le secret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiscrétion d'un seul fit tout découvrir. Plus de deux cents personnes périrent dans les supplices. Le maréchal de *Berwick* fit exterminer par le fer et par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent, les

armes à la main, les autres sur les roues ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvèrent moyen d'aller en Hollande. Les réfugiés français les y reçurent comme des envoyés célestes. Ils marchèrent au-devant d'eux, chantant des psaumes, et jonchant leur chemin de branches d'arbres. Plusieurs de ces prophètes allèrent en Angleterre : mais trouvant que l'Eglise épiscopale tenait trop de l'Eglise romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur persuasion était si pleine, que, ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de ressusciter un mort, et même tel mort que l'on voudrait choisir. Partout le peuple est peuple, et les presbytériens pouvaient se joindre à ces fanatiques contre le clergé anglican. Qui croirait qu'un des plus grands géomètres de l'Europe, *Fatio Duillier*, et un homme de lettres fort savant, nommé *Daudé*, fussent à la tête de ces énergumènes ? Le fanatisme rend la science même sa complice, et étouffe la raison.

Prophètes
réfugiés à
Londres
proposent
de ressusciter un
mort.

Le ministère anglais prit le parti qu'on aurait dû toujours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de déterrer un mort dans le cimetière de l'église cathédrale. La place fut entourée de gardes. Tout se passa

juridiquement. La scène finit par mettre au pilori les prophètes.

Ces excès du fanatisme ne pouvaient guère réussir en Angleterre, où la philosophie commençait à dominer. Ils ne troublaient plus l'Allemagne, depuis que les trois religions, la catholique, l'évangélique et la réformée y étaient également protégées par les traités de Westphalie. Les Provinces-Unies admettaient dans leur sein toutes les religions par une tolérance politique. Enfin il n'y eut, sur la fin de ce siècle, que la France qui essuya de grandes querelles ecclésiastiques, malgré les progrès de la raison. Cette raison si lente à s'introduire chez les doctes, pouvait à peine encore percer chez les docteurs, encore moins dans le commun des citoyens. Il faut d'abord qu'elle soit établie dans les principales têtes ; elle descend aux autres de proche en proche, et gouverne enfin le peuple même qui ne la connaît pas, mais qui, voyant que ses supérieurs sont modérés, apprend aussi à l'être. C'est un des grands ouvrages du temps, et ce temps n'était pas encore venu.

C H A P I T R E X X X V I I .

Du Jansénisme.

LE calvinisme devait nécessairement enfanter des guerres civiles, et ébranler les fondemens des Etats. Le jansénisme ne pouvait exciter que des querelles théologiques et des guerres de plume ; car les réformateurs du seizième siècle ayant déchiré tous les liens par qui l'Eglise romaine tenait les hommes, ayant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus sacré ; ayant ouvert les portes de ses cloîtres, et remis ses trésors dans les mains des séculiers, il fallait qu'un des deux partis pérît par l'autre. Il n'y a point de pays en effet où la religion de *Calvin* et de *Luther* ait paru, sans exciter des persécutions et des guerres.

Jansénisme moins turbulent que le calvinisme.

Mais les jansénistes, n'attaquant point l'Eglise, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, et écrivant sur des questions abstraites, tantôt contre les réformés, tantôt contre les constitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part ; et ils ont fini par voir leur secte méprisée dans presque toute l'Europe, quoiqu'elle ait eu plusieurs partisans très-respectables par leurs talens et par leurs mœurs.

Baius in-
telligible.

Dans le temps même où les huguenots attiraient une attention sérieuse, le jansénisme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces disputes étaient venues d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain docteur de Louvain, nommé *Michel Bay*, qu'on appelait *Baius*, selon la coutume du pédantisme de ces temps-là, s'avisa de soutenir, vers l'an 1552, quelques propositions sur la grâce et sur la prédestination. Cette question, ainsi que presque toute la métaphysique, rentre, pour le fond, dans le labyrinthe de la fatalité et de la liberté où toute l'antiquité s'est égarée, et où l'homme n'a guère de fil qui le conduise.

L'esprit de curiosité donné de DIEU à l'homme, cette impulsion nécessaire pour nous instruire, nous emporte sans cesse au-delà du but, comme tous les autres ressorts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pousser trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais assez.

Ainsi on a disputé sur tout ce qu'on connaît et sur tout ce qu'on ne connaît pas; mais les disputes des anciens philosophes furent toujours paisibles; et celle des théologiens souvent sanglantes, et toujours turbulentes.

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces questions que *Michel Baius*, crurent le libre

arbitre

arbitre renversé, et la doctrine de *Scot* en danger. Fâchés d'ailleurs contre *Baius*, au sujet d'une querelle à peu-près dans le même goût, ils déférèrent soixante et seize propositions de *Baius* au pape *Pie V.* Ce fut *Sixte-Quint*, alors général des cordeliers, qui dressa la bulle de condamnation, en 1567.

Soit crainte de se compromettre, soit dégoût d'examiner de telles subtilités, soit indifférence et mépris pour les thèses de Louvain, on condamna respectivement les soixante et seize propositions en gros, comme hérétiques, sentant l'hérésie, mal-sonnantes, téméraires et suspectes, sans rien spécifier et sans entrer dans aucun détail. Cette méthode tient de la suprême puissance, et laisse peu de prise à la dispute. Les docteurs de Louvain furent très-empêchés en recevant la bulle; il y avait surtout une phrase dans laquelle une virgule, mise à une place ou à une autre, condamnait ou tolérait quelques opinions de *Michel Baius*. L'université députa à Rome pour favoir du saint-père où il fallait mettre la virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires envoya pour toute réponse à ces flamands un exemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de virgule du tout. On le déposa dans les archives. Le grand vicaire, nommé *Morillon*, dit qu'il fallait recevoir la bulle du pape, quand

Rome se
moque de
Baius.

même il y aurait des erreurs. Ce Morillon avait raison en politique ; car assurément il vaut mieux recevoir cent bulles erronées que de mettre cent villes en cendres , comme ont fait les huguenots et leurs adversaires. Baius crut Morillon , et se rétracta paisiblement.

Molina
visionnai-
re.

Quelques années après , l'Espagne , aussi fertile en auteurs scolastiques que stérile en philosophes , produisit *Molina* le jésuite , qui crut avoir découvert précisément comment DIEU agit sur les créatures , et comment les créatures lui résistent. Il distingua l'ordre naturel et l'ordre surnaturel , la prédestination à la grâce et la prédestination à la gloire , la grâce prévenante et la coopérante , il fut l'inventeur du concours concomitant , de la science moyenne et du congruisme. Cette science moyenne et ce congruisme étaient sur-tout des idées rares ; DIEU , par sa science moyenne , consulte habilement la volonté de l'homme , pour savoir ce que l'homme fera quand il aura eu sa grâce ; et ensuite , selon l'usage qu'il devine que fera le libre arbitre , il prend ses arrangemens en conséquence pour déterminer l'homme ; et ces arrangemens sont le congruisme.

Les dominicains espagnols , qui n'entendaient pas plus cette explication que les jésuites , mais qui étaient jaloux d'eux , écrivirent que le livre de *Molina* était le précurseur de l'Antechrist.

La cour de Rome évoqua la dispute, qui était déjà entre les mains des grands inquisiteurs, et ordonna, avec beaucoup de sagesse, le silence aux deux partis qui ne le gardèrent ni l'un ni l'autre.

Enfin on plaida sérieusement devant *Clément VIII*; et, à la honte de l'esprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un jésuite, nommé *Achilles Gaillard*, affura le pape qu'il avait un moyen sûr de rendre la paix à l'Eglise; il proposa gravement d'accepter la prédestination gratuite, à condition que les dominicains admettraient la science moyenne, et qu'on ajusterait ces deux systèmes comme on pourrait. Les dominicains refusèrent l'accommodement d'*Achilles Gaillard*. Leur célèbre *Lemos* soutint le concours prévenant, et le complément de la vertu active. Les congrégations se multiplièrent sans que personne s'entendît.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour et contre à un sens clair. *Paul V* reprit le procès; mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Venise, il fit cesser toutes les congrégations qu'on appela et qu'on appelle encore *de auxiliis*. On leur donnait ce nom aussi peu clair par lui-même que les questions que l'on agitait, parce que ce mot signifie *secours*, et qu'il s'agissait, dans cette dispute,

Procès à Rome pour les visions.

Ni les plaideurs ni les juges ne s'entendent.

des secours que DIEU donne à la volonté faible des hommes. *Paul V* finit par ordonner aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jésuites établissaient leur science moyenne et leur congruisme, *Cornelius Jansenius*, évêque d'Ypres, renouvelait quelques idées de *Baius*, dans un gros livre sur *S^t Augustin*, qui ne fut imprimé qu'après sa mort; de sorte qu'il devint chef de secte, sans jamais s'en douter. Presque personne ne lut ce livre qui a causé tant de troubles; mais *du Verger de Haurane*, abbé de Saint-Cyran, ami de *Jansenius*, homme aussi ardent qu'écrivain diffus et obscur, vint à Paris, et persuada de jeunes docteurs et quelques vieilles femmes. Les jésuites demandèrent à Rome la condamnation du livre de *Jansenius* comme une suite de celle de *Baius*, et l'obtinrent, en 1641: mais à Paris la faculté de théologie, et tout ce qui se mêlait de raisonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner à penser avec *Jansenius* que DIEU commande des choses impossibles; cela n'est ni philosophique ni consolant: mais le plaisir secret d'être d'un parti, la haine que s'attiraient les jésuites, l'envie de se distinguer, et l'inquiétude d'esprit formèrent une secte.

Jansenius
tout com-
Baius.

La faculté condamna cinq propositions de *Jansenius* à la pluralité des voix. Ces cinq

propositions étaient extraites du livre très-fidèlement, quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelèrent au parlement comme d'abus ; et la chambre des vacations ordonna que les parties comparâtaient.

Les parties ne comparurent point : mais d'un côté, un docteur, nommé *Habert*, soulevait les esprits contre *Jansenius* ; de l'autre, le fameux *Arnauld*, disciple de *Saint-Cyran*, défendait le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. Il haïssait les jésuites encore plus qu'il n'aimait la grâce efficace ; et il était encore plus haï d'eux, comme né d'un père qui, s'étant donné au barreau, avait violemment plaidé pour l'université contre leur établissement. Ses parens s'étaient acquis beaucoup de considération dans la robe et dans l'épée. Son génie, et les circonstances où il se trouva, le déterminèrent à la guerre de plume, et à se faire chef de parti, espèce d'ambition devant qui toutes les autres disparaissent. Il combattit contre les jésuites et contre les réformés, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans. On a de lui cent quatre volumes, dont presque aucun n'est aujourd'hui au rang de ces bons livres classiques, qui honorent le siècle de *Louis XIV*, et qui font la bibliothèque des nations. Tous ses ouvrages eurent une

Arnauld
digne de
ne point
entrer
dans ces
querelles.

grande vogue dans son temps , et par la réputation de l'auteur , et par la chaleur des disputes. Cette chaleur s'est attiédie ; les livres ont été oubliés. Il n'est resté que ce qui appartenait simplement à la raison , sa géométrie , la grammaire raisonnée , la logique , auxquelles il eut beaucoup de part. Personne n'était né avec un esprit plus philosophique ; mais sa philosophie fut corrompue en lui par la faction qui l'entraîna , et qui plongea soixante ans dans de misérables disputes de l'école , et dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté , un esprit fait pour éclairer les hommes.

L'université étant partagée sur ces cinq fameuses propositions , les évêques le furent aussi. Quatre-vingt-huit évêques de France écrivirent en corps à *Innocent X* pour le prier de décider , et onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. *Innocent X* jugea ; il condamna chacune des cinq propositions à part , mais toujours sans citer les pages dont elles étaient tirées , ni ce qui les précédait et ce qui les suivait.

Les cinq propositions aussi ridicules que cinq cents autres.

Cette omission , qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux , fut faite et par la sorbonne , et par les jansénistes , et par les jésuites , et par le souverain pontife. Le fond des cinq propositions condamnées est évidemment dans *Jansenius*. Il n'y

a qu'à ouvrir le troisième tome , à la page 138 ,
 édition de Paris , 1641 , on y lira mot à mot :
 » Tout cela démontre pleinement et évidem-
 » ment qu'il n'est rien de plus certain et de
 » plus fondamental dans la doctrine de S^t
 » *Augustin* , qu'il y a certains commandemens
 » impossibles , non-seulement aux infidèles ,
 » aux aveugles , aux endurcis ; mais aux fidèles
 » et aux justes , malgré leurs volontés et leurs
 » efforts , selon les forces qu'ils ont ; et que
 » la grâce , qui peut rendre ces commande-
 » mens possibles , leur manque. » On peut
 aussi lire , à la page 165 , » que JESUS-CHRIST
 » n'est pas , selon S^t *Augustin* , mort pour tous
 » les hommes. »

Le cardinal *Mazarin* fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'assemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape ; il n'aimait pas les jansénistes , et il haïssait avec raison les factions.

La paix semblait rendue à l'Eglise de France : mais les jansénistes écrivirent tant de lettres , on cita tant S^t *Augustin* , on fit agir tant de femmes , qu'après la bulle acceptée il y eut plus de jansénistes que jamais.

Un prêtre de Saint-Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à M. de *Liancourt* , parce qu'on disait qu'il ne croyait pas que les cinq propositions fussent dans *Jansenius* , et qu'il avait dans sa maison des hérétiques. Ce fut un

Tracasseries plus
ridicules
encore.

nouveau scandale, un nouveau sujet d'écrits. Le docteur *Arnauld* se signala, et dans une nouvelle lettre à un duc et pair ou réel ou imaginaire, il soutint que les propositions de *Jansenius* condamnées n'étaient pas dans *Jansenius*, mais qu'elles se trouvaient dans *S^t Augustin* et dans plusieurs pères. Il ajouta que *Saint Pierre* était un juste à qui la grâce, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué.

Il est vrai que *S^t Augustin* et *S^t Chrysostome* avaient dit la même chose; mais les conjonctures, qui changent tout, rendirent *Arnauld* coupable. On disait qu'il fallait mettre de l'eau dans le vin des saints pères; car ce qui est un objet si sérieux pour les uns, est toujours pour les autres un sujet de plaisanterie. La faculté s'assembla; le chancelier *Séguier* y vint même de la part du roi. *Arnauld* fut condamné, et exclus de la sorbonne, en 1654. La présence du chancelier parmi des théologiens, eut un air de despotisme qui déplut au public; et le soin qu'on eut de garnir la salle d'une foule de docteurs, moines, mendiants, qui n'étaient pas accoutumés de s'y trouver en si grand nombre, fit dire à *Pascal*, dans ses provinciales, qu'il était plus aisé de trouver des moines que des raisons.

Disputes
intentées. La plupart de ces moines n'admettaient point le congruisme, la science moyenne, la grâce

grâce versatile de *Molina* ; mais ils soutenaient une grâce suffisante à laquelle la volonté peut consentir, et ne consent jamais ; une grâce efficace à laquelle on peut résister, et à laquelle on ne résiste pas ; et ils expliquaient cela clairement, en disant qu'on pouvait résister à cette grâce dans le sens divisé, et non pas dans le sens composé.

Si ces choses sublimes ne sont pas trop d'accord avec la raison humaine, le sentiment d'*Arnauld* et des jansénistes semblait trop d'accord avec le pur calvinisme. C'était précisément le fond de la querelle des gomaristes et des arminiens. Elle divisa la Hollande comme le jansénisme divisa la France ; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une dispute de gens oisifs ; elle fit couler sur un échafaud le sang du pensionnaire *Barneveldt* : violence atroce que les Hollandais détestent aujourd'hui, après avoir ouvert les yeux sur l'absurdité de ces disputes, sur l'horreur de la persécution, et sur l'heureuse nécessité de la tolérance ; ressource des sages qui gouvernent, contre l'enthousiasme passager de ceux qui argumentent. Cette dispute ne produisit en France que des mandemens, des bulles, des lettres de cachet et des brochures ; parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld
persecuté.

Arnauld fut donc seulement exclus de la faculté. Cette petite persécution lui attira une foule d'amis : mais lui et les jansénistes eurent toujours contre eux l'Eglise et le pape. Une des premières démarches d'*Alexandre VII*, successeur d'*Innocent X*, fut de renouveler les censures contre les cinq propositions. Les évêques de France, qui avaient déjà dressé un formulaire, en firent encore un nouveau dont la fin était conçue en ces termes : „ Je „ condamne de cœur et de bouche la doctrine „ des cinq propositions contenues dans le „ livre de *Cornelius Jansenius*, laquelle doctrine n'est point celle de *S^t Augustin*, que *Jansenius* a mal expliquée. „

Il fallut depuis souscrire cette formule : et les évêques la présentèrent dans leurs diocèses à tous ceux qui étaient suspects. On la voulut faire signer aux religieuses de Port-royal de Paris et de Port-royal-des-champs. Ces deux maisons étaient le sanctuaire du jansénisme : *Saint-Cyran* et *Arnauld* les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monastère de Port-royal-des-champs, une maison où s'étaient retirés plusieurs savans vertueux, mais entêtés, liés ensemble par la conformité des sentimens : ils instruisaient de jeunes gens choisis. C'est de cette école qu'est sorti *Racine*, le poëte de l'univers qui a le mieux connu le cœur humain.

Pascal, le premier des fatiriques français, car *Despréaux* ne fut que le second, était intimement lié avec ces illustres et dangereux solitaires. On présenta le formulaire à signer aux filles de Port-royal de Paris et de Port-royal-des-champs; elles répondirent qu'elles ne pouvaient en conscience avouer, après le pape et les évêques, que les cinq propositions fussent dans le livre de *Jansenius* qu'elles n'avaient pas lu; qu'affurément on n'avait pas pris sa pensée; qu'il se pouvait faire que ces cinq propositions fussent erronées, mais que *Jansenius* n'avait pas tort.

Formulai-
re à des
filles.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant civil, d'*Aubrai* (il n'y avait point encore de lieutenant de police) alla à Port-royal-des-champs faire sortir tous les solitaires qui s'y étaient retirés, et tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monastères: un miracle les sauva.

Mademoiselle *Perrier*, pensionnaire de Port-royal de Paris, nièce du célèbre *Pascal*, avait mal à un œil; on fit à Port-royal la cérémonie de baiser une épine de la couronne qu'on mit autrefois sur la tête de JESUS-CHRIST. Cette épine était depuis quelque temps à Port-royal. Il n'est pas trop aisé de prouver comment elle avait été sauvée et transportée de Jérusalem au faubourg Saint-Jacques. La

Grand
miracle
d'un œil
guéri.

malade la baissa ; elle parut guérie plusieurs jours après. On ne manqua pas d'affirmer et d'attester qu'elle avait été guérie en un clin d'œil d'une fistule lacrymale désespérée. Cette fille n'est morte qu'en 1728. Des personnes , qui ont long-temps vécu avec elle , m'ont assuré que sa guérison avait été fort longue ; et c'est ce qui est bien vraisemblable : mais ce qui ne l'est guère , c'est que DIEU , qui ne fait point de miracles pour amener à notre religion les dix-neuf vingtièmes de la terre à qui cette religion est ou inconnue ou en horreur , eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille , pour justifier une douzaine de religieuses , qui prétendaient que *Cornelius Jansenius* n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribue, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui est imputée.

Le miracle eut un si grand éclat que les jésuites écrivirent contre lui. Un père *Annat*, confesseur de *Louis XIV*, publia le *Rabat-joie des Jansénistes*, à l'occasion du miracle qu'on dit être arrivé à *Port-royal*, par un docteur catholique. *Annat* n'était ni docteur ni docte. Il crut démontrer que, si une épine était venue de Judée à Paris guérir la petite *Perrier*, c'était pour lui prouver que JESUS est mort pour tous, et non pour plusieurs : tous sifflèrent le

père *Annat*. Les jésuites prirent alors le parti de faire aussi des miracles de leur côté ; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des jansénistes étaient les seuls à la mode alors. Ils firent encore quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-royal une sœur *Gertrude* guérie d'une enflure à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de succès : le temps était passé ; et sœur *Gertrude* n'avait point un *Pascal* pour oncle.

Les jésuites, qui avaient pour eux les papes et les rois, étaient entièrement décriés dans l'esprit des peuples. On renouvelait contre eux les anciennes histoires de l'assassinat de *Henri le grand*, médité par *Barrière*, exécuté par *Châtel*, leur écolier ; le supplice du père *Guinard*, leur bannissement de France et de Venise, la conjuration des poudres, la banqueroute de Séville. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. *Pascal* fit plus, il les rendit ridicules. Ses *Lettres provinciales*, qui paraissaient alors, étaient un modèle d'éloquence et de plaisanteries. Les meilleures comédies de *Molière* n'ont pas plus de sel que les premières lettres provinciales : *Bossuet* n'a rien de plus sublime que les dernières.

Il est vrai que tout le livre portait sur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la société les opinions extravagantes de

plusieurs jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées aussi-bien chez des casuistes dominicains et franciscains ; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait , dans ces lettres , de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes ; dessein qu'aucune secte , aucune société n'a jamais eu et ne peut avoir. Mais il ne s'agissait pas d'avoir raison , il s'agissait de divertir le public.

Les Jésuites , qui n'avaient alors aucun bon écrivain , ne purent effacer l'opprobre dont les couvrit le livre le mieux écrit qui eût encore paru en France. Mais il leur arriva , dans leurs querelles , la même chose à peu-près qu'au cardinal *Mazarin*. Les *Blot* , les *Marigny* et les *Barbançon* avaient fait rire toute la France à ses dépens ; et il fut le maître de la France. Ces pères eurent le crédit de faire brûler les *Lettres provinciales* , par un arrêt du parlement de Provence ; ils n'en furent pas moins ridicules , et en devinrent plus odieux à la nation.

On enleva les principales religieuses de l'abbaye de Port-royal de Paris avec deux cents gardes , et on les dispersa dans d'autres couvens ; on ne laissa que celles qui voulurent signer le formulaire. La dispersion de ces religieuses intéressa tout Paris. Sœur *Perdreau* et

Ce chef-d'œuvre brûlé.

Religieuses enlevées.

ſœur *Paſſart*, qui ſignèrent et en firent ſigner d'autres, furent le ſujet des plaifanteries et des chanſons dont la ville fut inondée par cette eſpèce d'hommes oififs, qui ne voit jamais dans les choſes que le côté plaifant, et qui ſe divertit toujours, tandis que les perſuadés gémiſſent, que les frondeurs déclament, et que le gouvernement agit.

Les janſéniſtes s'affermirent par la perſécution. Quatre prélats, *Arnauld*, évêque d'Angers, frère du docteur; *Buzanval*, de Beauvais; *Pavillon*, d'Alet; et *Caulet*, de Pamiers, le même qui depuis réſiſta à *Louis XIV* ſur la régale, ſe déclarèrent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire compoſé par le pape *Alexandre VII* lui-même, ſemblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les évêques et même par le parlement. *Alexandre VII* indigné, nomma neuf évêques français, pour faire le procès aux quatre prélats réfractaires. Alors les eſprits s'aigrèrent plus que jamais.

Mais lorſque tout était en feu pour ſavoir ſi les cinq propoſitions étaient ou n'étaient pas dans *Janſenius*, *Rospigliosi*, devenu pape ſous le nom de *Clément IX*, pacifia tout pour quelque temps. Il engagea les quatre évêques à ſigner ſincèrement le formulaire, au lieu de
Paix de
Clément IX.
purement et ſimplement; ainſi il ſembla permis

de croire , en condamnant les cinq propositions , qu'elles n'étaient point extraites de *Jansenius*. Les quatre évêques donnèrent quelques petites explications ; l'accortise italienne calma la vivacité française. Un mot substitué à un autre opéra cette paix qu'on appela *la paix de Clément IX* , et même *la paix de l'Eglise* , quoiqu'il ne s'agit que d'une dispute ignorée ou méprisée dans le reste du monde. Il paraît que depuis le temps de *Baius* , les papes eurent toujours pour but d'étouffer ces controverses dans lesquelles on ne s'entend point , et de réduire les deux partis à enseigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'était plus raisonnable , mais on avait à faire à des hommes.

Le gouvernement mit en liberté les jansénistes qui étaient prisonniers à la bastille , et entre autre *Saci* , auteur de la version du testament. On fit revenir les religieuses exilées ; elles signèrent *sincèrement* , et crurent triompher par ce mot. *Arnauld* sortit de la retraite où il s'était caché , et fut présenté au roi , accueilli du nonce , regardé par le public comme un père de l'Eglise ; il s'engagea dès-lors à ne combattre que les calvinistes , car il fallait qu'il fît la guerre. Ce temps de tranquillité produisit son livre de *la perpétuité de la foi* , dans lequel il fut aidé par *Nicole* ; et ce fut

le sujet de la grande controverse entre eux et *Claude* le ministre , controverse dans laquelle chaque parti se crut victorieux , selon l'usage.

La paix de *Clément IX* ayant été donnée à des esprits peu pacifiques , qui étaient tous en mouvement , ne fut qu'une trêve passagère. Les cabales sourdes , les intrigues et les injures continuèrent des deux côtés.

La duchesse de *Longueville* , sœur du grand *Condé* , si connue par les guerres civiles et par ses amours , devenue vieille et sans occupation , se fit dévote ; et comme elle haïssait la cour , et qu'il lui fallait de l'intrigue , elle se fit janséniste. Elle bâtit un corps de logis à Port-royal-des-champs , où elle se retirait quelquefois avec les solitaires. Ce fut leur temps le plus florissant. Les *Arnauld* , les *Nicole* , les *le Maître* , les *Herman* , les *Saci* , beaucoup d'hommes qui , quoique moins célèbres , avaient pourtant beaucoup de mérite et de réputation , s'assembaient chez elle. Ils substituaient au bel-esprit que la duchesse de *Longueville* tenait de l'hôtel de *Rambouillet* , leurs conversations solides , et ce tour d'esprit mâle , vigoureux et animé , qui faisait le caractère de leurs livres et de leurs entretiens. Ils ne contribuèrent pas peu à répandre en France le bon goût et la vraie éloquence. Mais malheureusement ils étaient encore plus jaloux

Port-royal.

d'y répandre leurs opinions. Ils semblaient être eux-mêmes une preuve de ce système de la fatalité qu'on leur reprochait. On eût dit qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des persécutions sur des chimères , tandis qu'ils pouvaient jouir de la plus grande considération et de la vie la plus heureuse , en renonçant à ces vaines disputes.

Assem-
blées jan-
sénistes.
1679.

La faction des jésuites , toujours irritée des *Lettres provinciales* , remua tout contre le parti. Madame de *Longueville* ne pouvant plus cabaler pour la fronde , cabala pour le jansénisme. Il se tenait des assemblées à Paris , tantôt chez elle , tantôt chez *Arnauld*. Le roi , qui avait résolu d'extirper le calvinisme , ne voulait point d'une nouvelle secte. Il menaça ; et enfin *Arnauld* , craignant des ennemis armés de l'autorité souveraine , privé de l'appui de madame de *Longueville* que la mort enleva , prit le parti de quitter pour jamais la France , et d'aller vivre dans les Pays-Bas , inconnu , sans fortune , même sans domestiques ; lui , dont le neveu avait été ministre d'État ; lui , qui aurait pu être cardinal. Le plaisir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut jusqu'en 1694 , dans une retraite ignorée du monde , et connue à ses seuls amis , toujours écrivant , toujours philosophe supérieur à la mauvaise

fortune , et donnant jusqu'au dernier moment l'exemple d'une ame pure , forte et inébranlable.

Son parti fut toujours persécuté dans les Pays - Bas catholiques , pays qu'on nomme *d'obédience* , et où les bulles des papes sont des lois souveraines. Il le fut encore plus en France.

Ce qu'il y a d'étrange , c'est que la question , *si les cinq propositions se trouvaient en effet dans Jansenius* , était toujours le seul prétexte de cette petite guerre intestine. La distinction du *fait* et du *droit* occupait les esprits. On proposa enfin , en 1701 , un problème théologique , qu'on appela *le cas de conscience par excellence* :

» Pouvait-on donner les sacremens à un
 » homme qui aurait signé le formulaire , en
 » croyant dans le fond de son cœur que le
 » pape et même l'Eglise peuvent se tromper
 » sur les faits ? » Quarante docteurs signèrent qu'on pouvait donner l'absolution à un tel homme.

Cas de conscience aussi ridicule que tout ce que dessus.

Auffitôt la guerre recommence. Le pape et les évêques voulaient qu'on les crût sur les faits. L'archevêque de Paris , *Noailles* , ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine , et le *fait* d'une foi humaine. Les autres , et même l'archevêque de Cambrai , *Fénélon* , qui n'était pas content de monsieur de *Noailles* , exigèrent

la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être se donner la peine de citer les passages du livre ; c'est ce qu'on ne fit jamais.

Le pape *Clément XI* donna, en 1705, la bulle *Veniam Domini*, par laquelle il ordonna de croire le *fait*, sans expliquer si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'est une nouveauté introduite dans l'Eglise, de faire signer des bulles à des filles. On fit encore cet honneur aux religieuses de Port-royal-des-champs. Le cardinal de *Noailles* fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles signèrent, sans déroger à la paix de *Clément IX*, et en se retranchant dans le silence respectueux à l'égard du fait.

On ne fait ce qui est plus singulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles, que cinq propositions étaient dans un livre latin, ou le refus obstiné de ces religieuses.

Port-royal dé-moli.

Le roi demanda une bulle au pape, pour la suppression de leur monastère. Le cardinal de *Noailles* les priva des sacremens. Leur avocat fut mis à la bastille. Toutes les religieuses furent enlevées et mises chacune dans un couvent moins désobéissant. Le lieutenant de police fit démolir, en 1709, leur maison de fond en comble ; et enfin, en 1711, on déterra les corps qui étaient dans l'église et dans le cimetière, pour les transporter ailleurs.

Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monastère. Les jansénistes voulaient toujours cabaler , et les jésuites se rendre nécessaires. Le père *Quesnel* , prêtre de l'oratoire , ami du célèbre *Arnauld* et qui fut compagnon de sa retraite jusqu'au dernier moment , avait , dès l'an 1671 , composé un livre de réflexions pieuses sur le texte du nouveau testament. Ce livre contient quelques maximes qui pourraient paraître favorables au jansénisme ; mais elles sont confondues dans une si grande foule de maximes saintes et pleines de cette onction qui gagne le cœur , que l'ouvrage fut reçu avec un applaudissement universel. Le bien s'y montre de tous côtés , et le mal il faut le chercher. Plusieurs évêques lui donnèrent les plus grands éloges dans sa naissance , et les confirmèrent quand le livre eut reçu encore par l'auteur sa dernière perfection. Je fais même que l'abbé *Renaudot* , l'un des plus savans hommes de France , étant à Rome , la première année du pontificat de *Clément XI* , allant un jour chez ce pape qui aimait les savans et qui l'était lui-même , le trouva lisant le livre du père *Quesnel*. *Voilà* , lui dit le pape , *un livre excellent. Nous n'avons personne à Rome qui soit capable d'écrire ainsi, Je voudrais attirer l'auteur auprès de moi.* C'est le même pape qui depuis condamna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de *Clément XI*, et les censures qui suivirent les éloges comme une contradiction. On peut être très-touché dans une lecture des beautés frappantes d'un ouvrage, et en condamner ensuite les défauts cachés. Un des prélats, qui avait donné en France l'approbation la plus sincère au livre de *Quesnel*, était le cardinal de *Noailles*, archevêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur, lorsqu'il était évêque de *Châlons*; et le livre lui était dédié. Ce cardinal, plein de vertus et de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques jansénistes, sans l'être; et aimait peu les jésuites, sans leur nuire et sans les craindre.

Quesnel
prisonnier
et délivré.

Ces jésuites commençaient à jouir d'un grand crédit, depuis que le père de *la Chaise*, gouvernant la conscience de *Louis XIV*, était en effet à la tête de l'Eglise gallicane. Le père *Quesnel*, qui les craignait, était retiré à *Bruxelles* avec le savant bénédictin *Gerberon*, un prêtre nommé *Brigode*, et plusieurs autres du même parti. Il en était devenu chef après la mort du fameux *Arnauld*, et jouissait comme lui de cette gloire flatteuse de s'établir un empire secret, indépendant des souverains, de régner sur des consciences, et d'être l'ame d'une faction composée d'esprits éclairés. Les

jésuites , plus répandus que la faction et plus puissans , détentrèrent bientôt *Quesnel* dans sa solitude. Ils le persécutèrent auprès de *Philippe V* , qui était encore maître des Pays-Bas , comme ils avaient poursuivi *Arnauld* , son maître , auprès de *Louis XIV*. Ils obtinrent un ordre du roi d'Espagne , de faire arrêter ces solitaires. *Quesnel* fut mis dans les prisons 1703. de l'archevêché de Malines. Un gentilhomme , qui crut que le parti janséniste ferait sa fortune s'il délivrait le chef , perça les murs , et fit évader *Quesnel* , qui se retira à Amsterdam , où il est mort , en 1719 , dans une extrême vieillesse , après avoir contribué à former en Hollande quelques églises de jansénistes , troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Lorsqu'on l'arrêta , on saisit tous ses papiers , et on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrat fait par les jansénistes , avec *Antoinette Bourignon* , célèbre visionnaire , femme riche , et qui avait acheté , sous le nom de son directeur , l'île de Nordstrand près du Holstein , pour y rassembler ceux qu'elle prétendait associer à une secte de mystiques , qu'elle avait voulu établir.

Cette *Bourignon* avait imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses rêveries , et dépensé la moitié de son bien à faire des profélytes. Elle n'avait réussi qu'à se rendre

Contrat
de jansé-
nistes
avec la
Bourignon.

ridicule, et même avait effuyé les persécutions attachées à toute innovation. Enfin désespérant de s'établir dans son île, elle l'avait revendue aux jansénistes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

Projet fou
des jansé-
nistes.

On trouva encore dans les manuscrits de *Quesnel* un projet plus coupable, s'il n'avait été insensé. *Louis XIV*, ayant envoyé en Hollande, en 1684, le comte d'*Avaux*, avec plein pouvoir d'admettre à une trêve de vingt années les puissances qui voudraient y entrer, les jansénistes, sous le nom des *disciples de St Augustin*, avaient imaginé de se faire comprendre dans cette trêve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calvinistes le fut si long-temps. Cette idée chimérique était demeurée sans exécution; mais enfin les propositions de paix des jansénistes avec le roi de France avaient été rédigées par écrit. Il y avait eu certainement dans ce projet une envie de se rendre trop considérables; et c'en était assez pour être criminels. On fit aisément croire à *Louis XIV* qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas assez instruit pour savoir que de vaines opinions de spéculation tomberaient d'elles-mêmes, si on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donner un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matières

d'Etat.

d'Etat. Il ne fut pas difficile de faire regarder le livre du père *Quesnel* comme coupable, après que l'auteur eut été traité en séditieux. Les jésuites engagèrent le roi lui-même à faire demander à Rome la condamnation du livre. C'était en effet faire condamner le cardinal de *Noailles*, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On se flattait avec raison que le pape *Clément XI* mortifierait l'archevêque de Paris. Il faut savoir que quand *Clément XI* était le cardinal *Albani*, il avait fait imprimer un livre tout moliniste de son ami le cardinal de *Sfondrate*, et que M. de *Noailles* avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penser qu'*Albani*, devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à *Quesnel*, ce qu'on avait fait contre les approbations données à *Sfondrate*.

On ne se trompa point : le pape *Clément XI* donna, vers l'an 1708, un décret contre le livre de *Quesnel*. Mais alors les affaires temporelles empêchèrent que cette affaire spirituelle, qu'on avait sollicitée, ne réussît. La cour était mécontente de *Clément XI* qui avait reconnu l'archiduc *Charles* pour roi d'Espagne, après avoir reconnu *Philippe V*. On trouva des nullités dans son décret : il ne fut point reçu en France ; et les querelles furent assoupies jusqu'à la mort du père de *la Chaise*, confesseur

du roi , homme doux , avec qui les voies de conciliation étaient toujours ouvertes , et qui ménageait dans le cardinal de *Noailles* l'allié de madame de *Maintenon*.

Le Tellier,
confesseur
du roi ,
fourbe ,
insolent et
factieux.

Les jésuites étaient en possession de donner un confesseur au roi , comme à presque tous les princes catholiques. Cette prérogative était le fruit de leur institut , par lequel ils renoncent aux dignités ecclésiastiques. Ce que leur fondateur établit par humilité , était devenu un principe de grandeur. Plus *Louis XIV* vieillissait , plus la place de confesseur devenait un ministère considérable. Ce poste fut donné à *le Tellier* , fils d'un procureur de Vire en basse Normandie , homme sombre , ardent , inflexible , cachant ses violences sous un flegme apparent : il fit tout le mal qu'il pouvait faire dans cette place , où il est trop aisé d'inspirer ce qu'on veut , et de perdre qui l'on hait : il avait à venger ses injures particulières. Les jansénistes avaient fait condamner à Rome un de ses livres sur les cérémonies chinoises. Il était mal personnellement avec le cardinal de *Noailles* ; et il ne savait rien ménager. Il remua toute l'Eglise de France. Il dressa , en 1711 , des lettres et des mandemens , que des évêques devaient signer. Il leur envoyait des accusations contre le cardinal de *Noailles* , au bas desquelles ils n'avaient plus qu'à mettre

Le Tellier
fripon.

leur nom. De telles manœuvres dans des affaires profanes sont punies ; elles furent découvertes , et n'en réussirent pas moins. (a)

La conscience du roi était alarmée par son confesseur , autant que son autorité était blessée par l'idée d'un parti rebelle. En vain le cardinal de *Noailles* lui demanda justice de ces mystères d'iniquité ; le confesseur persuada qu'il s'était servi des voies humaines pour faire réussir les choses divines ; et comme en effet il défendait l'autorité du pape et celle de l'unité de l'Eglise , tout le fonds de l'affaire lui était favorable. Le cardinal s'adressa au

(a) Il est dit dans la vie du duc d'Orléans , imprimée en 1737 , que le cardinal de *Noailles* accusa le père *le Tellier* de vendre les bénéfices , et que le jésuite dit au roi : *Je consens à être brûlé vif , si l'on prouve cette accusation , pourvu que le cardinal soit brûlé vif aussi , en cas qu'il ne la prouve pas.*

Ce conte est tiré des pièces qui coururent sur l'affaire de la constitution ; et ces pièces sont remplies d'autant d'absurdités que la vie du duc d'Orléans. La plupart de ces écrits sont composés par des malheureux qui ne cherchent qu'à gagner de l'argent : ces gens-là ne savent pas qu'un homme qui doit ménager sa considération auprès d'un roi qu'il confesse , ne lui propose pas , pour se disculper , de faire brûler vif son archevêque.

Tous les petits contes de cette espèce se retrouvent dans les mémoires de *Maintenon*. Il faut soigneusement distinguer entre les faits et les oui-dire.

N. B. On proposa pour confesseurs à *Louis XIV* , *le Tellier* et *Tournemine*. *Tournemine* , littérateur assez savant , pensait avec autant de liberté , et avait aussi peu de fanatisme qu'il était possible à un jésuite. Mais il était d'une naissance illustre , et *Louis XIV* ne voulut pas d'un confesseur fait pour aspirer aux premières places de l'Eglise et de l'Etat ; il craignait d'ailleurs l'ambition de sa famille.

dauphin, duc de Bourgogne ; mais il le trouva prévenu par les lettres et par les amis de l'archevêque de Cambrai. La faiblesse humaine entre dans tous les cœurs. *Fénelon* n'était pas encore assez philosophe pour oublier que le cardinal de *Noailles* avait contribué à le faire condamner ; et *Quesnel* payait alors pour madame *Guyon*.

Madame
de *Maintenon*
non faible
et bigotte
autant
qu'ambitieuse.

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de *Maintenon*. Cette seule affaire pourrait faire connaître le caractère de cette dame qui n'avait guère de sentimens à elle, et qui n'était occupée que de se conformer à ceux du roi. Trois lignes de sa main au cardinal de *Noailles*, développent tout ce qu'il faut penser et d'elle, et de l'intrigue du père *le Tellier*, et des idées du roi et de la conjoncture. » Vous me connaissez assez pour savoir » ce que je pense sur la découverte nouvelle ; » mais bien des raisons doivent me retenir de » parler. Ce n'est point à moi à juger et à » condamner ; je n'ai qu'à me taire et à prier » pour l'Eglise, pour le roi et pour vous. J'ai » donné votre lettre au roi ; elle a été lue : » c'est tout ce que je puis vous en dire, étant » abattue de tristesse. »

Le cardinal archevêque, opprimé par un jésuite, ôta les pouvoirs de prêcher et de confesser à tous les jésuites, excepté à

quelques-uns des plus sages et des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher *le Tellier* de confesser le roi. Mais il n'osa pas irriter à ce point son ennemi. (b)

» Je crains, écrivit-il à madame de *Maintenon*,
 » de marquer au roi trop de soumission en
 » donnant les pouvoirs à celui qui les mérite
 » le moins. Je prie DIEU de lui faire connaître le péril qu'il court, en confiant son ame
 » à un homme de ce caractère. (c) »

On voit, dans plusieurs mémoires, que le père *le Tellier* dit qu'il fallait qu'il perdît sa place, ou le cardinal la sienne. Il est très-vraisemblable qu'il le pensa, et peu qu'il l'ait dit.

Quand les esprits sont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funestes. Des partisans du père *le Tellier*, des évêques qui

Autorité
royale
employée
par les
jésuites.

(b) Consultez les lettres de madame de *Maintenon*. On voit que ces lettres étaient connues de l'auteur avant qu'on les eût imprimées, et qu'il n'a rien hasardé.

(c) Quand on a des lettres aussi authentiques, on peut les citer : ce sont les plus précieux matériaux de l'histoire. Mais quel fond faire sur une lettre qu'on suppose écrite au roi par le cardinal de *Noailles*. . . *J'ai travaillé le premier à la ruine du clergé pour sauver votre Etat et pour soutenir votre trône . . . Il ne vous est pas permis de demander compte de ma conduite.* Est-il vraisemblable qu'un sujet aussi sage et aussi modéré que le cardinal de *Noailles* ait écrit à son souverain une lettre si insolente et si outrée ? Ce n'est qu'une imputation mal-adroite : elle se trouve, page 141, tome V des mémoires de *Maintenon* ; et comme elle n'a ni authenticité ni vraisemblance, on ne doit y ajouter aucune foi.

espéraient le chapeau , employèrent l'autorité royale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome , qui avait plusieurs fois imposé silence aux deux partis ; au lieu de réprimer un religieux , et de conduire le cardinal ; au lieu de défendre ces combats comme les duels ; et de réduire tous les prêtres , comme tous les seigneurs , à être utiles sans être dangereux , au lieu d'accabler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême , soutenue par la raison et par tous les magistrats , *Louis XIV* crut bien faire de solliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre , et de faire venir la fameuse constitution *Unigenitus* , qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Bulle
dressée
par eux.

Le jésuite *le Tellier* et son parti envoyèrent à Rome cent trois propositions à condamner. Le saint office en proscrivit cent et une. La bulle fut donnée au mois de septembre 1713. Elle vint et souleva contre elle presque toute la France. Le roi l'avait demandée pour prévenir un schisme ; et elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale , parce que parmi ces cent et une propositions , il y en avait qui paraissaient à tout le monde contenir le sens le plus innocent et la plus pure morale. Une nombreuse assemblée d'évêques fut convoquée à Paris. Quarante acceptèrent la bulle pour

le bien de la paix ; mais ils en donnèrent en même temps des explications , pour calmer les scrupules du public. L'acceptation pure et simple fut envoyée au pape , et les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par-là satisfaire à la fois le pontife , le roi et la multitude. Mais le cardinal de *Noailles* , et sept autres évêques de l'assemblée qui se joignirent à lui , ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape pour demander ces correctifs mêmes à sa sainteté. C'était un affront qu'ils lui faisaient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas : il empêcha que la lettre ne parût , renvoya les évêques dans leurs diocèses , défendit au cardinal de paraître à la cour. La persécution donna à cet archevêque une nouvelle considération dans le public. Sept autres évêques se joignirent encore à lui. C'était une véritable division dans l'épiscopat , dans tout le clergé , dans les ordres religieux. Tout le monde avouait qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion ; cependant il y avait une guerre civile dans les esprits , comme s'il eût été question du renversement du christianisme , et on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique , comme dans l'affaire la plus profane.

Bulle qui met tout en désordre.

Ces ressorts furent employés pour faire accepter la constitution par la sorbonne. La

pluralité des suffrages ne fut pas pour elle ; et cependant elle y fut enregistrée. Le ministère avait peine à suffire aux lettres de cachet qui envoyaient en prison ou en exil les opposans.

1714. Cette bulle avait été enregistrée au parlement, avec les réserves des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'Eglise gallicane, du pouvoir et de la juridiction des évêques ; mais le cri perçait toujours à travers l'obéissance. Le cardinal de *Bissy*, l'un des plus ardens défenseurs de la bulle, avoua, dans une de ses lettres, qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genève qu'à Paris.

Le jésuite
le *Tellier*
en hor-
reur.

Les esprits étaient sur-tout révoltés contre le jésuite *le Tellier*. Rien ne nous irrite plus qu'un religieux devenu puissant. Son pouvoir nous paraît une violation de ses vœux ; mais s'il abuse de ce pouvoir, il est en horreur. Toutes les prisons étaient pleines depuis long-temps de citoyens accusés de jansénisme. On faisait accroire à *Louis XIV*, trop ignorant dans ces matières, que c'était le devoir d'un roi très-chrétien, et qu'il ne pouvait expier ses péchés qu'en persécutant les hérétiques. Ce qu'il y a de plus honteux, c'est qu'on portait à ce jésuite *le Tellier* les copies des interrogatoires faits à ces infortunés. Jamais on ne trahit plus lâchement la justice ; jamais la bassesse ne sacrifia

plus

plus indignement au pouvoir. On a retrouvé, en 1768, à la maison professe des jésuites, ces monumens de leur tyrannie, après qu'ils ont porté enfin la peine de leurs excès, et qu'ils ont été chassés par tous les parlemens du royaume, par les vœux de la nation, et enfin par un édit de *Louis XV*. *Le Tellier* osa préfumer de son crédit jusqu'à proposer de faire déposer le cardinal de *Noailles* dans un concile national. Ainsi un religieux se fait servir à sa vengeance son roi, son pénitent et sa religion. 1715.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissait de déposer un homme devenu l'idole de Paris et de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractère, et plus encore par la persécution, on détermina *Louis XIV* à faire enregistrer au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'aurait pas reçu la bulle *purement et simplement*, serait tenu d'y souscrire, ou qu'il serait poursuivi suivant la rigueur des canons. Le chancelier *Voisin*, secrétaire d'Etat de la guerre, dur et despotique, avait dressé cet édit. Le procureur général d'*Aguesseau*, plus versé que le chancelier *Voisin* dans les lois du royaume, et ayant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle pièce. Le premier président de *Mesme* en remontra au roi les conséquences.

On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant. Ces malheureuses disputes troublèrent et avancèrent ses derniers momens. Son impitoyable confesseur fatiguait sa faiblesse par des exhortations continuelles à consommer un ouvrage qui ne devait pas faire chérir sa mémoire. Les domestiques du roi indignés lui refusèrent deux fois l'entrée de la chambre ; et enfin ils le conjurèrent de ne point parler au roi de constitution. Ce prince mourut, et tout changea.

Chan-
gement
dans les
affaires.

Le duc d'Orléans, régent du royaume, ayant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de *Louis XIV*, et ayant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'État, composa un conseil de conscience, dont le cardinal de *Noailles* fut le président. On exila le jésuite *le Tellier*, chargé de la haine publique, et peu aimé de ses confrères.

Bulle
méprisée.

Les évêques opposés à la bulle appelèrent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais. La forbonne, les curés du diocèse de Paris, des corps entiers de religieux firent le même appel ; et enfin le cardinal de *Noailles* fit le sien, en 1717, mais il ne voulut pas d'abord le rendre public. On l'imprima, dit-on, malgré lui. L'Eglise de France resta divisée en deux factions, les *acceptans* et les *refusans*. Les *acceptans* étaient les cent évêques qui avaient adhéré

sous *Louis XIV*, avec les jésuites et les capucins. Les refusans étaient quinze évêques et toute la nation. Les acceptans se prévalaient de Rome ; les autres, des universités, des parlemens et du peuple. On imprimait volume sur volume, lettres sur lettres. On se traitait réciproquement de schismatique et d'hérétique.

Un archevêque de Reims, du nom de *Mailly*, grand et heureux partisan de Rome, avait mis son nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archevêque l'ayant su, fit chanter un *Te Deum*, pour remercier DIEU d'avoir été outragé par des schismatiques. DIEU le récompensa ; il fut cardinal. Un évêque de Soissons, nommé *Languet*, ayant essuyé le même traitement du parlement, et ayant signifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à le juger même pour un crime de lèse-majesté*, il fut condamné à dix mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les payât, de peur dit-il, qu'il ne devînt aussi cardinal.

Rome éclatait en reproches : on se consumait en négociations : on appelait, on réappelait ; et tout cela pour quelques passages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogénaire, qui vivait d'aumônes à Amsterdam.

La folie du système des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'Eglise.

Le
système de
Lass fait
oublier la
bulle.

Le public se jeta avec tant de fureur dans le commerce des actions; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut si générale, que ceux qui parlèrent ensuite de jansénisme et de bulle, ne trouvèrent personne qui les écoutât. Paris n'y pensait pas plus qu'à la guerre qui se faisait sur les frontières d'Espagne. Les fortunes rapides et incroyables qu'on faisait alors, le luxe et la volupté portés au dernier excès, imposèrent silence aux disputes ecclésiastiques; et le plaisir fit ce que *Louis XIV* n'avait pu faire.

Le duc d'Orléans saisit ces conjonctures pour réunir l'Eglise de France. Sa politique y était intéressée. Il craignait des temps où il aurait eu contre lui Rome, l'Espagne et cent évêques. (c)

Il fallait engager le cardinal de *Noailles*, non-seulement à recevoir cette constitution qu'il regardait comme scandaleuse, mais à rétracter son appel qu'il regardait comme légitime. Il fallait obtenir de lui plus que *Louis XIV*, son bienfaiteur, ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppositions dans le parlement, qu'il avait exilé à Pontoise. Cependant il vint à

(c) On verra dans le *Siècle de Louis XV* quelles furent les vues et la conduite du régent.

bout de tout. On composa *un corps de doctrine*, qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand conseil, avec les princes et les pairs, faire enregistrer un édit qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la suppression des appels, l'humanité et la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand conseil des déclarations qu'il était en possession de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoise à Blois, enregistra ce que le grand conseil avait enregistré; mais toujours avec les réserves d'usage, c'est-à-dire, le maintien des libertés de l'Eglise gallicane, et des lois du royaume.

Pacifica-
tion appa-
rente.

Le cardinal archevêque, qui avait promis de se rétracter quand le parlement obéirait, se vit enfin obligé de tenir parole; et on afficha son mandement de rétractation, le 20 août 1720.

Le nouvel archevêque de Cambrai, *du Bois*, fils d'un apothicaire de Brive-la-gaillarde, depuis cardinal et premier ministre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puissance de *Louis XIV* avait échoué. Personne n'ignore quelle était la conduite, la manière de penser, les mœurs de ce ministre. Le licencié *du Bois* subjuga le pieux *Noailles*.

On se souvient avec quel mépris le duc d'Orléans et son ministre parlaient des querelles qu'ils appaisèrent, quel ridicule ils jetèrent sur cette guerre de controverse. Ce mépris et ce ridicule servirent encore à la paix. On se lasse enfin de combattre pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce temps, tout ce qu'on appelait en France jansénisme, quiétisme, bulles, querelles théologiques, baissa sensiblement. Quelques évêques appelans restèrent opiniâtrément attachés à leurs sentimens.

Mais il y eut quelques évêques connus, et quelques ecclésiastiques ignorés, qui persistèrent dans leur enthousiasme janséniste. Ils se persuadèrent que DIEU allait détruire la terre, puisqu'une feuille de papier, nommée *bulle*, imprimée en Italie, était reçue en France. S'ils avaient seulement considéré sur quelque mappemonde, le peu de place que la France et l'Italie y tiennent, et le peu de figure qu'y font des évêques de province et des habitués de paroisses, ils n'auraient pas écrit que DIEU anéantirait le monde entier pour l'amour d'eux; et il faut avouer qu'il n'en a rien fait. Le cardinal de *Fleuri* eut une autre sorte de folie, celle de croire ces pieux énergumènes dangereux à l'Etat.

Il voulait plaire d'ailleurs au pape *Benôit XIII*,

de l'ancienne maison *Ursini*, mais vieux moine entêté, croyant qu'une bulle émane de DIEU même. *Ursini* et *Fleuri* firent donc convoquer un petit concile dans Embrun, pour condamner *Soanen*, évêque d'un village nommé Senez, âgé de quatre-vingt-un ans, ci-devant prêtre de l'oratoire, janséniste beaucoup plus entêté que le pape.

Singulier
concile
d'Em-
brun.

Le président de ce concile était *Tencin*, archevêque d'Embrun, homme plus entêté d'avoir le chapeau de cardinal que de soutenir une bulle. Il avait été poursuivi au parlement de Paris comme simoniaque, et regardé dans le public comme un prêtre incestueux qui friponnait au jeu. Mais il avait converti *Lafs* le banquier, contrôleur général; et de presbytérien écossais, il en avait fait un français catholique. Cette bonne œuvre avait valu au convertisseur beaucoup d'argent, et l'archevêché d'Embrun.

Soanen passait pour un saint dans toute la province. Le simoniaque condamna le saint, lui interdit les fonctions d'évêque et de prêtre, et le relégua dans un couvent de bénédictins au milieu des montagnes, où le condamné pria DIEU pour le convertisseur jusqu'à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Ce concile, ce jugement, et sur-tout le président du concile indignèrent toute la

France ; et au bout de deux jours on n'en parla plus.

Le pauvre parti janséniste eut recours à des miracles , mais les miracles ne faisaient plus fortune. Un vieux prêtre de Reims , nommé *Rouffe* , mort , comme on dit , en odeur de sainteté , eut beau guérir les maux de dents et les entorses ; le saint sacrement , porté dans le faubourg Saint-Antoine à Paris , guérit en vain la femme *la Fosse* d'une perte de sang , au bout de trois mois , en la rendant aveugle.

Convul-
sionnaires

Enfin des enthousiastes s'imaginèrent qu'un diacre , nommé *Pâris* , frère d'un conseiller au parlement , appelant et réappelant , enterré dans le cimetière de Saint-Médard , devait faire des miracles. Quelques personnes du parti , qui allèrent prier sur son tombeau , eurent l'imagination si frappée que leurs organes ébranlés leur donnèrent de légères convulsions. Aussitôt la tombe fut environnée de peuple : la foule s'y preffait jour et nuit. Ceux qui montaient sur la tombe donnaient à leurs corps des secouffes , qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs secrets du parti encourageaient cette frénésie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de sourds qui avaient entendu quelques paroles , d'aveugles qui avaient entrevu , d'estropiés qui avaient

marché droit quelques momens. Ces prodiges étaient même juridiquement attestés par une foule de témoins qui les avaient presque vus, parce qu'ils étaient venus dans l'espérance de les voir. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait ; les miracles redoublaient ; et il fallut enfin fermer le cimetière, et y mettre une garde. Alors les mêmes enthousiastes allèrent faire leurs miracles dans les maisons. Ce tombeau du diacre *Pâris* fut en effet le tombeau du jansénisme, dans l'esprit de tous les honnêtes gens. Ces farces auraient eu des suites sérieuses dans des temps moins éclairés. Il semblait que ceux qui les protégeaient ignorassent à quel siècle ils avaient à faire.

La superstition alla si loin, qu'un conseiller du parlement, nommé *Carré*, et surnommé *Montgeron*, eut la démence de présenter au roi, en 1736, un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre considérable d'attestations. Cet homme insensé, organe et victime d'insensés, dit dans son mémoire au roi, qu'il *faut croire aux témoins qui se font égorger pour soutenir leurs témoignages*. Si son livre subsistait un jour, et que les autres fussent perdus, la postérité croirait que notre siècle a été un temps de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers soubpirs d'une secte qui , n'étant plus soutenue par des *Arnauld* , des *Pascal* et des *Nicole* , et n'ayant plus que des convulsionnaires , est tombée dans l'avilissement ; on n'entendrait plus parler de ces querelles qui déshonorent la raison et font tort à la religion , s'il ne se trouvait de temps en temps quelques esprits remuans , qui cherchent dans ces cendres éteintes quelques restes du feu dont ils essayent de faire un incendie. Si jamais ils y réussissent , la dispute du molinisme et du jansénisme ne sera plus l'objet des troubles. Ce qui est devenu ridicule ne peut plus être dangereux. La querelle changera de nature. Les hommes ne manquent pas de prétextes pour se nuire , quand ils n'en ont plus de cause.

La religion peut encore aiguïser les poignards. Il y a toujours dans la nation un peuple qui n'a nul commerce avec les honnêtes gens , qui n'est pas du siècle , qui est inaccessible aux progrès de la raison , et sur qui l'atrocité du fanatisme conserve son empire , comme certaines maladies qui n'attaquent que la plus vile populace.

Décadence des jésuites.

Les jésuites semblèrent entraînés dans la chute du jansénisme ; leurs armes émoussées n'avaient plus d'adversaires à combattre : ils perdirent à la cour le crédit dont *le Tellier* avait

abusé ; leur *Journal de Trévoux* ne leur concilia ni l'estime ni l'amitié des gens de lettres. Les évêques sur lesquels ils avaient dominé , les confondirent avec les autres religieux ; et ceux-ci , ayant été abaissés par eux , les rabaissèrent à leur tour. Les parlemens leur firent sentir plus d'une fois ce qu'ils pensaient d'eux , en condamnant quelques-uns de leurs écrits qu'on aurait pu oublier. L'université qui commençait alors à faire de bonnes études dans la littérature , et à donner une excellente éducation , leur enleva une grande partie de la jeunesse ; et ils attendirent , pour reprendre leur ascendant , que le temps leur fournît des hommes de génie , et des conjonctures favorables ; mais ils furent bien trompés dans leurs espérances : leur chute , l'abolition de leur ordre en France , leur bannissement d'Espagne , de Portugal , de Naples , a fait voir enfin combien *Louis XIV* avait eu tort de leur donner sa confiance.

Il serait très-utile à ceux qui sont entêtés de toutes ces disputes , de jeter les yeux sur l'histoire générale du monde ; car en observant tant de nations , tant de mœurs , tant de religions différentes , on voit le peu de figure que font sur la terre un moliniste et un janséniste. On rougit alors de sa frénésie pour un parti qui se perd dans la foule et dans l'immensité des choses.

C H A P I T R E X X X V I I I .

Du quiétisme.

AU milieu des factions du calvinisme et des querelles du jansénisme, il y eut encore une division en France sur le quiétisme. C'était une suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siècle de *Louis XIV*, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances, ou plutôt c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encore assez de progrès.

Madame
Guyon ex-
travagan-
te.

La dispute du quiétisme est une de ces intempérances d'esprit et de ces subtilités théologiques, qui n'aurait laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent. Une femme sans crédit, sans véritable esprit, et qui n'avait qu'une imagination échauffée; mit aux mains les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'Eglise. Son nom était *Bouvières de la Mothe*. Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épousé le fils de *Guyon*, entrepreneur du canal de Briare. Devenue veuve dans une assez grande jeunesse, avec du bien, de la beauté et un esprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on

appelle *la spiritualité*. Un barnabite du pays d'Anneci, près de Genève, nommé *La Combe*, fut son directeur. Cet homme connu par un mélange assez ordinaire de passions et de religion, et qui est mort fou, plongea l'esprit de sa pénitente dans des rêveries mystiques dont elle était déjà atteinte. L'envie d'être une *S^{te} Thérèse* en France ne lui permit pas de voir combien le génie français est opposé au génie espagnol, et la fit aller beaucoup plus loin que *S^{te} Thérèse*. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entière de son cœur.

La Combe
directeur
de la
Guyon.

Son directeur *La Combe* la conduisit en Savoie dans son petit pays d'Anneci, où l'évêque titulaire de Genève fait sa résidence. C'était déjà une très-grande indécence à un moine de conduire une jeune veuve hors de sa patrie ; mais c'est ainsi qu'en ont usé presque tous ceux qui ont voulu établir une secte ; ils traînent presque toujours des femmes avec eux. La jeune veuve se donna d'abord quelque autorité dans Anneci par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle prêchait le renoncement entier à soi-même, le silence de l'ame, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte intérieur, l'amour pur et désintéressé qui n'est ni avili par la crainte, ni animé de l'espoir des récompenses.

Les imaginations tendres et flexibles, surtout celles des femmes et de quelques jeunes religieux, qui aimaient plus qu'ils ne croyaient la parole de DIEU dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchés de cette éloquence de paroles, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. Elle fit des profélytes. L'évêque d'Anneci obtint qu'on la fît sortir du pays, elle et son directeur. Ils s'en allèrent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le Moyen court*, et un autre sous le nom des *Torrens*, écrits du style dont elle parlait; et fut encore obligée de sortir de Grenoble.

Prophéties de la Guyon.

Se flattant déjà d'être au rang des confesseurs, elle eut une vision, et elle prophétisa; elle envoya sa prophétie au père *La Combe*. *Tout l'enfer se bandera*, dit-elle, *pour empêcher les progrès de l'intérieur et la formation de JESUS-CHRIST dans les ames. La tempête sera telle qu'il ne restera pas pierre sur pierre; et il me semble que dans toute la terre il y aura trouble, guerre et renversement. La femme sera enceinte de l'esprit intérieur, et le dragon se tiendra debout devant elle.*

La prophétie se trouva vraie en partie: l'enfer ne se banda point, mais étant revenue à Paris, conduite par son directeur, et l'un et l'autre ayant dogmatifié, en 1687, l'archevêque de *Harlai de Chanvalon* obtint un ordre

du roi , pour faire enfermer *La Combe* comme un séducteur , et pour mettre dans un couvent madame *Guyon* comme un esprit aliéné qu'il fallait guérir. Mais madame *Guyon* , avant ce coup , s'était fait des protections qui la fervirent. Elle avait dans la maison de Saint-Cyr , encore naissante , une cousine , nommée madame de *la Maison-Fort* , favorite de madame de *Maintenon*. Elle s'était insinuée dans l'esprit des duchesses de *Chevreuse* et de *Beauvilliers*. Toutes ses amies se plaignirent hautement que l'archevêque de *Harlai* , connu pour aimer trop les femmes , persécutât une femme qui ne parlait que de l'amour de DIEU.

La protection toute-puissante de madame de *Maintenon* imposa silence à l'archevêque de Paris , et rendit la liberté à madame *Guyon*. Elle alla à Versailles , s'introduisit dans Saint-Cyr , assista à des conférences dévotes que faisait l'abbé de *Fénélon* , après avoir dîné en tiers avec madame de *Maintenon*. La princesse d'*Harcourt* , les duchesses de *Chevreuse* , de *Beauvilliers* et de *Charost* étaient de ces mystères.

L'abbé de *Fénélon* , alors précepteur des enfans de France , était l'homme de la cour le plus séduisant. Né avec un cœur tendre et une imagination douce et brillante , son esprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein

Fénélon ,
quiétiste .

de goût et de grâces , il préférerait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant et sublime , à ce qu'elle a de sombre et d'épineux. Avec tout cela , il avait je ne ne fais quoi de romanesque , qui lui inspira , non pas les rêveries de madame *Guyon* , mais un goût de spiritualité qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur et par la vertu , comme les autres s'enflamment par leurs passions. Sa passion était d'aimer DIEU pour lui-même. Il ne vit dans madame *Guyon* qu'une ame pure , éprise du même goût que lui , et se lia sans scrupule avec elle.

Il était étrange qu'il fût séduit par une femme à révélations , à prophéties et à galimatias , qui suffoquait de la grâce intérieure , qu'on était obligé de délayer , et qui se vidait (à ce qu'elle disait) de la surabondance de grâce , pour en faire enfler le corps de l'élue qui était assis auprès d'elle. Mais *Fénelon* , dans l'amitié et dans ses idées mystiques , était ce qu'on est en amour : il excusait les défauts , et ne s'attachait qu'à la conformité du fond des sentimens qui l'avaient charmé.

Madame *Guyon* , assurée et fière d'un tel disciple qu'elle appelait son fils , et comptant même sur madame de *Maintenon* , répandit

dans

dans Saint-Cyr toutes ses idées. L'évêque de Chartres , *Godet* , dans le diocèse duquel est Saint-Cyr , s'en alarma , et s'en plaignit. L'archevêque de Paris menaça encore de recommencer ses premières poursuites.

Madame de *Maintenon* , qui ne pensait qu'à faire de Saint-Cyr un séjour de paix , qui savait combien le roi était ennemi de toute nouveauté , qui n'avait pas besoin pour se donner de la considération de se mettre à la tête d'une espèce de secte , et qui enfin n'avait en vue que son crédit et son repos , rompit tout commerce avec madame *Guyon* , et lui défendit le séjour de Saint-Cyr.

L'abbé de *Fénélon* voyait un orage se former , et craignit de manquer les grands postes où il aspirait. Il conseilla à son amie de se mettre elle-même dans les mains du célèbre *Bossuet* , évêque de Meaux , regardé comme un père de l'Eglise. Elle se soumit aux décisions de ce prélat , communia de sa main , et lui donna tous ses écrits à examiner.

L'évêque de Meaux , avec l'agrément du roi , s'associa , pour cet examen , l'évêque de Châlons , qui fut depuis le cardinal de *Noailles* , et l'abbé *Tronson* , supérieur de Saint-Sulpice. Ils s'assemblèrent secrètement au village d'*Iffi* , près de Paris. L'archevêque de Paris , *Chanvalon* , jaloux que d'autres que

lui se portassent pour juges dans son diocèse, fit afficher une censure publique des livres qu'on examinait. Madame *Guyon* se retira dans la ville de Meaux même; elle souscrivit à tout ce que l'évêque *Bossuet* voulut, et promit de ne plus dogmatiser.

Madame
Guyon en-
fermée à
Vincen-
nes.

Cependant *Fénélon* fut élevé à l'archevêché de Cambrai, en 1795, et sacré par l'évêque de Meaux. Il semblait qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait eu jusque-là que du ridicule, ne devait jamais se réveiller. Mais madame *Guyon*, accusée de dogmatiser toujours, après avoir promis le silence, fut enlevée par ordre du roi, dans la même année 1695, et mise en prison à Vincennes, comme si elle eût été une personne dangereuse pour l'Etat. Elle ne pouvait l'être; et ses pieuses rêveries ne méritaient pas l'attention du souverain. Elle composa à Vincennes un gros volume de vers mystiques, plus mauvais encore que sa prose; elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait souvent :

L'amour pur et parfait va plus loin qu'on ne pense :

On ne fait pas, lorsqu'il commence,

Tout ce qu'il doit coûter un jour.

Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni souffrance,

S'il n'eût connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des temps, des lieux et des circonstances. Tandis qu'on tenait en prison madame *Guyon*, qui avait épousé JESUS-CHRIST dans une de ses extases, et qui depuis ce temps-là ne priait plus les saints, disant que la maîtresse de la maison ne devait pas s'adresser aux domestiques; dans ce temps là, dis-je, on sollicitait à Rome la canonisation de *Marie d'Agreda*, qui avait eu plus de visions et de révélations que tous les mystiques ensemble; et, pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on poursuivait en forbonne cette même d'Agreda, qu'on voulait faire sainte en Espagne. L'université de Salamanque condamnait la Sorbonne, et en était condamnée. Il était difficile de dire de quel côté il y avait le plus d'absurdité et de folie; mais c'en est, sans doute, une très-grande d'avoir donné à toutes les extravagances de cette espèce le poids qu'elles ont encore quelquefois. (a)

Marie d'Agreda plus folle que la *Guyon*, regardée comme sainte.

Bossuet, qui s'était long-temps regardé comme le père et le maître de *Fénélon*, devenu

(a) Ce qu'on aurait dû remarquer, c'est que le quiétisme est dans dom *Quichotte*. Ce chevalier errant dit qu'on doit servir *Dulcinée*, sans autre récompense que celle d'être son chevalier. *Sancho* lui répond : *Con esta manera de amor he oydo yo predicar que se ha de amar a nuestro señor por sí solo, sin que nos mueva esperanza de gloria o temor de pena : aunque yo le querría amar y servir por lo que puede ser.*

jaloux de la réputation et du crédit de son disciple , et voulant toujours conserver cet ascendant qu'il avait pris sur tous ses confrères , exigea que le nouvel archevêque de Cambrai condamnât madame *Guyon* avec lui, et souscrivît à ses instructions pastorales.

Fénélon
persecuté
pour ai-
MER DIEU.

Fénélon ne voulut lui sacrifier , ni ses sentimens , ni son amie. On proposa des tempéramens ; on donna des promesses : on se plaignit de part et d'autre qu'on avait manqué de parole. L'archevêque de Cambrai , en partant pour son diocèse , fit imprimer à Paris son livre des *Maximes des saints* ; ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à son amie , et développer les idées orthodoxes des pieux contemplatifs qui s'élèvent au-dessus des sens , et qui tendent à un état de perfection où les ames ordinaires n'aspirent guère. L'évêque de Meaux et ses amis se soulevèrent contre le livre. On le dénonça au roi , comme s'il eût été aussi dangereux qu'il était peu intelligible. Le roi en parla à *Bossuet* , dont il respectait la réputation et les lumières. Celui-ci se jetant aux genoux de son prince , lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plutôt de la fatale hérésie de M. de *Cambrai*.

Cet enthousiasme ne parut pas sincère aux nombreux amis de *Fénélon*. Les courtisans pensèrent que c'était un tour de courtisan. Il

était bien difficile qu'au fond un homme comme *Bossuet* regardât comme une hérésie fatale la chimère pieuse d'aimer DIEU pour lui-même. Il se peut qu'il fût de bonne foi dans sa haine pour cette dévotion mystique, et encore plus dans sa haine secrète pour *Fénélon*, et que, confondant l'une avec l'autre, il portât de bonne foi cette accusation contre son confrère et son ancien ami, se figurant peut-être que des délations, qui déshonoraient un homme de guerre, honorent un ecclésiastique, et que le zèle de la religion sanctifie les procédés lâches.

Très-mauvais procédé de *Bossuet*.

Le roi et madame de *Maintenon* consultent aussitôt le père de *la Chaise*; le confesseur répond que le livre de l'archevêque est fort bon, que tous les jésuites en sont édifiés, et qu'il n'y a que les jansénistes qui le désapprouvent. L'archevêque de *Meaux* n'était pas janséniste; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jésuites ne l'aimaient pas, et n'en étaient pas aimés.

La cour et la ville furent divisées; et toute l'attention tournée de ce côté, laissa respirer les jansénistes. *Bossuet* écrivit contre *Fénélon*. Tous deux envoyèrent leurs ouvrages au pape *Innocent XII*, et s'en remirent à sa décision. Les circonstances ne paraissaient pas favorables à *Fénélon*: on avait depuis peu condamné

Pape *Innocent XII* juge cette intelligible dispute.

violemment à Rome , dans la personne de l'espagnol *Molinos* , le quiétisme dont on accusait l'archevêque de Cambrai. C'était le cardinal d'*Estrées* , ambassadeur de France à Rome, qui avait pour suivi *Molinos*. Ce cardinal d'*Estrées* , que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agrémens de la société que de théologie , avait persécuté *Molinos* pour plaire aux ennemis de ce malheureux prêtre. Il avait même engagé le roi à solliciter à Rome la condamnation qu'il obtint aisément. De sorte que *Louis XIV* se trouvait , sans le savoir , l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des mystiques.

Rien n'est plus aisé , dans ces matières délicates , que de trouver dans un livre qu'on juge des passages ressemblans à ceux d'un livre déjà pros crit. L'archevêque de Cambrai avait pour lui les jésuites, le duc de *Beauvilliers*, le duc de *Chevreuse* et le cardinal de *Bouillon* , depuis peu ambassadeur de France à Rome. *M. de Meaux* avait son grand nom et l'adhésion des principaux prélats de France. Il porta au roi les signatures de plusieurs évêques et d'un grand nombre de docteurs , qui tous s'élevaient contre le livre des *Maximes des saints*.

Telle était l'autorité de *Bossuet* , que le père de *la Chaise* n'osa soutenir l'archevêque

de Cambrai auprès du roi son pénitent, et que madame de *Maintenon* abandonna absolument son ami. Le roi écrivit au pape *Innocent XII*, qu'on lui avait déferé le livre de l'archevêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, et qu'il pressait sa sainteté de juger.

On prétendait, on disait même publiquement à Rome, et c'est un bruit qui a encore des partisans, que l'archevêque de Cambrai n'était ainsi persécuté, que parce qu'il s'était opposé à la déclaration du mariage secret du roi et de madame de *Maintenon*. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient que cette dame avait engagé le père de *la Chaise* à presser le roi de la reconnaître pour reine; que le jésuite avait adroitement remis cette commission hasardeuse à l'abbé de *Fénélon*, et que ce précepteur des enfans de France avait préféré l'honneur de la France et de ses disciples à sa fortune; qu'il s'était jeté aux pieds de *Louis XIV* pour prévenir un éclat, dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la postérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant sa vie. (b)

Fausses
anecdotes.

(b) Ce conte se retrouve dans l'histoire de *Louis XIV*, imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce monarque et de madame de *Maintenon*, savent à quel point tout cela est éloigné de la vérité.

Il est tres-vrai que *Fénélon*, ayant continué l'éducation du duc de Bourgogne depuis sa nomination à l'archevêché de Cambrai, le roi, dans cet intervalle, avait entendu parler confusément de ses liaisons avec madame *Guyon* et avec madame de *la Maison-Fort*. Il crut d'ailleurs qu'il inspirait au duc de Bourgogne des maximes un peu austères, et des principes de gouvernement et de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légèrement entreprises, de ce goût pour les fêtes et pour les plaisirs, qui avaient caractérisé son règne.

Louis XIV
peu content des
idées de
Fénélon sur
le gouver-
nement.

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel archevêque sur ses principes de politique. *Fénélon*, plein de ses idées, laissa entrevoir au roi une partie des maximes, qu'il développa ensuite dans les endroits du *Télémaque* où il traite du gouvernement; maximes plus approchantes de la république de *Platon*, que de la manière dont il faut gouverner les hommes. Le roi, après la conversation, dit qu'il avait entretenu le plus bel esprit et le plus chimérique de son royaume.

Le duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque temps après à M. de *Malezieux*, qui lui enseignait la géométrie. C'est ce que je tiens de M. de

Malezieux,

Malezieux, et ce que le cardinal de *Fleuri* m'a confirmé.

Depuis cette conversation, le roi crut aisément que *Fénélon* était aussi romanesque en fait de religion qu'en fait de politique.

Il est très-certain que le roi était personnellement piqué contre l'archevêque de Cambrai. *Godet Desmarets*, évêque de Chartres, qui gouvernait madame de *Maintenon* et Saint-Cyr avec le despotisme d'un directeur, envenima le cœur du roi. Ce monarque fit son affaire principale de toute cette dispute ridicule, dans laquelle il n'entendait rien. Il était, sans doute, très-aisé de la laisser tomber, puisqu'en si peu de temps elle est tombée d'elle-même; mais elle faisait tant de bruit à la cour, qu'il craignit une cabale encore plus qu'une hérésie. Voilà la véritable origine de la persécution excitée contre *Fénélon*.

Le roi ordonna au cardinal de *Bouillon*, alors son ambassadeur à Rome, par ses lettres du mois d'août (que nous nommons si mal à propos *août*) 1697, de poursuivre la condamnation d'un homme qu'on voulait absolument faire passer pour un hérétique. Il écrivit de sa propre main au pape *Innocent XII*, pour le presser de décider.

La congrégation du saint office nomma, pour instruire le procès, un dominicain, un

Moines jésuite , un bénédictin , deux cordeliers , un de Rome , feuilland et un augustin. C'est ce qu'on appelle juges de à Rome les consultants. Les cardinaux et les Fénelon et de Bossuet. prélats laissent d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie pour se livrer à la politique , à l'intrigue ou aux douceurs de l'oïiveté. (c)

Les consultants examinèrent , pendant trente-sept conférences , trente-sept propositions , les jugèrent erronées à la pluralité des voix ; et le pape , à la tête d'une congrégation de cardinaux , les condamna par un bref qui fut publié et affiché dans Rome , le 13 mars 1699.

L'archevêque de Cambrai se soumet.

L'évêque de Meaux triompha ; mais l'archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de sa défaite. Il se soumit sans restriction et sans réserve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai pour condamner son propre livre. Il empêcha ses amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un savant qui pouvait se faire un grand parti par la persécution même , cette candeur ou ce grand art lui gagnèrent tous les cœurs , et firent presque haïr celui qui avait remporté la victoire. *Fénelon* vécut toujours depuis dans son diocèse en digne archevêque , en homme de lettres. La douceur de ses mœurs , répandue

(c) Le nonce *Rovetti* disait : *Bisogna insarinarsi di theologia e fare un fondo di politica.*

dans sa conversation comme dans ses écrits , lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La persécution et son *Télémaque* lui attirèrent la vénération de l'Europe. Les Anglais sur-tout , qui firent la guerre dans son diocèse , s'empresèrent à lui témoigner leur respect. Le duc de *Marlborough* prenait soin qu'on épargnât ses terres. Il fut toujours cher au duc de Bourgogne qu'il avait élevé ; et il aurait eu part au gouvernement si ce prince eût vécu. (1)

Dans sa retraite philosophique et honorable , on voyait combien il était difficile de se détacher d'une cour telle que celle de *Louis XIV* ; car il y en a d'autres que plusieurs hommes célèbres ont quittés sans les regretter. Il en parlait toujours avec un goût et un intérêt qui perçaient au travers de sa résignation. Plusieurs écrits de philosophie , de théologie , de belles-lettres furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans , depuis régent du royaume , le consulta sur des points épineux , qui intéressent tous les hommes , et auxquels peu d'hommes pensent. Il demandait si l'on pouvait démontrer l'existence d'un Dieu , si ce Dieu veut un culte , quel est le culte qu'il approuve , si l'on peut l'offenser en choisissant

(1) Pendant la campagne que le duc de Bourgogne fit en Flandre , il ne vit *Fénelon* qu'une fois , et en public.

mal ? Il fe fait beaucoup de queftions de cette nature , en philofophe qui cherchait à s'inſtruire ; et l'archevêque répondait en philofophe et en théologien.

*Fénelon
détrompé
enfin des
fottes dif-
putes.*

Après avoir été vaincu fur les diſputes de l'école , il eût été peut-être plus convenable qu'il ne ſe mêlât point des querelles du janſéniſme ; cependant il y entra. Le cardinal de *Noailles* avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'archevêque de *Cambrai* en uſa de même. Il eſpéra qu'il reviendrait à la cour , et qu'il y ſerait conſulté ; tant l'eſprit humain a de peine à ſe détacher des affaires, quand une fois elles ont ſervi d'aliment à ſon inquiétude. Ses défirs cependant étaient modérés comme ſes écrits ; et même ſur la fin de ſa vie il mépriſa enfin toutes les diſputes : ſemblable en cela ſeul à l'évêque d'*Avranches*, *Huet* , l'un des plus ſavans hommes de l'Europe , qui , ſur la fin de ſes jours , reconnut la vanité de la plupart des ſciences , et celle de l'eſprit humain. L'archevêque de *Cambrai* (qui le croirait !) parodia ainſi un air de *Lulli* :

Jeune , j'étais trop ſage ,
Et voulais trop ſavoir ;
Je ne veux en partage
Que badinage ,
Et touche au dernier âge ,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en présence de son neveu, le marquis de *Fénélon*, depuis ambassadeur à la Haie. C'est de lui que je les tiens. (d) Je garantis la certitude de ce fait. Il serait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voyons souvent avec des regards différens, dans la triste tranquillité de la vieillesse, ce qui nous a paru si grand

(d) Ces vers se trouvent dans les poésies de madame *Guyon* : mais le neveu de M. l'archevêque de Cambrai m'ayant assuré plus d'une fois qu'ils étaient de son oncle, et qu'il les lui avait entendu réciter le jour même qu'il les avait faits, on a dû restituer ces vers à leur véritable auteur. Ils ont été imprimés dans cinquante exemplaires de l'édition du *Télémaque* faite par les soins du marquis de *Fénélon* en Hollande, et supprimés dans les autres exemplaires.

Je suis obligé de répéter ici que j'ai entre les mains la lettre de *Ramsay*, élève de M. de *Fénélon*, dans laquelle il me dit : *S'il était né en Angleterre, il aurait développé son génie et donné l'essor à ses principes, qu'on n'a jamais bien connus.*

L'auteur du *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, à Avignon 1759, dit à l'article *Fénélon*, qu'il était artificieux, souple, flatteur et dissimulé. Il se fonde, pour flétrir ainsi sa mémoire, sur un libelle de l'abbé *Phelippeaux*, ennemi de ce grand homme. Ensuite il assure que l'archevêque de Cambrai était un pauvre théologien, parce qu'il n'était pas janséniste. Nous sommes inondés depuis peu de dictionnaires qui font des libelles diffamatoires. Jamais la littérature n'a été si déshonorée, ni la vérité si attaquée. Le même auteur nie que M. *Ramsay* m'ait écrit la lettre dont je parle, et il le nie avec une grossièreté insultante, quoiqu'il ait tiré une grande partie de ses articles du *Siècle de Louis XIV.* Les plagiaires jansénistes ne sont pas polis : moi qui ne suis ni quiétiste, ni janséniste, ni moliniste, je n'ai autre chose à lui répondre, sinon que j'ai la lettre. Voici les propres paroles : *Were he born in a free country he would have display'd his whole genius and give a full carrier to his own principles never known.*

et si intéressant dans l'âge où l'esprit plus actif est le jouet de ses désirs et de ses illusions.

Ces disputes, long-temps l'objet de l'attention de la France, ainsi que beaucoup d'autres nées de l'oïveté, se sont évanouies. On s'étonne aujourd'hui qu'elles aient produit tant d'animosités. L'esprit philosophique, qui gagne de jour en jour, semble assurer la tranquillité publique; et les fanatiques même, qui s'élèvent contre les philosophes, leur doivent la paix dont ils jouissent, et qu'ils cherchent à perdre.

L'affaire du quiétisme, si malheureusement importante sous *Louis XIV*, aujourd'hui si méprisée et si oubliée, perdit à la cour le cardinal de *Bouillon*. Il était neveu de ce célèbre *Turenne* à qui le roi avait dû son salut dans la guerre civile, et, depuis, l'agrandissement du royaume.

Uni par l'amitié avec l'archevêque de Cambrai, et chargé des ordres du roi contre lui, il chercha à concilier ces deux devoirs. Il est constant, par ses lettres, qu'il ne trahit jamais son ministère en étant fidèle à son ami. Il pressait le jugement du pape, selon les ordres de la cour; mais en même temps il tâchait d'amener les deux partis à une conciliation.

Un prêtre italien, nommé *Giori*, qui était

auprès de lui l'espion de la faction contraire, s'introduisit dans sa confiance, et le calomnia dans ses lettres ; et, poussant la perfidie jusqu'au bout, il eut la bassesse de lui demander un secours de mille écus ; et après l'avoir obtenu, il ne le revit jamais.

Ce furent les lettres de ce misérable qui perdirent le cardinal de *Bouillon* à la cour. (2) Le roi l'accabla de reproches, comme s'il avait trahi l'Etat. Il paraît pourtant, par toutes ses dépêches, qu'il s'était conduit avec autant de sagesse que de dignité.

Il obéissait aux ordres du roi, en demandant la condamnation de quelques maximes pieusement ridicules des mystiques qui sont les alchimistes de la religion : mais il était fidèle à l'amitié, en éludant les coups que l'on voulait porter à la personne de *Fénélon*. Supposé qu'il importât à l'Eglise qu'on n'aimât pas DIEU pour lui-même, il n'importait pas que l'archevêque de Cambrai fût flétri. Mais le roi malheureusement voulut que *Fénélon* fût condamné ; soit aigreur contre lui, ce qui semblait au-dessous d'un grand roi, soit asservissement au parti contraire, ce qui semble encore plus au-dessous de la dignité du trône.

(2) Elles furent appuyées par les intrigues de la princesse des *Ursins* qui, après avoir été long-temps l'amie du cardinal, s'était brouillée avec lui pour une ridicule querelle d'étiquette.

Quoi qu'il en soit , il écrivit au cardinal de *Bouillon*, le 16 mars 1699 , une lettre de reproches très-mortifiante. Il déclare dans cette lettre, qu'il veut la condamnation de l'archevêque de Cambrai : elle est d'un homme piqué. Le *Télémaque* faisait alors un grand bruit dans toute l'Europe ; et les *Maximes des saints* que le roi n'avait point lues , étaient punies des maximes répandues dans le *Télémaque* qu'il avait lu.

On rappela aussitôt le cardinal de *Bouillon*. Il partit ; mais ayant appris , à quelques milles de Rome , que le cardinal doyen était mort, il fut obligé de revenir sur ses pas pour prendre possession de cette dignité qui lui appartenait de droit , étant, quoique jeune encore, le plus ancien des cardinaux.

La place de doyen du sacré collège donne à Rome de très-grandes prérogatives ; et , selon la manière de penser de ce temps-là , c'était une chose agréable pour la France qu'elle fût occupée par un français.

Ce n'était point d'ailleurs manquer au roi que de se mettre en possession de son bien, et de partir ensuite. Cependant cette démarche aigrit le roi sans retour. Le cardinal, en arrivant en France , fut exilé, et cet exil dura dix années entières.

Enfin, lassé d'une si longue disgrâce , il

prit le parti de fortir de France pour jamais , en 1710 , dans le temps que *Louis XIV* semblaient accablé par les alliés , et que le royaume était menacé de tous côtés.

Le prince *Eugène* , et le prince d'*Auvergne* , ses parens , le reçurent sur les frontières de Flandre où ils étaient victorieux. Il envoya au roi la croix de l'ordre du Saint-Esprit , et la démission de sa charge de grand aumônier de France , en lui écrivant ces propres paroles : „ Je reprends la liberté „ que me donnaient ma naissance de prince „ étranger , fils d'un souverain , ne dépendant que de DIEU , et ma dignité de cardinal de la sainte Eglise romaine et de doyen du sacré collège Je tâcherai de travailler le reste de mes jours à servir DIEU et l'Eglise dans la première place après la suprême , &c. „

Sa prétention de prince indépendant lui paraissait fondée non-seulement sur l'axiome de plusieurs jurisconsultes , qui assurent que *qui renonce à tout n'est plus tenu à rien* , et que tout homme est libre de choisir son séjour , mais sur ce qu'en effet le cardinal était né à Sedan dans le temps que son père était encore souverain de Sedan : il regardait sa qualité de prince indépendant comme un caractère ineffaçable. Et quant au titre de cardinal

doyen , qu'il appelle la première place après la suprême , il se justifiait par l'exemple de tous ses prédécesseurs , qui ont passé incontestablement devant les rois à toutes les cérémonies de Rome.

La cour de France et le parlement de Paris avaient des maximes entièrement différentes. Le procureur général d'*Aguesseau* , depuis chancelier , l'accusa devant les chambres assemblées , qui rendirent contre lui un décret de prise de corps , et confisquèrent tous les biens. Il vécut à Rome honoré , quoique pauvre , et mourut victime du quiétisme qu'il méprisait , et de l'amitié qu'il avait noblement conciliée avec son devoir.

Il ne faut pas omettre que , lorsqu'il se retira des Pays-Bas à Rome , on sembla craindre à la cour qu'il ne devînt pape. J'ai entre les mains la lettre du roi au cardinal de *la Trimouille* , du 26 mai 1710 , dans laquelle il manifeste cette crainte. » On peut tout » présumer , dit-il , d'un sujet prévenu de » l'opinion qu'il ne dépend que de lui seul. » Il suffira que la place dont le cardinal de » *Bouillon* est présentement ébloui , lui paraisse » inférieure à sa naissance et à ses talens : il » se croira toute voie permise pour parvenir » à la première place de l'Eglise , lorsqu'il en » aura contemplé la splendeur de plus près. »

Ainsi en décrétant le cardinal de *Bouillon*, et en donnant ordre qu'on le mît dans les prisons de la conciergerie, si on pouvait se saisir de lui, on craignit qu'il ne montât sur un trône qui est regardé comme le premier de la terre par tous ceux de la religion catholique ; et qu'alors, en s'unissant avec les ennemis de *Louis XIV*, il ne se vengeât encore plus que le prince *Eugène* ; les armes de l'Eglise ne pouvant rien par elles-mêmes, mais pouvant alors beaucoup par celles d'Autriche.

C H A P I T R E X X X I V .

Disputes sur les cérémonies chinoises. Comment ces querelles contribuèrent à faire proscrire le christianisme à la Chine.

C E n'était pas assez, pour l'inquiétude de notre esprit, que nous disputassions au bout de dix-sept cents ans sur des points de notre religion, il fallut encore que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette dispute ne produisit pas de grands mouvemens ; mais elle caractérisa, plus qu'aucune autre, cet esprit actif, contentieux et querelleur qui règne dans nos climats.

Le jésuite *Matthieu Ricci*, sur la fin du dix-septième siècle, avait été un des premiers

missionnaires de la Chine. Les Chinois étaient et sont encore, en philosophie et en littérature, à peu-près ce que nous étions il y a deux cents ans. Le respect pour leurs anciens maîtres leur prescrit des bornes qu'ils n'osent passer. Le progrès dans les sciences est l'ouvrage du temps et de la hardiesse de l'esprit. Mais la morale et la police étant plus aisées à comprendre que les sciences, et s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore, il est arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, sont restés médiocres dans les sciences, et le premier peuple de la terre dans la morale et dans la police, comme le plus ancien.

Christia-
nisme en
Chine.

Après Ricci, beaucoup d'autres jésuites pénétrèrent dans ce vaste empire; et, à la faveur des sciences de l'Europe, ils parvinrent à jeter secrètement quelques semences de la religion chrétienne parmi les enfans du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des dominicains, qui partageaient la mission, accusèrent les jésuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le christianisme. La question était délicate, ainsi que la conduite qu'il fallait tenir à la Chine.

Les lois et la tranquillité de ce grand empire sont fondées sur le droit le plus naturel ensemble

et le plus sacré, le respect des enfans pour les pères. A ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale, et sur-tout à *Confuzée*, nommé par nous *Confucius*, ancien sage qui, près de six cents ans avant la fondation du christianisme, leur enseigna la vertu.

Les familles s'affemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres; les lettrés en public, pour honorer *Confutzée*. On se prosterne, suivant leur manière de saluer les supérieurs, ce que les Romains qui trouvèrent cet usage dans toute l'Asie, appelèrent autrefois *adorer*. On brûle des bougies et des pastilles. Des colaos, que les Portuguais ont nommés *mandarins*, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénère *Confutzée*, des animaux dont on fait ensuite des repas. Ces cérémonies sont-elles idolâtriques? sont-elles purement civiles? reconnaît-on ses pères et *Confuzée* pour des dieux? sont-ils même invoqués seulement comme nos saints? est-ce enfin un usage politique, dont quelques chinois superstitieux abusent? C'est ce que des étrangers ne pouvaient que difficilement démêler à la Chine, et ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Les dominicains déférèrent les usages de la Chine à l'inquisition de Rome, en 1645. Le

Dominicains contre jésuites en Chine.

saint office , sur leur exposé , défendit ces cérémonies chinoises , jusqu'à ce que le pape en décidât.

Les jésuites soutinrent la cause des Chinois et de leurs pratiques , qu'il semblait qu'on ne pouvait proscrire , sans fermer toute entrée à la religion chrétienne , dans un empire si jaloux de ses usages. Ils représentèrent leurs raisons. L'inquisition , en 1656 , permit aux lettrés de révéler *Confuzée* , et aux enfans chinois d'honorer leurs pères , *en protestant contre la superstition , s'il y en avait.*

Procès de
la Chine
en cour
de Rome.

L'affaire étant indécise , et les missionnaires toujours divisés , le procès fut sollicité à Rome de temps en temps ; et cependant les jésuites qui étaient à Peking , se rendirent si agréables à l'empereur *Cam-hi* , en qualité de mathématiciens , que ce prince , célèbre par sa bonté et par ses vertus , leur permit enfin d'être missionnaires , et d'enseigner publiquement le christianisme. Il n'est pas inutile d'observer que cet empereur si despotique , et petit-fils du conquérant de la Chine , était cependant si soumis par l'usage aux lois de l'empire , qu'il ne put de sa seule autorité permettre le christianisme , qu'il fallut s'adresser à un tribunal , et qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jésuites. Enfin , en 1692 , le christianisme fut permis à la Chine , par les soins infatigables et par l'habileté des seuls jésuites.

Il y a dans Paris une maison établie pour les missions étrangères. Quelques prêtres de cette maison étaient alors à la Chine. Le pape, qui envoie des vicaires apostoliques dans tous les pays qu'on appelle *les parties des infidèles*, choisit un prêtre de cette maison de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller présider, en qualité de vicaire, à la mission de la Chine, et lui donna l'évêché de Conon, petite province chinoise dans le Fokien. Ce français, évêque à la Chine, déclara non seulement les rites observés pour les morts, superstitieux et idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. C'était le sentiment de tous les rigoristes de France. Ces mêmes hommes, qui se sont tant récriés contre *Bayle*, qui l'ont tant blâmé d'avoir dit qu'une société d'athées pouvait subsister, qui ont tant écrit qu'un tel établissement est impossible, soutenaient froidement que cet établissement florissait à la Chine dans le plus sage des gouvernemens. Les jésuites eurent alors à combattre les missionnaires, leurs confrères, plus que les mandarins et le peuple. Ils représentèrent à Rome, qu'il paraissait assez incompatible que les Chinois fussent à la fois athées et idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matière; en ce cas il était difficile qu'ils invoquassent les âmes de leurs pères et celle de *Confutée*. Un

Contra-
dictions
imperti-
nentes au
sujet de la
Chine.

de ces reproches semble détruire l'autre , à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire , comme il arrive souvent parmi nous. Mais il fallait être bien au fait de leur langue et de leurs mœurs , pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura long-temps en cour de Rome. Cependant on attaqua les jésuites de tous côtés.

Un de leurs savans missionnaires , le père *le Comte* , avait écrit dans ses mémoires de la Chine : „ que ce peuple a conservé pendant „ deux mille ans la connaissance du vrai „ DIEU ; qu'il a sacrifié au Créateur dans le „ plus ancien temple de l'univers ; que la „ Chine a pratiqué les plus pures leçons de „ la morale , tandis que l'Europe était dans „ l'erreur et dans la corruption. „

Culte
d'un seul
Dieu plus
ancien à
la Chine
qu'ail-
leurs.

Nous avons vu que cette nation remonte , par une histoire authentique , et par une suite de trente - six éclipses de soleil calculées , jusqu'au-delà du temps où nous plaçons d'ordinaire le déluge universel. Jamais les lettrés n'ont eu d'autre religion que l'adoration d'un être suprême. Leur culte fut la justice. Ils ne purent connaître les lois successives que DIEU donna à *Abraham* , à *Moïse* , et enfin la loi perfectionnée du Messie , inconnue si long-temps aux peuples de l'Occident et du Nord.

Il est constant que les Gaules, la Germanie, l'Angleterre, tout le Septentrion étaient plongés dans l'idolâtrie la plus barbare, quand les tribunaux du vaste empire de la Chine cultivaient les mœurs et les lois, en reconnaissant un seul Dieu, dont le culte simple n'avait jamais changé parmi eux. Ces vérités évidentes devaient justifier les expressions du jésuite *le Comte*. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propositions quelque idée qui choque les idées reçues, on les attaqua en sorbonne.

L'abbé *Boileau*, frère de *Despréaux*, non moins critique que son frère, et plus ennemi des jésuites, dénonça, en 1700, cet éloge des Chinois comme un blasphême. L'abbé *Boileau* était un esprit vif et singulier, qui écrivait comiquement des choses sérieuses et hardies. Il est l'auteur du livre des *Flagellans*, et de quelques autres de cette espèce. Il disait qu'il les écrivait en latin, de peur que les évêques ne le censurassent; et *Despréaux*, son frère, disait de lui : *S'il n'avait été docteur de sorbonne, il aurait été docteur de la comédie italienne*. Il déclama violemment contre les jésuites et les Chinois, et commença par dire que *l'éloge de ces peuples avait ébranlé son cerveau chrétien*. Les autres cerveaux de l'assemblée furent ébranlés aussi. Il y eut quelques débats. Un docteur, nommé *le Sage*, opina qu'on

Disputes
ridicules
en sorbonne
sur la
Chine.

Chine
déclarée
hérétique
par la
Sorbonne.

envoyât sur les lieux douze de ses confrères des plus robustes, s'instruire à fond de la cause. La scène fut violente; mais enfin la Sorbonne déclara les louanges des Chinois, fausses, scandaleuses, téméraires, impies et hérétiques.

Cette querelle, qui fut aussi vive que puérile, envenima celle des cérémonies, et enfin le pape *Clément XI* envoya, l'année d'après, un légat à la Chine. Il choisit *Thomas Maillard de Tournon*, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avait ignoré jusque-là qu'on la jugeait à Rome. Cela est plus absurde que si la république de Saint-Marin se portait pour médiatrice entre le grand turc et le royaume de Perse.

L'empereur *Cam-hi* reçut d'abord le patriarche de *Tournon* avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut sa surprise, quand les interprètes de ce légat lui apprirent que les chrétiens, qui prêchaient leur religion dans son empire, ne s'accordaient point entre eux, et que ce légat venait pour terminer une querelle dont la cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les missionnaires, excepté les jésuites, condamnaient les anciens usages de l'empire, et qu'on soupçonnait même sa

majesté chinoise et les lettrés d'être des athées, qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait un savant évêque de Conon, qui expliquerait tout cela, si sa majesté daignait l'entendre. La surprise du monarque redoubla, en apprenant qu'il y avait des évêques dans son empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voyant que ce prince indulgent poussa la bonté jusqu'à permettre à l'évêque de Conon de venir lui parler de la religion, contre les usages de son pays et contre lui-même. L'évêque de Conon fut admis à son audience. Il savait très-peu de chinois. L'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractères peints en or au-dessus de son trône. *Maigrot* n'en put lire que deux; mais il soutint que les mots *kieng-tien*, que l'empereur avait écrits lui-même sur des tablettes, ne signifiaient pas *adorez le Seigneur du ciel*. L'empereur eut la patience de lui expliquer par interprètes que c'était précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long examen. Il justifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'évêque fut inflexible. On peut croire que les jésuites avaient plus de crédit à la cour que lui. L'empereur, qui par les lois pouvait le faire punir de mort, se contenta de le bannir. Il ordonna que tous les européens qui voudraient rester dans le

Un
Maigrot,
nommé
évêque
d'une
province
chinoise,
critique
l'empereur.

sein de l'empire viendraient désormais prendre de lui des lettres patentes , et subir un examen.

Tournon,
légal à la
Chine,
renvoyé.

Pour le légat de *Tournon*, il eut ordre de sortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nanquin, il y donna un mandement qui condamnait absolument les rites de la Chine à l'égard des morts, et qui défendait qu'on se servît du mot dont s'était servi l'empereur, pour signifier *le Dieu du ciel*.

Alors le légat fut relégué à Macao, dont les Chinois sont toujours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à Macao, le pape lui envoyait la barrette; mais elle ne lui servit qu'à le faire mourir cardinal. Il finit sa vie en 1710. Les ennemis des jésuites leur imputèrent sa mort. Ils pouvaient se contenter de leur imputer son exil.

Ces divisions, parmi les étrangers qui venaient instruire l'empire, décréditèrent la religion qu'ils annonçaient. Elle fut encore plus décriée, lorsque la cour ayant apporté plus d'attention à connaître les européens, fut que non-seulement les missionnaires étaient ainsi divisés, mais que parmi les négocians qui abordaient à Kanton, il y avait plusieurs sectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur *Cam-hi* mourut, en 1724. C'était un prince amateur de tous les arts de l'Europe. On lui avait envoyé des jésuites très-éclairés, qui par leurs services méritèrent son affection, et qui obtinrent de lui, comme on l'a déjà dit, la permission d'exercer et d'enseigner publiquement le christianisme.

Son quatrième fils, *Yontching*, nommé par lui à l'empire, au préjudice de ses aînés, prit possession du trône sans que ces aînés murmuraient. La piété filiale, qui est la base de cet empire, fait que dans toutes les conditions c'est un crime et un opprobre de se plaindre des dernières volontés d'un père.

Le nouvel empereur *Yontching* surpassa son père dans l'amour des lois et du bien public. Aucun empereur n'encouragea plus l'agriculture. Il porta son attention sur ce premier des arts nécessaires, jusqu'à élever au grade de mandarin du huitième ordre, dans chaque province, celui des laboureurs qui serait jugé, par les magistrats de son canton, le plus diligent, le plus industrieux et le plus honnête homme; non que ce laboureur dût abandonner un métier où il avait réussi, pour exercer les fonctions de la judicature qu'il n'aurait pas connues : il restait laboureur avec le titre de mandarin; il avait le droit de s'asseoir chez le vice-roi de la province, et de manger

L'empereur
Yontching
le meilleur des
princes.

avec lui. Son nom était écrit en lettres d'or dans une salle publique. On dit que ce règlement, si éloigné de nos mœurs, et qui peut-être les condamne, subsiste encore.

Ce prince ordonna que dans toute l'étendue de l'empire on n'exécutât personne à mort avant que le procès criminel lui eût été envoyé, et même présenté trois fois. Deux raisons qui motivent cet édit sont aussi respectables que l'édit même. L'une est le cas qu'on doit faire de la vie de l'homme, l'autre la tendresse qu'un roi doit à son peuple.

Belles
actions de
Yontching.

Il fit établir de grands magasins de riz dans chaque province avec une économie qui ne pouvait être à charge au peuple, et qui prévenait pour jamais les disettes. Toutes les provinces se faisaient éclater leur joie par de nouveaux spectacles, et leur reconnaissance en lui érigeant des arcs de triomphe. Il exhorta par un édit à cesser ces spectacles, qui ruinaient l'économie par lui recommandée, et défendit qu'on lui élevât des monumens. *Quand j'ai accordé des grâces, dit-il dans son rescrit aux mandarins, ce n'est pas pour avoir une vaine réputation; je veux que le peuple soit heureux; je veux qu'il soit meilleur, qu'il remplisse tous ses devoirs. Voilà les seuls monumens que j'accepte.*

Il proscri-
polit la
la religion
chrétien-
ne.

Tel était cet empereur, et malheureusement ce fut lui qui proscrivit la religion chrétienne.

Les jésuites avaient déjà plusieurs églises publiques, et même quelques princes du sang impérial avaient reçu le baptême : on commençait à craindre des innovations funestes dans l'empire. Les malheurs arrivés au Japon faisaient plus d'impression sur les esprits que la pureté du christianisme trop généralement méconnu n'en pouvait faire. On fut que précisément en ce temps-là les disputes qui aigrissaient les missionnaires de différens ordres les uns contre les autres, avaient produit l'extirpation de la religion chrétienne dans le Tunquin ; et ces mêmes disputes, qui éclataient encore plus à la Chine, indisposèrent tous les tribunaux contre ceux qui, venant prêcher leur loi, n'étaient pas d'accord entre eux sur cette loi même. Enfin on apprit qu'à Kanton il y avait des Hollandais, des Suédois, des Danois, des Anglais qui, quoique chrétiens, ne passaient pas pour être de la religion des chrétiens de Macao.

Toutes ces réflexions réunies déterminèrent enfin le suprême tribunal des rites à défendre l'exercice du christianisme. L'arrêt fut porté, le 10 janvier 1724, mais sans aucune flétrissure, sans décerner de peines rigoureuses, sans le moindre mot offensant contre les missionnaires ; l'arrêt même invitait l'empereur à conserver à Pékin ceux qui pourraient

Missionnaires
chassés
poliment.

être utiles dans les mathématiques. L'empereur confirma l'arrêt, et ordonna par son édit qu'on renvoyât les missionnaires à Macao accompagnés d'un mandarin, pour avoir soin d'eux dans le chemin, et pour les garantir de toute insulte. Ce sont les propres mots de l'édit.

Il en garda quelques-uns auprès de lui, entre autres, le jésuite nommé *Parennin*, dont j'ai déjà fait l'éloge, homme célèbre par ses connaissances et par la sagesse de son caractère, qui parlait très-bien le chinois et le tartare. Il était nécessaire, non-seulement comme interprète, mais comme bon mathématicien. C'est lui qui est principalement connu parmi nous par les réponses sages et instructives sur les sciences de la Chine aux difficultés savantes d'un de nos meilleurs philosophes. Ce religieux avait eu la faveur de l'empereur *Cam-hi*, et conservait encore celle d'*Yontching*. Si quelqu'un avait pu sauver la religion chrétienne, c'était lui. Il obtint, avec deux autres jésuites, audience du prince, frère de l'empereur, chargé d'examiner l'arrêt, et d'en faire le rapport. *Parennin* rapporte avec candeur ce qui leur fut répondu. Le prince qui les protégeait leur dit : *Vos affaires m'embarrassent, j'ai lu les accusations portées contre vous : vos querelles continuelles avec les autres Européens sur les rites de la Chine vous*

Belle mer-
curiale
aux mis-
sionnaires

ont

ont nui infiniment. Que diriez-vous si, nous transportant dans l'Europe, nous y tenions la même conduite que vous tenez ici ? en bonne foi, le souffririez-vous ? Il était difficile de répliquer à ce discours. Cependant ils obtinrent que ce prince parlât à l'empereur en leur faveur ; et lorsqu'ils furent admis aux pieds du trône, l'empereur leur déclara qu'il renvoyait enfin tous ceux qui se disaient missionnaires.

Nous avons déjà rapporté ces paroles : *Si vous avez su tromper mon père, n'espérez pas me tromper de même.* (a)

Malgré les ordres sages de l'empereur, quelques jésuites revinrent depuis secrètement dans les provinces sous le successeur du célèbre *Yontching* ; ils furent condamnés à la mort pour avoir violé manifestement les lois de l'empire. C'est ainsi que nous faisons exécuter en France les prédicans huguenots qui viennent faire des attroupemens, malgré les ordres du roi. Cette fureur des profélytes est une maladie particulière à nos climats, ainsi qu'on l'a déjà remarqué ; elle a toujours été inconnue dans la haute Asie. Jamais ces peuples n'ont envoyé de missionnaires en Europe, et nos nations sont les seules qui aient voulu porter leurs opinions, comme leur commerce, aux deux extrémités du globe.

Grands maux occasionnés par ces missionnaires.

Sageffe des Asiatiques en un point.

(a) Voyez l'Essai sur les mœurs.

Miracle
ridicule.

Les jésuites mêmes attirèrent la mort à plusieurs chinois, et sur-tout à deux princes du sang qui les favorisaient. N'étaient-ils pas bien malheureux de venir du bout du monde mettre le trouble dans la famille impériale, et faire périr deux princes par le dernier supplice ? Ils crurent rendre leur mission respectable en Europe, en prétendant que DIEU se déclarait pour eux, et qu'il avait fait paraître quatre croix dans les nuées sur l'horison de la Chine. Ils firent graver les figures de ces croix dans leurs *Lettres édifiantes et curieuses*; mais si DIEU avait voulu que la Chine fût chrétienne, se ferait-il contenté de mettre des croix dans l'air ? ne les aurait-il pas mises dans le cœur des Chinois ?

*Fin du troisième et dernier volume du Siècle
de Louis XIV.*

T A B L E

D E S C H A P I T R E S

CONTENUS DANS CE VOLUME.

CHAP. XXV.	<i>PARTICULARITÉS et anecdotes du règne de Louis XIV.</i>	page 3
CHAP. XXVI.	<i>Suite des particularités et anecdotes.</i>	46
CH. XXVII.	<i>Suite des particularités et anecdotes.</i>	75
CH. XXVIII.	<i>Suite des anecdotes.</i>	104
CHAP. XXIX.	<i>Gouvernement intérieur. Justice. Commerce. Police. Lois. Discipline militaire. Marine, &c.</i>	134
CHAP. XXX.	<i>Finances et réglemens.</i>	173
CHAP. XXXI.	<i>Des sciences.</i>	202
CH. XXXII.	<i>Des beaux arts.</i>	211
CH. XXXIII.	<i>Suite des arts.</i>	239
CH. XXXIV.	<i>Des beaux arts en Europe, du temps de Louis XIV.</i>	245

412 TABLE DES CHAPITRES.

CHAP. XXXV. <i>Affaires ecclésiastiques. Disputes mémorables.</i>	257
CH. XXXVI. <i>Du calvinisme, au temps de Louis XIV.</i>	283
CH. XXXVII. <i>Du jansénisme.</i>	327
CH. XXXVIII. <i>Du quiétisme.</i>	372
CH. XXXIX. <i>Disputes sur les cérémonies chinoises. Comment ces querelles contribuèrent à faire proscrire le christianisme à la Chine.</i>	395

Fin de la Table du troisième et dernier volume.

Nota. On a placé à la fin du Précis du Siècle de Louis XV la Table générale ou liste alphabétique de tous les noms des personnes dont il est fait mention dans les Siècles de Louis XIV et de Louis XV.



